Année 1961. — N° 12. Le Numéro : 1 NF 14 Mai 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS
DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ABONNEMENTS : FRANCE ET OUTRE-MER : 8 NF ; ETRANGER : 12 NF
(*Compte chèque postal : 9063.13, Paris.*)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS 15e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 NF

SESSION DE 1961

Séances des 7 et 8 Mars 1961.

PROBLEME DES EXPORTATIONS AGRICOLES

(*Question dont le Conseil économique et social s'est saisi en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958.*)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique et social, par M. Jack Lequertier.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. — *Généralités sur nos échanges extérieurs en matière de produits agricoles et alimentaires jusqu'en 1959.*

1. — Déficit permanent de nos échanges extérieurs.

2. — Faible importance des exportations de produits agricoles et alimentaires par rapport aux exportations globales.

3. — Faible importance des exportations par rapport à la production.

4. — Nature de notre commerce extérieur agricole.

5. — Irrégularité des courants d'exportation.

II. — *Importance de nos échanges extérieurs avec différents pays et groupes de pays.*

1. — Nos échanges extérieurs par zones.

2. — Nos échanges avec les pays de la zone franc.

3. — Nos échanges avec la C. E. E.

4. — Nos échanges avec les pays de l'O. E. C. E.

5. — Le problème des échanges avec les pays de l'Est.

III. — *Spécificité des échanges agricoles dans le monde.*

IV. — *La production agricole française.*

Les céréales.

V. — *Etude par produit.*

Les céréales.

1. — **Production et consommation intérieure.**

A. — **La production.**

B. — **Consommation intérieure et quantités disponibles pour l'exportation.**

2. — **Importance de nos échanges.**

Chapitre Ier. — Principes de l'organisation du marché et les modalités de l'exportation.

Chapitre II. — Le blé tendre.

I. — **Production et utilisation.**

II. — **Importance de nos exportations.**

III. — **Principaux pays importateurs et principaux « clients » de la France.**

IV. — **Peut-on compter sur des débouchés croissants pour le blé en l'état et les farines.**

V. — **Principaux facteurs limitant nos exportations.**

Chapitre III. — L'orge.

I. — **Production et utilisation.**

II. — **Situation du commerce extérieur.**

III. — **Principaux pays importateurs d'orge.**

IV. — **Destination des exportations françaises.**

V. — **Principaux facteurs limitant les exportations.**

VI. — **Conclusion.**

Chapitre IV. — Le maïs.

I. — **Production.**

II. — **Utilisation.**

III. — **Situation du commerce extérieur.**

IV. — **Principaux pays importateurs.**

V. — **Problèmes à résoudre pour l'exportation du maïs français.**

Chapitre V. — L'avoine.

I. — **Production et commercialisation.**

II. — **Commerce extérieur.**

III. — **Principaux pays exportateurs et importateurs.**

Chapitre VI. — Le seigle.

Chapitre VII. — Le riz.

Chapitre VIII. — Semences de céréales.

Chapitre IX. — Conclusions.

Vins et spiritueux.

Sucre.

Lait et produits laitiers.

Animaux de basse-cour et produits avicoles.

Viandes sur pied. — Viandes fraîches, réfrigérées et congelées. — Sous-produits.

Salaisons. — Charcuterie. — Conserves de viande.

Fruits et légumes.

Conserves de légumes.

Conserves de fruits et préparations à base de fruits.

Graines fourragères.

Horticulture et pépinières.

Oléagineux fluides alimentaires.

VI. — *Importance des débouchés dans le monde.*

A. — **La C. E. E. offre d'importants débouchés à notre production.**

1. — **Les besoins de la C. E. E.**

2. — **Les possibilités de la production agricole française.**

B. — **Un marché d'importance : le marché allemand.**

C. — **Principal marché de l'O. E. C. E. : le Royaume-Uni.**

D. — **Les autres pays de l'O. E. C. E.**

E. — **La zone franc.**

F. — **Les pays de l'Est.**

G. — **Pays en voie de développement.**

VII. — *Comment transformer des débouchés potentiels en débouchés réels et réguliers ?*

1. — **La réglementation du commerce extérieur peut constituer une entrave au développement de nos exportations.**

2. — **Les principaux auxiliaires du commerce extérieur.**

A. — **Les conseillers du commerce extérieur de la France. — Le comité national.**

B. — **Le centre national du commerce extérieur (C. N. C. E.).**

C. — **Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger.**

D. — **Le syndicat national des coopératives agricoles exportatrices Syncopex.**

E. — **Comité de propagande pour les industries et les commerces agricoles et alimentaires (Copica).**

F. — **L'association pour la propagande des produits agricoles (A. P. P. A.).**

G. — **Société pour la promotion de l'exportation des produits agricoles et alimentaires (Sopexa).**

H. — **Comité national de propagande en faveur du vin.**

I. — **Comité national de propagande des produits laitiers.**

J. — **La fédération nationale des comités régionaux de propagande et d'expansion des produits agricoles.**

3. — **L'organisation des marchés agricoles : les organismes interprofessionnels consultatifs et d'intervention.**

4. — **Les transports.**

5. — **Le problème de l'aide à l'exportation.**

6. — **Exemples étrangers : organisation de la production et de la commercialisation en fonction des impératifs de l'exportation.**

I. — **Les Pays-Bas.**

II. — **Le Danemark.**

CONCLUSION GÉNÉRALE

INTRODUCTION

Lors de la discussion du rapport présenté par M. L. de Rosen sur le problème des échanges extérieurs dans la perspective de la promotion des exportations, le 19 novembre 1959, le Conseil économique et social décida, à la demande du groupe agricole, de disjoindre le problème spécifique des exportations agricoles qui devait faire l'objet d'un rapport spécial présenté par la section de l'expansion économique extérieure après avis de la section de la productivité et de l'expansion agricoles.

Il estimait en effet qu'il était opportun de procéder à un examen détaillé de l'importance des exportations agricoles et de leurs perspectives d'avenir et de suggérer toute solution destinée à favoriser l'amélioration tant qualitative que quantitative de ces exportations.

Pour la préparation de ce rapport, votre section a procédé à l'audition :

De M. Duhamel, directeur général du centre national du commerce extérieur ;

De M. Lewandowski, directeur des affaires économiques au ministère de l'agriculture.

A vrai dire, le Conseil économique s'était déjà occupé à plusieurs reprises de ce problème, mais seulement dans le cadre de l'étude plus générale des échanges extérieurs. En outre les avis qu'il avait émis dans les années 1957 et 1958 accordaient une importance toute spéciale au grave déséquilibre de notre balance des comptes, justifiant ainsi un certain nombre de mesures à prendre dans le court terme.

Néanmoins, de l'ensemble de ces rapports sur le commerce extérieur se dégage une doctrine en matière agricole, qui peut être ainsi résumée :

Les exportations agricoles sont destinées à jouer un rôle essentiel dans la structure à venir du commerce extérieur français. Elles pourraient le plus rapidement apporter le sur croît de devises nécessaires à la restauration de l'équilibre externe.

Les débouchés potentiels existent. Certaines productions pourraient être rapidement accrues. Des courants d'exportation pourraient être créés (1).

Le plan doit s'attacher à développer la production agricole afin de réduire l'importation et d'intensifier l'exportation des denrées alimentaires, tout en assurant correctement la consommation intérieure et en s'efforçant d'orienter cette dernière vers les produits les moins demandés à l'étranger (2).

Pour atteindre ces objectifs généraux, un certain nombre de mesures étaient proposées :

— réorientation de l'agriculture vers les productions économiques les plus viables, les plus susceptibles de satisfaire dans de bonnes conditions aux besoins du marché intérieur et d'obtenir des positions concurrentielles sur les marchés d'exportation (3) ;

— passation avec l'étranger de contrats à long terme de préférence, et éventuellement à moyen terme... et d'en contrôler la réalisation, notamment en ce qui concerne la qualité et la standardisation des produits ;

— la formation du producteur en vue de l'exportation et l'aide aux investissements industriels et agricoles destinés à la production de marchandises susceptibles d'être exportées, moyennant engagement de la part des bénéficiaires, individuellement ou par l'intermédiaire de leurs organisations professionnelles, d'offrir à l'exportation un pourcentage du supplément de production ainsi obtenu (4) ;

— le rôle fondamental que doivent jouer dans l'exportation les coopératives et unions de coopératives seules capables de promouvoir une normalisation indispensable, et d'obtenir de leurs membres des engagements pour la fourniture de quantités fixes de produits (5) ;

(1) Rapport présenté par M. Byé, 27 novembre 1957.

(2) Rapport de M. L. Charvet, 3 février 1959.

(3) Rapport de M. Byé, 27 novembre 1957.

(4) Rapport de M. A. Philip, 12 mars 1957.

(5) Rapport de Byé, 12 mars 1953.

— l'aménagement des tarifs ferroviaires en vue de favoriser les exportations de produits agricoles, à l'exemple de l'Italie (1) ;

— la centralisation des autorités compétentes en matière d'exportation par la création d'un commissariat aux échanges extérieurs (2).

L'avis du Conseil économique et social relatif au projet de loi d'orientation agricole (3) a très heureusement permis de jeter les premières bases d'une doctrine en matière d'échanges extérieurs.

En définitive le Conseil économique a considéré :

— que l'agriculture a un rôle essentiel à assumer dans le développement indispensable des exportations françaises ;

— que l'accroissement des exportations agricoles sera d'autant plus important qu'il sera procédé :

— à une réorientation de l'agriculture ;

— à une judicieuse organisation des marchés ;

— à la conclusion de contrats à long terme avec l'étranger,

et qu'interviendront :

— une implantation de plus en plus efficace des coopératives agricoles et de leurs unions et une présence constante des groupements professionnels d'exportateurs sur les marchés étrangers ;

— la mise en œuvre indispensable de moyens d'équipement matériel et intellectuel ;

— une harmonisation intra-européenne, voire mondiale, des avantages liés à l'exportation, de ses modalités, et des charges de toute nature supportées par l'exportateur pour assurer la vente en C. A. F. (coût, assurance, fret).

....

— I —

GENERALITES SUR NOS ECHANGES EXTERIEURS EN MATIERE DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES JUSQU'EN 1959

1. — Déficit permanent de nos échanges extérieurs.

L'examen des statistiques d'exportation et d'importation montre que le déficit de notre balance commerciale agricole est un caractère permanent de notre commerce extérieur.

Si l'on compare les périodes 1901-1910 et 1956-1959, on constate :

— qu'en 1901-1910, les importations représentaient 127 p. 100 (en valeur) des exportations ;

— qu'en 1956-1959, les importations ont représenté 211 p. 100 des exportations.

Notre déficit s'est donc fortement accru ; le tableau ci-après montre que pour certains produits :

— les exportations en tonnage ont diminué ;

— la balance s'est dégradée,

il s'agit en particulier des postes suivants : viande fraîche, beurre, œufs, fruits et légumes, boissons (dégradation de la balance par suite de l'accroissement des achats de vins à l'Algérie), sucre.

Or, des études de la F. A. O. sur la situation de l'agriculture il ressort que les échanges de produits agricoles sont en progression constante.

Pour d'autres produits, par contre, notre déficit a fait place à un excédent. Il s'agit en particulier des produits suivants : fourrages, blé, orge.

Une réduction du déficit, ou un accroissement des exportations nettes sont enregistrés pour les produits suivants : animaux vivants, lait, riz, maïs, farine de froment.

(1) Rapport de M. Byé, 12 mars 1953.

(2) Rapport de M. A. Philip, 12 juin 1958.

(3) Rapport Forget, juillet 1960.

Comparaison des exportations : étranger et zone franc

Périodes : 1901-1910, 1956-1959.

(Milliers de quintaux.)

PRODUITS	MOYENNE ANNUELLE 1901-1910			MOYENNE ANNUELLE 1956-1959		
	Exportations.	Importations.	Balance.	Exportations.	Importations.	Balance.
Animaux vivants	263	642	— 379	193	387	— 194
Viande fraîche	41	16	+ 25	304	515	— 211
Viande séchée, salée, fumée	17	50	— 33	19	4	+ 15
Viandes en boîte et préparations	19	19	»	268	22	+ 246
Lait et crème fraîche	40	3	+ 37	184	24	+ 160
Lait concentré, poudre	15	11	+ 4	289	53	+ 236
Beurre	240	53	+ 187	99	100	— 1
Fromages	123	202	79	256	129	+ 127
Œufs	107	234	— 127	25	188	— 163
Froment non moulu	33	2.783	— 2.750	10.020	7.642	+ 2.378
Riz	358	1.496	— 1.138	101	780	— 679
Orge non moulue	271	1.272	— 1.001	5.670	1.364	+ 4.306
Maïs non moulu	15	3.058	— 3.045	135	2.812	— 2.677
Autres céréales non moulues	(1)	(1)	(1)	321	507	— 186
Farine de froment	252	161	+ 91	3.408	904	+ 2.504
Autres céréales moulues	(1)	(1)	(1)	95	24	+ 71
Produits préparés à partir des céréales	(1)	(1)	(1)	435	140	+ 313
Fruits et noix frais (excepté noix oléagineuses)	1.043	1.381	— 338	668	10.628	— 9.960
Fruits séchés	397	361	+ 36	87	434	— 347
Fruits en conserves préparations	(1)	(1)	(1)	502	700	— 198
Légumes, racines, tubercules frais et séchés naturellement	3.052	1.021	+ 2.031	3.546	6.321	— 2.775
Conserves de légumes et préparations	141	31	+ 110	402	285	+ 117
Sucre	3.036	1.090	+ 2.016	6.142	4.804	+ 1.320
Produits sucrés				126	10	+ 116
Alimentation animale	(1)	(1)	(1)	3.458	3.931	— 473
Margarines, graisses culinaires	(1)	(1)	(1)	337	2	+ 335
Boissons alcooliques (milliers d'hectolitres)	2.539	6.215	— 3.676	5.042	17.513	— 12.471
Tabacs bruts	1	258	— 257	24	317	— 293
Tabacs manufacturés	(1)	(1)	(1)	13	19	— 6

N. B. — Ces données n'ont qu'une valeur indicative, sauf pour les postes où ne figure qu'un produit ; l'addition de tonnage n'a pas toujours une signification rigoureuse (ex. : fruits et légumes).

(1) Données non comparables.

2. — Faible importance des exportations de produits agricoles et alimentaires par rapport aux exportations globales.

Durant la période 1881-1885, nos exportations agricoles représentaient 23 p. 100 de l'ensemble de nos exportations.

Pour la période 1956-1959, elles n'ont plus représenté que 14 p. 100 de l'ensemble de nos exportations.

Les années 1959 et 1960 ont consacré un redressement général de notre balance commerciale, mais celui-ci n'est pas imputable à une amélioration sensible de la situation de notre commerce extérieur en matière de produits agricoles et alimentaires.

Les tableaux ci-après permettent de comparer les exportations et importations françaises de « produits de l'agriculture » et de « produits de l'industrie » (définition des douanes), pour les six premiers mois des années 1958, 1959, 1960.

Pour l'ensemble étranger et zone franc, le déficit accuse une diminution de 7,8 milliards de francs de 1959 à 1960, mais il demeure très important : 221 milliards, pour les six premiers mois de 1960.

En ce qui concerne la seule zone franc, le déficit a diminué de 10,3 milliards, malgré une augmentation des importations de 8 milliards.

Avec les pays étrangers, notre déficit s'est accru de 2,5 milliards.

Etranger

Exportations.

(Six premiers mois. — Valeur en milliards d'anciens francs.)

PRODUITS	1958	1958 P. 100.	1959	1959 P. 100.	1960	1960 P. 100.
Animaux vivants...	0,7		1,5		5,1	
Viandes	2,5		4,7		9,1	
Poissons	1,2		1,7		1,9	
Produits laitiers, œufs	2,7		3,7		6,4	
Plantes vivantes...	2,7		2,7		3,4	
Fruits, légumes....	8,0		10,5		14,3	
Céréales et préparations	26,4		9,9		30,1	
Corps gras..........	3,4		3,8		3,9	
Sucre	3,1		3,3		4,2	
Boissons	28,6		31,7		39,7	
Tourteaux	0,4		0,8		1,6	
Autres	7,7		10,6		11,1	
Produits de l'agriculture	87,4	13,2	84,9	9,7	130,8	10,8
Produits de l'industrie	576,4	86,8	786	90,3	1.077,5	89,2
		100		100		100

Importations.

PRODUITS	1958	1958 P. 100.	1959	1959 P. 100.	1960	1960 P. 100.
Viandes, y compris conserves	9,2		9,7		13,0	
Poissons, crustacés.	4,5		5,6		6,6	
Produits laitiers, œufs	5,0		6,4		15,8	
Fruits et légumes.	31,7		27,3		41,2	
Café, cacao, thé, épices	12,4		11,8		11,8	
Céréales et préparations	4,2		13,9		8,7	
Graines et fruits oléagineux	8,9		8,1		19,3	
Corps gras..........	4,7		5,4		11,4	
Sucre	2,6		2,3		11,7	
Boissons	13,6		3,0		2,9	
Résidus	3,1		5,8		5,6	
Tabacs	6,9		6,8		5,2	
Autres	14,5		16,2		17,5	
Produits de l'agriculture	121,3	13,2	122,3	13,3	170,7	14,1
Produits de l'industrie	800,8	86,8	795	86,7	1.038,9	85,9
		100		100		100

Zone franc

Exportations.

(Six premiers mois. — Valeur en milliards d'anciens francs.)

PRODUITS	1958	1958 P. 100.	1959	1959 P. 100.	1960	1960 P. 100.
Animaux vivants...	0,8		1,1		2,7	
Viandes	5,7		6,3		8,7	
Poissons	1,7		1,6		2,2	
Produits laitiers, œufs	8,7		11,2		11,7	
Fruits, légumes....	4,9		5,6		6,1	
Céréales et préparations	8,1		9,9		20,4	
Graines, fruits oléagineux	0,1		1,9		0,4	
Corps gras..........	4,7		4,2		5,1	
Sucre	16,7		14,5		14,3	
Boissons	9,4		8,4		10,2	
Tabacs	0,6		0,7		0,8	
Autres	3,8		4,0		4,8	
Produits de l'agriculture	65,2	16,9	69,4	16,6	87,4	16,9
Produits de l'industrie	320,3	83,1	349,8	83,4	429,7	83,1
		100		100		100

Importations.

PRODUITS	1958	1958 P. 100.	1959	1959 P. 100.	1960	1960 P. 100.
Viande	0,7		0,6		0,6	
Poissons	3,2		4,2		4,9	
Produits laitiers, œufs	0,2		0,1		0,2	
Fruits, légumes.....	71,7		66,9		74,8	
Café, cacao, thé, épices	43,3		42,6		36,8	
Céréales et préparations	17,8		19,2		12,3	
Graines et fruits oléagineux	30,2		31,9		31,1	
Corps gras..........	13,7		15,9		14,9	
Sucre	13,1		13,3		20,7	
Boissons	78,6		57,5		65,4	
Tabacs	1,6		1,0		1,0	
Autres	7,0		6,5		5,9	
Produits de l'agriculture	281,1	80,3	260,9	80,5	268,6	72,7
Produits de l'industrie	69,0	19,7	62,9	19,5	100,8	27,3
		100		100		100

Récapitulation

Produits de l'agriculture.

(Six premiers mois. — En milliards d'anciens francs.)

ANNÉES	ÉTRANGER			ZONE FRANC		
1958......	87,4	121,3	— 33,9	65,2	281,1	— 215,9
1959......	84,9	122,3	— 37,4	69,4	260,9	— 191,5
1960......	130,8	170,7	— 39,9	87,4	268,6	— 181,2

ANNÉES	ÉTRANGER ET ZONE FRANC		
	Exportations.	Importations.	Balance.
1958......	152,6	402,4	— 249,8
1959......	154,3	383,2	— 228,9
1960......	218,2	439,3	— 221,1

L'évolution de la balance avec les pays étrangers doit retenir tout particulièrement notre attention.

Malgré une augmentation des exportations de 46 milliards (six premiers mois de 1960 par rapport aux six premiers mois de 1959), le déficit s'est accru de 2 milliards.

L'examen des différents secteurs nous montre que l'augmentation des importations, qui sont passées de 122 milliards à 170 milliards, est principalement imputable aux produits suivants :

Oléagineux	17 milliards.
Fruits et légumes	14 milliards.
Produits laitiers et œufs	9 milliards.
Sucre et sucreries	9 milliards.

Le seul poste ayant diminué à l'importation est le poste « céréales » : — 5 milliards.

L'augmentation du chiffre réalisé à l'exportation est principalement due aux céréales : + 20,2 milliards et aux boissons : + 8 milliards. Des progrès importants, en valeur relative, ont été enregistrés à propos des produits animaux, des fruits et des légumes.

Il est certain que le volume des exportations réalisées pendant le premier semestre 1959 se ressent du déficit de production enregistré au cours de la campagne 1958-1959 (ceci particulièrement pour les céréales et les boissons), mais le niveau atteint pour les six premiers mois de 1960 dépasse largement celui observé pour les six premiers mois de 1958 (+ 50 p. 100 *ad valorem*, compte non tenu de la dévaluation de 17,5 p. 100 intervenue fin 1958).

Ainsi, des progrès ont été réalisés ces derniers mois en matière d'exportation, mais ceux-ci n'ont pas pu compenser l'accroissement, plus important, des importations.

3. — Faible importance des exportations par rapport à la production.

Les données exposées ci-après, établies par le service des études économiques et financières du ministère des finances et des affaires économiques, font apparaître, en pourcentage, l'importance des exportations par rapport à la production (en valeur) :

a) Pour l'année 1956 :

$$\text{Rapport} \quad \frac{\text{Importations + droits et taxes sur importations}}{\text{Production}}$$

a) Agriculture : industries agricoles et alimentaires = 16,2 p. 100 ;

b) Industrie : non compris le bâtiment = 24,5 p. 100.

$$\text{Rapport} \quad \frac{\text{Exportations}}{\text{Production}}$$

a) Agriculture et industries agricoles et alimentaires = 7,5 p. 100 ;

b) Industrie = 19,8 p. 100.

b) Il est intéressant de considérer l'évolution de ces pourcentages de 1956 à 1959, en détaillant par secteurs de production.

	RAPPORT Importations + Droits et taxes. / Production				RAPPORT Exportations. / Production.			
	1956	1957	1958	1959	1956	1957	1958	1959
Agriculture et sylviculture	13,4	11,9	12,5	11,4	4,6	5,7	4,2	4,5
Industries agricoles et alimentaires	10,4	11,1	10,4	10,9	6,1	6,5	6,4	6
Combustibles minéraux solides	42	47,2	39,6	33,8	3,5	4,2	3,1	2,6
Electricité, eau, divers	0,6	0,6	0,7	0,5	0,7	0,7	1,1	0,8
Matériaux construction, verre	7,7	7,4	7,4	6,3	8,9	8,8	8,9	11
Minerai de fer, sidérurgie	18,2	21	20,9	16,5	34,1	33,9	31,1	39,5
Première transformation des métaux non ferreux	134,6	130,4	111	96,9	24,2	25,5	30,6	28,8
Industries mécaniques et électriques	13,4	14,7	13,5	12,8	14,7	16,1	17,6	22
Chimie	24,8	23,6	21,7	20,9	17,3	17,7	18,5	20
Industrie du cuir	20,1	20,2	15,7	16,7	20,5	20,2	20,2	24,3
Bois, papiers	12,1	11,8	11	9,6	10,7	10,6	11	12,1

Observations relatives aux importations.

Remarque préliminaire :

Si, dans l'état actuel des choses, l'expansion de la production industrielle implique un accroissement des importations (matières premières, biens d'équipement), une telle corrélation n'est pas valable pour le secteur agricole (si l'on excepte les industries de transformation de produits agricoles) qui n'importe qu'une quantité négligeable de facteurs de production.

Les importations agricoles doivent donc, *a priori*, correspondre au déficit entre la production et la demande, demande intérieure mais également demande extérieure dans la mesure où le produit importé peut :

— soit se substituer au produit indigène réservé à l'exportation ;

— soit être réexporté après transformation ou en l'état.

Si le pourcentage d'importation par rapport à la production agricole a une légère tendance à diminuer de 1956 à 1959, il demeure cependant supérieur à 10 p. 100. De plus, cette diminution est beaucoup moins sensible que pour certains secteurs industriels.

En ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires, le pourcentage est voisin de 10 p. 100 ; il est assez stable.

Observations relatives aux exportations.

Produits agricoles non transformés :

Par comparaison avec les différentes branches industrielles, le pourcentage d'exportations est un des plus faibles.

De plus, alors que la plupart des secteurs industriels enregistrent un accroissement des exportations par rapport à la production, de 1956 à 1959 on ne peut pas dégager une telle tendance pour les produits agricoles.

Considérant par ailleurs que la production agricole connaît un accroissement non négligeable, force nous est de constater que ce dernier tend principalement à satisfaire l'accroissement de la demande intérieure.

Produits agricoles transformés :

Le pourcentage est supérieur à celui enregistré pour les produits non transformés mais comme pour ce dernier il est d'une stabilité presque parfaite.

Conclusion.

Il convient de ne pas se départir d'une certaine prudence dans l'interprétation de ces données, cependant nous pouvons dès maintenant faire certaines constatations :

Du côté des importations :

Il semble *a priori* anormal que le pourcentage soit aussi élevé. Il est évident que certaines importations sont inéluctables, il s'agit des produits ne pouvant être cultivés en France,

nous verrons par la suite qu'ils représentent à peu près la moitié de nos importations (en valeur). C'est sur l'autre moitié que nous devons agir.

Du côté des exportations :

Deux caractéristiques opposent le secteur de l'agriculture aux autres secteurs :

— la faiblesse du pourcentage des exportations par rapport à la production ;

— l'absence de progression notable de celui-ci, malgré l'augmentation de la production.

Ces constatations, bien plus que celles relatives à nos importations, doivent attirer toute notre attention.

Il n'est plus besoin de démontrer que l'accroissement des exportations, dans un secteur de l'économie, est un facteur déterminant de prospérité, l'industrie automobile en constitue une parfaite illustration.

Nous pensons que la recherche de débouchés à l'extérieur de nos frontières est encore plus importante pour l'agriculture que pour les autres secteurs, ceci en raison de la structure de la « demande » des produits agricoles et alimentaires.

Alors que la demande de biens de consommation non agricoles peut être considérée comme illimitée (la seule limite étant constituée par le pouvoir d'achat du consommateur), celle qui s'adresse aux produits alimentaires est rapidement « saturée ».

Pour *certains produits* on peut considérer que la demande mondiale *réputée solvable* est saturée.

Ceci nous amènera à considérer le problème des débouchés par produit et par pays.

4. — Nature de notre commerce extérieur agricole.

Tant en ce qui concerne les exportations vers les pays de la zone franc que celles vers les autres pays du monde, nos exportations agricoles sont constituées à raison de 90 % par des produits alimentaires.

Avant d'étudier par secteur de production la structure de nos échanges, il convient de mesurer l'importance relative de chaque groupe de produits, tant à l'exportation qu'à l'importation.

Les tableaux ci-après permettent de faire cette analyse :

EXPORTATIONS

Part respective des différents groupes de produits dans l'ensemble de nos exportations de produits agricoles.

(Moyenne annuelle 1956-1959.)

PRODUITS	EN POURCENTAGE		
	Etranger et zone franc.	Exportations vers l'étranger.	Exportations vers la zone franc.
Boissons et spiritueux d'origine métropolitaine	24,6	33,1	12,4
Céréales et dérivés (sans le blé dur)	20,2	25,2	13,1
Sucre et sucreries (de betterave)	13,8	4,9	26,7
Animaux et viandes	9,1	8,5	10 »
Lait et produits laitiers	8,1	4,1	13,7
Légumes et plantes alimentaires	5.9	4,8	7,6
Fruits comestibles (métropolitains)	3,7	4,6	2,3
Oléagineux métropolitains	2,5	2 »	3,4
Produits végétaux divers (non métropolitains)	2,2	2 »	2,6
Produits de basse-cour	2,2	2,5	1,7
Plantes et graines à ensemencer	1,6	2,3	0,6
Tabacs	1,4	1,5	1,1
Oléagineux non métropolitains	1,3	0,8	1,9
Produits végétaux divers	1 »	0,8	1,2
Fruits non métropolitains	0,8	1,3	»
Produits de la floriculture	0,7	0,8	0,5
Sucre et sucreries (de canne)	0,3	0,4	0,1
Boissons d'origine non métropolitaine	0,3	0,1	0,4
Totaux	100	100	100

IMPORTATIONS

Part respective des différents groupes de produits dans l'ensemble de nos importations de produits agricoles.

(Moyenne annuelle 1956-1959.)

PRODUITS	EN POURCENTAGE		
	Etranger et zone franc.	Importations de l'étranger.	Importations de la zone franc.
Produits végétaux divers non métropolitains (café, cacao, manioc ...)	16,1	12,7	17,8
Boissons et spiritueux	15,8	5,2	21,1
Oléagineux non métropolitains	14,2	7,5	17,6
Fruits non métropolitains	13,5	6,9	16,8
Céréales et dérivés (sans le blé dur)	7,2	11,2	5,1
Légumes et plantes alimentaires	6,2	5,3	6,7
Animaux et viandes	4,8	12,3	1 »
Sucre et sucreries (de canne)	4,5	2,6	5,5
Fruits (cultivés en métropole)	3,4	6,8	1,6
Oléagineux métropolitains	3,1	6,2	1,6
Tabacs	2,7	5,9	1,2
Lait et produits laitiers	2,1	6,1	»
Blé dur	2,1	1,7	2,4
Produits de basse-cour	1,1	2,8	0,2
Plantes et graines à ensemencer	1 »	2,8	0,1
Boissons non métropolitaines	1 »	0,2	1,5
Produits de la floriculture	0,6	1,8	0,1
Sucre et sucreries (de betterave)	0,3	1 »	»
Produits végétaux divers	0,3	1 »	»
Totaux	100	100	100

En ce qui concerne les exportations :

Les produits animaux représentent une part peu importante de notre commerce extérieur : 15,3 % vers l'étranger et 25,7 % vers la zone franc. Or, ces mêmes produits représentent 63 % du revenu agricole national.

Vers les pays de la zone franc, nous exportons surtout du sucre, des produits laitiers, des céréales (et produits dérivés) et des boissons, ceci pour 66 % du total de nos ventes sur ces pays.

Vers les pays non membres de la zone franc, deux groupes de produits dominent : les boissons et les céréales pour 58 % du total de nos ventes.

En ce qui concerne les importations :

Pour effectuer une analyse qualificative de nos importations, il est utile de regrouper les différents produits en trois principaux groupes :

— les produits animaux ;

— les produits végétaux cultivés en métropole et les boissons ;

— les produits végétaux « tropicaux ».

Le tableau ci-après fait figurer la répartition de nos exportations :

PRODUITS	IMPORTATIONS de l'étranger.	IMPORTATIONS de la zone franc.
	P. 100.	P. 100.
Produits animaux	21,4	1,3
Produits végétaux cultivés en métropole et boissons	47,1	37,2
Produits végétaux tropicaux	31,5	61,5
Totaux	100	100

Les importations en provenance des pays non membres de la zone franc (1) sont constituées à raison de 68,5 % par des produits « concurrents » que nous sommes à même de produire, ce qui représente une somme de 130 milliards de francs (moyenne annuelle 1956-1959) alors que notre déficit avec ces mêmes pays s'élève à 34 milliards de francs.

Nos importations en provenance des pays de la zone franc sont surtout constituées par des produits non concurrents.

Les boissons représentent 21 % des importations en provenance de la zone franc (il s'agit essentiellement de vin en provenance d'Algérie).

Les jugements que l'on peut porter sur notre commerce extérieur agricole doivent tenir compte des différences fondamentales entre le commerce avec les pays de la zone franc et celui que nous effectuons avec le reste du monde ; ce dernier représente 59 % de nos ventes à l'exportation mais 34 % seulement de nos achats extérieurs. La répartition entre les différents produits faisant l'objet des échanges varie dans une large mesure, suivant les pays destinataires ou fournisseurs.

5. — Irrégularité des courants d'exportation.

— Déficit de la balance agricole ;

— Faible importance des exportations agricoles par rapport aux exportations globales ;

— Faible importance des exportations par rapport à la production agricole,

sont des caractéristiques fondamentales de notre commerce extérieur.

A ceci s'ajoute un élément grandement préjudiciable à la promotion de nos ventes à l'étranger : l'irrégularité de nos exportations.

Une irrégularité de nos exportations est enregistrée aussi bien en ce qui concerne le volume, la qualité, la destination des produits.

A l'exception de quelques secteurs de production, pour lesquels existent des courants importants et relativement réguliers de vente, nos exportations revêtent l'aspect d'opérations occasionnelles.

Plusieurs facteurs ont contribué dans le passé à créer cette situation, qu'il s'agisse de la production, de l'insuffisante organisation des marchés ou des structures de commercialisation à l'exportation.

Certains facteurs sont communs à l'ensemble de la production agricole et réclament des mesures de portée générale, mais l'élimination des principaux facteurs limitants de nos exportations nécessite un examen des différents problèmes spécifiques par secteur de production, examen qui fait l'objet de développements ultérieurs au sein de ce rapport.

— II —

IMPORTANCE DE NOS ECHANGES EXTERIEURS AVEC DIFFERENTS PAYS ET GROUPES DE PAYS

1. — Nos échanges extérieurs par zones.

La France a exporté (moyenne annuelle 1957-1958) sur tous pays, pour 307 milliards de francs de produits agricoles. Sur ce montant, la zone franc représente 42 %, les pays de l'O. E. C. E. autres que ceux de la C. E. E. et non compris les T. O. M. associés, 20,8 %, la C. E. E. 22,8 %. La zone dollar ne représente que 6,8 %.

En ce qui concerne nos importations, dont le montant s'élève à 674 milliards de francs, la zone franc est notre principal fournisseur avec 69,1 %.

(1) Les statistiques « zone franc » comprennent nos échanges avec l'Algérie.

Le tableau ci-après donne le détail de nos échanges extérieurs en matière de produits agricoles et alimentaires :

Commerce extérieur de produits agricoles par zones.

(Moyenne annuelle 1957-1958.)

(En milliards de francs.)

ZONES MONÉTAIRES ou économiques.	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS		BALANCE
	Valeur.	P. 100.	Valeur.	P. 100.	
Zone franc (2)......	129	42	466	69,1	— 337
C. E. E. (1).........	70	22,8	46	6,8	+ 24
O. E. C. E. autres que C. E. E. (1)...	64	20,8	57	8,4	+ 7
Zone sterling non O. E. C. E.......	4	1,3	7	1	— 3
Zone dollar.........	21	6,8	34	5	— 13
Amérique latine....	2	0,7	30	4,4	— 28
Europe de l'Est.....	5	1,6	8	1,2	— 3
Yougoslavie	»	»	4	0,6	— 4
Divers	12	3,9	22	3,2	— 10
Tous pays.........	307	100	674	100	— 367

(1) Sans les T. O. M. associés.

(2) Dont Algérie : exportations, 71 milliards ; importations, 110 milliards.

Source : Rapport sur la situation de l'économie agricole au 31 décembre 1958. (Ministère de l'agriculture.)

On constate que :

1° La part de nos échanges avec la zone franc et à l'intérieur de cette zone avec l'Algérie est prépondérante.

Le déficit enregistré : **337** *milliards sur un total de* **367** *milliards vis-à-vis de l'ensemble des pays, est une caractéristique fondamentale de notre commerce extérieur ;*

2° Un excédent de nos ventes sur nos achats n'est enregistré que pour les pays de l'O. E. C. E.: 31 milliards dont 24 imputables à nos échanges avec les pays de la C. E. E. ;

3° Pour l'ensemble des autres pays, nous sommes déficitaires en premier lieu avec l'Amérique latine et la zone dollar.

2. — Nos échanges avec les pays de la zone franc.

La faiblesse de nos exportations agricoles sur l'étranger s'explique en partie, nos principaux courants commerciaux en matière agricole ayant lieu avec la zone franc.

Le jugement que l'on peut porter sur nos échanges commerciaux en matière de produits agricoles diffère largement selon que l'on considère comme exportation et importation nos échanges avec la zone franc, selon qu'il s'agit de produits spécifiques à certains pays (fruits tropicaux par exemple) ou de produits cultivés également en métropole.

A. — La structure de nos échanges avec la zone franc

L'importance des produits agricoles dans les exportations et importations totales de la France n'est pas la même selon qu'il s'agit de l'étranger ou de la zone franc. Le tableau suivant donne une analyse de ces échanges :

ANNÉES	PRODUITS DE L'AGRICULTURE (En pourcentage du total.)			
	Exportations.		Importations.	
	Étranger.	Zone franc.	Étranger.	Zone franc.
1953..........	11,1	16,9	14,9	81,2
1954..........	13,5	17,1	13,4	81,5
1955..........	14,8	16,4	13,4	78,6
1956..........	12,4	18,8	15,5	77,7
1957..........	13,7	18,1	11,7	78
1958..........	10,6	17,5	12,6	78,5
1959..........	9,4	17,1	13,8	77,4

L'importance des pays de la zone franc dans l'ensemble de nos échanges de produits agricoles est soulignée par le fait que 41,1 % de nos exportations agricoles s'effectuent à destination de la zone franc alors que 66,5 % de nos importations proviennent de ces pays.

Il convient d'insister tout particulièrement sur ce caractère de notre commerce extérieur agricole, caractère qui l'oppose au commerce extérieur industriel. Pour la même période, en effet, 32,6 % de nos exportations industrielles s'effectuaient à destination de la zone franc, 7,7 % pour les importations provenaient de cette zone.

L'Algérie prend, tant à l'importation qu'à l'exportation, une part prépondérante dans nos échanges avec la zone franc. Elle représente 58,7 % à l'exportation et 27,1 % à l'importation.

Les principaux groupes de produits agricoles sur lesquels portent nos échanges avec la zone franc sont les suivants :

***A l'exportation*, toujours pour la période 1956-1959, la répartition est la suivante :**

PRODUITS (classement d'après les valeurs).	POURCENTAGE
Sucre et sucreries (de betterave)	26,7
Lait et produits laitiers	13,7
Céréales et dérivés (sans le blé dur)	13,1
Boissons et spiritueux	12,4
Animaux et viandes	10
Légumes	7,6
Oléagineux métropolitains	3,4
Autres	13,1
Total	100
Valeur des exportations de produits agricoles vers la zone franc (en millions de francs)	117.562

Nous pouvons exprimer d'une autre manière la répartition entre les différents produits :

PRODUITS	POURCENTAGE
Produits végétaux cultivés en métropole	69
Produits animaux	25,6
Produits végétaux « non cultivés en métropole » (réexportation en l'état ou après transformation)	5,4
Total	100

***A l'importation*, pour la période 1956-1959, la répartition est la suivante :**

PRODUITS	POURCENTAGE
Boissons et spiritueux	21,1
Produits végétaux divers non cultivés en métropole (café, cacao, thé, manioc...)	17,8
Oléagineux non métropolitains	17,6
Fruits exotiques	16,8
Légumes	6,7
Sucre et sucreries (de canne)	5,5
Céréales et dérivés (sans le blé dur)	5,1
Blé dur	2,4
Autres	7
Total	100
Valeur des importations de produits agricoles en provenance de la zone franc (en millions de francs)	401.391

Soit, en regroupant ces différents produits :

PRODUITS	POURCENTAGE
Produits végétaux non cultivés en métropole	61,5
Produits végétaux cultivés en métropole	37,2
Produits animaux	1,3
Total	100

En définitive :

— à l'exportation, le sucre et les sucreries tiennent une place prépondérante : 26,7 %. Viennent ensuite quatre postes d'importance à peu près égale : céréales, boissons, produits laitiers et animaux totalisant 49,2 % des exportations ;

— à l'importation, les boissons occupent la première place : 17,8 %. Il s'agit presque exclusivement des importations de vin en provenance d'Algérie.

Trois postes viennent ensuite, totalisant 52,2 % des importations ; ils ne comprennent que des produits végétaux non cultivés en métropole. Il s'agit pour 17,8 % de café, cacao, thé, pour 17,6 % d'oléagineux, 16,8 % de fruits exotiques.

En définitive, 61,5 % de nos importations agricoles sont constitués de produits végétaux non cultivés en métropole.

Si les échanges de produits agricoles avec l'étranger et la zone franc se soldent par un déficit moyen annuel (période 56-59, de 318 milliards de francs), le déficit enregistré avec la zone franc représente 39 % du déficit global, mais pour 240 milliards de francs il s'agit de produits végétaux qui ne sont pas cultivés en métropole, soit 85 % du déficit enregistré avec la zone franc.

En conclusion, la part prépondérante prise par la zone franc dans le déficit de notre balance en matière d'échanges de produits agricoles est une caractéristique fondamentale de notre commerce extérieur.

Cette constatation est loin d'être alarmante si l'on veut bien considérer que nos achats portent principalement sur des produits exotiques ne pouvant pas être cultivés en métropole.

Le souci d'équilibre de notre balance doit donc nous inciter, dans l'intérêt commun, à augmenter nos exportations, et principalement nos exportations de produits animaux pour lesquels ces pays, dans leur ensemble, sont très largement déficitaires.

Une complémentarité des productions agricoles de la métropole et de la zone franc doit être recherchée.

L'industrialisation de ces pays doit permettre, avec l'intensification des productions agricoles spécifiques, une augmentation du niveau de vie permettant d'accroître la demande solvable que la métropole peut satisfaire.

La situation de nos échanges avec les pays de la zone franc répond avant tout à des impératifs politiques sur lesquels le Conseil économique et social ne saurait se prononcer.

B. — L'ALGÉRIE DANS LE CADRE DE NOS ÉCHANGES COMMERCIAUX

Les pratiques commerciales en matière d'échanges métropole-Algérie tendent à assimiler ces opérations à des exportations ou importations.

Il apparaît que dans le cadre de la politique commerciale française, un examen particulier doit être effectué en ce qui concerne les échanges et plus spécialement les exportations des produits agricoles algériens vers la métropole d'une part, à destination de l'étranger d'autre part.

Autrement dit, le problème des échanges commerciaux dans le secteur agricole en ce qui concerne les départements algériens se présente sous deux aspects ; il s'agit de connaître d'une part la place qu'occupe ou que peut occuper la production agricole d'Algérie dans l'ensemble des exportations françaises à destination de l'étranger ; il convient d'autre part de mettre l'accent sur l'importance croissante des échanges entre la métropole et l'Algérie et plus exactement de souligner l'importance du marché algérien pour la production nationale et pour la production européenne.

1° *Echanges métropole-Algérie.*

En 1959, les statistiques douanières nous apprennent que nous avons exporté pour 150,5 milliards de produits agricoles et alimentaires vers les pays de la zone franc, dont 88 milliards vers l'Algérie.

Nos échanges avec l'Algérie, pour les principaux produits agricoles et alimentaires, s'établissent ainsi :

Expéditions métropolitaines de produits agricoles à destination de l'Algérie, et expéditions de l'Algérie vers la métropole.

(En millions de francs.)

CHAPITRE de la nomenclature douanière.	DÉSIGNATION	1958 Vers l'Algérie.	1958 Vers la métropole.	1959 Vers l'Algérie.	1959 Vers la métropole.
01	Animaux vivants	1.612	2.538	3.147	1.819
02	Viandes et abats comestibles	3.845	453	5.777	130
16	Préparations de viandes, poissons, etc.	6.566	403	6.248	436
04	Lait, beurre, fromage, œufs, miel	11.079	»	14.552	»
06	Plantes vivantes et fleurs	805	107	818	65
07	Légumes	5.079	12.238	3.867	10.605
08	Fruits dont agrumes	1.487	22.124	1.923	20.448
20	Préparations de légumes et fruits	3.808	2.307	3.440	2.376
10	Céréales, blé dur	2.965	4.826	5.977	2.314
11	Farines, gruaux, malt, etc	741	5.617	1.183	4.023
19	Préparations à base de farine, etc.	2.893	647	3.150	»
17	Sucres et sucreries	18.642	3	17.458	1.000
22	Boissons	7.812	116.303	8.147	97.215
24	Tabacs	253	2.160	385	1.542
	Total	67.557	169.726	76.072	141.973

Remarque. — Ne figurent pas dans ces statistiques l'ensemble des produits agricoles mais seulement les chapitres retenus pour notre étude (introduction à l'étude par produits).

Source : Statistiques des douanes.

Ces chiffres traduisent un solde positif important en faveur de l'Algérie, plus particulièrement en ce qui concerne trois postes : boissons, fruits et légumes, farines.

Par contre l'Algérie représente dès 1958 et d'autre part en 1959 un marché non négligeable pour la production métropolitaine des viandes, des sucres et surtout des produits laitiers.

En ce qui concerne les céréales, les échanges tendent à s'équilibrer, mais il apparaît dès maintenant que l'Algérie a des besoins de plus en plus grands en blé tendre ; l'évolution que marqua l'année 1959 ne semble pas uniquement due à une situation exceptionnelle, mais traduit une évolution générale. On peut, dès maintenant, considérer que pour l'année 1960-1961, le marché algérien absorbera un tonnage important de blé tendre d'origine métropolitaine.

Cette importance du marché algérien se retrouve dans la plupart des secteurs essentiels de la production nationale : indépendamment des produits laitiers et de la viande pour lesquels on doit constater la progression des exportations métropolitaines vers l'Algérie en 1958 et surtout en 1959, on peut d'ores et déjà affirmer qu'il en sera de même en matière de pommes de terre de consommation par exemple.

Dans le secteur des fruits et légumes, une certaine complémentarité est déjà instaurée entre les productions métropolitaines et algériennes :

— produits primeurs venant compléter l'approvisionnement de la métropole dans le temps ;

— agrumes.

En ce qui concerne le vin, une concurrence partielle existe, mais l'accroissement prévisible des débouchés, lié à la réalisation effective d'un marché commun entre les Six, doit permettre d'assurer conjointement l'écoulement des productions métropolitaines et algériennes.

Il importe surtout aujourd'hui, d'attirer l'attention sur l'importance considérable du marché algérien et des débouchés de plus en plus grands que ce marché peut apporter à la production agricole française. A cet égard le développement économique et social de l'Algérie doit avoir pour effet de créer un marché de consommation équivalant dans quelques années, à peu près à 25 p. 100 du marché de consommation de la métropole.

2° *La place des exportations algériennes dans le commerce extérieur de la France.*

Les tableaux ci-après précisent le volume des exportations algériennes de produits agricoles et industriels pour 1958 et 1959 :

Exportations vers les territoires de la zone franc (sans la métropole).

PRODUITS	VALEURS (millions de francs). 1959	VALEURS 1958	POURCENTAGE par rapport au total. 1959	POURCENTAGE 1958
Produits de l'agriculture (sections I à IV)	4.800	6.171	58,1	62,3
Dont :				
Fruits et légumes (y compris les conserves)	440	416	5,3	4,2
Céréales et produits de la minoterie, pâtes alimentaires	81	51	1	0,5
Vins ordinaires	1.190	1.699	14,4	17,2
Vins vinés et autres boissons	440	812	5	8,2
Tabacs	2.118	2.357	25,6	23,8
Produits de l'industrie (sections V à XXI)	3.458	3.731	41,9	37,7

Exportations à destination des pays étrangers.

PRODUITS	VALEURS (millions de francs). 1959	VALEURS 1958	POURCENTAGE par rapport au total. 1959	POURCENTAGE 1958
Produits de l'agriculture (sections I à IV)	6.423	5.149	27,1	23,9
Dont :				
Boyaux et autres produits d'origine animale	125	160	0,5	0,7
Fruits et légumes (non compris les conserves)	1.192	470	5	2,2
Céréales et dérivés, sons	1.142	1.048	4,8	4,8
Caroubes	87	98	0,4	0,4
Crin végétal et alfa	852	929	3,6	4,3
Huiles végétales	455	641	1,9	3
Vins et autres boissons alcoolisées	513	391	2,2	1,8
Tourteaux	568	154	2,4	0,7
Tabacs	6	48	»	0,2
Produits de l'industrie (sections V à XXI)	17.281	16.409	72,9	76,1

Les exportations sur l'étranger sont relativement faibles par rapport à celles de l'Algérie vers la métropole. Ces exportations doivent être développées dans la mesure où la demande croissante de la consommation locale le permettra.

Il est vrai que, en fonction même des objectifs du plan de Constantine, certaines productions doivent être développées et améliorées, même si elles ne trouvent de débouchés qu'à l'extérieur. C'est le cas des agrumes notamment. C'est peut-être également le cas des légumes primeurs ainsi que des fruits spécifiquement algériens comme les dattes ou les figues. Laissant de côté les questions relatives à la viticulture qui pose des problèmes identiques à ceux qui conditionnent l'écoulement de la production métropolitaine au regard de la concurrence des autres pays méditerranéens, et notamment de l'Italie, on doit souligner que la plupart des difficultés auxquelles se heurte la commercialisation des produits algériens à l'exportation, et notamment vers l'Europe continentale, résultent de la situation géographique de l'Algérie. Les produits de ces départements doivent, en effet, traverser la Méditerranée pour accéder au marché européen ; ils supportent, de ce fait, des charges supplémentaires qui sont dues à la fois au fret maritime proprement dit, mais aussi et surtout aux charges annexes qui en sont la conséquence directe et indirecte. Il apparaît, à cet égard, que devraient être étudiés de façon plus précise et plus approfondie les moyens de réduire les frais portuaires et les conditions générales de transit. Tant qu'un kilo d'oranges supportera près de 60 francs pour accéder de la propriété au marché de consommation de l'Europe continentale, il sera difficile de développer

une politique d'exportation de longue durée dans le cadre d'un marché libre et à l'égard d'une concurrence qui bénéficie, comme c'est le cas pour l'Italie, de conditions de transport particulièrement favorables.

Les agrumes représentent néanmoins une des productions qui sont susceptibles de trouver à l'exportation, sur les marchés européens, des débouchés de plus en plus grands. La consommation, en Europe occidentale, est en progression constante. La production italienne n'est pas suffisante pour approvisionner l'ensemble des marchés de la C. E. E. Il faut sans doute lutter contre une concurrence très vive de la part du Maroc, de la Tunisie et de l'Espagne. Mais l'Algérie bénéficie alors de sa situation particulière du fait de son intégration dans la Communauté économique européenne, en vertu des dispositions de l'article 227 du traité de Rome.

Dès maintenant, et si l'on juge par le résultat des exportations au cours de la dernière campagne, on constate que, grâce à une organisation interprofessionnelle remarquable, à laquelle participent à la fois les producteurs, les coopératives et le négoce, grâce aussi au concours du fonds de garantie mutuelle, une certaine péréquation des prix a pu être assurée qui a fait évoluer les exportations d'agrumes d'Algérie vers l'étranger au cours des dernières années de la façon suivante :

700 tonnes pour la campagne 1957-1958.
1.200 tonnes pour la campagne 1958-1959.
12.600 tonnes pour la campagne 1959-1960.

Cette organisation a permis de contrôler la qualité des expéditions, de réduire les frais, de rechercher des débouchés et, dans certains cas même, d'obtenir sur le marché allemand des prix supérieurs à ceux de nos concurrents des autres pays méditerranéens.

En conclusion, si le marché métropolitain constitue pour longtemps le marché préférentiel pour l'écoulement de la production algérienne, une préférence identique doit être appliquée à la production métropolitaine sur le marché algérien. Les échanges doivent s'effectuer dans le cadre d'une complémentarité des productions et non pas dans le sens de la concurrence.

La production, en Algérie, est en évolution constante ; le marché algérien offre des débouchés de plus en plus grands dont on doit tenir compte dans l'examen même du problème des débouchés nécessaires pour une production agricole en expansion en métropole et dans l'ensemble des pays de la C. E. E.

3. — Nos échanges avec la C. E. E.

La balance de nos échanges de produits agricoles est positive avec trois pays : l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg. Elle est déficitaire avec l'Italie et les Pays-Bas. Le solde global est néanmoins positif : pour l'année 1958, il s'élevait à 13,5 millions de dollars.

Les échanges avec les pays de la C. E. E. s'inscrivent :

— à l'exportation, pour 35 à 40 p. 100 des exportations françaises vers l'étranger ;

— à l'importation, pour 23 p. 100 des importations en provenance de l'étranger.

Echanges de la France avec les pays de la C. E. E.

PAYS	1956			1957			1958		
	Export.	Import.	Balance.	Export.	Import.	Balance.	Export.	Import.	Balance.
	(Millions de $ U. S.)			(Millions de $ U. S.)			(Millions de $ U. S.)		
Allemagne	75	16	+ 59	96	17	+ 79	78	17	+ 61
U. E. B. L.	35	21	+ 14	53	12	+ 41	26	16	+ 10
Italie	15	42	— 27	14	36	— 22	11	25	— 14
Pays-Bas	18	54	— 36	27	40	— 13	10	34	— 24
	(Milliards de francs.)			(Milliards de francs.)			(Milliards de francs.)		
C. E. E.	50	46,5	+ 3,5	38,6	70,4	+ 31,8	52,1	38,6	+ 13,5

Définition C. T. C. I. : produits alimentaires, boissons, tabacs.

N. B. — Export. = Exportations françaises vers le pays considéré. — Import. = Importations françaises en provenance du pays considéré.

Source : Statistiques O. E. C. E.

Nos partenaires de la C. E. E., qui importent pour près de 3,5 milliards de dollars de toute provenance, ne se fournissent en France que pour 3,5 p. 100 de leurs besoins.

Sans doute une part importante du déficit total de la Communauté provient-elle d'importations de produits tropicaux non cultivables sur place, mais il n'en demeure pas moins que notre pays ne joue, ici encore, qu'un rôle extrêmement faible dans l'approvisionnement des pays de la C. E. E. C'est ainsi qu'il ne fournit que 4 p. 100 à l'Allemagne, 1,7 p. 100 aux Pays-Bas, 1,9 p. 100 à l'Italie et 5,6 p. 100 à l'U. E. B. L. de leurs importations.

Cinq pays seulement réalisent plus de 40 p. 100 de leurs achats extérieurs auprès de l'O. E. C. E. ; il s'agit de :

Suisse : 47 p. 100 ;
Allemagne (République fédérale) : 43,2 p. 100 ;
Danemark : 41,6 p. 100 ;
U. E. B. L. : 41,6 p. 100 ;
Italie : 40,6 p. 100.

La France est, après la Turquie, le pays qui réalise la part la moins importante de ses achats auprès des pays membres de l'O. E. C. E.

Ce fait est particulièrement imputable aux achats à la zone franc, qui représentaient, en 1958 : 67 p. 100 de nos importations.

Cinq pays réalisent plus de 20 p. 100 de leurs importations avec la C. E. E. ; ce sont :

Suisse : 37,9 p. 100 ;
U. E. B. L. : 33,2 p. 100 ;
Allemagne (République fédérale) : 25,9 p. 100 ;
Autriche : 24,2 p. 100 ;
Danemark : 22,8 p. 100.

La France joue donc un rôle peu important dans la satisfaction des besoins d'une Europe dont le déficit alimentaire s'élève à plus de 10 milliards et demi de dollars. Notre pays n'apparaît qu'exceptionnellement parmi les trois premiers fournisseurs européens ; par contre, les Pays-Bas, le Danemark et l'Italie se disputent le premier rang comme premiers fournisseurs de l'Europe.

4. — Nos échanges avec les pays de l'O. E. C. E.

L'ensemble des pays de l'O. E. C. E. a, en 1958, importé pour 10,6 milliards de dollars de denrées agricoles et exporté pour 4,7. Sur le montant total des importations de l'O. E. C. E., 40 p. 100 sont réalisées par le Royaume-Uni ; 33 p. 100 sont réalisées par nos cinq partenaires du Marché commun.

Pour l'ensemble de nos partenaires de l'O. E. C. E., les importations en provenance de France ne représentent que 3 p. 100 des achats extérieurs toutes provenances.

Ainsi, notre place sur les marchés de l'O. E. C. E. est vraiment minime ; or il faut bien considérer que cet ensemble de dix-huit pays constitue notre principal débouché extérieur absorbant 75 p. 100 de nos exportations à destination de l'étranger et 42 p. 100 de nos exportations à destination de l'ensemble étranger-zone franc.

Le déficit de notre commerce extérieur est le plus important de l'O. E. C. E., après le Royaume-Uni et l'Allemagne fédérale.

La France est le second fournisseur de la Suisse avec 8,9 p. 100 de ses importations agricoles et le premier fournisseur du Portugal avec 6,9 p. 100 de ses importations. Notre commerce avec la Suède est faible, 2,1 p. 100 ; c'est à un pourcentage égal que s'élèvent nos exportations en Norvège.

Le tableau suivant donne des indications plus détaillées sur l'ensemble des échanges à l'intérieur de l'O. E. C. E.

Valeurs en 1.000 dollars U. S., d'après les statistiques agricoles de l'O. E. C. E., année 1958 (produits alimentaires, boissons et tabacs, définition C. T. C. I).

Les pays ont été classés par ordre d'importance décroissante des montants réalisés à l'importation.

***N. B.* — Dans les données d'importation et d'exportation de l'O. E. C. E. figurent celles relatives au commerce avec les pays et territoires d'outre-mer associés.**

MONTANT des exportations françaises à destination de ces pays.	IMPORTATIONS en provenance de la France en pourcentage des importations totales du pays considéré.	PAYS	IMPORTATIONS Valeur.	IMPORTATIONS Pourcentage	EXPORTATIONS Valeur.	EXPORTATIONS Pourcentage	SOLDE
93.767	2,2	Royaume-Uni	4.217.996	39,7	542.447	11,4	— 3.675.549
78.227	4	Allemagne R. F.	1.943.849	18,3	182.806	3,8	— 1.761.043
		France	1.412.331	13,3	664.867	13,9	— 747.464
9.568	1,7	Pays-Bas	558.658	5,3	893.440	18,7	+ 334.782
10.652	1,9	Italie	546.438	5,1	510.626	10,7	— 35.812
26.052	5,6	U. E. B. L.	467.817	4,4	152.859	3,2	— 314.958
31.802	8,9	Suisse	359.216	3,4	97.453	2	— 261.763
6.624	2,1	Suède	308.491	2,9	72.327	1,5	— 236.164
6.418	3	Danemark	214.755	2	760.304	15,9	+ 545.549
996	0,6	Autriche	172.499	1,6	44.121	0,9	— 128.378
3.258	2,1	Norvège	154.754	1,5	135.161	2,8	— 19.593
1.875	1,7	Irlande	107.375	1	241.642	5,1	+ 134.267
755	0,8	Grèce	89.539	0,8	157.682	3,3	+ 68.143
3.436	6,9	Portugal	49.648	0,5	89.554	1,9	+ 39.906
2	»	Turquie	12.954	0,1	168.469	3,5	+ 155.515
25	»	Islande	10.050	0,1	57.103	1,2	+ 47.053
		C. E. E.	4.929.093	46,4	2.404.598	50,4	— 2.524.495
124.499	3,5	C. E. E. sans la France	3.516.762	33,1	1.739.731	36,5	— 1.777.031
		O. E. C. E.	10.626.370	100	4.770.861	100	— 5.855.509
273.457	3	O. E. C. E. sans la France	9.214.039	86,7	4.105.994	86,1	— 5.108.045

Le tableau ci-après fait figurer, pour chacun des pays membres et pour l'année 1958 :

— les importations en provenance des trois premiers fournisseurs européens ;

— le total des importations en provenance de la C. E. E., de l'O. E. C. E. et du monde ;

— la part de l'O. E. C. E., de la C. E. E., du premier fournisseur et de la France dans les importations totales.

IMPORTATIONS DES PAYS MEMBRES DE L'O. E. C. E. (EN 1.000 $ U. S.)

Produits alimentaires, boissons et tabacs (d'après statistiques O. E. C. E. 1958).

	IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE L'O. E. C. E. (1)	(2)	(3)	Total importations provenance C. E. E.	Total importations provenance O. E. C. E.	TOTAL importations toutes provenances	O. E. C. E. en pourcentage total.	C. E. E. en pourcentage total.	(1) Pourcentage total.	FRANCE en pourcentage du total.
Royaume-Uni	Danemark : 294.150	Irlande : 216.438	Pays-Bas : 196.315	427.816	1.038.702	4.217.996	24.6	10,1	7	2,2
Allemagne (R. F.)	Pays-Bas : 235.851	Danemark : 180.442	Italie : 167.702	503.840	839.470	1.943.849	43.2	25,9	12,1	4
France	Pays-Bas : 33.593	Italie : 25.393	Grèce : 25.315	92.009	178.555	1.412.331	12,6	6,5	2,4	»
Pays-Bas	U. E. B. L. : 39.221	Allemagne : 22.617	Royaume-Uni : 17.658	79.668	122,416	558.658	21,9	14,2	7	1,7
Italie	Danemark : 57.551	Pays-Bas : 39.751	Autriche : 23.024	77.829	221.727	546.438	40,6	14,2	10,5	1,9
U. E. B. L.	Pays-Bas : 103.296	France : 26.052	Allemagne : 14.079	155.496	194.542	467.817	41,6	33,2	22,1	5,6
Suisse	Italie : 64.453	France : 31.802	Pays-Bas : 19.868	136.104	168.794	359.216	47	37,9	17,9	8,9
Suède	Danemark : 27.773	Italie : 18.563	Pays-Bas : 16.847	49.581	105.303	308.491	34,1	16,1	9	2,1
Danemark	Pays-Bas : 20.784	Royaume-Uni : 17.144	Allemagne : 14.991	49.041	89.382	214.755	41,6	22,8	9,7	3
Autriche	Italie : 27.222	Allemagne : 8.070	Pays-Bas : 4.970	41.773	57.963	172.499	33,6	24,2	15,8	0,6
Norvège	Danemark : 8.862	Royaume-Uni : 5.598	Suède : 5.065	13.042	36.783	154.754	23,8	8,4	5,7	2,1
Irlande	Royaume-Uni : 27.251	Pays-Bas : 3.886	France : 1.875	7.266	37.819	107.375	35,2	6,8	25,4	1,7
Grèce	Pays-Bas : 7.111	Danemark : 2.118	Italie : 1.180	9.799	17.481	89.539	19,5	10,9	7,9	0,8
Portugal	France : 3.436	Islande : 2.705	Norvège : 2.666	6.041	14.717	49.648	29,6	12,2	6,9	6,9
Turquie	Allemagne : 472	Royaume-Uni : 76	Pays-Bas : 70	544	655	12.954	5,1	4,2	3,6	»
Islande	Pays-Bas : 514	Danemark : 359	Royaume-Uni : 301	897	1.695	10.050	16,9	8,9	5,1	»

5. — Le problème des échanges avec les pays de l'Est.

A. — PROBLÈME DES ÉCHANGES AVEC L'U. R. S. S.

Les achats de l'U. R. S. S. ne peuvent être effectués que par les entreprises nationales habilitées. Deux entreprises de ce genre se partagent le commerce extérieur (import et export) des produits agricoles et alimentaires :

Exportkhelb et Prodinterg.

Ces échanges se font uniquement dans le cadre des accords commerciaux.

En 1959, les statistiques douanières françaises donnent les chiffres suivants (en millions de francs) pour les produits agricoles :

DÉSIGNATION	EXPORTATIONS françaises à destination de l'U. R. S. S.	IMPORTATIONS françaises en provenance de l'U. R. S. S.
Animaux vivants	2,7	0,6
Lait, beurre, fromage, œufs, miel.	»	177,5
Autres produits d'origine animale...	10,6	62,6
Plantes vivantes et fleurs	0,5	»
Légumes	»	34,8
Fruits	31,9	»
Oléagineux, graines, pailles	1,3	13,8
Matières pour teinture, tannage....	3,1	»
Matières à tresser, à mailler	105,7	»
Préparations de viande, de poissons.	3,4	1.749
Céréales	»	5.630,6
Sucres et sucreries	»	0,1
Cacao et ses préparations	31,5	»
Préparations de légumes, fruits	»	»
Préparations alimentaires diverses..	»	»
Boissons	11,4	5
Total	202	7.674

Le chiffre de nos exportations vers l'U. R. S. S. est insignifiant ; nos importations sont plus importantes avec deux postes essentiels : céréales et conserves de viandes et poissons. L'U. R. S. S. importe une très faible proportion de produits de consommation courante, l'essentiel étant constitué par les matières premières et biens d'équipement.

En outre, la majeure partie des importations provient des pays socialistes :

1950, 78 p. 100 ; 1955, 79 p. 100 ; 1956, 76 p. 100 (source C. N. C. E.).

B. — PROBLÈME DES ÉCHANGES AVEC LES DÉMOCRATIES POPULAIRES

(Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, République populaire de Chine.)

L'économie de ces pays est planifiée et le commerce extérieur nationalisé. Cette réglementation rigoureuse écarte, en principe, toute possibilité de traiter avec une entreprise particulière ou avec un utilisateur direct, ainsi que tout recours aux services d'un représentant local.

L'examen du tableau ci-après fait apparaître l'importance des échanges commerciaux à l'intérieur du groupe des pays considérés. C'est ainsi qu'en 1956 :

55 p. 100 des importations totales de l'U. R. S. S. provenaient de ces pays.

67 p. 100 des importations totales de Bulgarie provenaient de ces pays, dont 62 p. 100 de l'U. R. S. S.

53 p. 100 des importations totales de Hongrie provenaient de ces pays, dont 43 p. 100 de l'U. R. S. S.

51 p. 100 des importations totales de Pologne provenaient de ces pays, dont 65 p. 100 de l'U. R. S. S.

92 p. 100 des importations totales de la Roumanie provenaient de ces pays, dont 76 p. 100 de l'U. R. S. S.

55 p. 100 des importations totales de la Tchécoslovaquie provenaient de ces pays, dont 60 p. 100 de l'U. R. S. S.

60 p. 100 des importations totales de la Chine populaire provenaient de ces pays, dont 83 p. 100 de l'U. R. S. S.

1. *Bulgarie.*

Exportations de la Bulgarie :

En 1956, 54,6 p. 100 de produits industriels ; 31,9 p. 100 de produits ruraux transformés : 13,5 p. 100 de produits ruraux bruts.

Ce pays est donc un important exportateur de produits agricoles.

Importations de la Bulgarie :

En 1956, sur 30,5 millions de dollars d'importations en provenance des pays de l'O. E. C. E., de Finlande et de Yougoslavie, les produits alimentaires ne représentent que 1,5 million de dollars.

En 1959, la structure des échanges de produits agricoles et alimentaires avec la France était la suivante (en millions de francs) :

PRODUITS	EXPORTATIONS françaises vers la Bulgarie.	EXPORTATIONS bulgares vers la France.
Animaux vivants	»	7
Produits laitiers, œufs, miel	»	23
Autres produits animaux	»	31
Légumes	»	44
Oléagineux, graines, pailles	»	13
Graisses, huiles, cires	28	»
Conserves de fruits et légumes	»	9
Boissons	»	26
Tabacs	»	856
Total	28	1.009
Ensemble des produits	3.763	1.359

Source : Statistiques douanières.

Nous exportons davantage vers la Bulgarie que nous n'importons, mais il s'agit presque exclusivement de produits industriels, tandis que nous achetons des produits agricoles pour plus de 70 p. 100 de la valeur de nos importations.

2. *Hongrie.*

Structure des échanges (en millions de forints-devises).
(Cours moyen de change du forint en 1957 : 100 F = 2.796 forints.)

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956
Bétail vivant :						
Pays socialistes....	2,1	0,4	0,3	49,1	56,4	85
Pays capitalistes...	11,2	1,4	1,3	88,5	151,2	225,6
Produits alimentaires :						
Pays socialistes....	265,2	233,3	183,5	968,8	1.143,7	694,1
Pays capitalistes...	560,6	867,1	507,8	689,8	828,8	791,5
Total :						
Pays socialistes....	267,3	233,7	183,8	1.017,9	1.170,1	779,1
Pays capitalistes...	571,8	868,2	509,1	778,4	980	1.017,1
Total commerce extérieur	839,1	1.101,9	692,9	1.796,3	2.150,1	1.796,2

L'année 1956 est une année anormale par suite des événements insurrectionnels d'octobre-novembre.

En 1957, s'est confirmée la tendance à l'accroissement des échanges avec les pays capitalistes.

La Hongrie est essentiellement exportatrice en matière de produits agricoles dans ses échanges avec les pays considérés.

Les échanges avec la France, en 1956, se décomposent ainsi (en millions de dollars) :

DÉSIGNATION	PRINCIPALES importations en provenance de France.	DÉSIGNATION	PRINCIPALES exportations vers la France.
Blé	4,8	Viande	0,9
Autres céréales	3,6	Animaux sur pied	0,6
Total	8,4		
Laine et poils	4,3	Beurre et margarine	0,5
Fer et acier	3		
Ensemble	16,2	Ensemble	3,3

Pour l'année 1959, nos échanges se décomposent ainsi (en millions de francs) :

PRODUITS	EXPORTATIONS françaises.	EXPORTATIONS hongroises.
Animaux vivants	11	205
Viandes et abats	5	1.218
Poissons	»	21
Lait, beurre, œufs, fromage, miel	»	92
Autres produits animaux	38	194
Plantes vivantes et fleurs	5	»
Légumes	»	157
Farines, gruaux, malt	»	15
Oléagineux, graines, paille	»	91
Graisses, huiles, cires	38	»
Préparations de viandes, poissons	»	44
Sucres et sucreries	»	788
Préparations alimentaires diverses	2	»
Boissons	6	2
Tabacs	»	105
Total	105	2.932
Tous produits	6.712	3.597

Le problème de nos exportations vers ce pays ne pourrait se poser que pour des produits spécifiques ne s'adressant qu'à une clientèle très aisée.

3. *Pologne.*

En 1959, les échanges de produits agricoles et alimentaires entre la Pologne et la France se sont établis ainsi (en millions de francs) :

PRODUITS	EXPORTATIONS françaises.	EXPORTATIONS polonaises.
Animaux vivants	6	17
Viandes et abats comestibles	»	105
Poissons	4	73
Produits laitiers, œufs	»	147
Autres produits animaux	»	94
Légumes	»	66
Céréales	»	58
Farines, gruaux, malt	»	570
Oléagineux, graines, pailles	36	298
Préparations de viandes, poissons	»	7
Sucres et sucreries	»	781
Conserves fruits et légumes	»	4
Boissons	45	74
Total	91	2.294
Ensemble des produits	7.072	7.102

Source : Statistiques des douanes.

Notre balance avec ce pays est donc très nettement déficitaire en matière de produits agricoles alors que la balance générale est équilibrée.

L'accord commercial franco-polonais pour 1960 ne réserve également qu'une très faible part aux produits agricoles dans l'ensemble de nos exportations.

4. *Roumanie.*

En 1959, les échanges de produits agricoles et alimentaires entre la Roumanie et la France se sont établis ainsi (en millions de francs) :

PRODUITS	EXPORTATIONS françaises.	EXPORTATIONS roumaines.
Viandes	»	240
Poissons	»	23
Produits laitiers, œufs, miel	31	28
Autres produits animaux	6	44
Légumes	1	2
Oléagineux, graines, pailles	6	28
Graisses, huiles, cires	65	9
Boissons	1	24
Total	110	398
Ensemble des produits	4.378	7.300

Source : Statistiques douanières.

Comme dans les autres pays de l'Est, des débouchés sont accordés à certains produits agricoles, mais ils demeurent toujours très restreints.

5. *Tchécoslovaquie.*

Structure des échanges de produits agricoles et alimentaires entre la Tchécoslovaquie et la France en 1959 (valeurs en millions de francs) :

PRODUITS	EXPORTATIONS françaises.	EXPORTATIONS tchécoslovaques.
Animaux vivants	15	364
Viandes	116	222
Poissons	»	8
Produits laitiers, œufs, miel	»	70
Autres produits animaux	1	267
Légumes	»	141
Fruits	47	»
Céréales	4	»
Farines, gruaux, malt	»	101
Oléagineux, graines, paille	93	425
Conserves de viandes, de poissons	10	»
Conserves de légumes et fruits	2	5
Sucres et sucreries	»	674
Boissons	25	22
Total	313	2.099
Ensemble des produits	7.611	6.423

Source: Statistiques des douanes.

Pour la Tchécoslovaquie, comme pour l'ensemble des pays de l'Est précédemment étudiés, les produits agricoles prennent une plus grande importance dans nos importations que dans nos exportations.

6. *République populaire de Chine.*

Structure des échanges de produits agricoles et alimentaires avec la France en 1959 (en millions de francs) :

PRODUITS	EXPORTATIONS françaises.	EXPORTATIONS chinoises.
Viandes	»	75
Produits laitiers, œufs, miel	»	34
Autres produits animaux	1	1.217
Légumes	»	1
Fruits	»	1
Céréales	»	139
Farines, gruaux, malt	»	234
Oléagineux, graines, pailles	»	477
Graisses, huiles, cires	»	68
Conserves de fruits et légumes	2	7
Préparations diverses	»	6
Résidus d'industries alimentaires	»	38
Boissons	2	»
Total	5	2.297
Ensemble des produits	19.660	7.996

Source: Statistiques douanières.

Notre balance générale avec la Chine est largement bénéficiaire ; la part des produits agricoles dans nos exportations peut être considérée comme inexistante, alors qu'à l'importation elle s'inscrit pour plus de 28 p. 100.

En conclusion, les échanges réalisés par les pays de l'Est ont lieu essentiellement à l'intérieur du groupe.

Ces pays, dans leurs échanges avec la France, importent principalement des produits industriels (avec une priorité pour les biens d'équipement).

— III —

SPECIFICITE DES ECHANGES AGRICOLES DANS LE MONDE

Le commerce des produits agricoles et alimentaires est surtout développé entre certaines régions du globe. C'est ainsi que trois groupes de pays : Amérique du Nord, Amérique latine et Europe occidentale, réalisent 67 p. 100 des exportations et 77 p. 100 des importations mondiales.

Mécanisme des échanges.

La notion de « marché mondial » n'a pas grande signification économique. Une part importante des échanges s'effectue dans le cadre d'accords bilatéraux, accords qui sont souvent conclus entre deux pays à économie complémentaire mais qui peuvent aussi répondre à des considérations politiques.

Certains accords internationaux existants, notamment pour le blé et le sucre, peuvent avoir une certaine influence sur la régularité des cours, mais ils ne régissent pas l'ensemble des transactions. Il apparaît avec la plus grande certitude que pour la plupart des produits agricoles les « prix mondiaux » ne sont pas déterminés par une économie de marché soumise à la seule loi de l'influence de la demande.

Le protectionnisme s'exerce sous des formes multiples (contingentement, droits de douane, taxes compensatrices, clause des prix minima...).

A ces mesures correspondent, du côté des pays exportateurs, des mesures complexes d'aide aux exportations faisant intervenir des concepts économiques, sociaux et politiques.

La situation actuelle.

Alors que l'offre mondiale de produits agricoles et alimentaires est bien inférieure à la demande potentielle, le fait qu'une part importante de cette demande soit absente du marché (notamment par suite d'une insuffisance de moyens de paiement) détermine, dans certains pays, des stocks très importants et en constant accroissement qui constituent une menace permanente pour les cours.

Actuellement les trois quarts des stocks mondiaux sont détenus par l'Amérique du Nord ; ils sont passés dans ces pays de l'indice 100 en 1952 à l'indice 160 en 1959-1960.

Les pays industrialisés sont ceux qui connaissent les accroissements de production les plus importants.

Les novations.

La préférence impériale britannique, les accords inter-Etats en Amérique et une autarcie affirmée à l'intérieur du groupe des démocraties populaires avaient depuis un certain temps une influence déterminante sur les échanges entre les pays intéressés. Plus récemment, la constitution de la Communauté économique européenne, de l'association européenne de libre échange, l'association conclue entre sept pays de l'Amérique latine et celle entre trois pays d'Amérique centrale sont venues renforcer une tendance qui s'affirme chaque jour davantage.

L'avènement de ces nouveaux groupes économiques est susceptible de modifier dans une assez large mesure les courants commerciaux existants.

L'accroissement des échanges à l'intérieur de ces groupes ne devrait pas restreindre les débouchés des pays en voie de développement dans la mesure où ceux-ci exportent principalement des produits non concurrents.

« L'assainissement » des marchés mondiaux.

La sous-alimentation d'une fraction considérable de la population mondiale ne permet pas en tout cas d'envisager un « assainissement » du marché mondial au moyen d'un malthu-

sianisme de la production. Si un nouvel équilibre doit être trouvé, s'il est souhaitable de voir disparaître progressivement un dumping préjudiciable aux intérêts des producteurs de tous les pays, il est difficile d'envisager pour de multiples raisons, une limitation de la production.

Le problème le plus important à résoudre est celui d'un « élargissement » du marché mondial.

Augmenter la demande réelle (qui, potentiellement, est très importante) et non pas diminuer l'offre, telle doit être l'orientation des efforts nationaux et celle de la coopération inter-Etats.

— IV —

LA PRODUCTION AGRICOLE FRANÇAISE

La production agricole française a suivi une courbe ascendante, altérée par les conséquences des gels ayant atteint particulièrement les cultures de céréales et la vigne.

Si l'on exclut l'autoconsommation à la ferme, notamment en ce qui concerne les fourrages, les semences, etc., l'évolution de l'indice de la production agricole nette s'établit comme suit (source : I. N. S. E. E.) :

Indice production agricole nette finale.

(1er août-31 juillet.) (Moyenne 1934-1938 = 100.)

	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Production végétale (sans le vin).	67	89	70	97	101	107	97	108	115	121	120	102	116	113
Production de vin (1930-1939 = 100).	49	61	75	81	73	111	90	91	100	103	104	88	57	81
Production végétale totale......	62	82	71	92	93	108	94	104	111	116	116	98	100	104
Production animale (sans le poisson)	68	80	82	97	103	109	108	112	122	132	132	134	141	139
Production agricole totale.......	64	80	78	95	98	108	103	108	116	124	124	117	122	122

Cette évolution globale de la production agricole se caractérise de la façon suivante pour chacun des secteurs de la production :

PRODUITS	MOYENNES DECENNALES DE PRODUCTION									RÉSULTATS DÉFINITIFS —		
	1921-1930			1930-1939			1948-1957			Année 1958.		
	Surfaces (milliers d'hectares).	Production (milliers de quintaux).	Rendement (Quintaux à l'hectare).	Surfaces (milliers d'hectares).	Production (milliers de quintaux).	Rendement (Quintaux à l'hectare).	Surfaces (milliers d'hectares).	Production (milliers de quintaux).	Rendement (Quintaux à l'hectare).	Surfaces (milliers d'hectares).	Production (milliers de quintaux).	Rendement (Quintaux à l'hectare).
							(1)					
A. — Céréales.												
Blé	5.388,2	76.433,1	14,1	5.217,2	80.358,5	15,4	4.199,7	85.630,3	20,4	4.615	96.011,8	20,8
Méteil	93,2	1.132,8	12,1	76,1	956,4	12,5	30,3	399	13,3	22,2	316,1	14,3
Seigle	827,3	9.301,7	11,2	677	7.829,2	11,5	441,8	5.238,9	11,9	346,6	4.297,5	12,4
Orge	710,8	10.199,5	14,3	745	10.925,8	14,6	1.244,5	25.143	20,2	1.782	38.920,6	21,8
Avoine	3.458,1	46.587,5	13,5	3.323,4	47.363,1	14,2	2.216,1	35.022,1	15,8	1.487,2	26.374,5	17,7
Sarrasin	344	3.598,9	10,5	286,5	2.979	10,4	92,1	765,4	8,3	60,4	610,6	10,1
Maïs	338,6	4.092,6	12,1	339,4	5.345	15,7	405,8	8.213	20,3	589,7	16.732,9	28,4
Millet	16,4	92,3	5,7	12,4	104,7	8,6	4,3	46,4	10,8	2,4	38,1	15,8
Riz	0,4	6	15	0,35	6,2	17,7	17,2	643,2	37,8	29,1	1.404,7	48,2

(1) Moyenne influencée par gels 1956 (emblavures 2.745 milliers d'hectares).
Source : D'après éditions ministère de l'agriculture.

Les céréales

Pour le blé :

Les surfaces totales actuellement emblavées atteignent 4 millions 600.000 hectares, soit une diminution de 600.000 hectares par rapport à l'avant-guerre mais une amélioration importante des rendements (5 quintaux/hectare) due aux progrès techniques provoque néanmoins une production accrue, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. A noter en effet une amélioration des caractéristiques boulangères des variétés et un effort particulier de production de blé dur.

Pour l'orge :

Un gros effort de substitution (blé-orge) est prodigué depuis plusieurs années. Depuis 1950, les superficies ensemencées en orges de printemps et d'hiver ont augmenté de 70 p. 100, les rendements ont également progressé sensiblement (6 quintaux/hectare). Cette orientation devant favoriser l'extension de la production d'orge tient compte d'une possibilité de vente à l'exportation de la céréale en l'état et des produits de transformation.

Pour l'avoine :

Une régression constante des superficies réservées à cette culture s'explique par la diminution très importante de la cavalerie. L'amélioration de rendement est plus faible que pour les autres céréales, les techniciens de la recherche agronomique ayant surtout orienté leurs travaux au bénéfice du blé, de l'orge, du maïs voire du riz.

Pour le maïs :

La sauvegarde « sociale » des exploitations familiales du Sud-Ouest, l'introduction en France des maïs hybrides américains, la vulgarisation, la mise au point de variétés françaises bien adaptées, les besoins du marché intérieur ont provoqué une expansion spectaculaire. Depuis l'avant-guerre les rendements moyens ont certainement doublé, les superficies ayant triplé.

De position d'importateur la France est maintenant exportatrice.

Pour le riz :

L'évolution de cette culture est encore, toutes proportions gardées, plus spectaculaire. Elle permet la couverture des besoins intérieurs, voire des exportations.

PRODUITS	MOYENNES DÉCENNALES 1921-1930 Surfaces (milliers d'hectares).	Production (milliers de quintaux).	Rendement (Quintaux à l'hectare).	1930-1939 Surfaces (milliers d'hectares).	Production (milliers de quintaux).	Rendement (Quintaux à l'hectare).	1948-1957 Surfaces (milliers d'hectares).	Production (milliers de quintaux).	Rendement (Quintaux à l'hectare).	RÉSULTATS DÉFINITIFS Année 1958. Surfaces (milliers d'hectares).	Production (milliers de quintaux).	Rendement (Quintaux à l'hectare).
B. — *Plantes sarclées.*												
Pommes de terre primeurs ou nouvelles	(Aucun renseignement détaillé.)			(Aucun renseignement détaillé.)			55,6	5.976,8	108,7	52	5.669,6	109
Pommes de terre semences							28,7	4.844,4	168,7	24,51	4.192,73	171,1
Pommes de terre féculerie, distillerie							22,7	4.340,8	191,2	20,88	4.117,06	197,2
Pommes de terre consommation humaine, animale							856,2	120.267	140,5	786,82	113.479,37	144,2
Ensemble de la production	1.455,9	131.444,8	90,3	1.404,6	155.354,4	110,7	963,2	135.429,1	140,6	884,21	127.458,76	144,1
Topinambours	130	19.236,4	148	141,2	24.405,5	173,4	149,8	31.526	230,1	153,48	43.386,8	282,6
Betteraves industrielles	239,8	60.769,7	253,5	317,5	91.103,4	287,4	382,3	111.249,8	291,2	36,86	128.852,79	353,1
Betteraves fourragères	740,5	223.865,7	302,5	887,7	324.697,5	366	833,5	354.565,9	425,6	793,5	433.456,2	546,2
Choux fourragers	222,7	58.951,4	265	255,7	63.822	250,3	246,6	93.000,8	378	272,3	127.760,8	469,14

Les pommes de terre :

Une tendance à la diminution des surfaces consacrées à la culture de la pomme de terre se confirme pour la production des plants et de la pomme de terre de consommation courante. Par contre, en ce qui concerne « les nouvelles » maintien des surfaces avec capacité d'augmentation dans l'hypothèse d'une amélioration des possibilités d'exportation.

Les rendements moyens ont progressé de 25 p. 100 par rapport à l'avant-guerre : progression due tant à l'amélioration des méthodes culturales qu'à la productivité plus importante des variétés plantées.

Betteraves :

En ce qui concerne les betteraves industrielles, peu de variante ; par contre, pour les betteraves fourragères, une diminution des surfaces a été largement compensée par une augmentation des rendements dont l'origine se situe encore au niveau du producteur, tant par sa meilleure connaissance de la technique culturale que du choix à faire de la variété la mieux adaptée au milieu.

Topinambours :

La constance des superficies et la progression des rendements auraient augmenté de plus de 50 p. 100 le volume de la production si les années 1949 et 1950 n'avaient été particulièrement défavorables à cette culture.

Quant aux choux fourragers :

Le maintien des superficies qui leur sont réservées et une augmentation constante du rendement ont pratiquement doublé la production.

PRODUITS	MOYENNES DÉCENNALES 1921-1930 Surfaces (milliers d'hectares)	1921-1930 Production (milliers de quintaux)	1921-1930 Rendement (Quintaux à l'hectare)	1930-1939 Surfaces (milliers d'hectares)	1930-1939 Production (milliers de quintaux)	1930-1939 Rendement (Quintaux à l'hectare)	1948-1957 Surfaces (milliers d'hectares)	1948-1957 Production (milliers de quintaux)	1948-1957 Rendement (Quintaux à l'hectare)	RÉSULTATS DÉFINITIFS Année 1958 Surfaces (milliers d'hectares)	Année 1958 Production (milliers de quintaux)	Année 1958 Rendement (Quintaux à l'hectare)
C. — Légumes secs de plein champ.												
Haricots secs	155,4	1.077,7	6,9	160,9	1.254,5	7,8	138,6	958,9	6,9	115,41	1.032,7	8,9
Lentilles	5,8	48,4	8,4	7,7	74,6	9,7	13,7	98,5	7,2	12,75	117,12	9,1
Pois secs	20	231,3	11,6	20	293,8	14,7	23	377,8	16,5	21,84	369,12	16,9
Fèves	45	496,1	11	36,8	449,4	12,2	22,9	233	10,2	22,37	252,26	11,2
Fèverolles	27,1	390,4	14,4	28,4	450,4	15,8	27,9	386	13,8	24,59	394,4	16

Une désaffectation de plus en plus grande du consommateur pour les légumes secs contraint le producteur à l'abandon progressif de cette culture, à l'exception de certaines régions très localisées où ces productions représentent un appoint non négligeable.

PRODUITS	1921-1930 Surfaces	1921-1930 Production	1921-1930 Rendement	1930-1939 Surfaces	1930-1939 Production	1930-1939 Rendement	1948-1957 Surfaces	1948-1957 Production	1948-1957 Rendement	1958 Surfaces	1958 Production	1958 Rendement
D. — Cultures légumières de plein champ.												
Haricots verts	26	684,9	26,3	23,1	791,5	34,4	17,9	778,8	43,3	21,6	1.077,4	49,8
Petits pois	30,5	1.000,4	33,3	29,8	1.169,6	40,1	25,1	1.259,5	50,3	26,7	1.253,6	46,8
Artichauts	»	»	»	»	806,8	»	9	744,6	82,7	13,6	1.224,6	94
Asperges	»	»	»	»	479,3	»	15,3	419,6	27,9	20,5	650	31,6
Melons	»	»	»	»	»	»	7	794	113,3	8,5	1.058	123,4
Tomates	»	»	»	»	1.627,6	»	12,8	2.339,9	180	15,4	3.058	197,2
Oignons	»	»	»	»	1.392,8	»	10,8	1.570	145,4	11,4	1.685	146,6
Carottes potagères	»	»	»	»	2.008,8	»	18,2	3.424,6	188	18	3.952,4	218,9
Choux choucroute	»	»	»	»	»	»	3,3	1.276,7	386,8	2,6	960,7	356,2
Choux-fleurs	»	»	»	»	»	»	14,3	1.779,2	124,4	17,2	2.180	122,3

Après la période d'après-guerre qui avait constaté une régression des superficies réservées aux légumes de plein champ (insuffisance du pouvoir d'achat), celles-ci ont été recouvrées avec une augmentation sensible des rendements permettant une augmentation de la consommation intérieure et la réalisation d'exportations assez attractives pour plusieurs spéculations, quant au chou à choucroute son avenir ne semble pas devoir s'améliorer.

PRODUITS	1921-1930 Surfaces	1921-1930 Production	1921-1930 Rendement	1930-1939 Surfaces	1930-1939 Production	1930-1939 Rendement	1948-1957 Surfaces	1948-1957 Production	1948-1957 Rendement	1958 Surfaces	1958 Production	1958 Rendement
E. — Cultures diverses.												
Tabac	15,5	281,6	18,2	17,2	327,6	19	28,2	514,4	18,2	27,2	544,8	20
Houblon	4,2	41,6	9,9	1,84	17,1	9,3	1,34	17,9	13,3	1,4	22,4	15,7
Chicorée à café	»	»	»	»	»	»	5	1.641,2	328,2	4,9	1.727,5	352,5
Colza	19,7	239	12,1	10,7	129,7	12,1	86	1.195	13,9	140,6	1.878,8	13,3
Navette	3,9	36,6	9,4	2,75	22,8	8,3	12,5	103,1	8,2	8,4	85,2	10,1
Œillette	0,44	4,4	10	0,17	1,54	9,1	2	13,3	6,6	0,5	4,2	8,4
Tournesol	»	»	»	»	»	»	5,4	62,3	11,5	2,4	30,6	12,7

PRODUITS	MOYENNES DÉCENNALES 1921-1930 Superficie (milliers d'hectares)	1921-1930 Production. Filasse.	1921-1930 Production. Graine.	1921-1930 Rendement Filasse.	1921-1930 Rendement Graine.	1930-1939 Superficie (milliers d'hectares)	1930-1939 Production. Filasse.	1930-1939 Production. Graine.	1930-1939 Rendement Filasse.	1930-1939 Rendement Graine.	1948-1957 Superficie (milliers d'hectares)	1948-1957 Production. Filasse.	1948-1957 Production. Graine.	1948-1957 Rendement Filasse.	1948-1957 Rendement Graine.	RÉSULTATS DÉFINITIFS Année 1958 Superficie (milliers d'hectares)	1958 Production. Filasse.	1958 Production. Graine.	1958 Rendement Filasse.	1958 Rendement Graine.
Lin	25,1	199,6	139,6	7,9	5,5	27,4	180,5	105,1	6,5	3,8	47,5	328,6	174,5	6,9	3,7	42	219,4	103,6	5,2	4,1
Chanvre	5	48,2	18	9,6	3,6	3,4	38,4	7,5	11,3	2,2	3,4	38	3,9	11,2	1,1	1,84	22,6	7,2	12,2	4,5

A noter la progression des rendements.

PRODUITS	MOYENNES DÉCENNALES 1921-1930 Superficie (milliers d'hectares)	1921-1930 Production (milliers de quintaux)	1921-1930 Rendement (Quintaux à l'hectare)	1930-1939 Superficie (milliers d'hectares)	1930-1939 Production (milliers de quintaux)	1930-1939 Rendement (Quintaux à l'hectare)	1948-1957 Superficie (milliers d'hectares)	1948-1957 Production (milliers de quintaux)	1948-1957 Rendement (Quintaux à l'hectare)	RÉSULTATS DÉFINITIFS Année 1958 Superficie (milliers d'hectares)	Année 1958 Production (milliers de quintaux)	Année 1958 Rendement (Quintaux à l'hectare)
F. — Cultures fourragères.												
Trèfle	1.144,6	42.664,3	37,3	1.203,7	45.377,1	37,7	1.211,4	49.517,4	40,9	1.235,7	62.960,8	50,9
Luzerne	1.121,6	50.268,1	44,8	1.174	48.716,9	41,5	1.502,3	72.047,4	47,9	1.681,3	100.975,2	60,1
Sainfoin	611,4	21.062,9	34,4	547,8	18.181,3	33,2	407,6	14.384,8	35,3	368,4	15.734,2	42,7
Prairies temporaires	414,7	12.714,2	30,6	548,3	17.319,9	31,6	1.060,1	34.948	32,9	1.295,8	66.562,3	51,3
Fourrages verts annuels	720,7	108.100,4	149,9	721,4	122.464	169,7	814,4	33.203,6	40,8	828,7	52.353,8	63,1
Prés naturels	5.126,2	170.501,6	32,7	5.542,2	178.685	32,2	5.243	168.277	32	5.133	195.927,9	38
Herbages (pâturages et pacages)	»	»	»	5.852,5	126.966,7	21,7	7.257,9	173.377,4	23,9	8.024,5	225.440	

Progression considérable des rendements en raison même de la meilleure connaissance technique des producteurs (pâturage tournant, pâturage rationné).

PRODUCTION FRUITIÈRE	MOYENNES DÉCENNALES						PRODUCTION
	1921-1930		1930-1939		1948-1957		1958.
	Surfaces (milliers d'Ha).	Production (milliers de quintaux).	Surfaces (milliers d'Ha).	Production (milliers de quintaux).	Surfaces (milliers d'Ha).	Production (milliers de quintaux).	
Pommes et poires à cidre	»	26.712,3	»	32.067,2	»	33.111,4	49.656,9
Raisins de table	22	992,9	30,5	1.359	41,8	1.877,2	»
Pommes de table	»	»	»	2.079	»	3.937,7	6.341,1
Poires de table	»	»	»	450	»	1.488	2.227,9
Abricots	»	76,5	»	145,5	»	417,7	307,7
Pêches	»	206,7	»	570,8	»	1.480,5	1.927,2
Prunes	»	491,3	»	506	»	1.058,7	540,8
Prunes (à destination pruneaux)	»	89,7	»	75,6	»	225	70,2
Cerises	»	531,7	»	563,7	»	770,5	626,3
Fraises	»	»	»	183,4	»	218,8	388,7
Cassis	»	»	»	37,9	»	20,5	26
Groseilles	»	»	»	30,5	»	31,9	29,6
Framboises	»	»	»	9,2	»	20,4	39,5
Amandes	»	»	»	73,3	»	27	21,2
Noix	»	416,9	»	424,8	»	278,9	319,9
Châtaignes	»	2.025,7	»	1.427,3	»	1.145,5	1.093,3

N. B. — A l'exclusion des cassis, groseilles, framboises, amandes, noix, châtaignes, ayant une audience de plus en plus limitée auprès des consommateurs, la progression de la production fruitière est particulièrement importante: de 50 p. 100 pour les raisins de table, l'augmentation atteint 100 p. 100 pour les pommes et poires de table, et près de 200 p. 100 pour les pêches. Outre la possibilité d'approvisionner plus largement le marché intérieur, la production fruitière trouve sa place sur les marchés étrangers. Encore faut-il considérer que toutes les plantations fruitières réalisées ces dernières années sont encore éloignées de leur optimum de production.

PRODUITS	MOYENNES DÉCENNALES						RÉSULTATS DÉFINITIFS — Année 1958.	
	1921-1930		1930-1939		1948-1957			
	Superficies (milliers d'hectares).	Production (milliers d'hectolitres).	Superficies (milliers d'hectares).	Production (milliers d'hectolitres).	Superficies (milliers d'hectares).	Production (milliers d'hectolitres).	Superficies (milliers d'hectares).	Production (milliers d'hectolitres).
Vin (vignes à raisin de cuve)	1.525,6	58.529,7	1.529,2	58.788	1.428,4	52.831	1.402,1	47.738,3
Cidre	»	18.317	»	18.010	»	22.545,1	»	»
Bière	»	18.793	»	17.702	»	9.733	»	»
Alcool	»	1.981	»	4.191	»	3.680	»	»
		En tonnes.		En tonnes.		En tonnes.		
Sucre		675.218		884.058		1.130.111		

EFFECTIFS DES ANIMAUX de ferme.	MOYENNES DÉCENNALES			ANNÉE 1958
	1921-1930	1930-1939	1948-1957	
	(En milliers de têtes.)			
Chevaux	2.873,9	2.759,2	2.265,2	1.903
Mulets	177.7	122,3	85,1	72,6
Anes	268,3	211,4	97,7	81,3
Bovins	14.459,4	15.512,6	16.661,3	18.465,6
Ovins	10.253,3	9.724,1	7.880,5	6.748,8
Caprins	1.456,2	1.429,5	1.267,5	1.198,6
Porcins	5.760,7	6.778	7.288	8.469,3

Après avoir diminué considérablement pendant la période de 1940-1945, les effectifs ont subi des variations importantes qui se traduisent par :

— une progression des espèces bovine, porcine et ovine, avec dépassement du niveau d'avant-guerre ;

— une régression des espèces chevaline, mulassière, asine et caprine.

Ces deux évolutions résultent de la demande au stade de la consommation et d'une amélioration très sensible de la production fourragère.

La production de viande (animaux abattus dans les abattoirs et tueries particulières, plus animaux abattus à la ferme pour la consommation familiale), de 858 milliers de tonnes en 1945 à 1.966 milliers de tonnes en 1950, a atteint 2.600 milliers de tonnes en 1957 et 1958.

La production du lait (brebis, chèvres et vaches) a évolué comme suit :

1939	140.000 milliers d'hectolitres.
1945	78.500 milliers d'hectolitres.
1950	152.600 milliers d'hectolitres.
1957	203.000 milliers d'hectolitres.

De 1.790 litres de production moyenne par vache et par an en 1939, la production atteint en 1958 : 2.090 litres, par vache, par an.

Il apparaît que la production animale a suivi une courbe ascendante constante, tant en ce qui concerne la production globale que la production par tête de bétail (rendement en viande et production laitière).

Ce rapide panorama de la production agricole française démontre :

— que la production agricole a su s'adapter aux techniques modernes ;

— qu'une meilleure vulgarisation permettra encore une accélération de la productivité en agriculture ;

— qu'une réorganisation du programme de production est en cours (substitution blé-orge, productions légumières, fruitières et animales).

— V —

ETUDE PAR PRODUIT

Les céréales.

1. — Production et consommation intérieure

A. — *La production.*

Dans le chapitre consacré à la production agricole figurant au début de ce rapport ont été soulignées les caractéristiques de l'évolution de la production céréalière :

— augmentation de la production de blé malgré une diminution des surfaces emblavées au profit notamment de l'orge ;

— expansion spectaculaire de la production de maïs et de riz ;

— diminution de la production de seigle et d'avoine.

Pour la campagne 1957-1958, considérée comme une bonne année normale au cours de la période quinquennale écoulée, la valeur de la récolte calculée sur la base du prix de campagne et la valeur des quantités collectées calculée sur la base du prix de campagne diminué des diverses taxes « indirectes » s'établissent comme suit :

Valeur de la production céréalière.

PRODUITS	VALEUR de la récolte.	VALEUR des quantités collectées.
	(Milliards d'anciens francs.)	
Blé	371	268
Seigle	13	3
Orge	95	35
Avoine	51	4
Maïs	50	13
Riz	6	6
	586	329
A déduire :		
Charges du producteur :		
Taxe de résorption	11	32
Hors quantum	21	
		297

B. — *Consommation intérieure et quantités disponibles pour l'exportation.*

En ce qui concerne le blé, la consommation métropolitaine dépasse 51 millions de quintaux.

En ce qui concerne l'orge, malgré l'augmentation des besoins née de l'expansion de la production animale, des quantités variables, qui peuvent être importantes en année de forte production, sont disponibles pour l'exportation.

Pour le maïs l'augmentation de la production, surtout depuis 1952, est à la fois régulière et très importante.

Traditionnellement importatrice (les exportations revêtant presque exclusivement la forme d'opérations compensées), la France est devenue réellement exportatrice lors de la campagne 1957-1958.

En ce qui concerne le riz, depuis 1957, la production métropolitaine couvre approximativement les besoins, mais celle-ci est principalement constituée par des « grains ronds » alors que la demande exige surtout des « grains longs ».

Cette nécessaire substitution impose un courant important d'exportations pouvant atteindre le quart de la production métropolitaine (compensé par des importations sensiblement équivalentes, principalement en provenance de la zone franc).

Si le pourcentage des quantités commercialisées par rapport à la production reste sensiblement le même pour le blé, il n'en est pas ainsi pour l'orge et le maïs, comme le montre le tableau suivant :

Quantités commercialisées.

Collecte (en pourcentage de la production).

PRODUITS	CAMPAGNES			
	1953/1954	1955/1956	1957/1958	1959/1960
Orge	28,4	24,5	38,6	44,6
Maïs	7,9	16,6	25,9	41,3

L'accroissement de l'autoconsommation à la ferme n'a pas suivi l'augmentation de la production, la proportion des quantités commercialisées étant de plus en plus importante, et ceci tant sur le marché intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

2. — Importance de nos échanges

Pour l'ensemble des céréales et des produits dérivés les exportations et importations s'analysent ainsi pour 1958 et 1959 (année calendaire), valeur en millions de francs, statistiques douanières :

ANNÉES	ÉTRANGER			ZONE FRANC			BALANCE
	Exportations.	Importations.	Balance.	Exportations.	Importations.	Balance.	générale.
1958.....	36.276	7.903	+ 28.373	18.017	22.313	— 4.296	+ 24.077
1959.....	32.188	15.344	+ 16.844	23.999	21.099	+ 2.900	+ 19.744

En ce qui concerne seulement l'étranger, les exportations ont représenté, en 1958, 24 p. 100 de nos exportations de produits agricoles et alimentaires (produits retenus pour cette étude) et 16 p. 100 en 1959.

Le tableau ci-après permet de juger de l'évolution de nos exportations pour les principaux produits céréaliers.

La part importante prise par les céréales dans les exportations agricoles et la part de plus en plus importante qui sera acquise par elles prochainement méritent une attention particulière.

Après avoir rappelé succinctement ce que sont les principes de l'organisation du marché des céréales en France et examiné tour à tour chaque production nous déterminerons les facteurs limitants à l'exportation en situant l'importance de l'aide à l'exportation.

Campagne céréalière

Exportation des céréales.

(En milliers de quintaux, valeur grain.)

PRODUITS	1954/1955	1955/1956	1956/1957	1957/1958	1958/1959	1959/1960 (4)
Blé/étranger	19.200	17.522	(1) 1.649	16.002	3.753	7.680
Blé/PTOMA	»	»	»	1.348	1.533	5.397
Blé semences	»	»	3	6	10	12
Seigle	»	»	»	508	»	78
Orge	778	50	(2) 17.420	4.248	418	4.069
Avoine	208	95	565	16	»	231
Maïs	24	71	(3) 34	4	»	(5) 1.230
Riz	»	»	16	103	199	Non déterminés.
Farine/étranger	3.595	5.592	1.248	5.019	2.828	3.373
Farine/PTOMA	2.475	1.704	1.751	1.415	1.569	1.370
Malt	11	114	163	173	181	475
Biscuiterie	»	2	5	8	15	23

(1) En 1956: gel (peu de disponibilités à la récolte malgré un réensemencement partiel).
(2) Réensemencement important en orge de printemps en remplacement des blés gelés.
(3) Produits maïs en valeur grain.
(4) Chiffres approximatifs au 31 juillet.
(5) Dont: semences: 4; opérations compensées: 784.
Source: O. N. I. C. (service documentation).

CHAPITRE Ier

Principes de l'organisation du marché et modalités de l'exportation

La loi du 15 août 1936 et les textes complémentaires ont fait de l'office national interprofessionnel du blé (O. N. I. B.) puis de l'office national interprofessionnel des céréales (O. N. I. C.) le premier édifice d'organisation d'un marché agricole.

En fait, responsable des stocks et de l'approvisionnement des industries utilisatrices, bénéficiant du monopole des importations et des exportations, l'O. N. I. C. appuie son activité sur l'existence des organismes stockeurs agréés (1) qui peuvent assurer le financement des stocks sur la base du prix garanti, par obtention de l'aval de la Banque de France.

En ce qui concerne la réalisation des exportations et des importations, l'O. N. I. C. peut opérer en régie directe comme il peut confier la réalisation de ces opérations au négoce et à la coopération agricole.

Ainsi le système d'adjudication des marchés par soumission permet à l'O. N. I. C. d'exercer son monopole par personne interposée, l'office étant également habilité, dans certains cas, à effectuer des opérations de gré à gré.

Si les céréales ne peuvent être collectées que par les organismes stockeurs agréés, toute personne physique ou morale peut être habilitée par l'O. N. I. C. à réaliser des opérations d'exportation sous la réserve de se conformer aux prescriptions figurant aux cahiers des charges.

Les prix à la production et de rétrocession son fixés par décrets annuels. Comme dans tous les pays, ces prix sont évidemment supérieurs au prix mondial. Aussi l'exportateur sollicite-t-il une ristourne ou indemnité compensatrice pour chacun des lots mis en adjudication, ce qui exige pour l'O. N. I. C. d'avoir des recettes propres par dotation budgétaire et exige du producteur un effort financier qui porte atteinte au prix garanti.

(1) 2.000 négociants pour 18 p. 100 et 800 coopératives pour 82 p. 100 de la partie commercialisable en blé assurent la collecte des céréales sous le contrôle de l'O. N. I. C.

CHAPITRE II

Le blé tendre

I. — *Production et utilisation.*

Après avoir marqué une progression constante pour atteindre 7 millions d'hectares à la fin du siècle dernier, les superficies consacrées à la culture du blé sont allées en décroissant pour n'atteindre approximativement que 4.500.000 hectares en 1959. Par contre, les rendements ont toujours marqué une nette tendance à l'amélioration et c'est ainsi que de 8 quintaux/hectare (moyenne 1812-1821) à 12,5 quintaux/hectare (moyenne 1892-1901), puis 15,8 quintaux/hectare (moyenne 1932-1936) le rendement moyen 1957-1960 atteint 24 quintaux.

Tableau I

ANNÉE de récolte.	SUPERFICIES (Milliers d'hectares.)	RENDEMENTS moyens. (Quintaux/hectare.)	PRODUCTION brute. (Milliers de quintaux.)
1954	4.500	23,5	105.750
1955	4.550	22,8	103.740
1956 (1)	2.750	20,7	56.925
1957	4.650	23,8	110.670
1958 (2)	4.600	21	96.600
1959	4.439	26	115.440
1960 (3)	4.348	24,7	107.598

(1) Gelée des trois quarts des emblavures. Réensemencement de printemps avec blés aptes à la semence d'origine métropolitaine, marocaine, américaine et avec semences d'origine britannique, néerlandaise, danoise ou suédoise.
(2) Mauvaises conditions de récolte.
(3) Evaluation au 1er septembre 1960.
Source: O. N. I. C. (service technique).

Le bilan « Céréales panifiables » pour la métropole s'établit ainsi :

TABLEAU II.

Bilan des céréales panifiables.

(En milliers de quintaux.)

CAMPAGNES	RESSOURCES					UTILISATIONS				
	Stock au 1er août début de campagne.	Collecte métropolitaine par campagne. Blé.	Collecte métropolitaine par campagne. Seigle et divers.	Importations.	Total des ressources.	Total des utilisations.	Dont semences commerciales.	Dont exportations. (2)	Dont alimentation du bétail.	Stock de report.
1954/1955...	9.850	79.410	441	2	89.702	75.628	951	25.277	1.071	14.073
1955/1956...	14.073	67.804	403	5.416	87.696	79.153	2.656	24.821	2.639	8.513
1956/1957...	8.513	45.287	209	11.402	65.441	55.772	2.015	4.655	1.445	9.669
1957/1958...	9.669	81.193	139	0,5	91.001	82.814	1.202	23.799	9.161	8.187
1958/1959...	8.632	77.885	206	2.527	89.250	67.398	1.223	9.898	5.637	21.852
1959/1960...	21.852	(1) 66.752	203	1	88.808	74.315	1.226	17.861	7.195	14.770

(1) Correspond à la « campagne » arrêtée au 31 juillet 1960 et non à la collecte 1959 estimée à 74.306 milliers de quintaux.
(2) Grain plus farine plus produits de deuxième transformation.

Les variations que l'on peut constater dans la collecte sont fonction de l'importance des récoltes, l'autoconsommation à la ferme étant peu variable si l'on excepte les conséquences de certaines modalités réglementaires ayant favorisé l'augmentation de la consommation à la ferme (droit de reprise et surtout blé dénaturé à tarif inférieur au prix de base).

II. — *Importance de nos exportations.*

Comparaison avec les autres pays exportateurs.

Le volume des exportations de blé et farines de blé fut certainement lié à l'importance des collectes annuelles, mais ce n'est pas là le seul facteur. En comparant les campagnes 1957-1958 et 1958-1959, on s'aperçoit (cf. tableau II) que, pour une différence de collecte de 3 millions de quintaux, les exportations vers l'étranger ont diminué de 14 millions de quintaux. De 1958-1959 à 1959-1960, malgré une diminution de collecte de 11 millions de quintaux. Ces fluctuations se répercutent sur le stock en fin de campagne.

Puisqu'il n'y a pas de corrélation entre la collecte et les exportations, des facteurs externes interviennent. Ils peuvent être de deux ordres :

— facteurs inhérents à la demande ;
— facteurs inhérents à l'offre.

Pourtant mises à part quelques variations annuelles non significatives de la demande extérieure, celle-ci peut être considérée comme stable ; aussi faut-il constater que seul l'O. N. I. C. a pu décider de l'importance des exportations. La présence française n'a pu être assurée de façon constante sur les marchés étrangers.

Pour la campagne 1957-1958 (campagne de référence moyenne), les ventes des principaux pays exportateurs s'établissent ainsi :

PAYS	QUANTITÉS VENDUES en millions de quintaux (valeur grain). Blé en l'état.	Blé après transformation.	Total.
Amérique du Nord........	163	31	194
Dont U. S. A...........	88	21	109
Dont Canada...........	75	10	85
Europe de l'Ouest........	26	18,5	41,5
Dont France............	18	6	23
Australie	11	6	17
Amérique du Sud.........	23	0,4	23,4
Dont Argentine.........	21	0,3	21,3
Europe de l'Est..........	8,5	»	8,5
Dont U. R. S. S.......	8,4	»	8,4

La France fut donc en 1957-1958 le troisième exportateur mondial en étant également le troisième pays producteur du monde (exclusion faite de l'U. R. S. S.).

Les exportations de l'Europe de l'Ouest s'analysent ainsi :

Blé et farine de blé.

Campagne 1957-1958.

PAYS	MILLIERS DE QUINTAUX
France	24.000
Allemagne de l'Ouest..........	6.000
Italie	9.000
Pays-Bas	100
Suède	1.000
Royaume-Uni	200
Autres	2.200
Total	42.500

Les exportations de tous les pays de l'Europe de l'Ouest, sauf la France et exceptionnellement l'Italie, font partie d'opérations IMEX.

III. — *Principaux pays importateurs et principaux « clients » de la France.*

En ce qui concerne le blé en l'état, et pour l'année 1957 (d'après les statistiques F. A. O.), l'Europe est le premier continent importateur avec 18.500.000 tonnes. Vient ensuite l'Asie avec 7.103.000 tonnes.

La répartition des importations européennes est la suivante (en milliers de tonnes) :

Grande-Bretagne	4.604	France	700
Allemagne R. D. A.	2.902	Italie	532
Pologne	1.794	Roumanie	456
Tchécoslovaquie	1.308	Suisse	435
Yougoslavie	1.102	Grèce	368
Allemagne R. D. A.	1.078	Hongrie	336
Pays-Bas	825	Divers	2.060

Parmi l'ensemble de nos clients étrangers, pour la période 1954-1960, quatre pays seulement figurent constamment, il s'agit de : Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Danemark.

Le marché allemand est de loin le plus important pour la France.

En application de l'article 45 du Traité de Rome, un accord à long terme (valable du 1er janvier 1959 au 31 décembre 1962) lie actuellement la République fédérale d'Allemagne et la France.

Les dispositions principales de cet accord sont les suivantes :

. . . .

Art. 2. — Nature des céréales :

« Les céréales auxquelles s'applique le présent accord sont, à l'exception du seigle, celles qui font l'objet dans la République fédérale d'Allemagne, d'un prix garanti aux producteurs, c'est-à-dire actuellement : les blés de meunerie de complément, les blés de force à l'exclusion des blés durs, les blés dits « fourragers » et les autres céréales à usage fourrager ou industriel, dont l'orge constitue la partie essentielle.

Art. 3. — Quantités :

« Le tonnage total annuel servant de base de départ a été fixé compte tenu des quantités déjà définies dans l'accord à long terme franco-allemand du 5 août 1955, à 700.000 tonnes.

« Pour tenir compte de certaines livraisons originaires d'Etats visés dans l'accord du 5 août 1955 et qui ne sont pas actuellement membres de la Communauté économique européenne, les parties contractantes sont convenues de soumettre le tonnage ci-dessus à un abattement forfaitaire et définitif qui sera fixé ultérieurement (1).

« Il est précisé que la partie du tonnage total de base restant et qui s'applique aux blés de meunerie de complément de diverses qualités est fixée à 325.000 tonnes.

« Le tonnage annuel total sera accru au titre de l'année 1960 de 50.000 tonnes (consistant en céréales fourragères ou industrielles), au titre de l'année 1961 de 75.000 tonnes (comprenant 50.000 tonnes de céréales fourragères ou industrielles et 25.000 tonnes de blé de force) et au titre de l'année 1962 de 125.000 tonnes (comprenant 50.000 tonnes de céréales fourragères ou industrielles et 75.000 tonnes de blé de force)... ».

Prix.

En application du principe énoncé à l'article 45 (§ 2, alinéas 2 et 3) du traité, les ventes seront effectuées sur la base du prix international, compte tenu de la nature et de la qualité des céréales livrées par la France, ce prix de base étant majoré pour les contrats conclus au cours de l'année 1959, d'un montant égal à deux douzièmes de la différence existant entre le prix perçu par le producteur allemand, conformément à la réglementation fédérale, et le prix international.

Ce taux de majoration sera augmenté d'une nouvelle tranche d'un douzième pour chacune des années suivantes jusqu'à ce que le prix payé au producteur national sur le marché intérieur allemand soit atteint ou que l'organisation commune prévue à l'article 40 du traité ait été réalisée...

La réalisation de tels accords à long terme avec les autres pays de la C. E. E. notamment, aurait valeur de test pour la réalisation effective du Marché commun avec sauvegarde du principe de préférence européenne. Elle est donc à encourager pour assurer les débouchés à la production céréalière en expansion constante.

Sans avoir pour notre pays l'importance du marché allemand, le marché britannique est à la fois un des plus réguliers et des plus importants. La promotion des ventes sur la Grande-Bretagne est principalement liée au facteur prix.

Pays-Bas et Danemark sont des clients beaucoup moins importants mais relativement réguliers.

A titre indicatif, le tableau ci-après donne la ventilation de nos exportations à destination de nos principaux clients. (Il sera remarqué qu'il s'agit des contrats passés lors de chacune des campagnes, les quantités effectivement exportées pouvant chevaucher deux campagnes.)

En annexe à ce tableau il faut mentionner les exportations de semences de blé en constant accroissement :

1956-1957	3.000	quintaux.
1957-1958	6.000	—
1958-1959	10.000	—
1959-1960	13.000	—

En ce qui concerne les farines, elles ont représenté en tonnage valeur grain une partie importante des exportations de blé :

En 1954-1955	6.070	milliers de quintaux.
En 1955-1956	7.296	—
En 1956-1957	2.998	—
En 1957-1958	6.434	—
En 1958-1959	4.587	—
En 1959-1960 (estimation)	3.000	—

(1) Cet abattement a été fixé à 50.000 tonnes.

Ces exportations, qui nécessitent une aide supérieure à celle accordée pour les blés, sont faites de façon constante à destination des T. O. M. et du Maroc, l'Angleterre restant un client permanent mais pour une quantité limitée, les autres pays acheteurs à titre occasionnel se situant dans le Moyen-Orient, le Sud-Est asiatique voire l'Amérique centrale.

TABLEAU III

Exportations de blé (contrats).

(En milliers de quintaux.)

PAYS	1954/55	1955/56	1956/57	1957/58	1958/59	1959/60
Sarre	»	»	»	»	»	349
Brésil	»	»	»	»	»	520
Syrie	»	»	»	»	»	93
Grande-Bretagne	5.580	4.644	463	7.534	368	1.153
Allemagne	3.721	4.603	961	5.432	2.778	4.019
Portugal	»	393	»	414	134	159
Pologne	2.051	1.952	»	»	»	»
Hongrie	2.743	768	»	»	»	»
Danemark	2.271	829	65	191	155	194
Pays-Bas	730	1.359	154	893	148	401
Suisse	»	816	»	310	135	410
Suède	»	549	»	175	»	4
Norvège	»	253	»	336	»	249
Pakistan	»	»	»	547	»	»
Roumanie	420	»	»	»	»	»
Tchécoslovaquie	»	263	»	116	»	»
Israël	208	103	»	»	»	»
Autriche	119	123	»	»	»	»
Finlande	157	51	»	6	»	»
Belgique	87	13	»	3	»	29
Italie	112	34	»	»	»	»
Malte	»	»	»	34	»	»
Espagne	»	»	»	»	30	»
Liban	15	»	»	»	»	50
Chine	»	»	»	10	»	»
Libye	10	»	»	»	»	11
Irlande	»	»	»	»	6	»
Divers	976	770	5	»	»	»
Ensemble	19.200	17.522	1.649	16.002	3.753	7.641
T. O. M.	»	»	»	1.348	1.533	5.402
Totaux	19.200	17.522	1.649	17.350	5.286	13.043

Source : O. N. I. C. (campagnes céréalières).

En exprimant pour les pays étrangers et ceux de la zone franc le pourcentage des exportations de blé en l'état par rapport à l'ensemble blé + farine, on obtient le tableau suivant :

CAMPAGNE	ÉTRANGER	ZONE FRANC
1957/1958	76	17
1958/1959	57	26
1959/1960	69	80

Il pourrait être considéré que les exportateurs de farine ont surtout prospecté les marchés étrangers au détriment des pays de la zone franc. En fait, le montant de la ristourne O. N. I. C. permet à la minoterie française d'être concurrentielle à l'étranger, alors que la demande des pays de la zone franc est influencée par l'industrialisation progressive des moyens de mouture dans lesdits pays.

IV. — *Peut-on compter sur des débouchés croissants pour le blé en l'état et les farines ?*

Sur le plan mondial : on ne s'attend en aucun pays, sauf en Argentine, à une diminution de la production (sauf accident climatérique, tel celui de la campagne 1960-1961 pour l'Europe occidentale). Malgré un programme de mise en réserve de sols cultivables et un abaissement du prix de soutien, la production aux U. S. A. sera certainement maintenue ; quant au Canada, sa production est en net progrès.

Les stocks de fin de campagne pour les quatre grands pays exportateurs extra-européens s'établissent comme suit (en millions de tonnes) :

PAYS	1er AOUT 1957	1er AOUT 1958	1er AOUT 1959	1er AOUT 1960
U. S. A.	24,7	24	34,9	35,8
Canada	19,9	17,4	14,9	13,8
Australie	1,1	0,4	1,8	2
Argentine ...	1,6	1,5	1,6	1,1
Totaux....	47,3	43,3	53,2	52,7

Source : F. A. O.

L'importance de ces stocks est telle que les U. S. A. et le Canada sont évidemment dans l'obligation de pratiquer un dumping pour la vente et assurer au même prix de dumping des exportations à destination de certains pays avec paiement à long terme dans la monnaie du pays destinataire, voire même d'accorder en fait des dons purs et simples.

Dans l'avenir les deux principaux pays exportateurs se trouveront dans l'obligation de maintenir leur politique de prix antérieure, voire de l'aggraver pour assurer le dégagement des surplus qui atteignent un niveau inquiétant pour les économies intéressées.

Dans le cadre de la C. E. E., le degré d'auto-approvisionnement avoisine 90 p. 100, ce qui évidemment nécessite des importations, ceci d'autant plus que certains pays dont l'Allemagne, réexportent des farines.

Les importations en provenance des pays tiers atteignent approximativement 4 millions de tonnes.

Dans l'hypothèse de la réalisation du Marché commun, avec respect de la préférence européenne, avec application d'un prélèvement à la frontière commune, il ne fait aucun doute que la France peut devenir le grenier de la C. E. E.

A destination des pays tiers :

La Grande-Bretagne offre certainement des débouchés importants mais la concurrence s'exerce sous deux formes :

— priorité accordée aux pays du Commonwealth en cas de contingentement et hors taxe d'entrée (préférence impériale) ;

— achat sur le marché mondial au prix de dumping U. S. A.-Canada.

Pour les autres pays dont la Scandinavie, la concurrence des pays gros exportateurs est évidemment très vive mais sans être déterminante si la vente française peut s'aligner sur les prix mondiaux.

En ce qui concerne plus particulièrement les pays en voie de développement, la demande exprimée, paradoxalement, n'apparaît pas importante même dans l'optique d'une politique de dons ou de paiement à long terme en monnaie locale.

Il est certain que pour la France, et même dans l'hypothèse certaine de l'augmentation de la production du blé, les débouchés seront trouvés surtout dans les pays de la Communauté avec leurs territoires associés, tout en ne sous-estimant pas la couverture de partie des besoins de la Scandinavie, de la Grande-Bretagne, voire des pays de l'Europe centrale.

V. — *Principaux facteurs limitant nos exportations.*

A. — Le prix.

Le prix est au premier chef le facteur limitant nos exportations.

Le prix intérieur français étant évidemment supérieur au prix mondial, une aide à l'exportation s'avère tout autant nécessaire.

Il est certes difficile d'évaluer avec précision la nature et l'importance du dumping pratiqué par les différents pays exportateurs.

Il convient tout d'abord de connaître le prix au stade de la production.

De source F. A. O., pour la campagne 1958-1959 et pour l'Europe de l'Ouest, les prix moyens à la production sont les suivants :

Suisse	7.776	Autriche	4.714
Finlande	7.198	Belgique	4.606
Norvège	6.174	Suède	4.160
Espagne	5.787	Irlande	3.827
Italie	5.522	Royaume-Uni	3.793
Grèce	5.351	Pays-Bas	3.768
Portugal	5.179	France	3.381
Allemagne fédérale	5.062		

Malgré un coût plus élevé des moyens de production, le producteur français apparaît désavantagé par rapport aux producteurs des autres pays.

Pour la même période et pour les deux principaux pays exportateurs, le prix moyen à la production fut de :

pour le Canada, 3.200 ;
pour les U. S. A., 3.245.

Aussi, dans l'hypothèse d'une concurrence mondiale établie sur la base du prix à la production augmenté des frais d'approche, de stockage, de transit, de fret, la France serait en position particulièrement satisfaisante pour assurer au meilleur prix l'approvisionnement de l'Europe occidentale.

En réalité, les structures de la plupart des exploitations agricoles nord-américaines (production extensive, superficie par travailleur élevée...) déterminent des coûts de production moins élevés que ceux enregistrés dans la plupart des exploitations européennes. Pour un prix de vente identique à la production, l'exploitant agricole européen obtient donc un revenu moindre que l'exploitant nord-américain.

Pour la campagne 1960-1961 *et pour la C. E. E.*, les prix du blé tendre ont été ainsi arrêtés pour chacun des pays (source ministère de l'agriculture) :

France	40
Allemagne fédérale	48,087—53,341
Italie	50,955
Belgique	46,06
Pays-Bas	40,30
Luxembourg (1959-1960)	47,04 —54,39

France : prix de base, le prix payé pour les 150 premiers quintaux varie de 38,30 NF à 36,10 NF.

Allemagne : prix planchers et plafonds variables.

Italie : prix moyen des trois zones de production s'appliquant au contingent de 10 millions de quintaux.

Pays-Bas : cours moyen garanti.

Luxembourg : 47,04, prix moyen de commercialisation ; 54,39, prix réellement perçu par le producteur.

L'aide financière.

Le producteur de céréales, au-delà d'une certaine quantité de blé collectée par les organismes stockeurs (quantum), ne perçoit plus le prix garanti diminué des seules taxes indirectes. En effet, toutes les quantités dites hors-quantum sont réglées en fin de campagne (après versement d'acompte) au prix de réalisation à l'exportation.

Le quantum est fixé annuellement ainsi que les prix par décret dits « de campagne ». Le quantum a été fixé pour 1959-1960 à 68 millions pour une collecte de 74.300.000 quintaux et avec des besoins de :

42.130.000 quintaux pour la boulangerie,
2.000.000 quintaux pour les conditionneurs et pâtissiers,
2.930.000 quintaux pour les industries utilisatrices,
380.000 quintaux pour l'armée et la marine,
1.230.000 quintaux pour les semences commerciales,
7.200.000 quintaux pour l'alimentation du bétail,
300.000 quintaux pertes et freintes.

56.170.000 quintaux.

Compte tenu des disponibilités et de la nécessité de maintenir un stock de report, il a été exporté les quantités suivantes :

a) Territoires et départements d'outre-mer :	
Blé sur Dakar	1.230.000 quintaux
Farine (valeur blé) (1)	1.370.000 —
b) Blé sur l'Algérie	3.870.000 —
c) Blé sur la Tunisie	300.000 —
d) Exportation sur l'étranger	11.100.000 —
	17.870.000 quintaux

Pour assurer ces exportations les dépenses (1) *à la charge de l'Etat* (partie quantum) ont atteint pour un prix de base garanti de 3.800 F (taxes non déduites) :

Algérie : 700 F/Ql ;
D. O. M. et T. O. M. : 1.000 F/Ql ;
Etranger : 1.460 F/Ql,

soit globalement une somme de 14.490 millions de francs.

Pour le producteur, la charge à l'exportation (partie hors quantum) atteint 9.030 millions de francs.

(1) Les farines exportées bénéficient de la ristourne blé en l'état avec un complément plafonné à 500 F/Ql/blé.

L'aide de l'Etat et la participation importante des producteurs à l'exportation du blé, dans l'état actuel du marché mondial, doivent être atténuées, et normalement disparaître par l'institution d'une politique céréalière commune dans l'Europe des Six.

Il est utile de rappeler :

Que la charge (au quintal) incombant à l'Etat français pour l'exportation du blé est inférieure à celle des exportateurs nord-américains ;

Que le prix français est le moins élevé des prix européens ;

Que la réalisation du Marché commun en 1967 impose, de toute façon, l'intensification des courants d'exportation vers nos partenaires, ces courants se justifiant par l'existence de débouchés.

En relation avec cette question du prix du blé, il convient de dénoncer le coût supplémentaire qu'entraîne une inadaptation technique :

de nombreux organismes stockeurs ;

des transports, qu'il s'agisse de la voie d'eau ou de fer ;

des aménagements portuaires.

L'accroissement du commerce des céréales n'a pas été suivi par un perfectionnement suffisant des moyens de transbordement et de transport.

Le transport en vrac doit être généralisé, trop peu d'organismes stockeurs, trop peu de ports sont à ce jour équipés rationnellement pour ce faire. Le parc des wagons-citernes est insuffisant ; pour y remédier, il convient d'encourager les professionnels céréaliers : négoce et coopération à participer à des sociétés d'exploitation.

B. — La qualité.

Depuis la dernière guerre mondiale un effort accru de l'institut national de la recherche agronomique et des sélectionneurs a permis la création de variétés nouvelles à forte productivité.

Le rendement à l'hectare en a été amélioré et il en a été de même de la qualité des blés livrés à la consommation.

Les qualités technologiques des diverses variétés françaises permettent de satisfaire aux impératifs de toutes les fabrications destinées à la consommation humaine.

Le blé français a trop souvent été dévalorisé à l'étranger qui ne l'acceptait qu'avec réfaction, le classant alors comme céréale fourragère.

La vulgarisation au stade de la production, l'amélioration des conditions de collecte, de stockage et de vente ont modifié une situation abusivement dégradée.

Encore faut-il que l'effort marquant effectué ces dernières années par les organismes stockeurs, ne soit pas interrompu.

Aussi est-il nécessaire, pour assurer l'homogénéisation indispensable des lots à l'exportation et la détermination de leurs caractéristiques techniques (W, gluten...) que les marges de stockage techniquement valables soient développées tant à l'échelon de l'O. S. de base, qu'au stade régional par l'édification complémentaire de silos à grande capacité (report et export) et de silos portuaires (transit) dotés de moyens correspondant aux besoins réels d'une exploitation rationnelle (capacité, débit...) (1).

Ainsi aux ventes qui se font actuellement f. a. q. (fair average quality — bonne qualité moyenne) suivant la méthode périmée des standards mensuels devrait se substituer un système de vente avec prédétermination de « grades qualitatifs ».

C. — Régularité dans les quantités offertes.

La nécessité d'alimenter de façon constante les courants à l'exportation, n'a pas toujours été comprise par les pouvoirs publics.

L'existence quasi constante, depuis plusieurs années, sauf accident climatique, d'excédents de collecte situe la France comme exportateur permanent.

Mais à production égale, les exportateurs n'ont pas toujours eu la même importance. Les conditions d'exportation arrêtées par l'O. N. I. C., l'existence ou non d'un stock de report suffisant n'ont pas permis une continuité qui eut été certainement profitable.

Il convient de constituer un stock de report pour couvrir en année déficitaire nos engagements à l'exportation et les besoins intérieurs, l'importation compensatrice de l'exportation pouvant alors éventuellement intervenir.

En conclusion.

Malgré une diminution des emblavures, la production du blé est croissante et permet de dégager en année normale 15 à 20 millions de quintaux pour l'exportation, dont 60 à 70 p. 100 à destination de l'étranger.

La production s'intensifiera inéluctablement.

Le prix français à la production étant le plus faible de ceux pratiqués à l'intérieur du Marché commun et même de l'Europe occidentale, l'avènement du Marché commun ne pourrait nous être que favorable dans l'hypothèse logique de l'application de la préférence européenne.

L'accroissement des productions de blé (sauf peut-être pour l'Italie) dans les pays de l'Europe occidentale, ne peut être considérable et ne peut donc apporter une gêne importante à nos exportations.

Sur le plan financier, l'exportation de blé facilite l'amélioration de l'équilibre de nos balances des comptes et des paiements ; l'aide financière supportée par l'Etat, du fait du dumping américain et canadien, ne représente que 0,5 p. 100 du revenu agricole et 0,16 p. 100 du budget de la nation. Le producteur subit également les conséquences de ce dumping dont les effets ne devraient plus se faire sentir après l'ouverture du Marché commun en 1967 et l'application des mesures indispensables de prélèvement à l'importation.

L'accord franco-allemand permet déjà de réduire cette aide et la ferait disparaître en 1970 (pour les exportations à destination de l'Allemagne) en cas de difficulté dans le cadre de la Communauté des Six.

Bilan des céréales panifiables.

(En milliers de quintaux.)

CAMPAGNES	RESSOURCES					UTILISATIONS				
	Stock au 1er août début de campagne.	Collecte métropolitaine par campagne. Blé.	Collecte métropolitaine par campagne. Seigle et divers.	Importations.	Total des ressources.	Total des utilisations.	Dont semences commerciales.	Dont exportations.	Dont alimentation du bétail.	Stock de report.
1954/1955...	9.850	79.410	441	2	89.702	75.628	951	25.277	1.071	14.073
1955/1956...	14.073	67.804	403	5.416	87.696	79.153	2.656	24.821	2.639	8.542
1956/1957...	8.543	45.287	209	11.402	65.441	55.772	2.015	4.655	1.445	9.669
1957/1958...	9.669	81.193	139	0,5	91.001	82.814	1.202	23.799	9.161	8.187
1958/1959...	8.632	77.885	206	2.527	89.250	67.398	1.223	9.898	5.637	21.852
1959/1960...	21.852	(*) 66.752	203	1	88.808	74.315	1.226	17.861	7.195	14.770

(*) Correspond à la « campagne » arrêtée au 31 juillet 1960 et non à la collecte 1959 estimée à 74.306 milliers de quintaux.

(1) Les organisations professionnelles estiment, contrairement au ministère de l'agriculture, que les besoins supplémentaires en capacité de stockage pour le logement du blé s'élèvent au minimum à 10 millions de quintaux.

Dans l'immédiat, il est nécessaire :

— d'assurer un approvisionnement constant du marché extérieur ;

— d'améliorer l'équipement des organismes stockeurs de base (augmentation des capacités et réception-expédition vrac) ;

— de compléter l'équipement en silos régionaux et silos portuaires ;

— d'aménager le réseau fluvial pour faire face aux exigences du trafic moderne ;

— de procéder aux études devant permettre à l'O. N. I. C. d'assurer ou de provoquer, dans les meilleures conditions, les exportations de blé.

D'une façon générale, un autofinancement des investissements indispensables ne pouvant être assuré par la profession, il convient d'inclure dans le programme général du F. D. E. S. les équipements nécessaires à la promotion des exportations de blé et au soutien des cours.

CHAPITRE III

L'ORGE

I. — *Production et utilisation.*

Augmentation des surfaces, accroissement des rendements, telles sont les caractéristiques de l'évolution récente de la production d'orge ainsi que le montre le tableau suivant (toutes catégories d'orge) :

CAMPAGNE	SURFACE (1.000 hectares).	RENDEMENT (Quintal/hectare).	PRODUCTION (1.000 quintaux).
1952/1953	1.074	16,1	17.291
1953/1954	1.203	18,6	22.389
1954/1955	1.231	20,5	25.247
1955/1956	1.313	20,3	26.706
1956/1957 (1).....	2.283	28,1	64.130
1957/1958	1.643	22,1	36.262
1958/1959	1.782	21,8	38.921
1959/1960	1.988	23,6	49.300

(1) Année exceptionnelle par suite du gel des blés. Très importante substitution de l'orge au blé.

L'augmentation continue des surfaces est avant tout imputable à la substitution blé-orge. Cette augmentation de la production satisfait en premier lieu les besoins croissants nés de l'extension rapide de l'élevage. L'orge est la céréale la plus utilisée actuellement dans l'alimentation animale.

On considère que lorsqu'on consomme : 1 de maïs, on consomme : 2 de blé + avoine, 3 d'orge.

Sans compter les quantités très importantes autoconsommées à la ferme (61 p. 100 de la récolte en 1958-1959 et 55 p. 100 en 1959-1960, pourcentages qui ont d'ailleurs tendance à diminuer, étant donné l'accroissement de la production), les quantités d'orge commercialisées pour l'alimentation du bétail ont ainsi évolué :

	(En milliers de quintaux.)
1953-1954	4.500
1954-1955	5.000
1955-1956	5.861
1956-1957	7.068
1957-1958	9.619
1958-1959	12.371
1959-1960	12.822
1960-1961 .... (prévision)	14.500

II. — *Situation du commerce extérieur.*

Le commerce extérieur de l'orge s'établit ainsi, pour les six dernières campagnes (en milliers de quintaux) :

ANNÉES	EXPORT	IMPORT	BALANCE
1954/1955	778	63	+ 715
1955/1956	50	2.726	— 2.676
1956/1957	17.420	8	+ 17.412
1957/1958	4.248	793	+ 3.455
1958/1959	418	1.711	— 1.293
1959/1960	4.069	395	+ 3.674

Au cours de la campagne 1958-1959, la demande intérieure a été particulièrement importante. En 1959-1960 est intervenue la suppression de la péréquation des frais de transport sur le marché intérieur, ce qui peut expliquer la stagnation de la consommation et l'augmentation des exportations, compte tenu de celle de la production.

La récolte 1960 est très importante ; étant donné la diminution intervenue sur le prix de rétrocession du maïs, des quantités importantes vont se trouver disponibles pour l'exportation.

L'évolution de la production et celle de la consommation permettent de conclure à la vocation exportatrice de la France en matière d'orge.

III. — *Principaux pays importateurs d'orge.*

En 1957 (statistiques F. A. O.), l'Europe a réalisé 81 p. 100 des importations mondiales d'orge.

La répartition des principaux acheteurs s'établit ainsi (en milliers de quintaux) :

Allemagne (République fédérale)	**13.040**
Grande-Bretagne	**10.250**
Belgique	**6.770**
Pays-Bas	**6.610**
Allemagne (République démocrate)........	**3.870**
Hongrie	**3.140**
Italie	**2.420**
Tchécoslovaquie	**2.300**
Suisse	**2.230**
Danemark	**1.830**
Pologne	**1.300**
Total	**53.760**

Les pays de la C. E. E. ont importé à eux seuls 28.840.000 quintaux. Ce chiffre est à rapprocher de celui des exportations françaises pour la campagne 1957-1958 (vers l'étranger et la zone franc) : 4.248.000 quintaux, soit approximativement 15 p. 100 des importations de la C. E. E. (1).

IV. — *Destination des exportations françaises.*

La destination des exportations françaises figure dans le tableau suivant :

Exportations d'orge (toute nature).

(En milliers de quintaux.)

PAYS	1954/55	1955/56	1956/57	1957/58	1958/59	1959/60
Allemagne	113	32	3.267	1.403	50	1.188
Autriche	13	»	3	8	»	»
Belgique	528	12	4.599	1.151	115	990
Danemark	7	»	1.275	273	140	481
Finlande	»	»	4	»	»	»
Grande-Bretagne ..	»	»	2.714	486	»	»
Grèce	»	»	35	»	»	49
Pays-Bas	10	»	1.955	413	5	289
Hongrie	»	»	1.258	210	»	»
Irlande	»	»	291	»	»	»
Israël	6	»	165	85	»	31
Italie	13	»	66	12	»	57
Luxembourg	8	»	52	26	4	8
Norvège	»	»	»	5	»	132
Pologne	»	»	312	»	»	»
Portugal	»	»	30	19	»	13
Suède	61	6	1.396	151	39	94
Suisse	»	»	»	»	65	733
Zone franc........	1	»	1	7	»	»
Afrique du Sud....						2
Total	759	50	17.420	4.248	418	4.070

Source : O. N. I. C.

Chiffres rectifiés après examen, en fin de campagne, des documents comptables relatifs aux exportations d'orge en l'état.

En moyenne, pour la période considérée, les ventes les plus importantes ont été effectuées en Belgique ; viennent ensuite : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et le Danemark.

Les autres pays sont surtout des acheteurs occasionnels.

(1) Selon la commission de la C. E. E., les importations de céréales secondaires en provenance des pays tiers s'élèvent, en 1958, à 74 millions de quintaux pour l'ensemble des pays membres.

V. — *Principaux facteurs limitant les exportations.*

A. — Le prix.

Le prix de base de l'orge française est le moins élevé de la C. E. E.

Pour la campagne 1959-1960, nous avons les prix suivants :

Allemagne	4.700 F. le quintal.
U. E. B. L.	4.540 — —
Pays-Bas	3.510 — —
Italie	3.400 — —
France	3.250 — —

Cependant la présence sur le marché mondial de pays disposant d'importants excédents (Etats-Unis et Canada) rend nécessaire une aide à l'exportation, *aide entièrement supportée par les producteurs sous forme de taxe de résorption* venant en déduction du prix de base.

Là encore, la réalisation du marché commun associée à la préférence européenne devrait permettre de résoudre les principales difficultés inhérentes au prix de cette céréale, des débouchés très importants existant à l'intérieur de la C. E. E., débouchés qui sont bien supérieurs à l'excédent de la production française sur sa consommation.

En ce qui concerne l'orge de brasserie, notre pays offre des conditions climatériques particulièrement favorables à la production d'orge de haute qualité. A l'intérieur de la C. E. E., l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas sont des acheteurs fort importants, mais nous n'avons pas suffisamment pénétré sur ces marchés ni d'ailleurs sur les marchés danois et britannique.

Si le prix constitue dans ce domaine un facteur certainement limitant, il y a lieu de considérer également que la fixation tardive (au plus tôt le 31 juillet de chaque année) du prix de base des céréales, et par conséquent la fixation tout aussi tardive des ristournes à l'exportation accordées par l'O. N. I. C., empêchent les exportateurs de prendre place sur les marchés au moment où s'affirme la demande, c'est-à-dire au printemps. L'accroissement de nos ventes ne pourra être constaté tant que des modalités nouvelles ne seront pas intervenues.

B. — La qualité.

La qualité variétale des orges, les progrès constants de sa culture nous permettent de disposer actuellement de grains d'excellente qualité possédant une grande valeur nutritive.

Cependant, l'équipement en *moyens de stockage techniquement valables* n'a pas suivi le développement très important de la culture.

L'emploi de plus en plus généralisé de la moissonneuse-batteuse confère à ce problème un caractère d'extrême urgence.

L'autofinancement des organismes stockeurs ne peut suffire à réaliser les investissements indispensables. L'inscription au plan d'équipement et de modernisation des moyens de réception et de stockage est indispensable.

VI. — *Conclusion.*

Les débouchés européens pour l'orge fourragère sont très importants. Selon les prévisions de la commission économique pour l'Europe, la production et la consommation des céréales fourragères devraient évoluer ainsi dans la C. E. E. d'ici 1965 :

— augmentation de la consommation : 100 millions de quintaux ;

— augmentation de la production : 40 millions de quintaux.

Ce qui porterait le déficit global à près de 130 millions de quintaux. Nous sommes donc très loin de la surproduction.

Les débouchés dans les pays de l'A. E. L. E. sont également très importants. Le Royaume-Uni a atteint en 1958-1959 un chiffre d'importations nettes de céréales secondaires de 46 millions de quintaux.

La production française d'orge est susceptible d'un accroissement important, il apparaît judicieux de l'encourager et, parallèlement, de mettre en œuvre un certain nombre de mesures propres à nous mettre en meilleure condition d'exportation :

— l'amélioration volumétrique et technique de l'équipement des organismes stockeurs, d'équipements régionaux et portuaires de stockage, de conditionnement et de transit ;

— l'amélioration technique et tarifaire des moyens de transport doit certainement assurer les conditions optimales d'implantation sur les marchés étrangers, sous la réserve de l'intervention judicieuse, rapide et efficace de l'O. N. I. C., devant garantir un approvisionnement constant desdits marchés.

CHAPITRE IV

Le maïs.

I. — *Production.*

En dix années, notre pays, annuellement importateur de 5 millions de quintaux de maïs, est devenu exportateur d'une quantité comparable, et qui aura tendance à augmenter considérablement les prochaines années.

Le congrès international du maïs tenu à Pau en 1949, à l'initiative de la profession, constitue le point de départ d'une relance de la culture du maïs en France qui avait fortement décliné compte tenu :

— du faible rendement des variétés indigènes ;

— du prix relativement attractif et surtout garanti du blé.

Les causes pratiques de ce renversement de situation sont de deux ordres :

1° La vulgarisation et l'adoption des techniques modernes qui ont permis d'augmenter très sensiblement les rendements, de rendre la culture plus facile et de la mécaniser. Parmi ces techniques il faut signaler :

a) L'emploi de plus en plus généralisé des semences de maïs hybrides doubles à gros rendement ;

b) L'emploi rationnel de la fumure minérale ;

c) L'adoption de techniques culturales appropriées ;

d) La destruction systématique des plantes adventives ;

e) La mécanisation de la culture (semoirs, appareils de récolte mécaniques tels que corn pickers, corn hellers et moissonneuses batteuses) ;

f) Le séchage artificiel et la conservation en cribs.

2° L'organisation du marché du maïs sous couvert de l'O. N. I. C. avec fixation d'un prix garanti attractif.

Cette évolution spectaculaire peut se traduire ainsi :

CAMPAGNE	SURFACE (1.000 hectares).	RENDEMENT moyen. (Quintaux/hectare.)	PRODUCTION (1.000 quintaux).
1950/1951	307	10,5	3.213
1951/1952	349	19,6	6.905
1952/1953	349	13,9	4.849
1953/1954	375	21,4	8.026
1954/1955	411	23,2	9.551
1955/1956	453	24	10.911
1956/1957	(1) 653	26,6	17.377
1957/1958	544	26,6	13.915
1958/1959	590	28,4	16.732
1959/1960	720	25,8	18.158

(1) Après destruction des emblavures, semailles de maïs et orge en substitution.

L'augmentation régulière des surfaces s'est accompagnée d'une extension de la zone de culture comme le prouve le tableau suivant :

	ANNÉE 1950			ANNÉE 1959		
	Production.	Pourcentage.	Collecte.	Production.	Pourcentage.	Collecte.
Sud-Ouest (14 départements)	3.482	86	90	13.086	71,5	5.735
Alsace et Bresse (4 départements).	323	8	10	657	3,5	138
Autres régions.....	238	6	5	4.546	25	2.302
Totaux	4.043	100	105	18.289	100	8.175

Si la production a quadruplé dans le Sud-Ouest, région traditionnelle de la culture du maïs, celle-ci apporte maintenant grâce aux variétés hâtives (dont pour certaines l'institut national de la recherche agronomique peut s'enorgueillir de l'aboutissement des travaux de ses chercheurs), la possibilité aux régions septentrionales d'avoir une culture sarclée en substitution de la betterave et de la pomme de terre.

Les surfaces réservées au maïs se stabilisent cependant aux environs de 800 à 850.000 hectares sauf année exceptionnelle (telle 1961) et à la condition que les aménagements du « Bas-Rhône-Languedoc » et des « Landes-Gascogne » n'apportent des disponibilités et attractivités nouvelles. Dans ce cas, les surfaces consacrées au maïs atteindront 1 million d'hectares, représentant une production future de 40 millions de quintaux.

II. — *Utilisation.*

L'évolution récente se chiffre ainsi (en 1.000 quintaux) :

CAMPAGNE	AUTO-CONSOMMATION à la ferme.	VENTES	TOTAL
1955/1956	9.116	5.322	14.438
1956/1957	12.758	5.642	18.400
1957/1958	10.305	6.787	17.092
1958/1959	10.584	7.318	17.902
1959/1960	10.114	6.200	16.314

***A la ferme,* l'autoconsommation est partiquement stable, la campagne 1956-1957 restant exceptionnelle, un phénomène de substitution ayant été rendu nécessaire.**

***Au stade des ventes,* de la commercialisation à destination des utilisateurs non producteurs, après une progression constante, un fléchissement a marqué la campagne écoulée, alors que le phénomène inverse était évidemment constaté pour les orges, les blés dénaturés et les avoines.**

Le prix des différentes céréales rendues utilisateur est à la base de ce phénomène qui a d'ailleurs été interrompu par une plus judicieuse harmonisation du prix des céréales fourragères.

L'industrie du maïs représente également un important débouché pour cette céréale, de l'ordre de 1,5 à 2 millions de quintaux par an. Cette industrie dont la matière première venait en totalité de l'étranger il y a cinq ans à peine, a su s'adapter pour utiliser le maïs métropolitain dans ses nombreuses fabrications. Seules certaines fabrications nécessiteraient encore, pendant un temps limité, des importations de maïs à caractéristiques particulières.

L'accroissement des besoins de l'élevage (et en particulier de l'aviculture), d'une part, de l'industrie des produits et sous-produits du maïs, d'autre part, peuvent rapidement relever dans une décade, le plafond des besoins globaux en maïs de 16 millions (valeur actuelle) à 25 ou 30 millions se décomposant en :

15 millions de quintaux pour l'autoconsommation ;

10 à 15 millions de quintaux de commercialisation, dont 10 millions de quintaux pour l'alimentation du bétail, 5 millions de quintaux pour l'industrie.

Soit un disponible probable de 10 à 15 millions de quintaux qui devra être absorbé par le marché intérieur avec éventuellement prix préférentiel en contrepartie de la réalisation d'exportation de produits élaborés ou exportés avec constitution et entretien d'un stock de report et de sécurité.

III. — *Situation du commerce extérieur.*

Pour les cinq dernières campagnes, le bilan de notre commerce extérieur s'établit ainsi (en 1.000 quintaux) :

CAMPAGNE	EXPORT	IMPORT	BALANCE
1955/1956	71	3.506	— 3.435
1956/1957	(1) 34	1.590	— 1.556
1957/1958	4	2.725	— 2.721
1958/1959	0	2.067	— 2.067
1959/1960	(2) 446	0	+ 446

(1) Produits maïs en valeur grain.
(2) Compte non tenu des opérations compensées : 784.

Après avoir été longtemps déficitaire de 5 à 7 millions de quintaux, la « balance maïs » n'a plus été déficitaire que de 2 à 3 millions de quintaux/an entre 1955 et 1959. La situation s'est inversée en 1959-1960, où sur la fin de campagne ont été exportés près de 800.000 quintaux.

La collecte pour 1960-1961 permettra, malgré des conditions climatiques très défavorables, un accroissement important de nos exportations, lesquelles atteindront vraisemblablement 4 à 5 millions de quintaux.

IV. — *Principaux pays importateurs.*

En 1957 (stastistiques FAO), l'Europe était de loin le premier importateur mondial avec 49 millions de quintaux représentant 70 p. 100 des importations mondiales.

Une évaluation des besoins de l'Europe peut être faite en exprimant, pour chaque pays, les importations nettes (import-export).

	1955/1956	1956/1957	1957/1958	1958/1959
I. — *C. E. E.*				
Pays-Bas	6.180	7.440	7.920	10.050
Allemagne (R. F.)......	5.160	7.390	6.920	8.060
Italie	2.850	3.930	5.160	7.700
U. E. B. L.	3.840	4.130	4.420	4.900
Total C. E. E.	18.030	22.890	24.420	30.710
II. — *A. E. L. E.*				
Royaume-Uni	15.250	15.160	19.530	28.150
Autriche	3.600	3.780	4.180	2.780
Danemark	280	220	310	880
Suisse	660	740	760	550
Suède	420	340	260	460
Norvège	740	540	500	460
Portugal	(— 770)	230	180	290
Total A. E. L. E. ..	20.180	21.010	25.720	33.570

Tant en ce qui concerne la C. E. E. que l'A. E. L. E., les besoins sont croissants, tous ces pays sont déficitaires, le premier importateur étant de loin le Royaume-Uni qui importe à lui seul autant que la C. E. E.

On ne peut encore juger des courants français à l'exportation étant donné la nouveauté de notre apparition sur les marchés étrangers.

V. — *Problèmes à résoudre pour l'exportation du maïs français.*

Les débouchés existent et ils sont importants, les tout premiers d'entre eux étant ceux de la C. E. E. que la préférence européenne devrait nous permettre de satisfaire, sans oublier pour autant l'Angleterre qui a déjà fait preuve d'intérêt pour nos maïs et à un degré moindre, la Norvège, la Suisse, le Danemark.

Dans le cas des opérations compensées, aucune aide financière n'a été accordée ; par contre une taxe de résorption à la charge du producteur a été instaurée pour couvrir les charges de l'exportation sans compensation.

Les organisations professionnelles examinent actuellement l'opportunité de la fixation d'un quantum avec prix garanti, le solde commercialisé faisant à l'exemple du blé, l'objet d'un paiement fonction du prix moyen obtenu à l'exportation.

L'effort de vulgarisation qui fut principalement axé sur le développement de la production s'est également orienté en faveur de la promotion de la qualité.

C'est ainsi que nos premières exportations ont obtenu les faveurs des acheteurs grâce à une présentation souvent remarquable, et en tous cas supérieure à celle des maïs importés d'Amérique.

Pour maintenir, et si possible encore améliorer cette qualité, le problème le plus important est celui de la conservation et de l'homogénéisation des lots. La rapidité de l'expansion de la production n'a pas permis l'adaptation et la création simultanées des moyens rationnels indispensables.

Surtout dans le Sud-Ouest, en particulier, il est nécessaire :

1° de développer et d'améliorer l'infrastructure de base portant sur :

— les moyens de collecte ;
— les moyens de séchage ;
— les moyens de traitement insecticide ;
— les capacités de stockage ;
— les moyens de manutention ;

2° de développer la capacité des moyens de transport (canal du Midi et wagons citernes) ;

3° de promouvoir l'implantation rationnelle de silos régionaux à grande capacité permettant :

— la préparation et l'homogénéisation des lots destinés à l'exportation ;
— la constitution de volants de sécurité destinés à régulariser les quantités à mettre sur le marché et à approvisionner de façon constante les exportations ;

4° de créer ou aménager des silos portuaires avec grande puissance de manutention pour répondre aux exigences du trafic maritime.

CHAPITRE V

L'avoine

I. — *Production et commercialisation.*

L'évolution des surfaces ensemencées, celle de la production et de la collecte figurent dans le tableau suivant :

CAMPAGNES	SURFACES (1.000 ha.)	RENDEMENT (qx/ha.)	PRODUCTION (1.000 qx.)	COLLECTE (1.000 qx.)
Moyenne 1901/1910.	3.871	12,02	46.529	N. D.
Moyenne 1921/1930.	3.458	13,47	46.587	N. D.
1954/1955	2.154	16,60	35.773	2.727
1955/1956	2.077	17,53	36.396	2.970
1956/1957	2.277	20,20	46.042	4.827
1957/1958	1.607	16,04	25.793	2.112
1958/1959	1.487	17,70	26.374	2.458
1959/1960	1.506	18,80	28.249	N. D.

Malgré une augmentation du rendement à l'hectare la production d'avoine a une nette tendance à diminuer.

La « collecte » est très peu importante par rapport à la production.

On peut estimer que les quantités commercialisées représentent environ 30 p. 100 de la production.

II. — *Commerce extérieur.*

Le bilan de notre commerce extérieur s'établit ainsi, pour les quatre dernières campagnes (en 1.000 quintaux) :

	1956/1957	1957/1958	1958/1959	1959/1960
Export	565	18	6	231
Import	1	130	37	1
Solde.....	+ 564	— 112	— 31	+ 230

Aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, notre commerce extérieur est très irrégulier.

III. — *Principaux pays exportateurs et importateurs.*

Les exportations et importations nettes des principaux pays exportateurs ou importateurs, pour l'année 1957, figurent dans le tableau suivant (en 1.000 quintaux) :

PAYS EXPORTATEURS — Pays.	Exportations nettes.	PAYS IMPORTATEURS — Pays.	Importations nettes.
Canada	4.620	Pays-Bas	2.590
Argentine	4.080	Allemagne (R. F.).	2.100
Australie	870	Suisse	1.330
Suède	660	U. E. B. L.	1.280
		U. S. A.	1.110
		Italie	620
		Grande-Bretagne ..	510
		Danemark	140

Deux pays exportateurs dominent très nettement ; il s'agit du Canada et de l'Argentine. La majeure partie des importations est réalisée par l'Europe.

Pour la campagne 1958-1959, la situation des six pays de la C. E. E. était la suivante :

PAYS	PRODUCTION 1.000 quintaux.	POURCENTAGE	IMPORTATIONS nettes (import-export) 1.000 quintaux.	POURCENTAGE
France	28.248	45,4	31	0,4
Allemagne (R. F.).	20.400	32,8	3.410	46,6
Italie	5.400	8,7	690	9,4
U. E. B. L.	4.640	7,5	2.450	33,4
Pays-Bas	3.470	5,6	750	10,2
Total	62.158	100	7.331	100

Le déficit de la C. E. E. est assez important et il est certain, sur le seul vu de ce tableau, que la France pourrait accroître ses ventes à l'intérieur de la C. E. E.

En France, le marché de l'avoine est libre, l'O. N. I. C. se contentant de garantir en fin de campagne l'achat à un prix déterminé (2.500 fr./quintal pour la campagne en cours) pour les quantités collectées par les organismes stockeurs qui n'auraient pas trouvé preneur. Cette faculté n'a presque jamais été utilisée par les organismes stockeurs.

En France, les transactions se font autour de 3.000 francs le quintal, sur le marché mondial le prix moyen est de 2.500 francs.

L'O. N. I. C. n'attribuant aucune ristourne aux exportateurs, les ventes à l'étranger sont tout à fait occasionnelles, elles se réalisent le plus souvent en fin de campagne et portent sur des quantités peu importantes.

Nous exportons essentiellement vers trois pays : la Suisse, l'Allemagne et la Belgique, accessoirement vers les Pays-Bas.

Conclusion.

Bien que la demande en avoine dans la plupart des pays soit en régression, les besoins d'importation de l'Europe restent encore assez importants. Une expansion modérée de la production, surtout en ce qui concerne les avoines « blanches » est souhaitable, mais pour pouvoir assurer des courants permanents, le prix français à la production étant plus faible que ceux pratiqués dans les autres pays de la C. E. E. (1) il n'en demeure pas moins qu'une indemnité compensatrice serait actuellement nécessaire à l'exportation.

Les ventes d'avoine ne peuvent concerner une exportation de masse mais elles sont susceptibles de constituer un appoint non négligeable tant pour le revenu des exploitants que pour l'équilibre de la balance de notre commerce agricole.

CHAPITRE VI

Le seigle

Les exportations françaises de seigle sont très peu importantes, elles ne se produisent qu'en année de production excédentaire.

Il peut s'agir de seigle meunier mais des débouchés sont surtout offerts pour le seigle fourrager. Nous avons exporté au cours de la campagne 1957-1958 et de la campagne 1959-1960 respectivement 508.000 et 78.000 quintaux.

Pratiquement, seule l'Europe est importatrice de seigle.

Pour l'année 1957, les chiffres d'importation étaient les suivants (en 1.000 quintaux) :

Allemagne R. F.	1.430
Pays-Bas	1.400
Danemark	750
U. E. B. L.	700
Italie	660
Norvège	560
Suède	460
Autriche	450

L'Allemagne importe du seigle meunier mais elle exporte du seigle fourrager dans des proportions plus importantes (jusqu'à 3 millions de quintaux en année de forte production et lorsque les conditons climatiques rendent le grain impropre

(1) Les prix pratiqués à l'intérieur de la C. E. E. sont approximativement les suivants (frs/Ql) :

France, 3.000 ; Pays-Bas, 3.500 ; Italie, 3.860 ; Allemagne, 4.000 ; Belgique, 4.230 ;

à la panification). L'Allemagne trouve des débouchés importants aux Pays-Bas par la réalisation d'un accord de compensation seigle-viande.

Même pour l'affouragement le seigle reste un produit peu demandé et ne trouve d'acheteur qu'en raison de son prix relativement bas (le plus bas de la C. E. E.).

CHAPITRE VII

LE RIZ

La production de riz en France sur une assez vaste échelle est toute récente.

La zone de culture est très restreinte, l'introduction de cette culture en Camargue a constitué une véritable révolution agraire dans une région précédemment en friche.

L'évolution de la culture du riz se présente de la façon suivante :

ANNÉES	SURFACES (1.000 hectares).	RENDEMENT (quintaux/hectare).	PRODUCTION (1.000 quintaux).
1950	11	42,4	460
1951	18	38,9	700
1952	22	41,6	902
1953	19	35,8	690
1954	20	26,7	521
1955	20	41,3	808
1956	23	42,5	991
1957	27	42	1.138
1958	30	48,9	1.481
1959	33	40	1.320

L'augmentation de la production résulte à la fois de l'augmentation des surfaces et de celle des rendements. La zone de culture a dépassé le delta du Rhône pour gagner d'autres départements méditerranéens (Vaucluse, Gard, Hérault, Pyrénées Orientales).

Le bilan de notre commerce extérieur s'établit ainsi pour l'année 1959 (en 1.000 quintaux de riz blanchi) :

	ÉTRANGER			ZONE FRANC		
	Grain.	Brisure.	Total.	Grain.	Brisure.	Total.
Export	14	»	14	143	24	167
Import	14	2	16	188	631	819
Solde	0	— 2	— 2	— 45	— 607	— 652

Importations nettes riz en grain : 45.000 quintaux.
Importations nettes brisures de riz : 609.000 quintaux.

Si, en matière de riz de bouche, notre commerce extérieur est sensiblement équilibré, nous importons principalement du Maroc et du Viet-Nam des quantités importantes de brisures de riz pour l'alimentation du bétail, qui viennent concurrencer la production de céréales secondaires françaises.

Au Maroc, bien que la production rizicole soit en train de décroître (14.000 hectares de rizières en 1955 contre 3.500 en 1959) on souhaite que soient augmentés de 30.000 quintaux les contingents d'importation en franchise de douane sur le territoire français.

En riz dit de bouche, la culture métropolitaine produit surtout des « grains ronds » alors que la consommation intérieure demande surtout des « grains longs » ce qui motive certaines importations qui se font à concurrence de 92 p. 100 en provenance de la zone franc (Madagascar, Viet-Nam, Maroc).

Les importations nettes de riz en grains s'étant montées en 1959 à 45.000 quintaux et le déficit de la production métropolitaine par rapport à la demande intérieure n'étant que de 15.000 quintaux, les stocks ont été augmentés de 30.000 quintaux.

La consommation étant stabilisée, la production par contre s'accroissant, les stocks augmenteront chaque année s'il n'est pas procédé à une réduction des importations.

Des considérations politiques impliqueraient le maintien des importations en provenance des pays de la zone franc. En outre, il ne semble pas possible de décourager en métropole une production qui a nécessité d'importants investissements et constitue, pour une population rurale de plus en plus importante, la source unique de revenu. Il convient donc de s'attacher à la promotion des exportations de riz.

Pour l'année 1958, la répartition (en 1.000 quintaux) de nos exportations était la suivante :

PAYS	RIZ EN GRAIN (en riz blanchi).	BRISURES de riz.
Algérie	37,8	12,7
Grande-Bretagne	20	»
Allemagne	9	»
U. E. B. L.	6,7	»
Pays-Bas	6,1	»
Cameroun	5,4	»
Guadeloupe	»	1
Ex-A. O. F.	»	0,5
Total	85,3	14,2

Les fournitures à l'Algérie sont les plus importantes, viennent ensuite celles à la Grande-Bretagne, mais sur ce marché, nous nous heurtons évidemment à une vive concurrence mondiale.

Par contre nos ventes pourraient être accrues chez nos partenaires de la C. E. E

Mais l'Italie se révèle être le concurrent le plus sérieux en raison de ses conditions de production et de l'effort de dumping pratiqué.

Les exportations de ce pays se sont élevées à :

349.000 quintaux en 1957 ;
1.820.000 quintaux en 1958 ;
1.230.000 quintaux en 1959.

Pour 1960, 2 millions de quintaux sont disponibles pour l'exportation.

De toute façon, la production italienne et la production française ne peuvent satisfaire à elles seules la demande de la C. E. E.

En France comme en Italie, le prix payé au producteur est un prix garanti.

Pour assurer les exportations, l'O. N. I. C. a dû instituer une taxe de résorption à la charge des producteurs et une taxe à l'importation des riz usinés. Ces mesures ont permis, sans intervention du Trésor, de verser une ristourne à l'exportation de 500 francs au quintal pour la campagne 1959-1960.

Pour cette même campagne, l'Italie a accordé une majoration de 1.000 lires au quintal (790 francs) en sus de l'indemnité accordée aux exportations à destination de l'Allemagne.

Les producteurs français et italiens souhaitent une organisation européenne du marché du riz, la Commission Economique Européenne ne s'étant pas intéressée à cette production. Ils espèrent des facilités pour les exportations rendues indispensables par l'importance des stocks disponibles.

CHAPITRE VIII

SEMENCES DE CÉRÉALES

Les progrès en matière de rendement et de qualité du grain, pour l'ensemble des céréales, sont largement imputables à l'utilisation de plus en plus importante de semences de variétés nouvelles améliorées sélectionnées.

Dans l'état actuel de la législation française, les céréales de semence doivent, pour être commercialisées, répondre à diverses conditions relatives :

— à l'inscription au catalogue officiel ;
— à un pourcentage minimum de pureté spécifique et de germination ;
— à un pourcentage minimum de pureté variétale.

La plupart des pays ont une réglementation qui repose sur ces principes mais les modalités d'application sont rarement identiques.

La réglementation française est très rigoureuse.

Pour l'ensemble des semences de céréales la production est croissante.

L'évolution des surfaces consacrées à la culture de semences et celle des quantités commercialisées figurent dans le tableau A ci-après.

La production des semences de céréales en France est assurée :

a) Par 18 à 20.000 multiplicateurs qui passent des contrats avec les établissements de semences agréés, se répartissant comme suit :

— 43 sélectionneurs, dont 33 négociants et 10 coopératives ;
— 297 producteurs grainiers dont 102 négociants et 195 coopératives.

b) 106 agriculteurs semenciers dont 7 sont sélectionneurs.

La commercialisation est réalisée au premier stade par les coopératives, les établissements de semences et les agriculteurs semenciers.

Dans le circuit commercial s'intercalent 3.000 revendeurs agréés.

Organisation des contrôles.

a) Contrôles officiels.

Il y a en France deux sortes de contrôles officiels :

— le premier est exercé à la production sous l'autorité des commissions officielles de contrôle qui donnent des garanties d'authenticité et d'état sanitaire pour les produits mis en vente. Ces contrôles intéressent la production et la vente des semences de maïs et de riz ;

— le second est effectué par le service de la répression des fraudes sur les semences au stade de la commercialisation par prélèvements et sondages.

b) Contrôles interprofessionnels.

Pour l'ensemble des semences de céréales autres que le maïs et le riz, des groupements gérés et financés par l'interprofession, exercent un contrôle non officiel tout aussi efficace que celui des C. O. C.

Bilan du commerce extérieur.

Le tableau B ci-après donne un bilan de nos échanges (étranger et zone franc) pour les six dernières campagnes.

La campagne 1955-1956 n'est pas à prendre en considération, les gels de l'hiver 1956 ayant entraîné un accroissement absolument anormal de nos importations.

En considérant les trois dernières campagnes, on peut dégager des tendances qui préfigurent la structure à venir de notre commerce extérieur.

Si le bilan tend à s'améliorer, ceci ne résulte nullement d'une diminution des importations mais bien d'une augmentation de nos exportations. En effet même pour une céréale donnée, le produit n'est nullement homogène, l'unité de produit à considérer étant la variété botanique. Même pour une variété donnée le lieu de production peut influencer grandement la qualité. Dès lors il n'est pas souhaitable de restreindre les importations chaque fois que celles-ci nous permettent de nous procurer un produit d'une qualité supérieure à celle que nous pourrions obtenir sur notre propre sol.

Réciproquement nous nous devons de faire connaître davantage à l'étranger les variétés que nous sommes le mieux à même de produire.

La répartition de nos exportations selon nos principaux clients étrangers pour les deux dernières campagnes figure dans le tableau C (dans les « divers » figurent notamment l'Algérie et les pays de la zone franc).

Cette présentation statistique montre l'irrégularité de nos ventes, liée non seulement à l'irrégularité de la production (en France et à l'étranger), mais également aux structures commerciales présidant à la réalisation des exportations: à côté de certaines firmes privées ou coopératives existent de nombreux « petits vendeurs » qui peuvent difficilement suivre les marchés étrangers.

Suisse, Belgique et Grande-Bretagne sont nos clients les plus importants et les plus réguliers.

Il convient de faire un effort tout particulier de prospection en Allemagne, Italie, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, et plus généralement dans l'ensemble des pays de l'Est.

En Europe, nos principaux concurrents sont le Danemark et la Suède, l'Italie (surtout pour le maïs et le blé) et l'Angleterre.

La question du prix.

Par rapport aux céréales de consommation, le prix n'est pas la principale entrave pour nos exportations, la qualité du produit pouvant justifier un prix élevé.

Entraves aux exportations provenant des pays étrangers.

La plupart des pays ont réglementé la commercialisation des semences.

Dans le cas où la vente d'une variété de grain est subordonnée à l'inscription au catalogue officiel, il est très facile à un pays étranger d'éliminer volontairement l'inscription au catalogue de certaines variétés françaises pour en interdire l'importation.

Le plus souvent d'ailleurs il s'agit de mesures de rétorsion. Les normes françaises étant certainement les plus strictes, il est souvent difficile pour les pays étrangers d'exporter vers la France.

C'est pourquoi il importe de promouvoir une harmonisation des législations entre les différents pays, à commencer par ceux du Marché commun.

Conclusion.

La production française de semences de céréales a connu, depuis la dernière guerre, une remarquable extension. Tout en étant excédentaire pour certaines variétés, elle ne suffit pas à couvrir les besoins intérieurs en raison des exigences qualitatives de la demande.

Il ne serait nullement souhaitable de freiner les importations chaque fois que celles-ci correspondent à des exigences spécifiques des utilisateurs qui ne peuvent être satisfaites par la production intérieure.

Par contre, étant donné l'importance des débouchés, en Europe et hors d'Europe, il apparaît très souhaitable d'encourager la production et l'exportation des variétés pour lesquelles nous sommes les mieux placés.

Pour ce faire une entente inter états est indispensable tant à l'échelon des stations de recherche qu'à celui des organismes professionnels. L'adoption d'un catalogue international, un accord sur une législation unique en matière de production et de vente, faciliteraient grandement les échanges.

Une certaine concentration des agents de commercialisation est à préconiser du côté français. En face de pays demandeurs disposant d'organismes d'achats très importants (c'est le cas notamment des Pays-Bas), la dispersion de l'offre ne peut que nuire au développement de nos exportations.

TABLEAU A

Surfaces emblavées en 1.000 hectares pour la production des semences. (Quantités commercialisées en 1.000 quintaux.)

CÉRÉALES	1955/1956	1956/1957	1957/1958	1958/1959	1959/1960
Blé :					
Surfaces emblavées	75	71	68	73	73
Quantités commercialisées	1.194	1.028	1.109	1.136	1.190
Avoine :					
Surfaces emblavées	14	10	12	15	16
Quantités commercialisées	193	157	174	177	216
Orge :					
Surfaces emblavées	28	20	29	37	38
Quantités commercialisées	328	267	384	447	509
Seigle :					
Surfaces emblavées	1	1	1	1	1
Quantités commercialisées	13	12	13	12	13
Maïs :					
Surfaces emblavées	5	6	7	6	3
Quantités commercialisées	90	100	128	154	144
Riz :					
Surfaces emblavées	0,5	0,6	0,7	0,6	0,6
Quantités commercialisées	6	4	7	9	23

TABLEAU B

Bilan récapitulatif du commerce extérieur des semences de céréales.

(Tonnages exprimés en quintaux.)

CÉRÉALES	1954/1955	1955/1956	1956/1957	1957/1958	1958/1959	1959/1960
Blé tendre:						
Exportation	3.070	2.535	2.899	5.955	9.796	13.553
Importation	6.047	784.357	306.899	7.604	6.029	7.453
Solde	— 2.977	— 781.822	— 304.000	— 1.649	3.767	6.100
Blé dur:						
Exportation	»	»	»	»	»	»
Importation	20.031	11.461	8.268	16.383	10.819	5.253
Solde	— 20.031	— 11.461	— 8.268	— 16.383	— 10.819	— 5.253
Avoine:						
Exportation	7.997	2.896	11.643	420	4.119	17.151
Importation	2.522	25.844	2.505	11.293	10.544	2.630
Solde	5.475	— 22.948	9.138	— 10.873	— 6.425	14.521
Orge:						
Exportation	40.413	3.644	20.546	1.272	2.689	1.800
Importation	1.243	632.443	8.588	4.028	25.290	6.096
Solde	39.170	— 628.799	11.958	— 2.756	— 22.601	— 4.296
Seigle:						
Exportation	5	»	»	»	»	»
Importation	60	400	7.530	»	160	700
Solde	— 55	— 400	— 7.530	»	— 160	— 700
Maïs:						
Exportation	123	100	2.592	2.430	2.647	4.574
Importation	185	27.616	5.473	6	106	359
Solde	— 62	— 27.516	— 2.881	2.424	2.541	4.215
Riz:						
Exportation	»	»	»	»	30	»
Importation	12.895	19.450	20.491	20.070	19.798	19.464
Solde	— 12.895	— 19.450	— 20.491	— 20.070	— 19.768	— 19.464
Total:						
Exportation	51.608	9.175	37.680	10.077	19.281	37.078
Importation	42.983	1.501.571	359.754	59.384	72.746	41.955
Solde	8.625	— 1.492.396	— 322.074	— 49.307	— 53.465	— 4.877

TABLEAU C

Répartition des exportations de semences de céréales.

(En quintaux.)

CÉRÉALES	SUISSE		LIBAN		ITALIE		BELGIQUE		GRANDE-BRETAGNE		TCHÉCO-SLOVAQUIE		ALLEMAGNE (Sarre).		DIVERS	
	1958/59	1959/60	1958/59	1959/60	1958/59	1959/60	1958/59	1959/60	1958/59	1959/60	1958/59	1959/60	1958/59	1959/60	1958/59	1959/60
Blé	»	10	4.158	7.448	»	»	1.955	2.083	3.500	2.041	»	»	»	»	183	3.971
Avoine	3.801	11.317	»	»	»	3.934	120	190	198	118	»	»	»	1.650	»	20
Orge	2.538	398	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	151	1.402
Maïs	722	»	»	»	1	932	201	1.149	»	17	450	2.000	»	»	1.273 (1)	476 (2)
Total	7.061	11.725	4.158	7.448	1	4.866	2.276	3.422	3.698	2.176	450	2.000	»	1.650	1.607	5.869

(1) Dont Yougoslavie: 680; Pays-Bas: 486.

(2) Dont Pays-Bas: 453.

CHAPITRE IX

Conclusions

Les recettes tirées de la commercialisation des céréales représentent actuellement 9 p. 100 du produit brut de notre agriculture (après la viande : 32 p. 100 et le lait : 20 p. 100).

Durant la période 1956-1960, les exportations de céréales vers l'étranger et la zone franc ont représenté en moyenne 20 p. 100 de nos exportations de produits agricoles et alimentaires (25 p. 100 en ce qui concerne l'étranger et 13 p. 100 en ce qui concerne la zone franc).

Ce sont les exportations les plus importantes après les boissons (24,6 p. 100) et avant le sucre et les produits sucrés (14 p. 100).

La production est en constant accroissement. Cet accroissement est surtout important en ce qui concerne les céréales secondaires. Notre pays a désormais vocation exportatrice pour l'ensemble des céréales. L'accroissement quantitatif de la production s'est accompagné d'une amélioration notable de la qualité qui nous permet de satisfaire, dans une large mesure, les besoins de la clientèle tant française qu'étrangère.

Malgré cela, l'expansion de la production pose de graves problèmes dont la solution ne peut être différée eu égard à l'importance de la production céréalière dans le revenu des exploitants.

La difficulté essentielle consiste à trouver des débouchés pour la production.

La grande crise des années 1930 a provoqué la mise en place d'une organisation de marché qui a largement contribué au respect du prix garanti. Cette organisation qui n'intéressait au départ que le blé a été étendue sous des formes différentes aux autres céréales.

Aujourd'hui, deux considérations nécessitent une adaptation :
— la réalisation d'un marché commun entre les Six ;
— la vocation exportatrice de la France pour l'ensemble des céréales.

Les moyens mis en œuvre jusqu'à ce jour pour l'organisation des marchés visaient essentiellement à régulariser les cours et à permettre ainsi le respect d'un prix garanti pour le producteur. Notre pays était assez régulièrement exportateur de blé et importateur de céréales secondaires.

En ce qui concerne le blé, l'exportation n'a pas été recherchée en tant que telle, elle a constitué avant tout un moyen, parmi d'autres, d'assurer l'écoulement des excédents de production.

L'apparition, ces dernières années, d'excédents de production pour les céréales secondaires, n'a pas davantage suscité un véritable « esprit exportateur », il s'agissait également de « dégager » le marché intérieur pour éviter l'effondrement des cours.

L'accroissement prévisible de la production et l'importance des débouchés extérieurs, particulièrement à l'intérieur des six pays de la C. E. E., doivent pouvoir se conjuguer.

Sans négliger les possibilités d'accroissement de la demande intérieure pour les céréales fourragères, l'organisation technique et économique des marchés céréaliers doit être construite dans une mesure de plus en plus large en fonction des impératifs de l'exportation.

Notre pays a vocation pour exporter ; il lui faut une politique et des moyens pour la mise en œuvre de celle-ci.

Il est particulièrement indispensable, sur le plan intérieur :
— de connaître parfaitement la production et les besoins, et pour ce, de ne faire effectuer la collecte que par l'organisme stockeur agréé ;
— de maintenir le financement des stocks ;
— de développer l'information sur les quantités autoconsommées à la ferme ;
— d'orienter la production en encourageant certaines cultures (blé dur, blé de force, orge de brasserie, riz long...) ;
— de promouvoir la qualité du produit et l'homogénéisation des lots, qu'il s'agisse de grains pour la consommation humaine ou animale, pour les usages industriels, ou de semences de céréales.

Pour cela, il importe :
— d'intensifier la recherche agronomique ;
— d'assurer beaucoup plus largement la vulgarisation des techniques de production, de récolte et de conservation ;
— de doter notre pays de moyens de stockage techniquement valable pour la conservation et suffisamment importants pour assurer l'homogénéisation des lots ;
— de substituer progressivement, pour nos ventes à l'étranger, le système des « grades » à celui de la vente Faq (bonne qualité moyenne) ;
— d'assurer notre présence permanente sur les marchés étrangers, et pour ce faire :
— de définir et respecter une priorité pour les exportations ;
— de doter notre pays d'une infrastructure technique à l'échelle européenne voire mondiale, permettant non seulement de régulariser l'offre au cours d'une campagne mais également d'assurer le stockage de report ;
— de recourir, en année déficitaire et faute de stocks suffisants, à des importations ;
— d'accroître la prise de responsabilité des producteurs dans la commercialisation pour instaurer un véritable esprit exportateur ;

— de promouvoir certaines réalisations tendant à améliorer notre position concurrentielle et notamment :
— l'aménagement des organismes stockeurs de base pour le travail en vrac ;
— la construction de silos régionaux à grande capacité rationnellement implantés ;
— l'aménagement portuaire ;
— l'aménagement des voies d'eau et l'accroissement du parc ;
— l'accroissement du parc spécialisé de la S. N. C. F. (wagons citernes) ;

— d'obtenir le concours financier du F. D. E. S. afin de réaliser dans les plus brefs délais les investissements indispensables à la mise en œuvre d'une telle politique, de trop nombreuses et intéressantes initiatives étant actuellement freinées par suite d'une insuffisance de financement ;

Ces investissements devront être exclusivement réalisés dans le but d'assainir le marché extérieur et dans l'optique d'une promotion des ventes à l'exportation :
— d'une façon générale et au surplus, d'associer encore plus étroitement le producteur à l'élaboration et à la réalisation d'une politique d'exportation ;
— de constater que l'aide à l'exportation est rendue nécessaire par la politique de dumping pratiquée par les autres pays exportateurs, le producteur français ayant délibérément pris à charge une partie de l'aide indispensable pour la réalisation des exportations.

Parmi les Six, la France est le pays le mieux placé pour assurer un approvisionnement régulier et de qualité du marché européen, certains sacrifices financiers peuvent paraître assez lourds, ils sont cependant sans commune mesure avec le bénéfice qui pourra en résulter à long terme.

En ce qui concerne l'action à entreprendre à l'extérieur de nos frontières, il importe :

— que les organismes publics et privés chargés de la recherche des débouchés et de la promotion des ventes, dressent rapidement un inventaire détaillé des débouchés et que les professionnels de la production et de la commercialisation soient à même d'en connaître dans les plus brefs délais ;
— que l'implantation commerciale à l'étranger soit développée, à commencer par les pays de la C. E. E. et ceux de la zone franc.

Les investissements nécessaires à cette implantation requièrent également le concours financier de l'Etat, l'assainissement du marché intérieur et la promotion des ventes à l'exportation restant, en tout état de cause, les raisons d'être de l'organisation du marché des céréales en France ;

— qu'en ce qui concerne les D. O. M. et les pays de la zone franc, nous obtenions, en échange des facilités d'écoulement qui sont offertes à ces pays par la métropole, des accords à long terme nous garantissant un écoulement régulier à des conditions économiques en harmonie avec celles que nous leur octroyons ;
— que soit rapidement mise en œuvre, conformément à la dernière décision du conseil des ministres des six pays de la C. E. E., une politique céréalière commune qui reconnaisse la vocation céréalière de la France et son aptitude à couvrir dans la plus large mesure les besoins de la Communauté ;
— que soient recherchées dans un cadre bilatéral ou multilatéral des possibilités de fourniture à des conditions particulières aux pays en voie de développement. Que soient associées à ces fournitures des procédures d'aide technique ;
— qu'une protection efficace soit exercée (1) tant en France qu'en Europe, vis-à-vis des excédents de certains pays vendus à des prix de dumping.

(1) Notamment au moyen du prélèvement dont le conseil des ministres des Six laisse prévoir l'institution dès la campagne 1961-1962.

Vins et spiritueux

L'exportation de vins et spiritueux est d'importance.

Nous en dégagerons les caractéristiques essentielles et examinerons comment, pour certains produits, nous pourrions améliorer encore notre position d'exportateur.

Le tableau A ci-après fait état, pour les années 1958 et 1959, des principaux pays importateurs de vins et spiritueux français.

Deux caractéristiques s'en dégagent :

— le grand nombre de pays importateurs de nos produits ;

— la régularité relative, par rapport à l'ensemble des produits agricoles, de nos courants, par pays, d'une année à l'autre.

Sur l'ensemble des vins, le vin de champagne représente approximativement un tiers en valeur.

Le poste « eaux-de-vie », « liqueurs et spiritueux » est sensiblement égal, en valeur, à celui des vins, le cognac atteignant 70 p. 100 de ce poste.

Dans l'ensemble des vins, les vins de consommation courante et les vins de qualité supérieure prennent une place de plus en plus importante comme le montre le tableau B ci-après (en négligeant les variations annuelles non significatives parce que liées aux aléas de la production).

Tableau A

Principaux pays importateurs de vins et spiritueux français.

(Comparaison des années 1958-1959.)

		Année 1959		Année 1958		
Numéro d'ordre.	Principaux pays.	Montant total des exportations (1.000 F).	Pourcentage.	Montant total des exportations (1.000 F).	Pourcentage.	Numéro d'ordre.
1	Grande-Bretagne	13.800.935	20,23	11.578.923	21,10	1
2	Etats-Unis	12.716.373	18,64	9.934.829	18,10	2
3	Allemagne fédérale	10.952.228	16,05	8.043.097	14,66	3
4	U. E. B. L.	5.635.531	8,26	4.691.837	8,55	4
5	Suisse	3.933.421	5,76	3.421.963	6,24	5
6	Suède	2.715.608	3,98	1.792.269	3,27	7
7	Canada	2.539.093	3,72	2.064.925	3,76	6
8	Italie	1.563.843	2,29	1.066.992	1,95	9
9	Pays-Bas	1.279.449	1,87	893.220	1,63	11
10	Danemark	1.274.446	1,87	838.061	1,53	12
11	Venezuela	1.011.722	1,48	1.439.057	2,62	8
12	Finlande	1.005.590	1,47	445.041	0,81	15
13	Singapour et Bornéo	772.557	1,13	(1)		
14	Malaisie	732.223	1,07	1.037.299	1,89	10
15	Irlande	632.442	0,93	579.097	1,06	13
16	Territoires britanniques d'Amérique	556.153	0,82	431.554	0,79	17
17	Norvège	510.353	0,75	485.717	0,89	14
18	Territoires britanniques d'Afrique	495.791	0,73	432.481	0,79	16
19	Hong-Kong	495.426	0,73	408.380	0,75	18
20	Japon	402.846	0,59	265.138	0,48	20
21	Congo Belge	332.427	0,49	306.740	0,56	19
22	Allemagne orientale	292.644	0,43	230.143	0,42	21
23	Autriche	290.262	0,43	223.434	0,41	23
24	Nigéria	235.064	0,34	163.331	0,30	28
25	Australie	231.423	0,34	201.133	0,37	24
26	Mexique	180.521	0,26	226.120	0,41	22
27	Nouvelle-Zélande	171.330	0,25	153.144	0,28	30
28	Espagne	163.590	0,24	198.590	0,36	25
29	Territoires U. S. d'Amérique centrale	154.449	0,23	92.097	0,17	35
30	Panama	143.411	0,21	135.111	0,25	31
31	Brésil	128.272	0,19	170.436	0,31	27
32	Ghana	124.484	0,18	88.072	0,16	40
33	Liban	122.032	0,18	89.530	0,16	39
34	Territoires néerlandais d'Amérique	115.673	0,17	109.598	0,20	33
35	Territoires britanniques en Europe	112.734	0,17	117.365	0,22	32
36	Iran	111.192	0,16	90.435	0,16	38
37	Union sud-africaine	110.632	0,16	102.457	0,19	34
38	Inde	102.692	0,15	71.737	0,13	44
39	Thaïlande	97.320	0,14	72.039	0,13	43
40	Colombie	92.324	0,14	712.819	0,32	26
41	Egypte	82.965	0,12	44.435	0,08	51
42	Portugal	72.035	0,11	65.466	0,12	45
43	Ceylan	70.538	0,10	63.506	0,11	47
44	Cuba	67.031	0,10	160.165	0,29	29
45	Rhodésies-Nyassaland	65.069	0,09	65.235	0,12	46
46	Argentine	61.948	0,09	73.927	0,13	42
47	Haïti	57.279	0,08	62.906	0,11	48
48	Guatémala	51.581	0,08	43.578	0,08	53
49	Israël	48.295	0,07	47.499	0,09	50
50	Pologne	44.727	0,07	91.692	0,17	36
51	Philippines	42.064	0,06	42.446	0,08	54
52	Pakistan	40.749	0,06	56.643	0,10	49
53	Lybie	40.499	0,06	34.277	0,06	58
54	Equateur	39.810	0,06	24.946	0,04	65
55	Ethiopie et Erythrée	39.496	0,06	39.428	0,07	56
56	Libéria	39.456	0,06	21.182	0,04	68
57	Islande	38.474	0,06	23.316	0,04	67
58	Grèce	38.422	0,06	34.247	0,06	59
59	Uruguay	37.594	0,05	37.222	0,07	57
60	Koweït	36.681	0,05	39.765	0,07	55
61	Pérou	35.467	0,05	26.959	0,05	63
62	Iles Bahrein	33.481	0,05	19.066	0,03	69
63	République dominicaine	31.564	0,05	43.790	0,08	52
64	Territoires U. S. du Pacifique	29.959	0,04	24.150	0,04	66

(1) Repris avec la Malaisie.

Numéro d'ordre.	Principaux pays.	ANNÉE 1959 — Montant total des exportations (1.000 F).	ANNÉE 1959 — Pourcentage.	ANNÉE 1958 — Montant total des exportations (1.000 F).	ANNÉE 1958 — Pourcentage.	Numéro d'ordre.
65	Indonésie	29.942	0,04	13.398	0,02	76
66	Turquie	27.865	0,04	29.969	0,05	61
67	Salvador	25.974	0,04	31.813	0,06	60
68	Tchécoslovaquie	24.666	0,04	90.976	0,16	37
69	Formose	24.595	0,04	(1)		
70	Chypre	22.362	0,03	(2)		
71	Costa-Rica	21.010	0,03	17.425	0,03	71
72	Territoires portugais d'Asie	19.831	0,03	12.228	0,02	78
73	Birmanie	19.400	0,03	13.076	0,02	77
74	Chili	18.048	0,03	16.125	0,03	72
75	Syrie	15.067	0,02	18.716	0,03	70
76	Soudan	14.133	0,02	13.743	0,02	75
77	U. R. S. S.	11.449	0,02	4.825	0,01	87
78	Territoires espagnoles d'Afrique	10.724	0,02	10.411	0,02	80
79	Territoires britanniques d'Océanie	10.156	0,01	4.955	0,01	86
80	Nicaragua	10.126	0,01	15.363	0,03	73
81	Jordanie-Hachemite	9.640	0,01	8.346	0,01	81
82	Honduras	8.149	0,01	5.645	0,01	85
83	Territoires portugais d'Afrique	8.098	0,01	10.714	0,02	79
84	Nouvelle-Guinée néerlandaise	7.204	0,01	6.742	0,01	84
85	Bolivie	6.631	0,01	7.249	0,01	82
86	Hongrie	6.487	0,01	1.758	»	89
87	Yougoslavie	4.531	0,01	26.618	0,05	64
88	Paraguay	4.256	0,01	2.261	»	88
89	Chine	1.715	»	14.243	0,03	74
90	Roumanie	1.282	»	6.952	0,01	83
91	Somalie sous tutelle italienne	1.163	»	1.403	»	90
92	Irak	919	»	74.307	0,14	41
93	Bulgarie	420	»	442	»	91
	Autres pays	384.624	0,56	238.879	0,44	
		68.234.157		54.874.768		

(1) Repris avec la Chine.

(2) Repris avec les territoires britanniques en Europe.

TABLEAU B

Exportations de vins ordinaires en fûts.

(En milliers d'hectolitres.)

ANNÉES	ÉTRANGER	ZONE FRANC
1938	329	145
1946	245	»
1947	58	44
1948	17	66

Source : syndicat d'exportation des vins et spiritueux.

Exportations de vins ordinaires et de vins de qualité supérieure, en fûts et en bouteilles.

(En milliers d'hectolitres.)

ANNÉES	ÉTRANGER — En fûts.	ÉTRANGER — En bouteilles.	ZONE FRANC — En fûts.	ZONE FRANC — En bouteilles.
1949	51	3	105	4
1950	88	8	96	9
1951	81	3	389	7
1952	106	2	476	5
1953	308	3	504	7
1954	566	4	103	13
1955	614	7	84	8
1956	1.026	12	761	7
1957	741	14	79	9
1958	307	16	69	6
1959	488	23	223	7

Source : syndicat d'exportation des vins et spiritueux.

Dans l'état actuel des choses, une des premières entraves au développement de nos exportations dans ce secteur, réside dans le protectionnisme douanier opéré sous une forme ou sous une autre, par un grand nombre de pays.

La Belgique, sur intervention des brasseurs, a remplacé les droits de douane par des droits d'accise, ce qui freine considérablement la consommation.

Les producteurs de vins allemands sont évidemment d'accord avec les brasseurs pour maintenir des droits de douane élevés.

L'Italie se protège surtout contre nos vins d'appellation contrôlée.

Le prix, en règle générale, n'est pas un facteur limitant pour nos vins d'appellation contrôlée, qui sont des produits irremplaçables.

Pour les autres vins, l'Italie qui produit moins cher, nous empêche souvent de nous implanter dans les pays du Marché commun.

Il faut évoquer, à ce sujet, le décret n° 59-632 du 16 mai 1959 portant organisation du marché du vin.

Ce décret institue un quantum et un hors-quantum. Les vins du quantum correspondent à la quantité de vin nécessaire à l'approvisionnement du marché intérieur (fixé à 48 millions d'hectolitres) ; pour ceux-ci le maintien des cours est assuré entre un prix plancher et un prix plafond, en considération d'un prix d'objectif révisable chaque année.

Les vins hors-quantum restent bloqués et ne peuvent aller, au gré du viticulteur, qu'à l'exportation ou la distillation volontaire.

Dans la limite de 8 millions d'hectolitres, des contrats de stockage peuvent être souscrits par les viticulteurs, sur les vins du hors-quantum en vue de constituer des réserves susceptibles de pallier à la pénurie consécutive à de très mauvaises récoltes.

Ces mesures peuvent nous amener à des prix compétitifs pour les vins du hors-quantum destinés à l'exportation, mais on pourrait craindre que les producteurs restreignent leur production jusqu'au niveau du quantum ; l'exportation serait de ce fait supprimée.

Si une diminution de la production doit intervenir, il faut absolument qu'elle soit sélective, éliminant les produits de qualité médiocre.

Le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953 a jeté les bases d'un assainissement qualitatif du vignoble. Nous pouvons regretter que les dispositions de ce décret relatives à l'amélio ration de la qualité, n'aient pas été mises en pratique pour l'ensemble du vignoble.

Un marché potentiel assez considérable existe dans la C. E. E. et même dans l'A. E. L. E. pour des vins de consommation courante d'une bonne qualité. La propagande peut très bien emprunter les canaux utilisés pour nos exportations de vins d'appellation contrôlée.

Compte tenu des aléas de production que nous ne pouvons pas maîtriser et compte tenu de l'impérieuse nécessité de se placer comme « exportateurs permanents », le stockage est indispensable. Celui-ci peut se faire chez le producteur, à la coopérative, ou chez le négociant.

L'Etat doit encourager le stockage.

Dans les pays où nos exportations sont d'une assez grande importance, il pourrait être envisagé la création de chaînes d'embouteillage. Dans ce but, des sociétés à capitaux français ou mixtes pourraient être créées.

Nous avons surtout envisagé dans ce chapitre traitant des vins et spiritueux en général, les vins de consommation courante. Il ne faut pas négliger, pour autant, les autres produits, mais nous pensons que l'organisation de la profession pour l'exportation de ces derniers, mise en place depuis longtemps, est une des plus efficientes.

Un accord avec l'Italie serait souhaitable dans le cadre de la politique agricole commune. Actuellement, nous assistons en Italie à un développement encouragé de la production, tandis qu'en France l'on s'efforce de limiter la production.

L'harmonisation des charges à la production, en France (y compris l'Algérie) et en Italie, permetta de maintenir, voire de développer nos exportations à l'intérieur de la C. E. E.

Statistiques comparées des exportations de vins et spiritueux.

(Années 1958 et 1959.)

DÉSIGNATION	ANNÉE 1968		ANNÉE 1959	
	Volume (Hectolitres)	Valeur (1.000 F).	Volume (Hectolitres)	Valeur (1.000 F).
Vins de Gironde:				
En bouteilles:				
Etranger	44.654	2.380.245	49.660	2.661.270
Zone franc	3.093	104.259	3.073	98.328
En fûts:				
Etranger	156.631	3.019.376	271.613	4.449.243
Zone franc	2.206	33.472	2.368	29.082
Vins de Bourgogne:				
En bouteilles:				
Etranger	28.631	1.801.584	36.047	2.211.220
Zone franc	4.083	181.926	4.438	164.274
En fûts:				
Etranger	121.254	2.989.998	232.842	4.081.001
Zone franc	820	19.925	917	17.148
Autres vins à appellation contrôlée:				
En bouteilles:				
Etranger	20.442	947.610	29.551	1.238.757
Zone franc	9.004	336.700	9.932	330.707
En fûts:				
Etranger	54.176	1.068.668	92.646	1.402.969
Zone franc	3.394	61.916	3.339	51.108
Autres vins:				
En bouteilles:				
Etranger	16.034	450.082	22.798	499.198
Zone franc	6.047	156.022	6.534	156.675
En fûts:				
Etranger	307.492	3.346.608	487.921	3.949.286
Zone franc	17.119	1.666.300	15.623	1.701.634
Vins de Champagne:				
Etranger	90.879	8.878.305	96.537	11.152.839
Zone franc	17.119	1.666.300	15.623	1.701.634
Vins mousseux:				
Etranger	12.773	592.204	15.143	671.310
Zone franc	11.206	323.828	11.481	301.164
Vins de liqueur:				
En bouteilles:				
Etranger	235	12.190	330	16.468
Zone franc	1.280	62.245	1.307	62.968
En fûts:				
Etranger	3.758	46.234	6.240	92.006
Zone franc	1.556	22.005	973	17.274
Vermouths:				
En bouteilles:				
Etranger	35.948	1.112.643	40.040	1.393.743
Zone franc	9.276	218.321	9.597	262.943
En fûts:				
Etranger	15.058	307.709	17.352	356.612
Zone franc	55	785	5	130
Apéritifs à base de vin:				
En bouteilles:				
Etranger	6.572	204.497	6.975	257.102
Zone franc	12.185	316.998	10.906	318.203
En fûts:				
Etranger	14.918	213.610	14.407	210.755
Zone franc	391	7.617	61	1.153
Cidres et poirés:				
Etranger	25.065	96.574	8.654	12.288
Zone franc	1.261	14.628	1.281	13.456
Gin:				
Etranger	147	9.858	261	19.359
Zone franc	3.811	97.127	4.651	144.271
Liqueurs:				
Etranger	40.003	2.980.529	42.695	3.688.916
Zone franc	12.410	674.454	12.366	702.920
Vins renforcés de 12° maximum:				
Etranger	22.120	294.644	21.507	258.630
Zone franc	198.463	1.834.083	145.784	814.690
Autres boissons alcooliques de moins de 15°:				
En bouteilles:				
Etranger	198	4.251	18	1.311
Zone franc	41	657	9	815
En fûts:				
Etranger	44.497	768.513	79.467	1.169.831
Zone franc	39.321	342.720	46.199	227.352
Cognac:				
En bouteilles:				
Etranger	55.544	14.444.568	57.952	17.407.066
Zone franc	6.662	1.318.817	6.644	1.454.079
En fûts:				
Etranger	18.977	2.644.512	26.442	3.898.454
Zone franc	92	11.349	62	6.200

DÉSIGNATION	ANNÉE 1958 Volume (Hectolitres)	ANNÉE 1958 Valeur (1.000 F).	ANNÉE 1959 Volume (Hectolitres)	ANNÉE 1959 Valeur (1.000 F).
Armagnac:				
En bouteilles:				
Etranger	528	108.441	700	151.459
Zone franc	94	17.701	50	11.076
En fûts:				
Etranger	1.111	96.731	3.528	275.528
Zone franc	4	1.037	»	35
Autres eaux-de-vie de vin:				
En bouteilles:				
Etranger	6.952	547.975	6.711	605.985
Zone franc	699	42.291	499	34.421
En fûts:				
Etranger	25.421	937.473	21.710	885.125
Zone franc	91	3.793	69	2.803
Rhums:				
En bouteilles:				
Etranger	787	79.710	976	104.530
Zone franc	6.013	432.671	5.728	435.244
En fûts:				
Etranger	2.918	76.236	3.482	105.293
Zone franc	1.957	58.040	1.386	39.622
Whisky:				
En bouteilles:				
Etranger	14	7.122	21	11.792
Zone franc	200	51.825	373	121.767
En fûts:				
Etranger	»	»	»	»
Zone franc	»	»	»	»
Eaux-de-vie autres:				
En bouteilles:				
Etranger	1.390	143.860	2.014	213.270
Zone franc	1.246	123.685	1.315	118.309
En fûts:				
Etranger	1.729	93.942	2.769	162.751
Zone franc	269	8.299	204	7.616
Vins vinés de plus de 15°:				
Etranger	76.928	3.596.672	90.467	3.989.852
Zone franc	19	1.535	17	1.218
Autres boissons alcooliques de plus de 15°:				
En bouteilles:				
Etranger	515	40.791	135	17.468
Zone franc	402	38.375	215	40.791
En fûts:				
Etranger	11.708	503.713	10.112	580.522
Zone franc	69	2.502	76	5.376
Sirops:				
Etranger	1.699	27.090	1.517	30.951
Zone franc	9.662	130.863	9.431	118.450
Total général:				
Etranger		54.874.768		68.234.157
Zone franc		9.375.263		8.990.233

SUCRE

La production française de betteraves industrielles aurait tendance à croître tant par l'augmentation des surfaces que des rendements. La richesse en sucre des variétés cultivées est également croissante.

Cependant, depuis 1953-1954, une régression de la production a été encouragée par les pouvoirs publics.

Productions comparées de sucre de betteraves et d'alcool de betteraves depuis 1953.

CAMPAGNES	SUCRE De betteraves. (Tonnes).	SUCRE De canne. (Tonnes).	ALCOOL (Hectolitres).
1953-1954	1.473.073	»	2.373.799
1954-1955	1.518.500	»	699.000
1955-1956	1.468.139	»	1.260.778
1956-1957	1.262.000	+ 407.700	1.188.894
1957-1958	1.415.000	+ 431.200	1.216.240
1958-1959	1.436.000	»	1.410.000
1959-1960	970.000	+ 476.500	830.000

Source: C. G. B.

La consommation annuelle métropolitaine de sucre est passée de 1.140.000 tonnes à 1.400.000 tonnes.

Celles de l'Algérie et de l'Afrique noire doublaient pratiquement en passant respectivement à 250.000 tonnes et 150.000 tonnes, tandis que les T. O. M. et les D. O. M. voyaient leur consommation passer de 40.000 à 50.000 tonnes (indépendamment d'éventuelles fournitures au Maroc et à la Tunisie, et de la constitution d'un stock permanent de sécurité de l'ordre de 200.000 tonnes).

Comparaison avec nos partenaires du Marché commun.

Situation de la production des Cinq depuis 1954.

Entre 1954-1955 et 1959-1960, les surfaces cultivées en betteraves ont évolué de la façon suivante dans les pays de la C. E. E.:

	1954-1955 (Hectares).	1959-1960 (Hectares).	POURCENTAGE
Allemagne de l'Ouest.....	256.439	290.841	+ 13
Italie	229.000	265.000	+ 15,7
Pays-Bas	79.187	92.677	+ 17,1
Belgique	58.570	68.000	+ 16,1
France	399.403	398.284	0

Dans le même temps, la production de sucre a augmenté de 36 p. 100 dans les quatre premiers pays, alors qu'elle a diminué en France.

Comme on le voit, la France est le seul pays de la C. E. E. dont les surfaces betteravières, ainsi que la production sucrière sont restées en 1959-1960 au niveau de 1954-1955.

Importance de nos exportations.

Le tableau ci-après fait état de l'évolution de nos exportations et importations, en milliers de tonnes, depuis 1956; il ne concerne que le sucre « en l'état ».

Voir également le tableau des exportations, en valeur, pour la période 1956-1959.

Notre position d'exportateur ne s'affirme nettement que pour l'année 1956.

A ces exportations de sucre en l'état, il faut ajouter les exportations de produits sucrés et sous-produits représentant 20 p. 100 en valeur pour 1956-1959.

Exportations et importations de sucre (betteraves et canne).

Numéro 1701 de la nomenclature douanière.

(Milliers de tonnes.)

ANNÉES	PAYS ÉTRANGERS			ZONE FRANC		
	Export.	Import.	Balance.	Export.	Import.	Balance.
1956	316,7	101	+ 215,6	351,3	242,8	+ 108,5
Dont (1)...	13					
1957	97,7	200	— 102,4	406,3	344,9	+ 61,4
Dont (1)...	3			7,5		
1958	90,4	136	— 45,7	376,3	321,8	+ 54,5
Dont (1)...	4,1			6,7		
1959	113,2	223,2	— 110	300,8	311,2	— 10,4
Dont (1)...	6,4			0,8		

(1) Réexportation en suite d'admission temporaire.

Principaux clients de la France.

La tâche principale de la France est d'approvisionner en sucre raffiné les territoires de la Communauté,

— soit à partir de sucre de canne originaire des territoires de la Communauté producteurs ;

— soit à partir de sucre métropolitain.

C'est dans cet esprit qu'ont été rédigés les décrets des 11 mars et 9 août 1953 portant organisation d'un plan sucrier et qu'une garantie d'écoulement de 300.000 tonnes a été accordée aux planteurs.

Prévisions des consommations et livraisons par la métropole pour la campagne 1960-1961.

TERRITOIRES	TONNAGES (Tonnes.)
Métropole (sucre et produits sucrés)........	1.400.000
Outre-mer	50.000
Algérie et Sahara..................	200.000
Polynésie, Nouvelle-Calédonie..........	5.000
Afrique noire......................	140.000
Total	1.795.000
Eventuellement : Maroc, Tunisie..........	200.000

Source : C. G. B.

A l'étranger, le principal courant d'exportation a lieu vers la Suisse : de 30 à 35.000 tonnes en 1955, nous arrivons à plus de 80.000 tonnes pour 1959.

A noter qu'une part des exportations à destination de l'étranger provient du raffinage du sucre brut en « admission temporaire ».

En cas de forte production, il n'est pas exclu que nous puissions exporter vers les pays étrangers, dans les limites définies par l'accord international.

Le marché mondial du sucre.

Le marché mondial est dominé par un gros exportateur : Cuba. Un accord international fixe les contingents à l'exportation des principaux pays ainsi que le prix. Malgré l'existence de cet accord, le prix mondial du sucre est un prix de dumping.

L'accord actuellement en vigueur a été adopté le 24 octobre 1958 par le Conseil économique et social de l'O. N. U. Il prévoit notamment en ce qui concerne les tonnages de base d'exportation :

« Pour les trois premières années contingentaires au cours desquelles le présent accord est en vigueur, il est alloué aux pays ou territoires exportateurs énumérés ci-dessous les tonnages de base d'exportation suivants pour le marché libre » :

PAYS	MILLIERS DE TONNES
Allemagne orientale......................	150
Belgique (y compris le Congo belge).........	(1) 55
Brésil	550
Chine (Taïwan).........................	655
Colombie	5
Cuba	2.415
Danemark	75
France	(2) 20
Haïti	45
Hongrie	40
Inde	100
Indonésie	350
Italie	20
Mexique	75
Royaume des Pays-Bas....................	(3) 40
Pérou	490
Philippines	25
Pologne	220
Portugal (y compris les provinces d'outre-mer).	20
République dominicaine..................	655
Tchécoslovaquie	275
Turquie	10
U. R. S. S.	200

(1) Dans le calcul des exportations nettes de la Belgique, il y a lieu d'exclure les premières 25.000 tonnes d'exportations à destination du Maroc.

(2) Eu égard aux liens existant entre la France, le Maroc et la Tunisie au sein de la zone monétaire du franc français, et considérant que les importations du Maroc et de la Tunisie sont effectuées dans le cadre du marché libre, la France est autorisée à exporter, en sus de son tonnage effectif d'exportation, un tonnage net annuel de 380.000 tonnes de sucre.

(3) Le Royaume des Pays-Bas s'engage à ne pas exporter au cours des années 1959, 1960 et 1961, prises dans leur ensemble, une quantité de sucre supérieure à celle qu'il importera pendant la même période.

Si nous considérons les chiffres d'exportation en 1957 donnés par la F. A. O., nous voyons que pour de nombreux pays, et pour Cuba en particulier, les exportations réalisées sont beaucoup plus importantes que celles prévues dans l'accord.

Le Conseil a d'ailleurs la faculté d'augmenter ou de réduire les contingents pour tenir compte des conditions du marché (offre, demande, prix).

Le problème du prix.

1. Prix de la betterave.

Le tableau F. A. O. sur les prix, montre que la France est le pays européen où le prix de la betterave est le plus faible (à l'exception du Danemark).

2. Prix du sucre.

Le prix de vente au détail du sucre est plus faible en France que dans les pays de la C. E. E. et l'Espagne.

Le cours du sucre raffiné sur le marché de Paris était en mai 1960 de 0,85 NF au kilo, le cours mondial s'établissant entre 0,40 et 0,45 NF.

Les exportations vers les T. O. M. se font à un prix, en général, supérieur au prix mondial, ceci dans des proportions variables. L'Etat garantit l'écoulement de 300.000 tonnes avec un versement forfaitaire de 30 p. 100 de la différence entre le prix du sucre métropolitain et la moyenne du cours mondial, il reste donc une part importante à la charge des professionnels.

La cotisation de résorption, perçue sur tout quintal de sucre produit et la part du « budget » sont versées à la « caisse d'exportation des sucres ».

Action sur le prix français.

Le prix de la betterave industrielle en France s'établit au niveau le plus bas pour le Marché commun.

Une part non négligeable du sucre exporté vers l'étranger est travaillée par les raffineurs en admission temporaire ; le coût de cette transformation est plus élevé en France que dans les autres pays et les raffineurs ont été dans l'obligation de créer une caisse d'aide à l'exportation.

Aussi réclament-ils une augmentation des marges de transformation pour la production intérieure, ce qui permettrait d'alimenter la caisse d'aide à l'exportation.

Problème de la qualité.

Ce problème ne se pose pas, le sucre étant un produit standard. Les industriels sont parfaitement équipés pour répondre aux exigences différentes des clients étrangers en matière de présentation du produit.

Organisation de la profession pour l'exportation.

On compte actuellement treize sociétés de raffinage. Sur ces treize sociétés, cinq exportent régulièrement.

Conclusion.

La commission de la C. E. E. a proposé d'instaurer le marché unique du sucre dans un délai de six ans. Nos partenaires allemands et italiens sont farouchement opposés à ce raccourcissement de la période transitoire, car, d'une part, ils ne veulent pas d'une amputation de leur prix de betteraves, d'autre part, ils ont l'espoir d'accroître encore leur production.

La République fédérale augmente le nombre de ses usines et leur capacité. L'Italie a construit cinq sucreries nouvelles, mais elle en est aujourd'hui à envisager une réduction de 10 p. 100 de ses surfaces. Aux Pays-Bas, de nouveaux polders vont être mis en culture au cours des prochaines années. Quant à la Belgique, celle-ci est traditionnellement exportatrice de 20 p. 100 de sa production.

Le rapport de la C. E. E. écarte provisoirement le contingentement.

Dans les propositions de la commission de la C. E. E., il est envisagé de répartir la charge de l'écoulement des excédents sur l'ensemble des planteurs et fabricants de l'Europe des Six. Toute formule de contingentement est écartée, *à moins qu'une surproduction chronique ne le rende nécessaire.*

Or, la France est actuellement celui des cinq pays qui a les plus mauvaises références, alors qu'il est le mieux placé pour produire.

La France, aujourd'hui, et demain la Communauté européenne ont intérêt, financièrement et commercialement, à promouvoir des exportations de sucre dans leurs échanges avec les pays tiers et particulièrement avec l'Afrique.

Il ne faut pas risquer de perdre les contingents d'exportation que l'accord international sur le sucre attribue aux pays de la C. E. E. et qui représentent 515.000 t, dont 400.000 t pour la France. La France a déjà eu beaucoup de peine à maintenir sa part en 1958. Il faut donc utiliser au maximum ces contingents, une stricte limitation de la production ayant fatalement pour résultat de transférer ces quotas d'exportation à d'autres pays exportateurs.

Donc, pour le sucre, il n'apparaît pas que le prix, toujours facteur limitant, ait une influence déterminante sur les possibilités d'exportation.

La préoccupation première intéresse le quota à l'import auquel nous devons faire face avec notre production métropolitaine. Il apparaîtra que, si pour certaines productions l'inorganisation du marché rend difficile notre influence sur les marchés extérieurs, par contre, pour le sucre, le contingentement international, la concentration à l'extrême des entreprises ne posent apparemment aucun problème si ce n'est celui des charges à l'exportation.

LAIT ET PRODUITS LAITIERS

La production laitière française n'a cessé de croître depuis la fin de la dernière guerre. Cet accroissement a, d'ailleurs, été recherché et voulu dans le cadre des plans de modernisation et d'équipement de l'agriculture.

La France n'a pas pratiqué, jusqu'à ces dernières années, une véritable politique d'échange avec les pays étrangers. Du fait d'une production globalement équilibrée aux besoins, l'exportation a été laissée à l'initiative privée.

Les importations, portant principalement sur le beurre, demeurent importantes, elles découlent du traité de Marché commun et d'accords commerciaux divers. Leur caractéristique est d'approvisionner le marché français en produits à un prix nettement inférieur au prix intérieur. De l'avis unanime des professionnels, il est urgent de réaliser une planification de ces importations, qui seule permettra, avec une connaissance plus précise de la production et de la consommation, d'établir une politique d'exportation.

Les exportations, en valeur, sont en très légère progression, mais demeurent, néanmoins, assez peu importantes.

Les fromages tiennent la première place ; viennent ensuite le beurre et le lait.

Exportations de lait frais : elles se font essentiellement vers l'Algérie et la Sarre (approvisionnement par les départements de la Moselle et du Bas-Rhin). La croissance importante en 1959, de ce poste des statistiques douanières, est consécutive au rattachement de la Sarre à l'Allemagne. Cette dernière exportation ne peut se faire qu'avec des subventions.

De nouveaux débouchés ne sont pas à envisager pour ce produit.

Que pouvons-nous exporter ? Théoriquement, tous les produits laitiers ont un marché ; cependant, il y a de grosses différences entre les uns et les autres.

En effet, la grande masse des transactions internationales repose sur les produits laitiers de grande consommation : les beurres, les laits de conserve, les fromages mondialement connus, comme le cheddar, l'emmenthal, l'édam, les bleus ; à côté de ce grand courant de transactions, il existe des courants plus réduits pour des produits nationaux, et en France, ce sont les fromages typiquement français, comme les fromages à pâte molle, le Saint-Paulin, le Cantal, certains bleus, qui constituent nos spécialités.

Réglementation.

Les difficultés d'ordre administratif sont particulièrement nombreuses pour celui qui veut exporter. Les professionnels ont le sentiment que certains services ministériels considèrent l'exportation de produits laitiers comme une opération secondaire et parfois coûteuse, d'où un système très lourd de contrôles, qui vient gêner l'exportateur.

L'esprit « exportateur » ne semble pas imprégner l'administration des douanes. En matière de produits laitiers, il est nécessaire que cette administration acquière la notion de « denrée périssable ». Toute garantie peut être prise par l'administration par la procédure de la caution, mais il faut éviter à tout prix les wagons bloqués à la frontière pour des questions de formalités.

La réglementation doit contribuer à l'organisation des exportations dans l'intérêt général, elle ne doit pas revêtir l'aspect de « tracasseries » pour ceux qui s'y consacrent.

Organisation de la profession.

L'exportation est surtout le fait d'industriels. Sur un million d'entreprises, quinze sont d'importants exportateurs. Il existe quelques commerçants qui ont cherché à regrouper des petits industriels. La coopération réalise des exportations croissantes par l'intermédiaire de son union nationale.

Si l'on considère, pour les fromages, la grande variété des produits, variété qu'il convient de maintenir, lorsqu'elle correspond véritablement à des produits « de cru » l'acheteur étranger est très souvent effrayé par le coût que représentent la prospection et les opérations commerciales, face à une multiplicité de vendeurs. Dès lors, il s'oriente vers d'autres pays, mieux organisés et offrant un nombre restreint de produits standards.

Il faut absolument que nous conservions en France les différents produits de crû, mais une concentration de la commercialisation devra permettre de trouver chez quelques fournisseurs, l'ensemble des produits. UNILAIT : union nationale de coopératives, est un exemple de cette concentration.

Propagande.

Il existe un « comité de propagande des produits laitiers », ses activités s'étendent aussi bien au marché intérieur qu'au marché extérieur.

Ce comité s'est efforcé de conquérir des marchés, dans un esprit de novation.

Une expérience, très décriée au départ, a été entreprise en 1957, en Suisse.

Les restaurateurs de ce pays n'avaient pas coutume de présenter à la fin des repas le « plateau de fromages ».

Des manifestations ont été réalisées, associant vins et fromages de France, manifestations auxquelles étaient conviés, pour plusieurs cantons, les personnalités importantes, les directeurs de grandes firmes de produits alimentaires, des restaurateurs.

Les exportations de fromages vers ce pays, inexistantes en 1957, ont porté en 1959, sur 1.067 tonnes.

Belgique et Allemagne fédérale ont été prospectées de la même manière.

Périodiquement, des importateurs étrangers sont conviés en France.

Toutes ces manifestations sont réalisées en liaison étroite avec l'APPA. L'interprofession doit réaliser un substratum de propagande, qui est relayé ensuite par la publicité de marque.

Principaux clients étrangers.

Où la France peut-elle exporter ses produits laitiers? Nous avons devant nous trois grands types de marché : tout d'abord la zone franc où le développement des débouchés dépend de l'expansion économique de ces territoires, des progrès sociaux qui s'y réalisent, et aussi des accords commerciaux qu'ils peuvent conclure avec d'autres fournisseurs étrangers ; ce dernier point est important dans ces pays où, le débouché étant relativement étroit, l'arrivée d'un contingent aux prix internationaux — il n'y a pas là-bas de péréquation dans le genre de celle que pratique Interlait — vient arrêter ou réduire considérablement la vente des produits français pendant tout le temps où s'écoule le contingent.

Dans les pays tropicaux, il faut généralement des produits stabilisés et où, à notre avis, les produits encore peu implantés, comme le lait en poudre écrémé, ont des chances de succès auprès de populations indigènes dont le pouvoir d'achat, et la part qu'elles en consacreront aux produits laitiers, resteront longtemps réduits, et où l'abondance des corps gras locaux ne permet pas l'importation, pour les besoins courants, d'une matière grasse aussi chère que celle du lait.

A côté de la zone franc, nos principaux clients se recrutent dans les grands pays, généralement industriels, voisins de la France.

Parmi ceux qui, comme nous, sont entrés dans le Marché commun, il faut citer l'Allemagne et l'Italie.

L'expansion industrielle de l'Allemagne et l'élévation de son niveau de vie ont accru considérablement ses besoins en produits laitiers et l'Allemagne a été déficitaire de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de beurre durant les cinq années qui viennent de s'écouler ; cependant, une augmentation de la production laitière, due à un meilleur prix du lait, tend à réduire ce déficit et en 1958, année où les circonstances météorologiques ont été particulièrement favorables en Allemagne, les importations de beurre se sont trouvées fort réduites ; les importations restent toujours contingentées, et en même temps sous le contrôle qualitatif de l'Etat ; il y a donc là un débouché possible, mais sur lequel il ne faut pas trop compter actuellement, et que d'ailleurs nous ne contrôlons pas.

Les poudres de lait 26 p. 100 sont libérées à l'importation en Allemagne, mais là non plus il ne faut pas espérer pouvoir y vendre beaucoup plus de 2.000 tonnes par an, d'autant plus qu'il faut tenir compte des concurrences hollandaise et danoise. Par contre, un beau débouché reste ouvert dans les fromages à pâte molle ; c'est toute une éducation qu'il reste à faire.

L'Italie offre également à la France des débouchés ; les importations de beurre y sont libérées, et si nous voulons adopter une politique convenable, nous pouvons confirmer les succès que nous avons remportés les années précédentes et espérer vendre quelques milliers de tonnes chaque année. En dehors du beurre, la France vend à l'Italie de l'emmenthal pour la coupe et surtout pour la fonte ; des débouchés sont possibles en matière de poudre de lait et de fromages à pâte molle, mais là encore, tout est à faire.

Enfin, dernier de nos clients du Marché commun, la Belgique, où il est inutile d'espérer vendre des produits internationaux, du fait de son intégration actuelle au sein du Bénélux, mais où les fromages français constituent déjà une vente appréciable et où des progrès peuvent être réalisés, bien qu'une concurrence active entre certains fabricants français ne facilite pas toujours les choses.

La Grande-Bretagne, énorme client pour les producteurs du monde entier, importe en une semaine plus de beurre que l'Italie en une année, mais il y règne une concurrence acharnée, dominée par l'emprise des deux grands dominions, Nouvelle-Zélande et Australie, et les prix y sont très bas ; cependant, après avoir retourné le problème en tous sens, c'est en Angleterre, et en Angleterre seulement que l'on peut, dans l'avenir immédiat, écouler les excédents permanents de la production beurrière française ; avant la première guerre mondiale, la France était d'ailleurs un fournisseur important de la Grande-Bretagne, et, pour toute une série de raisons, elle avait à peu près totalement disparu de la liste de ceux-ci ; mais la position naturelle de la France, un des rares pays qui puissent fournir du beurre frais — l'Angleterre est un pays où presque tout le beurre consommé, du fait de l'éloignement des Antipodes, est du beurre frigo — commande de reprendre en main ce débouché, où la vente des fromages à pâte molle peut également se développer d'une façon notable.

Enfin, en dehors du Marché commun, et de la zone de libre échange, la Suisse, pays laitier lui-même, où donc le débouché est fort limité, mais où, indépendamment d'une certaine vente de fromages à pâte molle, des achats de beurre sont réalisés de temps à autre pour les besoins de la politique suisse d'organisation du marché du lait.

Outre la zone franc et nos grands voisins d'Europe, les autres débouchés revêtent un caractère occasionnel.

Aux Etats-Unis, les ventes de fromages français sont très limitées si l'on excepte le roquefort, et là encore il faudrait accomplir un immense travail pour leur donner quelque importance ; aux Etats-Unis, comme au Canada, et sans doute aussi en Amérique latine, le débouché potentiel existe, mais il faut avoir la volonté et les moyens de le révéler.

Quant aux beurres, poudres de laits et fromages internationaux, la présence et l'existence permanente des stocks fédéraux américains interdisent tout espoir d'y vendre quoi que ce soit ; bien heureux encore si un jour ou l'autre les Etats-Unis ne déversent pas leurs excédents sur l'Europe.

L'Union soviétique et les Etats satellites sont certainement déficitaires en produits laitiers ; même les rapports et statistiques russes l'établissent et, s'ils en avaient la volonté, ces pays pourraient certainement régler le problème des excédents de l'Europe occidentale ; mais ce sont des impératifs politiques bien plus qu'économiques qui commandent les décisions de leurs dirigeants et l'on ne peut guère tabler sérieusement sur ces débouchés ; un pas en avant pourrait cependant être fait si la France insistait pour qu'un poste Produits laitiers soit inscrit aux différents accords commerciaux qu'elle signe avec les pays de l'Est.

Enfin, les pays du Moyen-Orient, d'Extrême-Orient et les pays sous-développés d'Afrique sont trop pauvres ou disposent de trop peu de moyens de paiement pour entrer dans le cadre d'une clientèle exportation normale, et sont beaucoup plus justiciables de l'aide économique.

Les principaux exportateurs mondiaux de produits laitiers sont les suivants :

Danemark, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Australie, Argentine, U. S. A., Canada, qui réalisent 99 p. 100 des exportations.

Les exportations de ces pays portent sur des produits standard en jouant, avant tout, sur le facteur prix.

Le problème du prix.

Une des plus grandes difficultés que nous ayons pour exporter nos produits laitiers reste présentement la question de nos prix.

Nos prix sont essentiellement conditionnés par le coût actuel des matières et services indispensables à notre production, qu'il s'agisse de la production à l'exploitation agricole, ou à l'usine privée ou coopérative.

(Engrais, aliment du bétail, carburant, force motrice, main-d'œuvre, charges fiscales, impôts et taxes).

Il est indispensable d'essayer de diminuer au maximum le coût de production des produits laitiers français :

— à la production, par une amélioration de la productivité de notre cheptel ;

— à la transformation, par la diminution des frais de collecte et de traitement du lait (entre autres, par la détaxe sur les carburants pour les ramassages) ;

— à la commercialisation, par la réduction du coût de distribution. Nombre de laiteries, de faible importance, cherchent à avoir leur propre réseau de commercialisation, supportent même parfois la charge très lourde de représentants exclusifs ; ce désir n'a aucun mobile économique.

Manque de formation économique des dirigeants de nombreuses entreprises, il faut faire également écho au manque de formation, encore plus criant, chez les agriculteurs. Une pratique courante, de la part de ces derniers, consiste à opérer ce que nous pourrions appeler les « livraisons tournantes » : livrant la production à une laiterie, l'exploitant recherche un industriel susceptible de lui offrir un prix plus élevé (la différence est souvent infime) ; l'ayant trouvé, il lui apporte sa production, en attendant d'en trouver un troisième, et le cycle, plus ou moins long, recommence. Cette pratique est très néfaste, s'ajoutant aux aléas naturels de la production, elle rend très

difficiles les prévisions du transformateur. De plus, elle aboutit à une imbrication des zones d'influence des laiteries, qui a pour conséquence immédiate l'accroissement des frais de collecte.

Une éducation est à entreprendre, soit auprès des agriculteurs qui se livrent à cette pratique, soit auprès des transformateurs qui souvent l'encouragent.

Si cela ne pouvait réussir, un dirigisme devrait s'instaurer qui définirait la zone d'influence de chaque laiterie, dans un souci d'optimum économique.

Au prix départ usine viennent s'ajouter des charges qui nous défavorisent encore vis-à-vis de nos concurrents. Il s'agit, en particulier, du coût des transports qui sera plus spécialement étudié à propos des fruits et légumes. Compte tenu de ce qui a été dit plus haut sur les frais de commercialisation, les marges, dans l'ensemble, demeurent raisonnables.

L'aide financière à l'exportation.

Le prix mondial est dominé par l'intervention des Etats dans la formation des prix, notamment à l'exportation ; et les produits dont les prix ont été ainsi artificiellement réduits sont dirigés sur quelques grands centres de transaction, comme celui de Londres, où ils obligent, par la force des choses, les concurrents éventuels à s'aligner sur les mêmes bases ; et cet alignement n'est possible qu'au prix d'une pression sur la rémunération des producteurs dans la mesure où ils veulent bien l'accepter, et par le jeu d'un abaissement artificiel du prix, réalisé par des caisses de compensation, péréquation, subventions, toutes interventions plus ou moins directes ou camouflées de l'Etat.

La France, un des derniers pays venus à l'exportation systématique des produits laitiers, se trouve dans l'obligation de s'intégrer dans le système existant, s'il est décidé dans l'immédiat d'exporter, et dans l'avenir d'interdire aux productions du Marché commun de venir supplanter les nôtres.

Il faut bien noter que cette formule d'abaissement artificiel du prix de revient ne présente pas que des avantages : elle implique un contrôle, un système administratif lourd et complexe, toute une série de sujétions qui coûtent cher et sont loin d'être agréables pour ceux qui les subissent. Mais enfin, les beurres, laits en poudre ou fromages internationaux, ainsi ramenés à ces prix que l'on appelle mondiaux, ont l'avantage d'être immédiatement négociables en quantités substantielles, à condition de répondre à un certain nombre de caractéristiques du point de vue qualité, présentation et conditionnement.

A des difficultés administratives générales, que ressentent tous les exportateurs français, viennent se superposer, pour une grosse partie des produits laitiers, celles découlant de l'intervention du fonds d'assainissement du marché du lait et des produits laitiers instauré par le décret du 12 octobre 1954 : difficultés dans la préparation des dossiers, dans l'obtention des conventions d'exportation, dans les règles strictes qui les enserrent et dans la lenteur des paiements des compensations à l'exportation.

L'assainissement est le dégagement exceptionnel de produits bruts ou semi-finis temporairement en excédent sur le marché national ; inutile dans certains cas, mais se pratiquant à des cours internationaux relativement bas, il n'offre aucune chance d'acquérir une clientèle permanente.

Ce type d'opération ne justifie donc ni propagande, ni publicité, ni investissements à l'étranger ; il ne peut réclamer qu'une aide financière au produit exporté, comblant la différence entre les cours étrangers et les prix garantis français.

L'exportation est au contraire le moyen d'élargir à long terme le débouché en attachant des consommateurs étrangers à des marques françaises. Lente dans ses développements, onéreuse pour celui qui la pratique, l'exportation est un investissement à l'étranger qui justifie les aides directes et indirectes de l'organisation interprofessionnelle et des pouvoirs publics.

L'organisation existante et découlant du décret du 12 octobre 1954, pourrait être ainsi modifiée :

1° Le « Fonds d'assainissement du marché du lait » deviendrait un « fonds d'assainissement et d'aide à l'exportation ».

2° Le fonds aurait pour ressources :

a) Les péréquations à l'importation ;

b) Les allocations budgétaires ou produits de taxes.

3° Les ressources seraient établies en fonction :

a) De l'aide à l'exportation déterminée suivant un plan pluriannuel ;

b) De l'assainissement estimé d'après la conjoncture de la campagne en cours.

4° L'aide à l'exportation comprendrait :

a) Une aide générale sous forme de propagande à l'étranger ;

b) Des aides particulières indirectes aux investissements professionnels à l'étranger ;

c) Des aides particulières directes aux produits sous marque.

5° Ces aides particulières aux produits sous marque seraient attribuées :

a) Pendant la période d'échantillonnage et de prospection initiale par la délivrance de conventions normales ;

b) Une fois les courants amorcés, par des conventions à long terme valables pendant une campagne laitière.

6° Il serait, en outre, nécessaire de donner une priorité à l'exportation par rapport aux achats sur le marché effectués par Interlait. En effet, l'exportation est à la fois un risque et une charge : il est normal que l'exportateur reçoive une prime par rapport au professionnel qui se contente de vendre sa production à Interlait : or, c'est l'inverse qui se produit actuellement.

En outre, si l'importance des achats d'Interlait dépasse le niveau du stock « revolving » normalement nécessaire et suffisant pour assurer la sécurité du marché intérieur, Interlait est conduit à se débarrasser sur l'étranger de l'excédent. Interlait vendant dans de mauvaises conditions vient alors concurrencer et souvent annihiler les efforts des professionnels exportateurs permanents. Plusieurs moyens pourraient permettre de valoriser l'exportation par rapport à la « stérilisation » que constituent les achats d'Interlait :

a) Fixer les niveaux de garantie à l'exportation sensiblement au-dessus des prix d'achat Interlait ;

b) Limiter quantitativement les achats d'Interlait, globalement ou par entreprise ;

c) Combiner les deux moyens précédents en établissant un barème dégressif par tranches ;

d) Donner aux certificats d'exportation une valeur libératoire négociable auprès d'Interlait et venant compléter les prix d'achat ou primes de stockage normalement alloués par cette société interprofessionnelle ;

e) Faire garantir par Interlait et à un niveau supérieur à celui des autres formes d'aide, les conventions à long terme intervenues sous contrôle du fonds d'assainissement, entre les exportateurs français et les importateurs étrangers.

7° Au cas où, malgré les précautions prises, Interlait serait amené à vendre sur les marchés étrangers, des dispositions devront être prises pour éviter de concurrencer les exportateurs. Interlait aurait alors à réunir les professionnels intéressés à l'exportation du produit considéré, et à décider avec eux de la réalisation la plus opportune.

Le problème de la qualité.

Un premier obstacle à certaines exportations est constitué par l'état sanitaire de notre cheptel laitier, une action énergique doit être entreprise, cela ne sera pas seulement bénéfique pour le marché extérieur.

Le contrôle et le paiement du lait à la qualité devraient être généralisés.

En matière beurre, si une amélioration très nette a été constatée depuis ces dernières années, il reste un gros effort à faire pour qu'une part suffisante de la production beurrière française soit de qualité exportable. Pour franchir le goulot d'étranglement que constitue le prix, il convient d'attacher une importance particulière aux beurres de crus.

En matière de laits de conserve, il ne se présente aucune difficulté de qualité, le prix est le seul facteur limitant.

En ce qui concerne la caséine, dont la production française, avant guerre, était considérée comme de première qualité mondiale, il n'en est plus ainsi actuellement, Argentine et Nouvelle-Zélande nous ont supplanté.

Pour les fromages, les produits de crus, non imitables, s'adressent pour l'instant à une catégorie très limitée de consommateurs, mais avec une organisation dynamique de promotion des ventes, et parallèlement une politique de parfaite qualité, nous avons là une carte maîtresse à jouer.

Il convient de ne pas négliger, pour autant, les fromages standard qui sont fabriqués dans la plupart des pays étrangers producteurs de lait et dont la demande à la consommation est la plus importante. Pour aligner nos prix, il est nécessaire d'accorder une subvention qui atteint, pour le Saint-Paulin, par exemple, 0,50 NF au kilogramme, mais cela constitue un moyen de valoriser la matière azotée du lait, valorisation qui demeure un gros souci.

Notre équipement en industries laitières est dans l'ensemble satisfaisant mais mériterait sans doute d'être concentré. L'effort principal devrait porter sur les transports frigorifiques.

Régularité dans les quantités offertes.

Un des aspects de la production laitière est sa variation saisonnière. Les progrès réalisés en zootechnie et la vulgarisation de ceux-ci au niveau des exploitations, doivent permettre de régulariser cette production, mais c'est là un travail de longue haleine.

Dans l'immédiat, un effort parallèle doit être entrepris pour doter notre pays d'une capacité de stockage plus importante. Devant l'impérieuse nécessité de maintenir les courants commerciaux, des importations peuvent être envisagées en période de dépression accidentelle de la production, mais cette opération doit se faire suivant un plan élaboré avec le concours de la profession.

Notre implantation à l'étranger doit être envisagée sous son aspect commercial. L'équipement de nos clients en matière frigorifique, par exemple, est généralement satisfaisant, mais nous devons être présents pour faire valoir nos produits. Les groupements d'exportateurs seraient tout à fait aptes à remplir ce rôle de présence permanente. Ceux qui existent l'ont réalisé, mais ils sont encore trop peu nombreux.

En ce qui concerne les territoires de la Communauté, dans le cadre des aides et subventions apportées à ces pays par la France, notamment en ce qui concerne les investissements, il devrait être imposé, en contrepartie, des mesures locales, permettant l'accroissement de nos débouchés laitiers :

— par la réalisation d'usines de traitement, transformation reconstitution de nos produits laitiers ;

— par l'emploi d'une partie de l'aide financière pour la propagande de nos produits laitiers ;

— par l'amélioration de la chaîne du froid.

Organisation de l'exportation par certains pays.

Il nous est apparu intéressant d'indiquer, d'après les divers renseignements qui nous sont parvenus et à titre d'exemple, certains systèmes d'organisation à l'exportation réalisés par quelques pays européens les plus gros exportateurs, pour se placer favorablement sur le plan du commerce international.

Danemark. — Le Danemark, dont 70 p. 100 de sa production laitière totale sont transformés en beurre, est considéré à juste titre comme l'un des plus importants pays européens exportateurs de beurre.

Or, seuls sont autorisés à l'exportation les beurres frappés d'une marque spéciale « Lur » accordée aux laiteries qui acceptent de se soumettre à un sévère contrôle de l'Etat.

Les exportations sont réalisées uniquement par les exportateurs agréés acceptant de se soumettre à la loi, et placées sous le contrôle d'un comité professionnel (comité d'exportation du beurre).

L'instrument le plus efficace dont dispose le comité pour mener à bien sa politique d'exportation est la péréquation qu'il est habilité à faire entre les prix très différents qui sont pratiqués à l'exportation.

La disparité des prix du beurre danois sur les différents marchés remonte à plusieurs années.

Le comité est donc autorisé :

— à effectuer une péréquation entre tous les prix pratiqués à l'exportation ;

— à percevoir pour ce faire des taxes à l'exportation dont il détermine le montant à chaque moment et sur chaque marché étranger ;

— à constituer et à gérer un fonds de péréquation qui a été à l'origine réalisé par l'apport du « fonds agricole » et qui est maintenant alimenté normalement par le produit des taxes de péréquation ;

— à fixer un prix de péréquation qui sert à déterminer la rémunération de tous les produits du lait.

Pays-Bas. — Le Gouvernement hollandais a confié la mise en œuvre de sa politique laitière à un groupement interprofessionnel ayant des pouvoirs de réglementation interne à la profession et assisté :

— sur le plan financier, par le fonds laitier et le fonds d'égalisation agricole ;

— sur le plan commercial, par le bureau d'achat et de vente des produits laitiers.

Le fonds laitier est alimenté par des prélèvements faits sur le prix du lait.

Le bureau d'achat et de vente achète le beurre ou le fromage à un prix fixé au préalable et il écoule éventuellement à perte ces produits soit sur le marché intérieur, soit sur le marché extérieur. Les pertes subies sont supportées par le fonds laitier. Le bureau, en ce qui concerne les fromages, achète exclusivement deux sortes de fromages, le gouda plein gras et l'édam à 40 p. 100. Parmi les autres produits laitiers, seule la poudre de lait écrémé bénéficie d'un système de soutien identique.

L'exportateur est en général libre de traiter avec l'étranger (sauf pour l'Angleterre), mais la réalisation de l'opération était soumise à l'obtention d'une licence d'exportation et jusqu'en 1952 au respect d'un prix minimum.

Le système libéral institué depuis cette date peut fonctionner tant que les prix obtenus sur les marchés étrangers sont supérieurs aux prix de soutien intérieurs toujours en vigueur. Dans le cas contraire, les exportateurs ne trouvant pas à s'approvisionner, une subvention est alors accordée grâce au fonds laitier. C'est la situation qui se présente avec le Royaume-Uni. Du fait des offres danoises en 1953, l'Angleterre était acheteuse de beurre aux environs de 310 francs, mais aucun exportateur ne trouvait de beurre sur le marché à moins de 370 francs. Pour ne pas perdre ce marché, qui avant-guerre absorbait 70 p. 100 des exportations hollandaises, la Hollande a subventionné (environ 50 francs) grâce au fonds laitier.

Suisse. — L'écoulement de la production fromagère suisse, tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger, a lieu par l'intermédiaire de l'Union suisse du commerce de fromages, qui a aussi pour rôle de favoriser l'amélioration de la qualité du fromage dans l'intérêt de l'industrie laitière suisse.

Sur le plan beurre, il existe un groupement, la « Butyra », qui a pour objet de contrôler tout le commerce du beurre (importations).

L'activité de l'union suisse du commerce de fromages et de la Butyra s'exerce sous le contrôle des pouvoirs publics qui leur délèguent certains pouvoirs. Leurs comptes sont soumis à la surveillance du contrôle fédéral des finances.

L'union suisse du commerce de fromages possède le monopole de l'offre pour les principales variétés de fromages, tant à l'intérieur du pays qu'à l'exportation.

Belgique. — En Belgique on a pris en considération que le prix du lait à la production était la résultante des prix de ces composants (matière grasse, matière azotée). Les sous-produits azotés de la fabrication du beurre, particulièrement ceux à base de lait écrémé (poudre de lait), sont subventionnés. La réglementation concernant les échanges varie suivant les catégories de produits, mais d'une façon générale les échanges sont subordonnés à l'octroi de licences délivrées par l'office des contingents de licences (sans limitation quantitative).

En Belgique, le système de la subvention a permis de diminuer de façon sensible les prix. A titre indicatif, en 1953-1954, les prix de vente des produits laitiers étaient abaissés de 25 à 30 p. 100 en moyenne. Cette diminution a contribué à l'élargissement des débouchés sous forme d'une augmentation de la consommation et du développement des exportations. Par exemple, la poudre de lait écrémé pour laquelle la politique de subvention a été très favorable a vu ses exportations s'accroître de 700 tonnes en 1949 à 8.900 tonnes en 1952.

A titre indicatif, nous signalerons que d'autres pays ont institué divers systèmes d'organisation ou d'aide à l'exportation (Suède et Norvège, Australie et Nouvelle-Zélande, Argentine, pays du groupe soviétique).

Il est à noter, toutefois, que les systèmes d'organisation, donnés ici à titre indicatif, sont sujets à évoluer suivant les circonstances et les nécessités qui se posent pour chaque pays de résorption d'excédents et de soutien intérieur des prix.

En matière de conclusion sur le chapitre des produits laitiers, nous allons définir ci-après les grandes lignes d'action, mais ceci ne doit pas faire perdre de vue l'importance de tous les détails contribuant à définir un système :

Nécessité de mieux connaître les débouchés, avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Informer immédiatement les industriels et coopératives, qui se seront groupés.

Assurer la formation et l'information, technique et économique de l'exploitant, qui seules permettront d'obtenir une production régulière en quantité et en qualité, facilitant les prévisions de la part du transformateur sur l'importance et la qualité de la collecte.

Compte tenu des accidents de la production et de l'impérieuse nécessité de maintenir les courants à l'exportation, nous pouvons être amenés à réaliser des importations, mais celles-ci doivent être planifiées.

N'oublions pas que le progrès technique en matière de production fourragère et d'élevage peut restreindre l'influence des aléas climatiques. Une politique raisonnée du stockage doit être élaborée parallèlement.

Face à des prix de dumping pour les produits de grande consommation, tels que : laits concentrés et en poudre, caséine, beurre, fromages standard, les subventions doivent être maintenues, mais l'esprit qui préside à leur attribution doit être modifié. Ici comme dans d'autres domaines, une planification est nécessaire, qui substituera à des interventions occasionnelles une politique s'efforçant de concilier l'intérêt général de l'éco-

nomie française avec celui des producteurs et des transformateurs. Aux interventions opportunistes, qui sont le plus souvent des aberrations économiques, doit être substituée une dynamique de l'orientation.

Certains produits peuvent se passer de subventions, encourageons leur production, mais surtout n'oublions pas de préparer les structures d'accueil à l'étranger, sous peine de nous retrouver devant le problème précédent.

Encourageons, avec toute la souplesse qu'imposent les structures préexistantes des unités de production, une concentration des candidats à l'exportation.

Le client étranger sera peut-être moins sensible au prix du produit s'il trouve en face de lui une organisation commerciale parfaitement structurée.

A la notion de « produit » s'attache toujours celle de « service », c'est un aspect que l'on néglige trop souvent.

La réglementation mise sur pied par les pouvoirs publics doit être revisée dans ce sens.

Animaux de basse-cour et produits avicoles

Une constatation s'impose pour l'ensemble de ce secteur : la faiblesse de nos exportations.

En ce qui concerne *les pays étrangers,* l'ensemble des volailles s'inscrit en 1959 pour un montant de 1.443 millions de francs, les œufs pour 937 millions et les plumes à lit et duvet pour 2.824 millions.

C'est là une magnifique illustration de la valorisation des sous-produits. Les conserves de foies de volaille s'inscrivent pour 784 millions sur 1.443 pour l'ensemble du poste, les autres conserves pour 369 millions, il ne reste donc plus que 290 millions pour les volailles en l'état, ce qui est vraiment insignifiant.

Pour la *zone franc,* la physionomie est différente.

Le poste volailles mortes est de loin le plus important avec 1.752 millions, les conserves viennent ensuite avec 633 millions (les conserves de foies de volaille ne représentent que 74 millions).

Les autres postes sont nettement moins importants que pour les pays étrangers. Il n'est pas inutile, pour les œufs, d'évoquer l'évolution récente de nos exportations.

Les exportations qui, en 1950, avaient atteint près de 14.000 t, n'ont cessé de décroître depuis cette époque. La répartition des exportations montre la profonde modification qui s'est produite au cours des dix dernières années.

En 1950 et 1951, bien que présentant un maximum au printemps, les exportations se produisaient tout au long de l'année. (Les œufs de conserve, non marqués, trouvaient encore preneurs en hiver). La balance des comptes pour les œufs était favorable autant par l'importance du tonnage exporté que par la valeur du produit.

Ces dernières années, la situation se présente de façon différente. Le tonnage et la valeur des exportations ont considérablement diminué. Presque tous les envois se font durant les mois de forte production, grâce à l'aide du fonds de garantie mutuelle, comme en 1957, ou grâce aux très faibles cours que connaît le marché français durant cette époque de l'année.

Dans les exportations, les jaunes non dénaturés tendent à prendre une place très importante, mais leur production en France est limitée par les difficultés d'écoulement des blancs.

Ainsi, la France, que sa vocation naturelle devrait placer parmi les principaux pays exportateurs, est devenue largement importatrice. Les décisions intervenues, en matière de libération des échanges, ne manqueront pas d'aggraver cette situation, comme le révèle déjà la comparaison des statistiques d'importation de ces derniers mois avec celles des années précédentes.

Un texte sur la réglementation de la commercialisation des œufs, réglementation qui pourrait être étendue au commerce extérieur, a été proposé en 1957 mais le ministère ne s'est pas encore prononcé.

Des vignettes ont été instituées par le C. N. C. E. pour l'exportation, mais ceci ne suffit pas et ne permet pas de pallier au manque d'organisation de la profession.

La recherche des débouchés, pour les œufs, ne se pose guère, notre déficit étant constant depuis 1952.

En ce qui concerne les poulets, les exportations hors métropole sont peu importantes, elles sont presque exclusivement destinées à l'Algérie; pour le reste, nous vendons à une trentaine de pays.

Tant pour les œufs que pour les volailles, l'exportation est le fait de quelques négociants polyvalents, travaillant aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, associant produits de l'aviculture et produits laitiers.

Dans la mesure où il serait souhaitable de développer nos exportations, une organisation de la profession s'imposerait.

Une société interprofessionnelle vient d'être créée, sous forme de société conventionnée.

Des centres de collecte et d'abattage sont prévus par le plan, la société centrale d'équipement du territoire étant chargée de la réalisation.

Le fonds de garantie mutuelle est intervenu en 1957 pour les exportations d'œufs, mais on ne peut encourager cet expédient qui consiste à subventionner une exportation au moment où les cours mondiaux sont les plus faibles. Le comité de gestion a décidé pour 1960 d'encourager une politique d'exportations permanentes, avec le concours de la Société interprofessionnelle.

L'intérêt majeur, dans l'immédiat, du développement de nos exportations est la création de courants commerciaux avant l'ouverture des frontières dans le cadre du Marché commun, en particulier.

Les pays réputés exportateurs (Danemark et Pays-Bas pour l'Europe) ont réussi, partiellement du moins, à régulariser la production des œufs au cours de l'année, pour arriver à vendre aux cours les plus intéressants. Si la France désire acquérir une place à l'exportation, elle devra au préalable régulariser sa production, ce qui sera toujours bénéfique pour le marché intérieur.

Pour les œufs, nos principaux clients sont l'Allemagne fédérale, la Suisse et l'Italie. Pratiquement, nous ne pouvons exporter que vers les pays fortement industrialisés. Il ne faut pas oublier que la production avicole est la spéculation animale qui a le plus court cycle de production, c'est toujours celle qui est entreprise en premier par les pays qui cherchent à satisfaire leurs besoins alimentaires. L'exemple de la Grande-Bretagne est particulièrement frappant, ce pays arrive sensiblement aujourd'hui à satisfaire la demande.

Le tableau II donne une idée de l'évolution de nos exportations, hors métropole pour les œufs.

Il est intéressant de remarquer que l'Algérie, qui était jusqu'en 1953 un de nos principaux fournisseurs, est devenue ces dernières années notre « principal client ».

Ceci est encore plus vrai pour les poulets. Nous avons perdu le marché anglais et l'Algérie a absorbé 80 p. 100 de nos exportations.

Remarquons également la faiblesse de nos exportations par rapport à la production (en 1959) :

Œufs. — Exportation = 0,8 p. 100 de la production ;
Volailles. — Exportation = 1 p. 100 de la production.

Or, la France est le pays de l'O. E. C. E. qui produit le plus de volailles (1957-1958) :

France	325.000 tonnes.
Allemagne	80.000 —
Italie	77.000 —
Pays-Bas	48.000 —
U. E. B. L.	30.000 —
Danemark	25.000 —
Grande-Bretagne	172.000 —
Suisse	4.000 —
Total O. E. C. E.	880.000 —

Aussi bien en matière d'œufs que de volailles, le prix est toujours pour nous un facteur limitant.

Du point de vue des échanges internationaux, le marché européen des produits avicoles est caractérisé par la présence :

— d'un gros importateur : l'Allemagne de l'Ouest et pour une plus faible part par la Suisse et l'Italie.

En 1957-1958, l'Allemagne a importé :

43 p. 100 de sa consommation d'œufs ;
39 p. 100 de sa consommation de volailles ;

— de gros exportateurs : le Danemark et les Pays-Bas ont respectivement exporté en 1957-1958 environ :

75 p. 100 et 60 p. 100 de leur production d'œufs ;
54 p. 100 et 80 p. 100 de leur production de volailles.

Le marché des produits avicoles en Europe est largement influencé par les politiques agricoles de ces pays.

L'Allemagne cherchant évidemment à importer à des prix aussi bas que possible met en concurrence ses fournisseurs traditionnels avec d'autres pays susceptibles de l'approvisionner à des prix plus faibles (Pologne, Israël, République Argentine pour les œufs, U. S. A., Hongrie, Pologne pour les volailles). Le dumping intervient.

Le Danemark, les Pays-Bas favorisent leurs exportations en accordant aux producteurs les aliments du bétail au prix mondial ou en accordant aux produits exportés une subvention destinée à compenser la différence des coûts d'alimentation.

Enfin, dans ces pays, la production et la commercialisation sont organisées en vue des exportations. Elles peuvent mettre sur le marché international d'importantes quantités de marchandises de qualité standard. Les marges sont réduites au minimum grâce à l'intervention très puissante des organisations coopératives.

De 1949 à 1951, des conditions favorables (dévaluation du franc) ont permis à la France de concurrencer les Pays-Bas qui n'avaient pas encore repris leur rythme d'avant-guerre. Mais à partir de 1952, les conditions d'exportation deviennent de plus en plus défavorables pour la France par suite de la hausse des prix français et du développement de la production dans les pays nordiques.

La France a actuellement perdu la quasi-totalité de ses clients étrangers.

Le prix à la production est élevé :

— parce que le poulet français est, par rapport à la concurrence, un poulet plus vieux, pesant 1.500 grammes contre 900 et 1.200 grammes ;

— l'alimentation est plus coûteuse que chez nos concurrents. Les spécialistes ont déterminé que les céréales interviennent pour 25 p. 100 dans le prix de revient du poulet et 50 p. 100 pour l'œuf. Le Danemark et les Pays-Bas achètent la majeure partie de leurs céréales au prix mondial, donc à un prix de dumping ;

— de plus, l'organisation coopérative de fabrication d'aliments pour volailles qui a, dans ces pays, une influence considérable, prélève une marge habituellement inférieure à celle appliquée en France.

A un prix de revient plus élevé que celui de nos concurrents vient s'ajouter un coût de commercialisation plus important. Ceci pour plusieurs raisons :

Etendue du pays ;
Frais de transports plus élevés à distance égale ;
Marges de commercialisation plus importantes.

Le poste de conserves de foies de volailles, important à l'exportation, concerne les foies gras. La production n'est absolument pas rentable et tendra à disparaître malgré une autoconsommation des produits de la ferme. Les conserveurs achètent de plus en plus leur matière première en Hongrie et Israël.

Il apparaît, pour les poulets, que notre seule chance en matière d'exportation, si nous ne pouvons pas baisser nos prix, réside dans une politique de qualité. Il faut organiser la production, définir des normes très strictes et faire valoir à l'étranger la qualité française. Cette qualité, si elle est connue, pourra trouver preneur parmi une clientèle assez peu sensible aux différences de prix.

Pour les dindes et les pintades, nous nous sommes laissés distancer par la Grande-Bretagne, qui a parfaitement réussi dans l'amélioration des races. La Grande-Bretagne est devenue notre fournisseur pour ces produits.

Le caractère saisonnier de la production domine le marché des œufs. Les nombreuses exploitations qui font de l'aviculture traditionnelle continuent à approvisionner le marché de leurs excédents non auto-consommables à la saison de forte production. On estime que les arrivées d'œufs frais sur le marché français se répartissent approximativement ainsi :

25 p. 100 durant le premier trimestre ;
40 p. 100 durant le second ;
25 p. 100 durant le troisième ;
10 p. 100 durant le quatrième.

La consommation restant sensiblement constante, il faut chaque année résoudre deux problèmes :

— satisfaire la demande en hiver par des importations ;
— écouler les excédents du deuxième trimestre.

La mise en conserve des œufs en période de pointe de production n'est pas une solution, l'œuf de conserve étant apprécié du fait de l'exportation par nos concurrents d'œufs frais pendant la même période.

La seule solution est donc d'encourager la production à « contre-saison », celle-ci a évidemment un coût plus élevé. Une étude précise serait nécessaire pour mesurer l'incidence de la période de production sur le prix de revient.

Notre retard en matière d'équipement pour l'abattage des volailles, en particulier, le manque d'organisation de la collecte sont des probèmes qui vont être étudiés par la Société interprofessionnelle avicole.

Notre implantation à l'étranger est pratiquement inexistante, les négociants polyvalents s'adressent à leurs homologues étrangers.

Il faut absolument suivre davantage notre produit, quitte à modifier quand cela s'avère possible, des habitudes de consommation.

Le consommateur allemand a coutume de préparer le poulet sous deux formes : poulet bouilli et frit. Le poulet congelé venant des Etats-Unis ou d'ailleurs convient tout aussi bien que le poulet français. L'installation de rôtisseries permettrait sans doute de créer un nouveau besoin.

Il apparaît immédiatement que les Pays-Bas et le Danemark sont nos principaux concurrents.

Nous avons déjà vu, à propos du problème des prix avicoles, pour quelles raisons nous sommes désavantagés.

Il convient également d'insister sur un point : la production dans ces pays est organisée, *a priori*, en fonction des impératifs de l'exportation. La production est très strictement réglementée. Le prix intérieur est fonction du prix obtenu à l'étranger.

Au Danemark, une commission d'exportation fixe les prix, elle a le monopole de fait du marché et peut répercuter les incidences du prix de la production.

Il ne faut pas négliger non plus l'arrivée assez récente sur le marché européen des concurrences belge et hongroise, qui s'implantent grâce à des prix très bas.

En conclusion, avant même d'examiner l'opportunité et les modalités d'une politique d'exportation pour le secteur de l'aviculture, il faut poser le préalable suivant :

Considérant les structures actuelles en matière de production et de commercialisation, il serait vain de préconiser des orientations qui n'envisageraient pas comme premier impératif la réforme profonde de ces structures. Ici, comme dans de nombreux domaines, on ne peut pas être exportateur occasionnel et opportuniste.

La consommation de volailles et d'œufs pour quelques pays d'Europe s'établit ainsi :

VOLAILLES (En kilogrammes/habitant/année.)			ŒUFS (Unités/habitant/année.)	
Pays.	Kg.	Année.	Pays.	Moyenne 1957/1958.
France	7,3	1957	Belgique-Luxembourg	259
Grande-Bretagne	3,6	1957	Grande-Bretagne	240
Italie	3,4	1958	Allemagne	209
Belgique-Luxembourg	3,2	1957	Suisse	172
Allemagne	2,8	1958	France	170
Suisse	2,4	1957	Pays-Bas	153
Danemark	2,1	1957	Italie	144
Pays-Bas	0,9	1957	Danemark	136

Source : Confédération française de l'aviculture.

Les deux grands exportateurs : Pays-Bas et Danemark sont ceux qui ont la consommation la plus faible.

Le dirigisme en matière de production et de commercialisation a été institué principalement pour la conquête des marchés étrangers. Nécessité impérieuse pour les Pays-Bas mais plus encore pour le Danemark d'obtenir des devises par les exportations de produits agricoles.

De l'avis des professionnels, il apparaît que pour les œufs, compte tenu du prix de revient français, les marchés extérieurs nous sont pour longtemps fermés. Si l'on voulait agir sur ce prix, il faudrait peser, avant tout, sur le coût de l'alimentation, mais aussi sur celui de la commercialisation.

Si la qualité des œufs, facteur difficilement appréciable, ne permet pas de franchir la barrière que constitue le prix, il n'en est pas de même pour les volailles. Des débouchés sont accessibles pour les volailles de qualité ce qui implique :

— un effort constant pour l'amélioration des races ;
— l'organisation des producteurs leur permettant :
— d'appliquer avec efficacité les données de la recherche ;
— de connaître les goûts de nos clients étrangers pour y adapter notre production.

VIANDES SUR PIED. — VIANDES FRAICHES, REFRIGÉRÉES ET CONGELÉES. SOUS-PRODUITS

Production et consommation intérieures.

Après avoir diminué considérablement pendant la période 1940-1945, les effectifs des animaux de ferme ont subi des variations importantes qui se traduisent par :

— une progression des espèces bovine et porcine ;
— une régression des espèces chevaline, mulassière, asine, caprine et ovine.

En ce qui concerne l'espèce ovine, malgré une augmentation au cours de ces dernières années, la production n'a pas retrouvé le niveau d'avant-guerre.

La consommation intérieure française est en constant accroissement mais elle ne suit pas toujours, en nature, l'évolution de la production.

En ce qui concerne les équidés, la production ne satisfait pas la demande intérieure régulièrement en augmentation. Les professionnels estiment peu probable une variation semblable de la production. Une solution à ce déficit permanent pourrait être trouvée dans les « échanges techniques » avec des pays producteurs de chevaux qui accepteraient d'autres viandes.

Pour les ovins, le déficit est permanent et l'accent doit être mis sur le développement de notre production.

Une vulgarisation plus poussée de cette spéculation animale doit être entreprise.

La réorganisation des circuits de distribution permettant à l'exploitant de mieux suivre son produit, doit constituer également une incitation à l'accroissement de la production.

La spéculation porcine a des caractères spécifiques qui l'opposent aux autres productions animales :

— cycle de production plus court ;

— faible importance de la « surface agricole » indispensable.

Ces caractères rapprocheraient la production porcine de la production avicole.

La courbe « en dents de scie » des cours de la viande de porc est une conséquence de cette structure de production.

Autre conséquence, sur le plan mondial, la spéculation porcine est une des premières entreprises par les pays qui veulent satisfaire la demande intérieure en produits carnés.

La France se trouve devant des excédents et de nombreux pays sont dans le même cas. Nous exportons essentiellement lard et saindoux.

La production bovine est en progression régulière, elle pourrait l'être davantage si la consommation de veau était moins importante.

La consommation, compte tenu des changements de mode de vie, est déséquilibrée par rapport à la production. Le consommateur urbain exige une part de plus en plus importante de morceaux nobles.

Ceci a pour effet de dégager des quantités importantes de « quartiers avant » que nous devons en partie exporter, l'autre partie étant destinée à la transformation (conserves).

Pour satisfaire à la demande, nous importons des « quartiers arrière ». Il est à prévoir que cette situation sera, à plus ou moins brève échéance, celle de la C. E. E. dans son ensemble.

Importance de nos exportations et importations.

Déficitaire en viandes bovines depuis 1955, la France est devenue exportatrice depuis 1959.

1° Pays étrangers :

Le solde de nos échanges avec l'étranger pour la rubrique « animaux » est très nettement déficitaire : 10.677 millions de francs.

Ce déficit est principalement imputable aux animaux vivants et aux viandes ; par contre un excédent de 2.105 millions de francs est enregistré pour les seules conserves de viande.

La rubrique « animaux » ne représente que 8,5 % de nos exportations de produits agricoles et 12,3 % de nos importations.

2° Zone franc :

Le solde de nos échanges est positif : 7.627 millions de francs dont 5.526 pour les conserves de viandes et 1.606 pour les viandes fraîches.

La valeur de nos exportations : 11.810 millions est plus faible que celle enregistrée vers les pays étrangers (14.304 millions).

3° Ensemble étranger - zone franc :

Le solde est déficitaire de 3.050 millions. Cette rubrique représente 9,1 % de nos exportations en valeur.

A priori, nous pouvons affirmer que cette situation est absolument anormale si l'on considère le potentiel de production animale de la France.

Le poste viande représente 31,7 % du poste « recettes de l'exploitation agricole » (estimation de l'I. N. S. E. E.), alors que l'ensemble viande, produits dérivés et sous-produits ne représente que 9,1 % de l'ensemble de nos exportations.

Principaux pays clients de la France.

Nos exportations de viande et animaux s'inscrivent pour un total de 26.114 millions de francs, dont 14.304 millions vers l'étranger, 11.810 millions vers la zone franc.

La composition de ces exportations est très différente selon que l'on s'adresse à l'étranger ou à la zone franc. C'est ce qu'exprime le tableau suivant :

PRODUITS	PART DE L'ALGÉRIE et de la zone franc en pourcentage de nos exportations.
Reproducteurs	2,3
Autres animaux vivants	39,7
Viande fraîche, réfrigérée ou congelée	45,1
Viande salée, séchée, fumée	95,5
Abats et graisses	16,7
Conserves	64,9
Divers	2,7

La zone franc constitue le débouché le plus important pour les conserves et préparations de viande ; il est certainement possible de l'accroître, mais un effort parallèle doit être entrepris pour la fourniture de « quartiers avant » de bovins.

En ce qui concerne les pays étrangers, le volume de nos exportations est également très peu important.

Deux débouchés permanents existent :

1° Une exportation de « quartiers avant » de bœuf vers les Pays-Bas, sous forme d'échange technique, chaque kilo de bœuf correspondant à une importation de un kilo de mouton. Ce courant s'est élevé en 1959 à 56.000 quintaux ;

2° Des exportations de « devant de bœuf » de « basses de porc » et de bovins sur pied vers la Sarre, l'accord commercial ayant été reconduit depuis le rattachement de la Sarre à l'Allemagne. En 1959, nous avons exporté en bovins :

953 quintaux de viande désossée, 133.081 quintaux de viande non désossée, auxquels il faut ajouter 10.000 animaux sur pied.

Un débouché continu mais irrégulier existe vers l'Italie : en 1959, 51.350 têtes de bovins, 1.120 quintaux de viande bovine désossée, 31.130 quintaux de viande bovine non désossée, auxquels il faut ajouter des « basses de porc ».

Le débouché sur l'Italie est continu et peut devenir permanent pour certaines qualités, en particulier la viande de fabrication. Une initiative récente des coopératives et groupements agricoles de bétail et viande, sous l'égide de leur Union nationale, a permis la réalisation de contrats à terme avec prix fixé à l'avance.

Les autres exportations sont sporadiques, ce sont principalement des exportations d'excédents réalisées par la S. I. B. E. V.

D'autres pays pourraient devenir clients permanents de la France, tels l'Allemagne et l'Angleterre, mais des raisons officiellement d'ordre sanitaire limitent les échanges.

Les pays de l'Est, quant à eux, réalisent une autarcie quasi absolue ; aussi des débouchés nouveaux doivent-ils être, en premier lieu, recherchés tant en Afrique qu'au Moyen, voire Extrême-Orient.

Se pose alors la question de la solvabilité de l'acheteur. La répartition géographique des destinations des exportations au départ de la Métropole (tableaux ci-après), confirme l'importance des marchés de l'Algérie et, d'une façon générale, de la zone franc.

La faiblesse des exportations à destination des pays de l'Europe occidentale, à l'exception des lards, saindoux et suifs prouve la nécessité d'une prospection plus approfondie des marchés notoirement déficitaires.

Principaux pays exportateurs et importateurs de viande et sous-produits.

Bovins.

Les Amériques et principalement l'Amérique du Sud, réalisent les exportations les plus importantes ; la part du circuit mort est supérieure à celle des bovins sur pied. Le poids moyen par tête étant évalué à 333 kg en 1957, 821 milliers de tonnes ont été traitées.

L'Europe vient au second rang avec 717 milliers de tonnes, dont 255 pour le circuit mort. Asie et Afrique ont réalisé respectivement 107 et 99 milliers de tonnes.

Au premier rang des importateurs se trouve l'Europe : 1,443 milliers de tonnes, la Grande-Bretagne est en tête avec 735 milliers de tonnes, l'Allemagne vient ensuite avec 152 milliers de tonnes puis l'Italie avec 148 milliers de tonnes.

Ventilation par pays de nos exportations.

(1957/1958.)

(Pour les exportations supérieures à 5 millions de francs en 1958.)

PAYS DESTINATAIRES	1957		1958	
	1.000 quintaux.	Milliers de francs.	1.000 quintaux.	Milliers de francs.
Bovins vivants.				
Algérie	59,7	1.137.385	62,4	1.363.541
Suisse	3,9	57.558	2,8	49.046
Tunisie	1,3	27.045	0,8	21.295
Divers	12,9	104.542	0,3	4.372
Ensemble	77,8	1.326.530	66,3	1.438.254
Viande bovine avec os.				
Algérie	43,6	1.666.744	31	1.576.765
Pays-Bas	38,8	642.366	5,3	115.137
Ex-A. O. F.	2,1	129.255	1,4	97.521
Provisions de bord	2,2	96.895	1,5	91.515
Ex-A. E. F.	0,9	57.347	1,1	73.842
Maroc	1,4	77.405	0,7	46.473
Guadeloupe	1,2	38.793	0,7	30.607
Cameroun	0,4	27.158	0,3	21.406
Italie	12,2	165.562	0,6	13.034
Tunisie	0,2	12.779	0,1	9.720
Allemagne	1,2	21.294	0,4	6.800
Divers	1,7	37.512	0,6	11.531
Ensemble	105,9	2.973.110	43,7	2.094.071
Viande bovine sans os.				
Ex-A. O. F.	0,7	61.988	0,6	60.721
Ex-A. E. F.	0,3	21.909	0,3	27.470
Algérie	0,3	12.425	0,1	9.864
Provisions de bord	0,2	11.365	0,1	6,853
Martinique	0,1	7.901	»	6.048
Divers	0,3	22.442	0,4	16.142
Ensemble	1,9	138.000	1,5	127.098
Viande porcine.				
Algérie	0,7	30.036	4,1	174.066
Italie	2,9	43.282	3,2	65.684
Ex-A. E. F.	0,2	9.595	0,4	21.375
Ex-A. O. F.	1,1	29.714	0,2	8.675
Provisions de bord	0,2	10.513	0,1	6.363
Divers	4,8	83.268	0,3	3.877
Ensemble	9,9	206.408	8,3	280.040
Porcs salé, fumé, séché.				
Algérie	10,9	574.343	12,2	729.669
Réunion	2,3	63.385	1,6	55.175
Ex-A. O. F.	0,6	47.682	0,4	42.820
Ex-A. E. F.	0,2	21.131	0,3	29.260
Cameroun	0,1	11.338	0,1	14.605
Tunisie	0,2	10.741	0,1	10.494
Divers	3,0	22.180	1,0	32.665
Ensemble	17,3	750.770	15,7	914.388
Lard.				
Italie	44,7	324.387	40,1	344.320
U. E. B. L.	15,7	98.298	7,7	60.791
Algérie	»	508	0,6	12.499
Divers	15,7	140.275	3,8	33.728
Ensemble	76,1	563.468	52,2	451.038
Saindoux.				
Grande-Bretagne	117,1	1.263.621	168,6	1.835.405
U. E. B. L.	53,4	523.312	50,3	556.531
Allemagne	31,9	325.007	34,7	384.285
Réunion	26,5	509.600	15,3	292.939
Yougoslavie	»	»	19,8	242.398
Guadeloupe	1,8	36.778	2,	40.292
Algérie	0,9	16.328	1,8	34.022
Europe britannique	2,1	27.518	1,6	21.266
Pays-Bas	3	20.768	1,9	20.109
Suisse	0,1	5.040	1,3	16.065
Martinique	0,5	8.171	0,5	8.778
Afrique britannique orientale	»	»	0,4	7.163
Divers	27,9	294.084	2,0	25.028
Ensemble	265,2	3.040.197	300,2	3.484.281
Suif.				
Espagne	»	»	55,9	581.609
Roumanie	3	33.218	21,3	216.821
U. R. S. S.	»	»	20,8	162.955
Maroc	11,1	101.360	13,1	134.771
A. O. F.	6,8	55.787	7,8	71.570
Pays-Bas	11,5	77.299	7,3	53.271
Allemagne	3,7	28.200	6,4	42.644
Tunisie	»	251	1,6	16.366
U. E. B. L.	2,1	19.192	2,1	14.404
Italie	6,3	56.058	1,9	11.196
Suisse	1	9.236	0,6	6.239
Divers	25,3	245.021	22,0	176.151
Ensemble	70,8	625.652	160,8	1.494.000

Source : statistiques douanières.

Le déficit de l'Europe (U. R. S. S. comprise) s'élevait en 1957 à 726 millions de tonnes.

Pour les bovins vivants, la France était en 1957 au septième rang des exportateurs européens, au vingt-quatrième rang des exportateurs mondiaux.

A l'importation, elle était également au septième rang des importateurs européens et au treizième rang des importateurs mondiaux.

La balance était déficitaire de 36 milliers de têtes.

Pour la viande de bœuf :

Exportation :

Cinquième rang des exportateurs européens, douzième rang des exportateurs mondiaux.

Importation :

Sixième rang des importateurs européens, septième rang des importateurs mondiaux.

Déficit : 21 milliers de tonnes.

La situation s'est améliorée en 1959 puisque nous sommes passés exportateurs nets.

Porcins :

Les courants les plus importants sont réalisés en Europe en 1957 :

Exportations européennes. — Porcs vivants, 481 milliers de têtes ; viande de porc, 52 milliers de tonnes.

Importations européennes. — Porcs vivants, 413 milliers de têtes ; viande de porc, 97 milliers de tonnes.

Si l'on évalue à 100 kilos le poids moyen des porcs, le déficit européen ressort à 38 milliers de tonnes.

Le principal exportateur européen est le Danemark ; viennent ensuite la Hongrie et les Pays-Bas.

Le principal importateur est l'Allemagne ; viennent ensuite la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Autriche.

Les exportations françaises sont pratiquement inexistantes alors que les importations avoisinent 11 milliers de tonnes.

Ovins :

Un important exportateur : la Nouvelle-Zélande, avec 254 milliers de tonnes, l'Europe n'exportant que 15 milliers de tonnes et important 358 milliers de tonnes, dont 342 pour la Grande-Bretagne.

Entraves créées par les pays importateurs.

Barrière sanitaire :

Une harmonisation des législations sanitaires doit être entreprise très rapidement pour les pays de la C. E. E. Le problème est surtout aigu avec l'Allemagne.

Cette harmonisation doit être étudiée à l'échelon gouvernemental, au sein des organismes de la C. E. E., avec la participation de la profession et des services vétérinaires des pays membres.

Il est indubitable que la barrière sanitaire dressée par les Allemands pour nos exportations est une forme déguisée de prohibition, l'Allemagne s'approvisionnant dans divers pays du globe n'ayant pas tous des conditions sanitaires irréprochables.

Il n'en demeure pas moins que l'état sanitaire de notre cheptel donne matière à prétexte.

Il est de toute urgence d'entreprendre, en France, l'éradication de la fièvre aphteuse et de la tuberculose.

Droits de douane :

Ils demeurent élevés à l'intérieur de la C. E. E.

La Belgique, dans un arrêté du 30 avril 1960, a institué un droit spécial pour l'obtention de la licence d'importation, droit qui vient s'ajouter aux droits de douane et à la taxe de transmission (droit d'obtention de licence par kilo de viande de bœuf : 0,75 NF).

Importance des accords commerciaux et des contrats :

Les aléas de la production existent, mais ils sont moins importants que pour certaines spéculations végétales que l'on considère comme justiciables de contrats à long terme (fruits et légumes).

Le système et la structure du réseau de commercialisation s'opposent à la réalisation d'une politique harmonieuse de prix favorable à l'augmentation simultanée de la consommation intérieure et de l'exportation.

Le producteur a, tout autant que l'intermédiaire, sa responsabilité en ce domaine.

Le problème du prix.

Pour la viande bovine, les prix pratiqués en France sont compétitifs dans le cadre de la C. E. E., surtout pour les quartiers de devant, seul le Danemark, à qualité égale, est un concurrent très sérieux.

En France, la politique des prix de campagne, en augmentation jusqu'en 1961, risque de changer l'aspect du problème pour les carcasses.

Une concurrence très sérieuse sur les prix est exercée par les pays d'Amérique et l'Australie, qui sont parfaitement équipés pour expédier sur l'Europe des viandes réfrigérées.

Créée pour régulariser le marché intérieur, la société interprofessionnelle du bétail et des viandes a pour mission d'acheter et de stocker, lorsque les cours atteignent un certain niveau, les quantités qui, ne trouvant pas facilement preneur, accentueraient la chute des cours.

Dans l'esprit de ses promoteurs, la S. I. B. E. V. devait replacer des quantités sur le marché intérieur en période de hausse des cours.

L'expérience a montré que des excédents permanents s'accumulaient, les qualités de viande stockées (« devants de bœuf », « basses de porc ») ne correspondant pas aux exigences de la demande intérieure.

C'est alors que la S. I. B. E. V., avec le concours du fonds d'assainissement du marché de la viande, s'est vue dans l'obligation de rechercher des débouchés extérieurs.

Posée en ces termes, l'exportation ne peut apporter que des déboires. Par ailleurs, nos partenaires du Marché commun trouvent plus d'avantages à acheter sur le marché mondial des carcasses entières, à exporter vers la France les morceaux nobles, conservant pour le marché intérieur le reste de la carcasse.

S'il y a un problème de la viande en France, les pouvoirs publics n'ont jamais su trouver que des palliatifs incapables de satisfaire à la fois le producteur et le consommateur.

Aussi est-il extrêmement urgent d'entreprendre une réorganisation complète du marché ; celle-ci doit être précédée :

— d'une estimation de la production, très mal connue actuellement) ;

— d'une évaluation de la *nature* et de l'*importance* de la demande intérieure et extérieure.

Ces données étant connues, une recherche des formes de distribution les plus aptes à concilier l'offre et la demande sera entreprise ; elle seule pourra permettre la définition d'un « prix » qu'il est actuellement très difficile de saisir tant les conditions de sa formation sont artificielles.

Action sur le prix à la production :

Une amélioration de la productivité de notre cheptel doit être poursuivie ; elle doit emprunter deux voies parallèles :

— amélioration des caractères intrinsèques de la race ;

— amélioration de la technique d'élevage tendant à réaliser la meilleure valorisation de l'énergie investie sous forme d'aliments.

Une mauvaise connaissance des principes de la nutrition animale entraîne un gaspillage se traduisant par une augmentation du coût de production.

Marges de commercialisation :

L'O. E. C. E., dans une étude publiée en 1959, donne les chiffres suivants pour les marges de commercialisation dans certains pays membres. (N. B. — Ne figurent ci-après que les marges jusqu'au stade de gros, stade auquel se réalisent les exportations.)

Marges de commercialisation et de distribution pour le bœuf dans les pays d'Europe occidentale.

(Par 100 kg de poids en carcasse.)
(En dollars.)

	AUTRICHE	BELGIQUE	DANEMARK	FRANCE	ALLEMAGNE	GRÈCE	IRLANDE	ITALIE Rome.	ITALIE Milan.	PAYS-BAS	NORVÈGE	SUÈDE	SUISSE
Du producteur au marché aux bestiaux	3,96	3,07	2,51	4,79	4,36	2,56	2,51	6,05	4,50	1,65	3,42	8,70	4,72
Pour l'abattage	1,27	1,63	1,41	2,94	1,56	4,49	1,09	3,66	2,44	1,68			2,49
Au marché de la viande en gros	»	2,58	1,65	1,59	»	5,77	»	4,02	3,72	4,61	2,36	»	»
Marge totale au stade du commerce de gros	5,23	7,28	5,57	9,32	5,92	12,82	3,60	13,73	10,66	7,94	5,78	8,70	7,21

Marges de commercialisation et de distribution pour le porc dans les pays d'Europe occidentale.

(Par 100 kg de poids en carcasse.)
(En dollars.)

	AUTRICHE	BELGIQUE	DANEMARK	FRANCE	ALLEMAGNE	IRLANDE	PAYS-BAS	NORVÈGE	SUÈDE	SUISSE
Du producteur au marché aux bestiaux	4,85	2,21	4,53	5,48	4,09	3,11	2,57	3,77	»	3,44
Pour l'abattage	1,47	2,85		2,24	2,62	1,53	2,17		»	2,81
Au marché de la viande en gros	»	1,46	2,18	2,87	»	»	2,32	1,88	8,61	»
Marge totale au stade du commerce de gros	6,32	6,52	6,71	10,59	6,71	4,67	7,06	5,65	8,61	6,25

Les différences de marges d'un pays à l'autre sont assez considérables.

C'est en France que les marges sont les plus importantes. L'O. E. C. E. déclare dans son étude : « Ces différences s'expliquent moins par des écarts entre les frais de transport que par le fait que les commissions ou bénéfices prélevés par les marchands de bestiaux sont plus élevés. Ces commissions sont, du moins en partie, reliées à la densité de la production animale dans les zones productrices. Dans les pays où la densité de la production est forte, les frais d'enlèvement sont nécessairement plus bas que dans les pays où la densité de la production animale est basse. Ces marges relativement élevées peuvent aussi provenir de ce que généralement les producteurs sont mal informés des conditions du marché. Les négociants en bestiaux ont donc la possibilité de régler à leur propre avantage les prix payés aux producteurs. Ceux de ces derniers qui sont les plus éloignés du marché central sont généralement les plus mal informés des conditions du marché.

Problème de la qualité.

Un problème à résoudre d'urgence : l'amélioration de l'état sanitaire de notre cheptel.

Ceci mis à part, la qualité de nos viandes est excellente, nous avons une qualité « extra » inégalée dans la C. E. E. La meilleure qualité de la C. E. E. correspond à la « première » en France.

Si l'on veut accroître les échanges à l'intérieur de la C. E. E., il est nécessaire d'uniformiser la « catégorisation » des viandes. Ce problème technique est assez ardu, l'achat sur échantillon ne pouvant être réalisé que pour les viandes de fabrication, mais l'approche d'une solution est indispensable pour permettre une comparaison valable des cotations.

L'écoulement des « quartiers de devant » compte tenu de la demande croissante en morceaux nobles doit être étudié attentivement par la profession, cette structure de la consommation devant se généraliser chez nos partenaires de la C. E. E.

Plusieurs solutions doivent être utilisées conjointement :

— propagande pour la consommation intérieure ;

— « fabrication » permettant d'utiliser également les basses de porcs et les gras. La consommation des produits de fabrication est appelée à un développement important, tant dans les pays de la C. E. E. que dans l'ensemble du monde ;

— exportation de quartiers de devant en l'état vers des pays à plus faible niveau de vie, en veillant à ce que ces produits ne nous reviennent pas sous forme de produits de transformation, auquel cas nous aurions intérêt à effectuer nous-mêmes cette transformation.

A l'état relativement défectueux d'une partie de notre bétail et qui met en cause nos possibilités d'exportation, il faut certainement ajouter l'insuffisante organisation de l'abattage qui a ses conséquences sur le plan de l'hygiène et sur le plan économique.

Un programme d'aménagement et de création d'abattoirs, avec suppression des terrains particuliers, devrait assurer, d'après les services du génie rural :

a) Une limitation de la fraude fiscale (taxes) et la récupération d'une trentaine de milliards ;

b) Une diminution, de l'ordre de 10 milliards, des importations de produits secondaires et notamment :

Les glandes pour produits opothérapiques ;
Les poudres de sang, d'os ;
Les abats, cœurs, poumons ;
Les boyaux ;

c) La création de petites industries locales de transformation de déchets et de tanneries, ce qui, en fin de compte, permettrait ainsi aux producteurs de bénéficier :

— d'un outil leur permettant de contrôler la transformation de leurs animaux en carcasses et éventuellement d'assurer eux-mêmes, par l'intermédiaire des coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricoles la commercialisation des carcasses auprès des mandataires ou des chaînes de distribution ;

— des économies réalisées sur le transport et l'abattage ;

— des plus-values réalisées sur le cinquième quartier et sur la qualité d'une viande produite dans de bonnes conditions.

Si ce plan est mis rapidement sur pied, si la qualité du cheptel et l'état sanitaire de celui-ci sont améliorés, la France peut conquérir la première place sur le marché européen, au moins en ce qui concerne les bovins :

— grâce à un produit de qualité ;

— grâce à un prix compétitif.

Le circuit de commercialisation étant enfin rationalisé, le producteur verra son revenu augmenter, ce sera la meilleure incitation.

Problème des quantités.

La substitution aux livraisons occasionnelles d'excédents d'un plan régulier d'exportation est indispensable.

Les structures actuelles du système de commercialisation, à tous les stades, rendent très difficile la création d'un courant permanent à l'exportation.

Le plan d'équipement en abattoirs, actuellement en cours de réalisation, devrait déjà permettre de mieux évaluer l'importance et l'échelonnement de la production (suppression des tueries particulières).

Il est du rôle du négoce et des groupements de producteurs (coopératives et S. I. C. A.) de favoriser la régularité de l'approvisionnement des marchés pour acquérir la notoriété indispensable à la réalisation et l'expansion des exportations.

Conclusion.

Il n'a jamais été pratiqué en métropole une politique constructive d'exportation des viandes et produits transformés. Seuls des dégagements occasionnels ont été effectués au fur et à mesure que certaines productions ne trouvaient pas preneur sur le marché national.

La France, par l'importance de sa production, ses possibilités d'augmentation et la qualité de cette production est, sans nul doute, appelée à devenir un exportateur permanent de viande bovine et porcine.

En ce qui concerne les porcins, la consommation intérieure ne peut absorber les « basses de porcs » ; compte tenu de la concurrence mondiale, les exportations de ces morceaux doivent être actuellement soutenues. Par contre, la production de porcs à partir d'aliments de faible valeur marchande devrait permettre de réduire le coût de production unitaire de l'animal. La forte demande en morceaux nobles (jambons en particulier) maintenant des prix élevés pour ces produits, doit permettre la viabilité de l'écoulement des « basses ».

Pour les bovins, les prix français à l'intérieur de la C. E. E. sont compétitifs.

Compte tenu du déficit de ses partenaires, la France est bien placée pour satisfaire une part importante de leurs besoins sans négliger pour autant des débouchés à acquérir auprès des pays tiers.

La demande des pays européens étant de plus en plus orientée vers les morceaux nobles, l'écoulement des « quartiers de devant » nécessitera la prospection d'autres marchés pour la vente en l'état et un équipement des industries de transformation.

L'amélioration de la production fourragère, l'amélioration des races associant la qualité de la viande à une meilleure valorisation de la production fourragère, l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel, la rationalisation des abattages, l'implantation d'abattoirs publics et la modernisation de ceux existant répartis en abattoirs primaires ou centralisateurs, le développement des coopératives et S. I. C. A. de viandes et bétail permettront :

— une amélioration quantitative et qualitative de la production ;

— un enseignement zootechnique au stade de la production par la vente et le paiement à la qualité donc en carcasses ;

— une répression de la fraude fiscale ;

— amélioration des conditions de transport (aspect technique et financier) ;

— amélioration technique des conditions de travail de la viande ;

— la standardisation des découpes ;

— une utilisation complète du cinquième quartier et des bas morceaux, l'abattoir centralisateur assurant la fabrication et le stockage ;

— la modernisation de l'intervention de la S. I. B. E. V. ;

— une régularisation du marché intérieur (établissement d'un prix national) et du régime des exportations ;

— le développement de nos exportations.

En toute hypothèse, il est nécessaire — pour assurer en quantité et qualité la couverture des besoins intérieurs et pour développer l'exportation des viandes et fabrications — que l'agriculteur soit associé et participe effectivement à la commercialisation de sa production.

SALAISONS. — CHARCUTERIE. — CONSERVES DE VIANDE

880 entreprises transforment environ 200.000 tonnes de viande. Le « groupement national d'exportation des conserves agricoles » nous a communiqué les chiffres suivants relatifs aux tonnages exportés (pays étrangers et zone franc) pour 1958 et 1959.

DÉSIGNATION	1958	1959
	Tonnes.	Tonnes.
Conserves de foies, autres que oie et canard..	2.213	1.517
Conserves de porc (jambon)	3.113	2.839
Conserves de porc autres que jambon	3.931	3.280
Conserves de bœuf	10.364	8.812
Conserves de porc et bœuf	3.413	2.902
Conserves de mouton	264	167
Conserves de viandes (autres)	1.615	1.455
Totaux	24.913	21.516

Si l'on ajoute à ces chiffres ceux des exportations de salaisons (rubrique 02-06 des douanes) on obtient :

DÉSIGNATION	1958	1959
	Tonnes.	Tonnes.
Conserves de viande	24.913	21.516
Salaisons	1.816	1.918
Totaux	26.729	23.434

On peut donc considérer, en première approximation, que les exportations portent sur des quantités représentant le 1/10e de la production.

La tendance à long terme, pendant ces dernières années, était à l'accroissement de nos exportations ; mais la demande intérieure est toujours très importante.

A remarquer l'importance relative très faible du poste « salaisons ».

Principaux clients de la France.

Le G. E. C. A. donne la ventilation suivante, pour les conserves de viande en 1958 (n'ont été retenus que les chiffres relatifs aux principaux pays destinataires) :

Exportations françaises de conserves de viande (en tonnes).

PAYS ÉTRANGERS — Pays.	1958	1959	ZONE FRANC — Pays.	1958	1959
Conserves de foie (autres que volaille).					
Allemagne	128,7	219,2	Algérie	1.507,1	1.250,6
Suisse	86,2	89	Tunisie	51,1	42,9
Grande-Bretagne	55	30,8	Afrique occidentale française	43	39,5
U. S. A.	49,8	48,3	Réunion	38,8	24,3
Jambon en conserve.					
Grande-Bretagne	476,8	189,5	Algérie	1.723,7	1.792,3
U. S. A.	41,2	»	Tunisie	166,9	145,9
Pays-Bas	38	»	Madagascar	106,1	109,6
Mexique	8,3	26,8	Afrique occidentale française	77,4	109,6
			Afrique équatoriale française	70,9	84,3
Conserves de porc (autres que jambon).					
Allemagne	1.162,4	869,4	Algérie	1.920,8	1.392
Suisse	62,5	39,5	Afrique occidentale française	116,5	116,6
U. E. B. L.	57,9	43,1	Nouvelle-Calédonie	108,3	44,2
Grande-Bretagne	44,4	187,6	Afrique équatoriale française	50,8	72,3
			Tunisie	27,9	14,9
Conserves de bœuf.					
Allemagne	7.449,6	4.995,9	Algérie	665,4	875,3
Grande-Bretagne	448,8	286	Nouvelle-Calédonie	195,7	85,5
Grèce	280,1	281,8	Guadeloupe	134,3	109,9
U. E. B. L.	205,9	59,8	Afrique équatoriale française	121,6	206
Territoires britanniques d'Amérique	161	343,1	Afrique occidentale française	5,1	113

PAYS ÉTRANGERS			ZONE FRANC		
Pays.	1958	1959	Pays.	1958	1959
Conserves porc et bœuf.					
Allemagne	337,2	112,3	Algérie	1.531,1	11.264,1
Grande-Bretagne	762,3	634,6	Cameroun	83	33,3
U. E. B. L.	125,2	11,2	Afrique occidentale française	88,8	55,1
Chypre	»	135,9	Martinique	80,6	52,4
Canada	13,4	121,1	Afrique équatoriale française	56,6	54,6
Conserves de mouton.					
Territoires belges d'Afrique	0,5	»	Algérie	237,6	137,6
Venezuela	»	0,9	Nouvelle-Calédonie	15,4	21,2
Italie	»	0,8	Afrique occidentale française	2,3	1
Conserves de viande autres.					
Grande-Bretagne	69,1	43,4	Algérie	1.034	919,2
Allemagne	51,7	6,6	Afrique équatoriale française	49,2	53,6
U. E. B. L.	33,9	35,5	Afrique occidentale française	47,8	65,6

L'importance primordiale de la zone franc dans nos exportations agricoles est très marquée, avec une prédominance pour l'Algérie. Quant aux autres destinataires, le volume des exportations pour un même produit varie considérablement d'une année à l'autre.

Ces produits s'adressent, avant tout, aux Européens et, de façon générale, à des clients solvables.

Pour l'étranger, deux pays sont toujours présents : l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Ces deux pays sont importateurs de produits agricoles, en général, mais il faut insister sur le caractère spécifique des habitudes de consommation dans les pays fortement industrialisés (femmes travaillant, repas de midi en dehors du foyer, camping).

Tous ces éléments provoquent une demande croissante de conserves en général, et de conserves de viande en particulier.

Deuxième remarque à propos des pays étrangers :

A part certains courants commerciaux traditionnellement établis, des exportations occasionnelles sont réalisées.

L'exportation est le fait en France d'une vingtaine d'entreprises importantes ; des initiatives dues à des entreprises de moindre envergure perturbent quelquefois le marché en ne réalisant que des opérations d'opportunité et sans lendemain.

La France ne réalise que 5,4 p. 100 des exportations européennes de conserves et 0,5 p. 100 des exportations de jambon et porc salé (F, A, O, 1957).

Le problème du prix.

Une concurrence très sévère en matière de prix est effectuée par l'Amérique du Sud, l'Amérique du Nord, le Danemark et la Hollande.

Le problème du prix de la matière première a été étudié.

Le prix de la viande étant ce qu'il est, il est certain que les industries de la conserve et de la salaison, à de rares exceptions près, ne sont pas équipées rationnellement, ce qui a une grande influence sur le prix à la vente.

Quantité et qualité.

Pour exporter valablement et livrer rapidement un produit homogène, d'excellente qualité, il est nécessaire de fabriquer à l'avance de grosses séries de produits qui sont parfois très spécialisés pour tel ou tel marché ; l'industrie française de la conserve ne semble pas être adaptée à ces impératifs.

Il n'est pas question de négliger la recherche de débouchés, la propagande, les efforts de promotion des ventes, mais nous estimons que ce n'est pas là l'impératif premier.

Il faut, avant tout, doter la France d'une industrie de la conserve économiquement valable et techniquement adaptée aux exigences de la production.

Quand cet effort d'équipement aura été réalisé, nous pourrons aborder les autres problèmes. L'importance des débouchés, tant sur le marché intérieur qu'à l'extérieur, est considérable et sans cesse croissante, le suréquipement n'est pas immédiatement à craindre.

Négoce et coopération doivent mettre sur pied ces industries modernes de la conserverie qui, seules, permettront la conquête des marchés, par la réalisation d'exportations permanentes.

FRUITS ET LÉGUMES

La plupart des études relatives à la production, la commercialisation et la consommation, associent ces deux groupes de produits.

Il existe en effet des points communs :

— canaux de commercialisation identiques ;

— problèmes techniques et économiques relatifs au transport.

Cependant, des divergences existent en ce qui concerne :

— la production ;

— les motivations de consommation.

Les productions de l'arboriculture réagissent avec une certaine inertie aux incitations de production (au prix en particulier). Un certain laps de temps, variable avec les espèces, s'écoule entre la plantation et la production ; la production réagira lentement à l'incitation que peut provoquer la hausse des cours. Réciproquement, la période de pleine production est assez longue ; l'exploitant l'a évaluée pour calculer l'amortissement des investissements réalisés lors de la plantation et de la conduite de l'arbre jeune. Cette production ne peut pas réagir aux incitations des cours en baisse. Si la baisse des cours représente une tendance à long terme, une reconversion va s'opérer, mais elle sera toujours très lente.

Qui plus est, à l'intérieur du groupe des légumes ou de celui des fruits, des divergences très importantes subsistent entre les différents produits :

— conditions spécifiques de production (cycle de production, répartition des charges, etc.);
— localisation en fonction du climat ;
— caractère plus ou moins périssable du produit ;
— élasticité différente de la demande ;
— possibilité de substitution dans la consommation, etc.

Il n'est pas question d'examiner chacun de ces points en détail l'objectif étant de rechercher les principaux goulots d'étranglement de nos exportations de fruits et légumes et de déterminer les moyens susceptibles d'élargir nos perspectives d'exportation.

Production et consommation intérieure. — Importance de nos importations et exportations.

A. — Fruits.

Figurent ci-après des éléments statistiques sur la production, l'exportation et l'importation des principaux fruits frais (voir tableau A).

D'une façon générale, on peut remarquer de 1958 à 1959 :

— une augmentation de la production des fruits à noyaux se traduisant par une augmentation des exportations sans que l'on enregistre une diminution des importations ;
— une diminution de la production des fruits à pépins immédiatement répercutée sur les exportations et les importations.

La variation de la balance commerciale est à examiner par produit, une étude globale ne pouvant être faite qu'à l'aide des statistiques exprimées en termes monétaires.

Deux caractéristiques ressortent de ce tableau :

— les grandes variations enregistrées d'une année à l'autre ;
— la faible importance des exportations en regard de la production.

Au vu de ces tableaux de la production des fruits pendant les deux dernières campagnes, il apparaît que la métropole est fortement importatrice de fruits exotiques, mais également importatrice, dans une proportion évidemment plus faible, de fruits traditionnellement produits en nos vergers.

Pour seulement trois productions : la prune de table, la noix et surtout le raisin de table, la balance export-import est positive.

Si l'on considère la balance globale de la consommation intérieure, à l'exclusion des fruits exotiques, le déficit est de faible amplitude, mais il risque de s'aggraver ces prochaines années si le progrès technique ne permet pas d'améliorer sensiblement le pourcentage de la partie commercialisable des récoltes. Il est estimé que la consommation intérieure, actuellement de 60 kilogrammes/habitant, atteindra 80 kilogrammes dans les toutes prochaines années voire 100 kilogrammes en 1967.

Ainsi, il peut être admis que la production fruitière métropolitaine peut encore s'accroître pour assurer la couverture des besoins intérieurs en expansion et intervenir sur les marchés extérieurs.

En valeur :

Le solde de nos échanges — *pour les fruits d'origine métropolitaine* — est actuellement déficitaire de 6 milliards de francs avec l'étranger et de 3.800 millions de francs avec la zone franc, y compris l'Algérie.

Les exportateurs de fruits frais et leurs préparations représentent, en valeur, 4,6 p. 100 de nos exportations agricoles vers l'étranger, 2,3 p. 100 vers la zone franc et 3,7 p. 100 pour l'ensemble étranger et zone franc.

Cette constatation ainsi que celle relative à la couverture des besoins intérieurs militent en faveur d'une expansion organisée de la production.

Pour les *fruits d'origine exotique*, le solde de nos échanges avec la zone franc et les pays étrangers est évidemment négatif, la plus grande partie des importations est en provenance de la zone franc pour 68 milliards (soit 16 p. 100 des importations agricoles de la zone franc y compris l'Algérie) contre 14 milliards en provenance de l'étranger (soit 6,9 p. 100).

B. — Légumes.

Figurent ci-après des éléments relatifs à la production, l'exportation et l'importation des légumes pour 1958 et 1959 (voir tableau B).

L'évolution de la production, des exportations et importations est une affaire de cas d'espèces pour chaque produit.

Comme pour les fruits, on peut remarquer l'amplitude des variations du commerce extérieur, d'une année à l'autre, et le faible pourcentage des exportations par rapport à la production.

Pour une production totale, estimée pour 1960 à neuf, voire dix millions de tonnes (sans les pommes de terre), la consommation n'a pas suivi la même courbe ascendante. A ceci deux raisons :

La production légumière a été influencée par des conditions climatériques particulièrement favorables, donc variation exceptionnelle.

Par contre s'il est exact que la consommation a augmenté, la variation en poids est proportionnellement inférieure à la progression en valeur du fait du phénomène de substitution au légume lourd du légume de qualité supérieure.

Selon toute vraisemblance et compte tenu de ce dernier point, la consommation ne saurait augmenter de plus de 7 à 10 p. 100 pendant les trois ou cinq années prochaines.

En prenant comme base les documents statistiques des douanes pour les années 1958 et 1959, il apparaît que de façon constante la métropole est exportatrice, avec balance positive, de salades, champignons, choux-fleurs et asperges.

Les transactions sur les pommes de terre à l'importation intéressent évidemment, pour une large part, l'Algérie, l'équilibre étant acquis par les exportations de la métropole.

Il sera particulièrement remarqué, pour les deux années de référence, un déficit très important de la « balance tomate ». En 1960, malgré l'importance de la récolte et les difficultés de placement rencontrées par les producteurs, la balance risque encore d'être déséquilibrée du fait d'une insuffisante pénétration sur les marchés extérieurs et de l'existence d'un équipement de transformation tout aussi insuffisant.

Enfin, et d'une façon générale, il semble bien que les quantités « disponibles » à l'exportation sont fonction des prix de marchés à l'étranger, mais également des apports inorganisés sur les marchés intérieurs.

L'extension des zones d'irrigation par canaux, l'amélioration des rendements due aux perfectionnements techniques sont deux facteurs d'amélioration de la production pour laquelle il faudra trouver des débouchés nouveaux ou complémentaires.

En valeur :

Le solde de nos échanges avec l'étranger est déficitaire de 2.700 millions ; avec la zone franc, le déficit enregistré s'élève à 18.100 millions.

Notre déficit avec l'étranger est principalement imputable à plusieurs postes : les légumes frais et secs, tandis que les conserves font apparaître un excédent de 1.500 millions.

La structure de nos échanges avec la zone franc est sensiblement la même, le déficit enregistré à propos des fruits frais étant beaucoup plus important.

Nos exportations de légumes et de préparations de légumes représentent 4,8 p. 100 en valeur des exportations de produits agricoles vers l'étranger, 7,6 p. 100 de nos exportations vers la zone franc et 5,9 p. 100 de nos exportations vers l'ensemble étranger-zone franc.

Principaux clients de la France.

I. — *Les fruits.* — Pour un chiffre d'affaires à l'exportation vers l'étranger de 10.000 millions de francs au départ de la métropole, les pays étrangers dont principalement l'Allemagne, la Suisse, la Grande-Bretagne et l'U. E. B. L. acquièrent 75 p. 100 des fruits et préparations représentant une valeur de 7.500 millions.

Nos acheteurs sont peu nombreux et on peut constater que ne figurent pas parmi ceux-ci les pays nordiques et de l'Est.

II. — *Les légumes.* — Les exportations de la métropole pour les légumes et préparations atteignent approximativement une moyenne de 17 millions, l'écoulement se faisant à parité à destination de l'étranger et de la zone franc.

Les pays de l'Europe occidentale cités plus haut sont également ceux qui, depuis une dizaine d'années, sont devenus nos acheteurs traditionnels, encore doit-on souligner que la part des achats effectués par ces pays en France par rapport aux achats auprès de l'Italie notamment, est faible.

Le marché européen des fruits et légumes.

Le caractère périssable des fruits et légumes limite l'aire géographique des transactions. Seules les préparations peuvent trouver des débouchés lointains.

Déshydratation, congélation, conserves, permettent un accroissement des tonnages traités dans le cadre du commerce extérieur.

A l'intérieur de la Communauté européenne, l'Italie couvre 80 p. 100 des échanges intracommunautaires, les Pays-Bas, la Belgique puis enfin la France assurant le solde, soit approximativement 100 à 200.000 tonnes.

Notre pays reste un sérieux client de l'Italie, au même titre que l'Angleterre pour les fruits notamment, l'Allemagne étant le plus gros importateur de l'Europe occidentale.

Seule, la vente des fruits et légumes en conserve place la France en meilleure posture pour cette spécialité. L'accroissement de la consommation des préparations peut permettre d'espérer une amélioration de notre balance, encore ne doit-on pas sous-estimer l'effort constant de modernisation de l'Italie et des pays méditerranéens dont les productions s'améliorent et ont déjà influencé à la baisse le marché italien.

Les restrictions contingentaires, les droits de douane ne constituent pas les entraves les plus importantes à l'expansion de nos exportations de fruits et légumes.

Le prix rendu frontière, la qualité de nos productions constituent les deux facteurs limitants les plus essentiels.

Le problème des prix.

L'estimation des prix de revient des fruits et légumes, pour délicate qu'elle puisse être, a permis de démontrer que *les charges de main-d'œuvre* représentent 40 à 60 p. 100 des charges de production.

Aussi les professionnels réclament-ils l'application rapide de la clause du Traité de Rome relative à la libre circulation des travailleurs. Ils pensent ainsi atténuer leurs charges sans pour autant rechercher une solution dans une harmonisation du coût cumulé des salaires et des charges sociales.

Au stade de la commercialisation, l'inorganisation totale du marché ne facilite nullement la recherche du juste « prix rendu » tant à la frontière que sur les marchés intérieurs.

La part du producteur dans le prix grossiste-acheteur et dans le prix détaillant est seule à subir, de façon très sensible. l'évolution des cours. En effet, les marges, les frais de conditionnement, d'emballage, de manutention, de transport, les frais financiers sont réputés incompressibles dans une économie de marché où le producteur est rarement intervenu au-delà du stade de grossiste expéditeur.

L'intervention du fonds de garantie mutuelle s'est limitée à quelques opérations tendant plus à éviter l'effondrement des cours qu'à promouvoir l'exportation. Aucune politique constante du F. G. M. n'a véritablement influencé le marché à l'exportation.

L'importance des aides, directes, forfaitaires, *a posteriori* ou indirectes, n'a pas en effet permis une amélioration sensible des exportations des fruits et légumes en l'état. D'ailleurs ces aides ont trop souvent été apportées à l'exportation sans que le producteur en ressente les effets.

S'il est certain que la passation de contrats de fournitures pour la réalisation d'exportations en l'état est susceptible d'améliorer la situation actuelle, il semble hors de doute qu'une intervention au stade du stockeur et du transformateur de fruits et légumes, ainsi qu'au stade de l'exportateur des préparations, doit permettre une action efficace et rentable sur la balance import-export.

Le problème de la qualité.

Autre facteur limitant : la qualité.

Malgré ce label obligatoire à l'exportation, instauré par le centre national du commerce extérieur, trop de lots de fruits et légumes expédiés à l'étranger ne peuvent subir la concurrence italienne qui assure une présentation et des calibrages irréprochables. L'acheteur est sensible à cet aspect extérieur.

La normalisation doit être poursuivie. Les efforts du F. G. M. relatifs au développement de la normalisation sur le marché intérieur ne sauraient suffire. Outre qu'il faut accentuer cette campagne, il convient de satisfaire aux besoins d'équipement des entreprises et surtout des groupements d'agriculteurs (coopérative et S. I. C. A.).

Parallèlement, une vulgarisation technique plus approfondie auprès du producteur, permettra de donner satisfaction aux acheteurs étrangers dont les exigences doivent être respectées par le producteur et l'exportateur.

C'est ainsi notamment que l'examen de l'évolution comparée des exportations réalisées à destination de l'Allemagne, démontre que l'adaptation aux goûts de l'acheteur et la discipline professionnelle ont permis un accroissement de l'influence italienne et néerlandaise sur le marché allemand, au détriment de la France. Il est vrai également que la position dégradée actuelle est due pour une certaine part aux pouvoirs publics qui n'ont pas toujours apporté la meilleure diligence à l'octroi des licences et des aides indispensables.

Le problème des quantités.

L'irrégularité de la production inhérente aux conditions climatiques de chaque campagne ne peut à elle seule expliquer notre pénétration très insuffisante sur les marchés les plus importants que représentent l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Quelques courants quasi permanents à l'exportation ont été créés (raisin de table, noix, choux-fleurs, pommes de terre nouvelles...). Ils sont encore insuffisants.

Agissant sur le volume de la production, par le choix de ses spéculations, le cultivateur ou le maraîcher interdit bien souvent une constance dans les fournitures. « Le contrat de fourniture » ou « contrat de culture » préconisé par le fonds de garantie mutuelle, constitue une initiative intéressante. La substitution à la loi de l'offre et de la demande, — toujours préjudiciable aux intérêts du producteur dans un marché totalement organisé — d'un système de garantie de prix moyens étalés sur plusieurs années, contre engagement de fourniture, devrait assurer des échanges réguliers. Les coopératives elles-mêmes n'avaient pu, seules, faire admettre à leurs sociétaires un tel système faute de garantie intéressant le préfinancement et l'éventuelle intervention du fonds de garantie mutuelle, afin d'assurer un arbitrage des cours des marchés intérieurs et extérieurs.

Bénéficiant des interventions du fonds de garantie mutuelle, coopératives et négoce et sociétés interprofessionnelles doivent alors assurer le volume et la qualité exportables.

Cette possibilité sera d'autant plus affirmée que s'édifiera, complémentairement aux installations existantes, un équipement rationnel devant assurer le stockage et la transformation, et que le financement des stocks de produits en l'état ou transformés, sera assuré hors plafond et à des taux d'intérêts préférentiels, ce qui devrait être la règle pour toutes les denrées destinées à l'exportation.

Conclusions.

Devant une augmentation certaine des productions de fruits et légumes qui permettront la couverture des besoins intérieurs en expansion et une intervention constante sur les marchés extérieurs, se pose le problème de la qualité.

Le développement de la production peut revêtir un caractère anarchique ou d'incompétence :

Anarchique, par manque d'orientation dans les diverses productions de fruits et légumes ;

D'incompétence, par l'insuffisante vulgarisation des techniques modernes pour assurer une production qualitative de premier ordre.

Il en sera ainsi : la production en expansion risque d'être mal adaptée aux besoins si n'interviennent pas :

— un plan d'orientation de la production devant déterminer l'importance des plantations et leurs caractéristiques : espèces, variétés et qualités ;

— la réalisation d'un programme de vulgarisation des méthodes de culture, de traitement, de normalisation ;

— et d'une façon générale, toutes informations qui nécessiteront de la part du producteur une discipline librement consentie dont la contrepartie immédiate sera donnée sous forme des interventions du Forma.

Ces observations sont particulièrement valables pour les fruits ; quant aux légumes, l'établissement d'un plan de production semble beaucoup plus difficile, aussi convient-il de porter l'effort :

— sur les moyens d'information du producteur afin que son choix des « spéculations » soit raisonné et non pas uniquement fonction de l'aspect de rentabilité de chacun des marchés lors de la campagne écoulée ;

— sur la réalisation d'un équipement de stockage et de transformation à l'intérieur, voire à l'extérieur de nos frontières ;

— et la conclusion de « contrats de culture » sous garantie du Forma, étant entendu que ce système ne donnerait pas aux cultivateurs qu'un rôle de façonniers mais qu'ils participeraient effectivement à la commercialisation de leurs produits en l'état ou transformés.

D'une façon générale, il apparaît indispensable que des interventions urgentes soient faites aux stades de la production et de la commercialisation.

Au stade de la production :

Etablissement, dans toute la mesure du possible, d'un plan de production avec intensification de la recherche des conditions techniques et économiques optimales de production.

Vulgarisation généralisée de ces données.

Au stade de la commercialisation :

Passation de contrats de culture avec les producteurs.

Aménagement de l'infrastructure technique (conditionnement, acheminement, centres de stockage, de transformation et d'expédition).

Diminution du coût de la distribution : compression de certaines marges, diminution des coûts de transports, et, plus généralement : rationalisation de la distribution.

D'autre part, les études de débouchés devant déterminer *a priori* les produits susceptibles d'être exportés, devraient être assurées par le centre national du commerce extérieur, les études de marchés en découlant et s'attachant à définir la nature de la demande étant assurées par les professionnels eux-mêmes ou par des bureaux d'études spécialisés.

Il revient donc au centre national du commerce extérieur, pour les fruits et légumes comme d'ailleurs pour les autres produits, un rôle d'information de l'exportateur qui devra connaître, de façon permanente, les résultats des études de débouchés effectuées par le C. N. C. E.

La réalisation de courants permanents de ventes doit être facilitée par l'octroi de dispositions à caractère préférentiel, dans le domaine du crédit notamment, et par la généralisation d'une propagande devant assurer la confirmation de notre introduction sur les marchés étrangers.

TABLEAU A

Production, exportation et importation des principaux fruits frais.

(En tonnes.)

PRODUITS	PRODUCTION		ÉTRANGER					
			Export.		Import.		Balance.	
	1958	1959	1958	1959	1958	1959	1958	1959
Dattes, bananes, ananas, etc	n. d.	n. d.	7.284	8.337	1.409	979	+ 5.875	+ 7.358
Agrumes fraîches ou sèches	n. d.	n. d.	1.793	3.229	224.940	263.777	— 223.147	— 260.548
Figues fraîches ou sèches	n. d.	n. d.	13	29	4.668	11.170	— 4.655	— 11.141
Raisins frais	227.000	226.000	9.066	30.429	1.866	9.100	+ 7.200	+ 21.329
Noisettes	n. d.	n. d.	7	25	4.709	3.956	— 4.702	— 3.931
Noix en coques	31.000	22.000	7.571	4.451	421	43	+ 7.150	+ 4.408
Noix sans coques			1.070	2.426	24	»	+ 1.046	+ 2.426
Chataignes et marrons	110.000	121.000	31	1.289	1.763	3.923	— 1.732	— 2.634
Pommes de table	636.000	407.000	1.027	96	29.820	51.078	— 28.793	— 50.982
Poires de table	219.000	179.000	298	358	225	11.451	+ 73	— 11.093
Abricots	27.000	41.000	228	421	53	1.397	+ 175	— 976
Pêches, brugnons, nectarines non forcés	191.000	267.000	187	1.626	2.271	2.044	— 2.084	— 418
Cerises	54.000	74.000	54	1.118	6.051	248	— 5.997	+ 870
Prunes	51.000	62.000	225	6.757	137	546	+ 88	+ 6.211
Fraises non forcées	32.000	35.000	1.264	976	21	»	+ 1.243	+ 976
Framboises	n. d.	n. d.	67	247	288	310	— 221	— 63
Groseilles	n. d.	n. d.	»	»	1.437	608	— 1.437	— 608
Cassis	n. d.	n. d.	954	1.546	»	»	+ 954	— 1.546
Melons et similaires	n. d.	n. d.	811	1.318	398	779	+ 413	— 539

PRODUITS	ZONE FRANC ET ALGÉRIE						BALANCE GÉNÉRALE	
	Export.		Import.		Balance.			
	1958	1959	1958	1959	1958	1959	1958	1960
Dattes, bananes, ananas, etc	2.194	3.690	374.512	366.554	— 372.318	— 362.864	— 366.443	— 355.500
Agrumes fraîches ou sèches	391	661	443.960	431.957	— 443.569	— 431.296	— 666.716	— 691.844
Figues fraîches ou sèches	29	164	4.667	3.000	— 4.638	— 2.836	— 9.293	— 13.977
Raisins frais	184	554	5.307	3.904	— 5.123	— 3.350	+ 2.077	+ 17.979
Noisettes	155	58	5	3	+ 150	+ 55	— 4.552	— 3.876
Noix en coques	1.316	1.316	46	153	+ 1.270	+ 1.163	+ 8.420	+ 5.571
Noix sans coques	28	28	4	»	+ 24	+ 28	+ 1.070	+ 2.454
Chataignes et marrons	1.660	1.935	»	»	+ 1.660	+ 1.935	— 72	— 699
Pommes de table	9.175	10.262	265	2	+ 8.910	+ 10.260	— 19.883	— 40.722
Poires de table	5.529	3.991	19	»	+ 5.510	+ 3.991	+ 5.583	— 7.102
Abricots	11	35	5.281	5.507	— 5.270	— 5.472	— 5.095	— 6.448
Pêches, brugnons, nectarines non forcés	266	847	28	22	+ 238	+ 845	— 1.846	+ 427
Cerises	17	64	1	»	+ 16	+ 64	— 5.981	+ 934
Prunes	40	74	2.514	788	— 2.474	— 714	— 2.386	+ 5.497
Fraises non forcées	9	35	18	42	— 9	— 7	+ 1.234	+ 969
Framboises	»	»	»	»	»	»	— 221	— 63
Groseilles	»	»	»	»	»	»	— 1.437	— 608
Cassis	»	»	»	»	»	»	+ 954	+ 1.546
Melons et similaires	70	66	399	717	— 329	— 651	+ 84	— 112

n. d. = non déterminé.

TABLEAU B

Production, exportation et importation des principaux légumes frais.

(En tonnes.)

PRODUITS	PRODUCTION		ÉTRANGER					
			Export.		Import.		Balance.	
	1958	1959	1958	1959	1958	1959	1958	1959
Champignons	n. d.	n. d.	90	30	»	»	+ 90	+ 30
Tomates	475.000	425.000	3.337	5.475	11.489	12.949	— 8.152	— 7.474
Oignons, échalottes	400.000	410.000	2.613	4.421	26.535	42.929	— 23.922	— 38.508
Aulx	55.000	56.000	143	514	1.241	254	— 1.098	+ 260
Pommes de terre (sauf semence)	12.500.000	11.500.000	7.697	68.430	138.412	105.474	— 130.715	— 37.044
Asperges	50.000	52.000	4.012	4.161	»	1	+ 4.012	+ 4.160
Choux-fleurs	350.000	360.000	49.077	77.600	5	1.842	+ 49.072	+ 75.758
Choux de Bruxelles	n. d.	n. d.	126	331	67	1.051	+ 59	720
Endives	160.000	145.000	23	52	21.449	25.612	— 21.426	— 25.560
Salades et épinards	1.300.000	1.000.000	7.672	8.462	111	3.519	+ 7.561	+ 4.943
Carottes	850.000	720.000	4.389	6.908	17	4.202	+ 4.372	+ 2.706
Artichauts	140.000	150.000	1.043	1.215	3.405	3.030	— 2.362	— 1.815
Navets et similaires	n. d.	n. d.	278	507	528	8.255	— 250	— 7.748
Haricots à cosse	n. d.	n. d.	168	325	4.170	4.413	— 4.002	— 4.088
Pois à cosse	n. d.	n. d.	76	272	1.117	696	— 1.041	— 424
Concombres et cornichons	n. d.	n. d.	37	232	223	413	— 186	— 181
Aubergines et similaires	n. d.	n. d.	331	458	12	24	+ 319	+ 434
Choux	900.000	850.000	6.780	5.841	9.338	15.138	— 2.558	— 9.297

PRODUITS	ZONE FRANC ET ALGÉRIE						BALANCE GÉNÉRALE	
	Export.		Import.		Balance.			
	1958	1959	1958	1959	1958	1959	1958	1959
Champignons	50	69	6	7	+ 44	+ 62	+ 134	+ 92
Tomates	281	178	126.207	159.766	— 125.926	— 159.588	— 134.078	— 157.062
Oignons, échalottes	4.244	7.531	6.086	2.337	— 1.842	+ 5.194	— 25.764	— 33.314
Aulx	1.236	1.258	712	810	+ 524	+ 448	— 574	+ 708
Pommes de terre (sauf semence)	196.695	147.240	84.135	99.257	+ 112.560	+ 47.983	— 18.155	+ 10.939
Asperges	36	93	54	32	— 18	+ 61	+ 3.994	+ 4.221
Choux-fleurs	588	1.065	10	»	+ 578	+ 1.065	+ 49.650	+ 76.823
Choux de Bruxelles	155	60	»	»	+ 155	+ 60	+ 214	— 660
Endives	535	546	»	»	+ 535	+ 546	— 20.891	— 25.014
Salades et épinards	376	292	172	640	+ 204	— 348	+ 7.765	+ 4.595
Carottes	958	547	25.001	8.478	— 24.043	— 7.931	— 19.671	— 5.225
Artichauts	357	518	19.791	15.211	— 19.434	— 14.693	— 21.796	— 16.508
Navets et similaires	637	619	13	7	+ 624	+ 612	+ 374	— 7.136
Haricots à cosse	45	35	3.854	4.719	— 3.809	— 4.684	— 7.811	— 8.772
Pois à cosse	1	3	2.217	1.822	— 2.216	— 1.819	— 3.257	— 2.243
Concombres et cornichons	3	1	99	92	— 96	— 91	— 282	— 272
Aubergines et similaires	32	28	3.220	3.817	— 3.188	— 3.789	— 2.869	— 3.355
Choux	941	455	3	1	+ 938	+ 454	— 1.620	— 8.843

n. d. = non déterminé.

CONSERVES DE LÉGUMES

Les exportations métropolitaines de légumes frais et de conserves à destination de l'Algérie, de la zone franc et des pays étrangers se situent comme suit, d'après les statistiques douanières (en millions de francs) :

DÉSIGNATION	1956	1957	1958	1959
Légumes frais	6.740	8.218	10.806	12.351
Conserves	4.050	6.659	6.313	6.284
Total	10.790	14.877	17.119	18.635
Conserves en pourcentage du total.	37,5	44,5	37	33,5

La part de « la conserve » est relativement importante et nul doute, comme dit précédemment, que ce secteur d'activité mérite d'être particulièrement développé, compte tenu de la demande en expansion, de la consommation intérieure et extérieure.

Principaux clients.

Les tableaux statistiques ci-après intéressant les années 1958-1959 permettent les observations suivantes :

a) Pays étrangers.

Les conserves de champignons semblent être particulièrement appréciées par de nombreux pays, dont principalement les U. S. A., l'Allemagne et la Suisse.

Par contre, et à l'exclusion des tomates pour le seul marché de la Grande-Bretagne, et des asperges pour la même Grande-Bretagne, et accessoirement pour la Suisse, il apparaît que nos transactions avec l'étranger sont insignifiantes, même pour des transformations classiques, tels les petits pois et haricots verts.

b) Pour l'Algérie et la zone franc.

Le marché algérien représente à lui seul le même volume de transactions que celui des marchés étrangers hors zone franc.

De plus, ce marché est très diversifié et absorbe toutes les espèces de légumes transformés.

Les marchés de la zone franc sont par contre relativement faibles sauf, une fois encore, en ce qui concerne les champignons, les tomates et l'asperge.

Exportations de conserves en millions de francs vers les pays étrangers.

DÉSIGNATION	ANNÉES	GRANDE-BRETAGNE	U. S. A.	ALLEMAGNE fédérale	SUISSE	SUÈDE	U. E. B. L.	CANADA	ITALIE	PAYS-BAS	AUTRES
Asperges	1958...	87	8	»	18	1	»	2	»	»	20
	1959...	71	8	11	14	2	1	3	1	»	32
Petits pois	1958...	6	8	»	»	2	»	2	»	»	19
	1959...	7	13	115	»	4	3	4	»	1	18
Haricots verts	1958...	2	2	3	»	3	1	4	»	3	4
	1959...	2	2	47	»	2	»	1	»	4	4
Carottes, macédoines	1958...	1	1	»	2	»	»	»	»	»	3
	1959...	»	»	13	»	2	»	»	»	»	5
Autres légumes	1958...	4	21	2	11	6	6	2	1	2	37
	1959...	9	22	33	26	8	7	5	»	3	37
Tomates	1958...	440	»	»	»	2	1	»	3	»	7
	1959...	142	»	1	»	»	1	»	»	»	1
Champignons	1958...	50	578	257	204	74	91	55	6	4	345
	1959...	53	480	581	217	47	110	16	7	5	344
Truffes	1958...	10	37	9	12	3	12	2	»	4	24
	1959...	13	49	12	22	8	20	4	»	6	28
Choucroute	1958...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	1959...	»	»	28	»	»	1	»	»	»	1
Exportation moyenne (1958 + 1959) / 2		448	614	556	263	82	127	50	9	16	465

Source : G. E. C. A.

Exportations de conserves en millions de francs vers les pays de la zone franc.

DÉSIGNATION	ANNÉES	ALGÉRIE	TUNISIE	MAROC	A. O. F.	A. E. F.	MADAGASCAR	VIET-NAM	LAOS	CAMBODGE	AUTRES
Asperges	1958...	127	2	5	30	18	9	25	6	1	23
	1959...	128	2	10	24	14	5	31	1	3	18
Petits pois	1958...	442	31	»	25	13	15	14	2	1	70
	1959...	451	24	»	38	12	15	15	»	3	57
Haricots verts	1958...	275	4	1	19	11	2	1	»	»	22
	1959...	365	2	»	20	12	3	»	»	»	18
Carottes, macédoines	1958...	155	2	3	18	6	2	»	»	»	17
	1959...	132	3	3	16	7	2	»	»	»	12
Autres légumes	1958...	371	5	12	38	24	9	4	3	1	57
	1959...	466	4	17	43	24	10	3	1	2	45
Tomates	1958...	895	198	3	4	24	23	70	4	3	56
	1959...	527	»	»	2	9	14	55	»	»	46
Champignons	1958...	311	17	40	41	20	15	15	5	2	42
	1959...	331	15	36	41	19	18	23	2	5	51
Truffes	1958...	4	»	1	3	1	»	1	»	»	2
	1959...	4	»	2	4	1	»	»	»	»	5
Choucroute	1958...	99	2	1	6	3	1	»	»	»	5
	1959...	60	2	»	9	2	1	»	»	»	6
Exportation moyenne (1958 + 1959) / 2		2.576	157	67	185	109	77	128	12	10	276

Source : G. E. C. A.

Commerce européen.

Par rapport aux autres pays de l'Europe occidentale, l'Italie apparaît encore excellemment située ainsi que les Pays-Bas, alors que la France arrive au troisième rang mais en compagnie de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et de la Suisse, lesquelles, il est vrai, importent des quantités plus importantes que la France.

Commerce intra-européen en 1958. — Conserves de légumes.
(Unité: 1.000 dollars U. S.)

EXPORT		IMPORT	
Pays.	Valeur.	Pays.	Valeur.
Italie	34.383	Royaume-Uni	34.614
Pays-Bas	10.238	U. E. B. L.	7.238
U. E. B. L.	4.524	Allemagne	6.443
France	4.275	Suisse	3.525
Suisse	4.148	Pays-Bas	3.074
Allemagne	1.307	Italie	2.714
Portugal	947	France	1.200
Total O. E. C. E.	61.354	Total O. E. C. E.	61.354

Source: O. E. C. E.

La prospection des pays largement déficitaires et plus particulièrement la Grande-Bretagne, devrait apporter une amélioration de notre balance « conserves de légumes », encore qu'il ne conviendrait pas de négliger les autres pays même exportateurs qui peuvent être intéressés par des produits et qualités dont ils ne disposent pas.

Les facteurs limitants:

La France ne possède pas encore une industrie de la conserverie adaptée au potentiel de notre production légumière. De plus, le conserveur français est dirigé vers la satisfaction des besoins intérieurs et, malgré la qualité incontestable des conserves françaises, il hésite à investir les capitaux nécessaires à la prospection des marchés étrangers.

Une modernisation de l'industrie de la conserve, permettant une production de masse qualitativement comparable ou supérieure à celle de nos concurrents les plus marquants : les Italiens, devrait permettre d'assurer des prix plus compétitifs que ceux enregistrés actuellement.

Dans ce domaine comme dans d'autres, un plan d'équipement rationnel s'impose.

Malgré le manque d'attractivité des marchés extérieurs, les producteurs, groupés dans leurs coopératives et leurs unions, persistent dans leur action de pénétration sur les marchés de Grande-Bretagne et d'Allemagne notamment.

Dans l'hypothèse souhaitable et urgente d'une amélioration de l'équipement industriel par les groupements de producteurs, et l'intervention du fonds de garantie mutuelle par le système des contrats de culture, le facteur limitant que constitue le prix sera en très grande partie éliminé.

Restera alors l'étude des débouchés, les études de marchés dont le C. N. C. E. et la profession doivent se préoccuper pour établir les bases d'un programme d'équipement lié à l'intérêt que doit présenter l'exportation des conserves.

Conserves de fruits et préparations a base de fruits

Caractéristiques de la production.

L'irrégularité de l'approvisionnement en matière première gêne assez considérablement les industriels qui voient là, à juste titre, un élément supplémentaire de coût. Cependant, bon nombre d'entre eux, et surtout parmi les plus importants, réalisent une polyvalence plus ou moins complète : fruits, légumes, viandes, poissons.

A long terme, la production est très nettement croissante.

L'Union nationale des fabricants de conserves de fruits et confitures donne les chiffres suivants (en tonnes) :

PRODUITS	AVANT-GUERRE	1958
Confitures et gelées	20.000	80.000
Fruits au sirop	2.000	20.000
Crème de marrons	4.000	12.000
Compote de pommes	5.000	20.000

Le chiffre d'affaires était de l'ordre de 18 milliards en 1958, réalisé par environ 400 fabricants industriels et coopératifs.

La demande intérieure est croissante, mais des quantités importantes peuvent être dégagées pour l'exportation, surtout si l'on réalise, grâce à la conserve, le volant régulateur indispensable à la satisfaction harmonieuse des besoins.

Importance de nos exportations.

L'ensemble : confitures, pâtes de fruits et conserves, s'inscrit pour :

152 millions de francs, à destination de l'étranger ;

713 millions de francs à destination de la zone franc y compris l'Algérie (moyenne annuelle 1956-1959).

Ces chiffres d'exportation comparés au chiffre d'affaires des industries intéressées sont vraiment minimes.

Il faudrait associer à ces ventes les exportations suivantes :

	ÉTRANGER	ALGÉRIE — Zone franc.	TOTAL
Fruits séchés	39	181	220
Fruits congelés	120	»	120
Jus de fruits	1.111	1	1.112
Confitures, pâtes de fruits et conserves de fruits	152	713	865
Total	1.422	895	2.317

Le poste « jus de fruits » se décomposait ainsi pour l'année 1959 (en millions de francs) :

	ÉTRANGER	ALGÉRIE — Zone franc.	TOTAL
Jus concentrés	587	9	596
Jus de raisin	697	127	824
Jus de pomme ou poire	90	8	98
Jus d'abricot	1	19	20
Total	1.375	163	1.538

Principaux pays clients de la France.

Sur 2.317 millions d'exportations de « préparations à base de fruits » (moyenne 1956-1959), 895 millions sont à destination de la zone franc, soit moins de 40 p. 100.

L'Allemagne est notre premier client et pourrait accroître encore ses achats.

Plus généralement, les pays fortement industrialisés sont les plus importants consommateurs.

Nos concurrents.

Une fois de plus, l'Italie constitue notre concurrent le plus sérieux, quoique notre retard par rapport aux fruits frais est moins accentué. En associant les produits de la Communauté à ceux de la métropole, les conserveurs espèrent améliorer leur audience sur le marché européen.

Facteurs limitants.

Le prix, une fois de plus, est en cause.

Les remèdes sont à l'identique de ceux préconisés pour les fruits et légumes frais et pour les conserves de légumes.

A noter cependant que la clientèle à laquelle s'adresse actuellement le conserveur de fruits, ne constitue pas la grande masse des consommateurs, ce qui limiterait les possibilités d'expansion de l'industrie du fruit de conserve si les prix ne sont pas améliorés.

Cependant, l'action régulatrice que peut jouer sur le marché intérieur l'industrie de la conserve milite en faveur de son expansion et, pour ce faire, recherche des débouchés, études de marchés, promotion des ventes, investissements, financement préférentiel, sont encore les moyens classiques les plus adaptés à une situation qui mérite d'être améliorée pour assurer aux producteurs français un juste prix tout en facilitant l'équilibre de la balance « fruits ».

Graines fourragères

Le marché des graines fourragères en France se divise actuellement en deux parties d'importance égale : les légumineuses pour lesquelles nous sommes régulièrement exportateurs et les graminées qui sont, pour une large part, importées depuis quelques années.

D'excédentaire voici encore cinq ou six ans, notre balance est maintenant à peine équilibrée.

Situation de la production.

A. — Légumineuses.

La production des semences considérée trop souvent, et à tort, par les agriculteurs comme un sous-produit de la production fourragère, couvre les besoins intérieurs et permet d'exporter, suivant les années, 30 à 150.000 quintaux.

B. — Graminées.

Depuis le début de la « révolution fourragère », la demande alors très faible a considérablement augmenté pour atteindre depuis quatre ans : 100.000 quintaux. La production française nulle il y a quelques années — à l'exception du Ray-grass Italie Mayenne et d'un petit lot de Fromental — commence à s'organiser, mais très lentement : 3 à 4.000 quintaux de semences C. O. C. (certifiées du point de vue qualitatif par une commission officielle de contrôle).

Avenir de la production.

A. — Légumineuses.

Les acheteurs étrangers ont des besoins relativement constants et exigent une qualité régulière et des variétés ou espèces aux caractéristiques bien connues (exemple : résistance au froid).

La graine considérée comme sous-produit du fourrage ne peut répondre à cette demande. Les rendements sont excessivement variables d'une année à l'autre. Il en est de même pour la qualité.

Il faut donc se tourner vers des cultures spécialisées pour la semence qui assureront un rendement minimum régulier en graines de bonne qualité et de bon aspect.

Pour pallier à une année exceptionnellement mauvaise et assurer notre permanence sur les marchés étrangers, il est indispensable de créer des stocks de sécurité avec, évidemment, contrôle des facultés et énergies germinatives.

B. — *Graminées.*

Dans l'hypothèse, souhaitable, d'une vulgarisation intelligente, la France couvrira dans un avenir proche l'intégralité de ses besoins et pourra au surplus réaliser un programme à l'exportation, compte tenu de la qualité de sa production, notamment en nouvelles variétés.

Que ce soit pour les légumineuses ou les graminées, le marché mondial est actuellement dominé par des transactions faites sur marchandises « tout venant ». Une politique de production basée sur la qualité contrôlée doit assurer le succès de nos ventes sur les marchés étrangers si la prospection de ceux-ci souligne les caractéristiques déterminantes de nos productions « certifiées ».

Importations et exportations.

Pour satisfaire à la demande, nous nous trouvons parfois dans l'obligation d'importer pour réexporter, l'essentiel étant d'établir des *courants permanents* à l'exportation.

IMPORTANCE DE NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR EN MATIÈRE DE LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES

Importations par pays. — Campagne 1958-1959.

PROVENANCES	TONNES	VALEUR (Millions de francs).
Danemark	1.846	382
U. S. A.	1.380	31
Grande-Bretagne	1.705	279
Nouvelle-Zélande	612	169
Hollande	701	130
Canada	569	123
Pologne	889	118
Allemagne fédérale	221	42
Tchécoslovaquie	279	36
Italie	122	23
Hongrie	135	17
Belgique	127	3
Eire	191	2
Portugal	159	1
Autres provenances (République démocratique allemande, Liban, Suède, Suisse)	189	370
Total	9.125	1.726

Exportations par pays. — Campagne 1958-1959.

DESTINATIONS	TONNES	VALEUR (Millions de francs).
Allemagne fédérale	4.835	1.066
Belgique	1.463	198
Suisse	718	192
Luxembourg	493	140
Grande-Bretagne	720	130
Italie	736	110
U. S. A.	324	103
Canada	451	100
Hollande	521	96
Autres destinations (Autriche, Tchécoslovaquie, Danemark, Pologne, Maroc, Suède, Uruguay)	1.865	382
Total	12.126	2.517

IMPORTANCE DE NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

Par espèces (en tonnes).

Importations par produits.

PRODUITS	TONNES	VALEUR (Millions de francs).
Légumineuses.		
Trèfle blanc	396	244
Trèfle hybride	392	94
Minette	272	80
Lotier corniculé	152	5
Autres (vesces, pois, féverolles, lupin, sainfoin)	280	40
Graminées.		
Ray-grass	4.113	498
Dactyle	1.472	316
Fétuques	1.355	234
Fléoles	346	37
Agrostis	110	25
Autres (paturins, crételle, cynodon, sorgho)	237	153
Total	9.125	1.726

Exportations par produits.

PRODUITS	TONNES	VALEUR (Millions de francs).
Légumineuses.		
Trèfle violet	5.272	1.368
Luzerne	694	348
Lotier corniculé	576	88
Vesces	3.591	245
Trèfle incarnat	775	105
Autres (trèfle blanc, lupin, minette, pois, sainfoin)	200	68
Graminées.		
Ray-grass	192	29
Fétuques	15	3
Paturins	6	2
Dactyle	2	1
Autres (agrostis, graminées diverses)	221	250
Déchets	582	40
Total	12.126	2.517

Localisation de la culture des semences.

La production des semences est fortement influencée par le climat qui détermine approximativement les catégories de semences qui peuvent être cultivées dans les divers pays.

Par exemple, en Europe, la culture de la luzerne à graine est réservée aux régions méridionales. Les graminées ayant besoin d'humidité, tels les ray-grass, sont produites sous climat océanique, alors que l'on peut cultiver sous des climats plus continentaux des graminées résistant davantage à la sécheresse.

Ainsi, dans le cadre de l'O. E. C. E., les pays de l'Europe septentrionale : Allemagne, Danemark, Suède, commencent à faire multiplier leurs semences dans les pays du Sud : France, Italie, Portugal, Grèce et Turquie.

La France, de par sa position géographique, est considérée comme pouvant multiplier toutes les semences, y compris les espèces et variétés sélectionnées pour les pays du Nord de l'Europe.

SITUATION DU MARCHÉ MONDIAL : LES COURANTS D'ÉCHANGES

I. — *Importations et exportations françaises de semences fourragères en provenance et à destination des pays du Marché commun.*

(En quintaux.)

PAYS	ANNEES 1954-1955		ANNEES 1955-1956		ANNEES 1956-1957	
	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.
Allemagne	925	31.488	6.822	69.987	1.998	44.847
Belgique	1.371	6.530	1.523	11.080	1.574	14.670
Hollande	14.099	3.992	12.457	7.424	9.871	2.927
Italie	3.654	4.288	2.661	36.285	7.782	7.496
Luxembourg	58	563	»	»	»	3.575
Total	20.107	46.861	23.463	124.776	21.225	73.515

Les exportations.

Pour la campagne 1958-1959, notre principal acheteur, et de très loin, a été l'Allemagne avec 4.834,810 t pour une valeur de 1.066.294.486 anciens francs sur un total de 12.126,316 t et une valeur de 2.517.305.147 anciens francs.

Courants mondiaux.

Outre les pays européens, les principaux pays producteurs de semences fourragères sont les U. S. A., le Canada et la Nouvelle-Zélande qui exportent surtout vers l'Europe. Il existe également une production dans les pays de l'Est, mais les chiffres ne nous sont pas connus.

Facteurs limitants de nos exportations.

Les principaux facteurs influençant les exportations sont les suivants : qualité, quantité, prix.

1. — Qualité. — Sur le plan de la qualité, nos semences sont extrêmement bien placées. Les variétés françaises, tant en légumineuses que maintenant en graminées, sont parmi les meilleures et, seules, de mauvaises méthodes culturales font que certaines années, la faculté germinative est faible, mais ceci est exceptionnel.

2. — Quantité. — La production des semences de légumineuses fourragères en France est excessivement variable, certaines années étant presque déficitaires par rapport à nos besoins, tandis que d'autres sont pléthoriques. Ceci tient, comme nous l'avons signalé précédemment, au fait que la graine est trop souvent considérée par les agriculteurs comme un sous-produit de la production fourragère. Comme, d'autre part, il n'existe aucun stock de sécurité, étant donné que la demande étrangère absorbe la presque totalité de notre production et que les semences fourragères constituent une matière très sujette à la spéculation, il est très difficile, et certaines années impossible, de répondre à la demande de nos acheteurs, ce qui nous est préjudiciable.

3. — Les prix. — Les prix des semences fourragères aux producteurs sont intimement liés aux conditions de vente à l'étranger mais ceci n'exclut pas, pour une grande part, un phénomène spéculatif que les groupements de producteurs, syndicats et coopératives s'ingénient, depuis plusieurs années, à limiter pour le faire disparaître totalement.

Aucune aide à l'exportation n'a été accordée pour ces productions de graines de légumineuses et de graminées.

4. — Un nouveau facteur limitant nos exportations apparaît depuis quelques années. En effet, certains sélectionneurs français ont envisagé de faire produire les variétés françaises à l'étranger pour vente également à l'étranger. C'est le cas par exemple de la luzerne du Puits multipliée en Californie pour l'approvisionnement du marché américain et de quelques luzernes flamandes qui sont produites en Italie à partir de semences de base d'origine française.

Organisation de la profession.

Le marché des semences n'est pratiquement pas organisé et c'est pourquoi le producteur ne perçoit pas un juste prix.

1° *Au stade de la production :* vulgarisation. — Il faut apprendre à l'agriculteur à faire des cultures à graine pour la graine de manière à alimenter le marché d'une manière régulière et en quantité suffisante. Les méthodes modernes sont maintenant suffisamment au point à ce sujet pour être appliquées sans grands risques pour la culture ;

2° *Au stade intermédiaire :* stockage. — La création et le maintien de stocks de sécurité nous permettront de faire face à une demande régulière ;

3° *Au stade de l'exportation :* étude constante des débouchés et marchés. — Il est nécessaire de bien connaître les besoins de nos acheteurs présents et futurs, tant en quantité qu'en qualité et variété. Une étude des marchés est nécessaire.

D'autre part il est indispensable :

— de prouver à nos acheteurs actuels ou éventuels la valeur de nos produits en mettant ceux-ci en concurrence dans les essais publics ou privés qui existent à l'étranger et en divulguant les résultats obtenus ;

— de leur assurer un approvisionnement constant, tant en qualité qu'en quantité ;

— de simplifier au maximum le circuit de commercialisation des semences en assurant la promotion d'organismes coopératifs de production et de vente.

Conclusions.

En ce qui concerne les légumineuses le chiffre d'affaires à l'exportation pourrait être doublé assez facilement s'il était possible de garantir à nos acheteurs un approvisionnement régulier en quantité et en qualité. Cet avis est partagé par le ministère de l'agriculture et les services de la section fourragère du G. N. I. S. (1). Ceci à condition d'agir vite, sous peine de se heurter prochainement aux productions de pays comme le Portugal, la Grèce, la Turquie et même l'Italie, qui s'apprêtent à faire de gros efforts pour nous interdire une partie de nos débouchés.

Pour les graminées, nous devons sous quelques années pouvoir approvisionner le marché français par la production nationale et il n'est pas interdit d'envisager l'exportation étant donné la qualité de nos variétés. Mais, dans ce domaine, nous avons la concurrence de la Grande-Bretagne, de la Hollande et du Danemark et le problème des prix se pose avec acuité. L'amélioration des méthodes de production doit assurer une augmentation substantielle des rendements et la détermination de prix compétitifs tout en assurant la rentabilité de cette culture seul moyen d'assurer son développement.

HORTICULTURE ET PÉPINIÈRES

I. — *Particularités du secteur horticole en matière de production et de commercialisation.*

Ce secteur rassemble tous les produits repris au chapitre 06 du tarif douanier, que l'on peut rapidement discriminer comme suit :

1er groupe. — Horticulture :

Oignons à fleurs ;
Plantes de serres (vertes et fleuries) ;
Plantes molles ou à massif ;
Fleurs coupées.

2e groupe. — Pépinières :

Plantes de pépinières en mottes ;
Plantes de pépinières à racines nues.

Les caractéristiques essentielles de ce secteur peuvent se résumer comme suit :

— investissements représentant des capitaux importants ;
— production fortement influencée par les éléments géographiques et climatologiques ;
— produits très périssables et généralement non stockables ;
— fluctuations des cours souvent importantes et à courte périodicité ;
— multiplicité et énorme diversité des produits en cause.

Les conditions de commercialisation sont assez différentes pour les deux groupes.

1er groupe.

Pour les fleurs coupées (produites principalement dans le Midi) les grossistes expéditeurs approvisionnent des commissionnaires, c'est là le canal le plus fréquemment utilisé.

(1) Groupement national interprofessionnel des semences.

Pour les plantes vertes et fleuries, la vente directe, du producteur au fleuriste, est le mode de commercialisation le plus usité.

Il n'existe qu'un seul marché vraiment important en France : celui des Halles de Paris, mais sans organisation pratique permettant de normaliser les cours.

Les cours des produits de ce groupe sont particulièrement fluctuants, ce qui nuit considérablement à l'expansion de nos ventes à l'étranger.

2ᵉ groupe.

Oignons à fleurs : une large partie de l'approvisionnement provient des importations faites par des grossistes, des marchands grainiers, des bulbiculteurs forceurs utilisateurs. La production regroupée au départ par des grossistes généralement producteurs est ensuite diffusée également par les horticulteurs, locaux, les marchands grainiers détaillants.

Plantes de pépinières : au départ des échanges ont lieu entre producteurs pour compléter leurs disponibilités respectives. Parfois, seuls certains producteurs s'occupent de l'expédition et canalisent alors les produits des pépiniéristes cultivateurs.

La vente directe du producteur à l'utilisateur est la forme la plus usitée de commercialisation.

Des fluctuations de cours peuvent intervenir pendant la saison de vente mais elles n'ont jamais l'ampleur de celles observées pour les produits du 1ᵉʳ groupe.

II. — *Importance de nos exportations et importations.*

Nos exportations vers l'étranger et la zone franc s'élèvent à 2.000 millions de francs, représentant 0,7 p. 100 de l'ensemble de nos exportations agricoles ; sur ce total, les exportations vers l'étranger s'inscrivent pour 1.300 millions de francs.

Nos importations s'élèvent à 4.000 millions de francs, dont 3.600 millions en provenance de l'étranger.

Globalement, nous sommes déficitaires. Nous sommes excédentaires avec la zone franc, mais le volume des échanges avec ces pays est nettement moins important qu'avec l'étranger.

On ne peut distinguer aucune évolution marquée de la balance pendant la période 1956-1959, l'accroissement des exportations correspondant à un accroissement des importations.

Nous sommes exportateurs nets pour les fleurs coupées et les plants de vigne, mais principalement importateurs pour les oignons à fleurs et, dans une moindre mesure, pour les plantes vertes. Le secteur pépinières est à peu près en équilibre.

III. — *Exportations des pays de la C. E. E.*

Pour l'année 1958, les chiffres d'exportations respectifs (en millions de francs) étaient les suivants :

Pays-Bas, 38.300 (dont 33.000 pour les bulbes) ; Italie, 5.700 ; U. E. B. L., 4.700 ; France, 2.200 ; Allemagne, 1.300.

Le Marché commun rassemble les nations les plus évoluées dans cette spécialité, avec un potentiel très important de production et une position d'ensemble fortement exportatrice vis-à-vis des pays tiers.

En ce qui concerne les fleurs et les plantes vertes, une concurrence de plus en plus vive est faite au Marché commun par les pays du bassin méditerranéen ayant des coûts de production moins élevés ne serait-ce que par suite du climat (cultures de plein champ au lieu de cultures en serres).

IV. — *Principaux pays clients de la France.*

Les principaux clients de la France sont l'Allemagne et la Grande-Bretagne, mais nous exportons pratiquement dans le monde entier. Cette dispersion n'est pas un facteur favorable dans la mesure où les courants d'échanges avec ces pays sont très peu importants et ne permettent pas un effort de promotion des ventes tout en maintenant des frais fixes élevés.

La répartition, pour les années 1957 et 1958, était la suivante :

PAYS	1957	1958
	(Valeurs en millions de francs.)	
Grande-Bretagne	252	222
Allemagne fédérale	193	175
Suisse	144	36
U. E. B. L.	82	108
Pays-Bas	79	114
Suède	71	68
U. S. A.	36	38
Autres pays	695	1.510
Total	1.552	2.271

V. — *Principales entraves au développement de nos exportations.*

Depuis 1925, nos courants d'affaires se sont trouvés restreints avec l'étranger par suite de l'apparition des mesures réglementaires.

Mais ce n'est pas là que réside le principal facteur limitant de nos exportations, d'autres pays ayant réussi à s'imposer à l'étranger malgré ces mesures.

A. — *Le problème du prix.*

Au sein d'une même spécialité, chaque pays obtient des produits difficilement comparables avec des caractères particuliers de production et de commercialisation.

Le coût des facteurs de production nous défavorise bien souvent par rapport à d'autres pays, ainsi qu'il ressort du tableau suivant (source : A. I. P. H. 1956, valeurs en dollars U. S.) :

PAYS-BAS	ALLEMAGNE occidentale.	BELGIQUE	FRANCE	UNITÉ CHOISIE	MOYENS de production.
0,49	0,46	0,57	0,56	Salaire horaire.	Ouvrier qualifié.
0,47	0,45	0,53	0,47	Salaire horaire.	Ouvrier non qualifié.
300,39	354,12	363,19	444,55	600 h de travail.	Motoculteur.
0,93	1,22	0,88	1,59	Total frais annuels par m² (1).	Serre.
3,03	3,53	4,44	4,16	1 million calories.	Matériel de chauffage.
7,90	7,20	8	13	100 m³.	Eau d'arrosage.
0,55	0,42	0,64	0,70	1 U. E. C. (2).	Engrais minéraux.
4	5,60	5,40	4,80	1 tonne.	Engrais organiques.

(1) Comprenant l'entretien, les réparations, les frais d'amortissement et d'intérêts.

(2) U. E. C. = 1 kg d'azote + 1 kg de potasse + 1 kg d'acide phosphorique.

De plus, les variations importantes des cours dans l'année et d'une année à l'autre déroutent les acheteurs étrangers.

Le manque d'organisation de la « profession » est à l'origine de cet état de fait qui constitue actuellement le principal goulot d'étranglement.

Pour la recherche d'un moindre coût de production, de conditionnement et d'acheminement, il s'avère indispensable de promouvoir une certaine spécialisation régionale, à l'exemple de ce qu'ont pu réaliser les pays étrangers importants producteurs.

B. — Manque d'organisation de la profession.

La profession ne dispose d'aucun organe d'informations particulières, à part une revue mensuelle professionnelle qu'elle diffuse parmi ses membres. Il serait nécessaire que soit institué un réseau d'informations commerciales susceptibles de renseigner les producteurs et les utilisateurs sur les conditions réelles du marché en vue d'assurer une meilleure adaptation de l'offre et de la demande, réseaux d'informations comparables à ceux dont dispose la plupart des membres de la C. E. E.

C. — A ces considérations doivent être ajoutées celles relatives à l'éloignement de nos centres de production par rapport aux centres de consommation étrangers. Cette observation est en effet capitale pour la fleur coupée, les feuillages, bulbes, etc., au départ de nos centres méditerranéens. En effet, le trajet par voie ferrée Côte d'Azur—Hambourg est supérieur à 1.500 km alors que pour la production italienne, passant par le Brenner, cette distance est considérablement réduite.

Les zones de production des Pays-Bas sont proches des grands marchés de l'Allemagne de l'Ouest. Il en est de même pour la Belgique et un pays tiers puissamment organisé sur le plan horticole : le Danemark.

De plus, ces mêmes pays ont l'avantage de se trouver à proximité d'un marché très important : la Grande-Bretagne qui, au demeurant, profite de la situation climatique des îles anglonormandes pour parfaire ses besoins.

D. — Le problème de la qualité.

La qualité du produit français est, en général, satisfaisante, mais dans le domaine de la normalisation, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la fleur coupée.

Quelques producteurs du Midi méditerranéen se sont groupés et appliquent des normes pour l'exportation de leurs produits. Les résultats ont été encourageants. On doit porter à leur actif

l'augmentation de certains tonnages exportés notamment dans le cas du mimosa.

Pour ces denrées périssables dont le stockage est pratiquement impossible, le transport pose des problèmes de rapidité et de régularité alliés à la recherche d'une protection indispensable au maintien de la qualité du produit transporté.

Le transport par fer paraît actuellement le mieux adapté. Les transports par voie aérienne pourraient être plus fréquemment employés mais l'importance des taux de fret en restreint l'emploi.

E. — Effort de propagande à l'étranger.

Un effort important de propagande doit être entrepris. Dans ce domaine, les possibilités financières de la profession demeurent infimes par rapport à celles de nos partenaires.

Aux Pays-Bas notamment, la perception de taxes parafiscales sur l'ensemble des produits de l'horticulture et des pépinières commercialisées sur le plan intérieur et extérieur, permet d'alimenter les budgets des organisations professionnelles s'intéressant à la recherche et la vulgarisation, la propagande, la prospection permanente des marchés étrangers.

En France, la profession ne bénéficie que de ressources minimes, provenant de la perception d'une taxe de 2 p. 100 *ad valorem* sur les produits importés.

Conclusion.

L'accroissement du niveau de vie dans les pays de l'Europe occidentale entraîne une augmentation notable de la demande en produits de l'horticulture et des pépinières.

Du seul point de vue des facteurs naturels de production, la France semble particulièrement bien placée pour répondre à cette demande (grande variété de sols et de climats).

Mais un grand nombre de facteurs limitent actuellement nos possibilités d'exportations :

— un effort de recherche, d'enseignement, de vulgarisation doit être entrepris, effort orienté vers l'accroissement de productivité ;

— des structures professionnelles doivent être rapidement mises sur pied pour doter ce secteur d'une organisation rationnelle des marchés ;

— seule une profession organisée, disposant de moyens financiers importants, pourra entreprendre la prospection des marchés étrangers et assurer la « présence » indispensable à la promotion des ventes.

La création d'un « centre technique » est actuellement à l'étude. Ce centre aurait une activité polyvalente dans les domaines : technique, économique (en France et à l'étranger). Promoteur de la recherche, il serait également à même de coordonner les initiatives particulières, pour établir des courants permanents d'exportation.

Le financement de ce centre impose sans doute une extension de la taxe phytosanitaire dont l'assiette est limitée, pour l'instant, aux seules opérations d'exportation.

Pays-Bas, Danemark, Belgique, et, dans une certaine mesure Italie ont des productions très spécialisées permettant la concentration des efforts aussi bien en matière de production que de commercialisation.

Pour accroître le volume de nos ventes à l'étranger, ne conviendrait-il pas de promouvoir une certaine spécialisation régionale, en fonction des aptitudes naturelles (recherche du moindre coût) et une organisation de la commercialisation permettant de présenter, groupé et organisé, l'ensemble de la production française.

OLÉAGINEUX FLUIDES ALIMENTAIRES

Les produits groupés sous le vocable « oléagineux » sont assez variés, il peut s'agir de produits « métropolitains » ou « exotiques » destinés à l'alimentation humaine ou à usage industriel, dont les sous-produits ont encore des utilisations diverses.

Le détail des différents produits figure dans le tableau statistique général de nos exportations et importations.

Le texte qui suit ne traite que des oléagineux fluides alimentaires, à savoir essentiellement du colza, de l'arachide et de l'huile d'olive.

I. — *Situation de la production et de la consommation intérieure.*

La production métropolitaine de colza qui a connu un accroissement notable par rapport à l'avant-guerre, tend à régresser. Les chiffres de production exprimés en tonnes de graines sont les suivants :

1955-1956	68.000
1956-1957	66.000
1957-1958	140.000
1958-1959	155.000
1959-1960	90.000

Pour la campagne en cours, la récolte est évaluée à 35 ou 40.000 tonnes.

La faible importance de la récolte escomptée s'explique par une réduction des ensemencements consécutive à la sécheresse de l'été 1959.

Pour l'ensemble des oléagineux fluides alimentaires, le bilan s'établit ainsi pour l'année 1959 (en milliers de tonnes métriques, base huile raffinée).

PRODUITS	PRODUCTION métropolitaine	CONSOMMATION métropolitaine.	SOLDE
Arachide		277,0	— 277,0
Huile d'olive	1,2	18,1	— 16,9
Huiles de table diverses (principalement colza)	65	47,2	+ 17,8
Total	66,2	342,3	— 276,1

En ce qui concerne l'huile d'arachide, la production de la zone franc s'élève à 298.000 tonnes, la consommation de ces pays à 42.000 tonnes (sans la métropole), ce qui fait apparaître pour la métropole et la zone franc un déficit global de 20.000 tonnes.

Le déficit métropolitain en huile d'olive est comblé presque exclusivement par des importations en provenance de la zone franc (1).

Pour les huiles diverses, « l'excédent » de production métropolitaine (« excédent » né des exigences qualitatives de la demande, la métropole consommant surtout de l'huile d'arachide) constitue une partie des fournitures à l'Algérie (38.000 tonnes en 1959.)

Les importations françaises en provenance de l'étranger se sont élevées en 1959, pour les huiles de table diverses, à 20.000 tonnes (base huile raffinée).

Exprimées en termes monétaires pour l'ensemble des oléagineux et de leurs sous-produits (tourteaux), les importations nettes en provenance de l'étranger se sont élevées à 23 milliards de francs (moyenne annuelle 1956/1959), celles en provenance de la zone franc à 71 milliards, les exportations s'élevant respectivement à 5 milliards et 6 milliards.

Les importations d'oléagineux s'inscrivent pour 17,3 p. 100 de nos importations de produits agricoles et alimentaires.

II. — *Bilan de la C. E. E.*

Pour l'année 1959, le bilan de la C. E. E. s'établit ainsi (*) (en milliers de tonnes d'huile) :

	CONSOMMATION (3)	PRODUCTION à partir de graines indigènes.	IMPORTATIONS huiles et graines.	EXPORTATIONS huiles et graines.
République fédérale allemande	(1) 380	23	374	17
Belgique-Luxembourg	64	2	71	9
Italie :				
Olives	336	290	57	11
Autres	150	3	148	1
Total	486	293	205	12
Pays-Bas	(2) 107	6	130	29
France	342	66	320	44
C. E. E.	1.379	390	1.100	111

(1) Dont environ 100.000 tonnes consommées directement comme huile de table.

(2) Dont environ 16.000 tonnes consommées directement comme huile de table.

(3) Ce sont les disponibilités, c'est-à-dire : production + importations — exportations.

Source : S. I. O. F. A. août 1960.

(1) Dont 90 p. 100 en provenance de la Tunisie.

(*) A l'exclusion des concrètes tels que coprah, palme, palmiste.

Le taux d'auto-approvisionnement de la C. E. E. ressort à 28 p. 100 (déficit : 989.000 tonnes).

Si l'on ajoute aux productions métropolitaines celles des pays et territoires d'outre-mer associés (P. T. O. M. A.), ce déficit se trouvera réduit. Pour 1959, la production d'huile d'arachide de la zone franc était évaluée à 298.000 tonnes.

Les professionnels français estiment que la production d'oléagineux fluides alimentaires chez nos partenaires de la C. E. E. est proche de son maximum. L'accroissement de production à attendre dans ces pays pourrait, au mieux, correspondre à l'augmentation des besoins découlant du seul accroissement démographique.

La France, avec les territoires de la Communauté, semble donc particulièrement bien placée du seul point de vue des quantités, pour prendre une place de choix dans l'approvisionnement de la C. E. E.

III. — *Avenir de la production française et de ses débouchés.*

Les principales zones de culture du colza en France recoupent à peu près celles du blé et de l'orge, mais on assiste actuellement à un déplacement des cultures en direction de la zone méridionale.

L'amélioration des rendements se heurte à l'action des insectes déprédateurs contre lesquels la technique n'a pas encore mis au point des moyens de lutte suffisants.

Il en résulte une diminution des surfaces consacrées à la culture des oléagineux métropolitains.

L'organisation du marché des corps gras en France donne aux producteurs français une garantie de prix et une position préférentielle pour l'écoulement de la production. En fait, l'arachide étant plus prisée sur le marché français que le colza, la métropole accueille des graines produites hors de son territoire, et exporte une partie encore faible de sa production, bien que les pays de la C. E. E. soient importateurs de 150.000 tonnes de graines.

La consommation d'oléagineux alimentaires de la C. E. E., Italie exceptée, se fait surtout sous forme de margarine. Pour sa fabrication, les huiles végétales sont interchangeables.

L'approvisionnement des industries de fabrication de la margarine est essentiellement dicté par le rapport des prix des diverses matières premières.

L'approvisionnement des industries de transformation des graines oléagineuses étant fonction du prix de chacune des matières premières nécessaires à la fabrication de la margarine, il convient de considérer que la production métropolitaine peut être mise, malgré elle, en échec par l'action dévastatrice des insectes qui, en affectant les rendements, accroît le prix de revient à l'unité de poids.

Le Conseil économique, le 25 juin 1958, procédant à l'examen de « l'économie des corps gras dans les pays de la zone franc » souligne qu'il était nécessaire d'agir sur différents facteurs pour assurer un écoulement de nos excédents à venir.

Pour les *prix*, « ceux de nos huiles alimentaires sont supérieurs d'environ 20 p. 100 pour le colza par rapport au marché extérieur (et 32 p. 100 pour l'arachide) ».

En ce qui concerne la *qualité*, « il est regretté qu'au stade de la commercialisation, rien n'ait été tenté pour améliorer la qualité du produit livré et assurer les livraisons dans les meilleures conditions ».

Si l'organisation du stockage sur les lieux de production pour les graines, et sur les lieux de consommation pour les produits finis, est souhaitable, il apparaît tout autant que les facteurs prix et qualité seront d'autant plus dominants que dans le cadre de la C. E. E. la préférence européenne n'est pas acquise.

Conclusion.

Le déficit de l'ensemble Métropole-Algérie en matière d'huiles fluides alimentaires est très important (276.000 tonnes en 1959, soit un taux d'auto-approvisionnement de 19,4 p. 100).

Celui de la C. E. E. s'est élevé, la même année, à 989.000 tonnes.

La seule production métropolitaine (celle de l'Algérie étant insignifiante) ne peut alimenter un courant d'exportation.

La demande métropolitaine étant orientée vers l'huile d'arachide, la fourniture de 38.000 tonnes d'huile de table à l'Algérie s'explique, malgré un déficit métropolitain en huiles fluides.

Toute politique d'exportation d'huiles fluides alimentaires à destination de l'étranger ne peut se concrétiser que par l'acquisition hors frontière de matières premières, notamment auprès des pays de la Communauté française.

Dans ce domaine, la complémentarité agricole métropole-autres pays de la Communauté est certaine, c'est pourquoi toute recherche de débouchés permanents à l'étranger doit tenir compte des décisions d'ordre politique intéressant les dispositions économiques intracommunautaires.

VI

IMPORTANCE DES DEBOUCHES DANS LE MONDE

A. — La C. E. E. offre d'importants débouchés à notre production.

1. — Les besoins de la C. E. E.

Les propositions de la commission de la C. E. E. tendent à établir, à dater du 1er juillet 1967, un marché unique pour la plupart des produits agricoles.

Le tableau suivant, établi par la commission de la C. E. E., permet de juger de l'évolution récente de l'équilibre production-consommation pour l'ensemble des pays membres.

Part de la production agricole de la C. E. E. dans l'approvisionnement global.

(En pourcentage des disponibilités.)

	PÉRIODE d'avant-guerre	1954/1955	1955/1956	1956/1957	1957/1958	1958/1959 (1)	MOYENNE 1954/1955, 1958/1959.
A. — Céréales panifiables (riz non compris)	86	89,5	95,3	81	94,5	93,8	90,9
Céréales secondaires	77	78,8	76,7	85	75,5	74,1	78,2
Total céréales (riz non compris)	81	84,9	87	83	85,9	84,7	85,1
Riz	44	88	110,8	79,3	84,6	95,9	91,5
Pommes de terre	98	105	101,5	102,3	100,6	99,6	101,8
Sucre	75	107,5	109	88,7	95	107	101,3
Légumes	102	101,6	101,6	102,6	104,3	106,3	103,3
Fruits et noix	89	88,8	87,2	69,1	78,8	89,6	87,1
Viande bovine et veau	96	98,4	96	91,2	92,2	91,6	93,8
Viande porcine	96	101,3	103,7	102,6	101,3	100,8	101,9
Total viande	96	98,9	99	96,6	96	95,4	97,1
Œufs	101	93,3	91,3	90,3	88,1	89,1	90,8
Fromage	105	100,3	100,7	99,5	100	98,9	99,9
Beurre	104	101,5	99,7	97,3	102,8	98,9	100,1
B. — Autres graisses et huiles	41	38,7	40,5	37,1	45	39,8	40,3
C. — Tabac	»	»	»	»	»	»	(2) 51,3
Café, thé, cacao, épices	»	»	»	»	»	»	»
Total des produits alimentaires (6)	85	(3) 88		(4) 86		(5) 87	

(1) Chiffres provisoires. — (2) Moyenne 1954/1956. — (3) Moyenne 1953/1954, 1955/1956. — (4) Moyenne 1956/1957, 1957/1958. — (5) Moyenne 1953/1954, 1957/1958. — (6) Tabac, café, thé, cacao, épices exclus.

N. B. — De l'avis même des auteurs du rapport de la commission, ces données ne constituent qu'une première approximation, compte tenu de l'imperfection du matériel statistique actuellement disponible.

D'après les statistiques de l'O. E. C. E., le déficit total de la C. E. E. présente les valeurs suivantes :

1956 = 3.312 millions de dollars U. S.
1957 = 3.330 millions de dollars U. S.
1958 = 3.270 millions de dollars U. S.

Tous les pays membres, à l'exception des Pays-Bas, sont déficitaires. Ce déficit est ainsi réparti (en millions de dollars U. S.) :

ANNÉES	ALLEMAGNE	U. E. B. L.	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS (Excédent)
1956	2.084	403	981	141	+ 297
1957	2.278	407	849	46	+ 251
1958	2.118	341	997	127	+ 315

Certes, une part importante de ce déficit provient d'importations de « produits tropicaux », non remplaçables, mais il n'en demeure pas moins que la France a un rôle considérable à jouer dans l'approvisionnement des pays de la C. E. E.

Dans sept années, c'est un « marché intérieur » de 170 millions de consommateurs que la production agricole française pourra satisfaire pour une part non négligeable.

Mais pour ce faire, il est indispensable que dès maintenant :

— la production française soit adaptée à la demande, qualitativement et quantitativement (régularité dans les quantités offertes) ;

— la commercialisation atteigne l'efficience maximum pour valoriser au mieux la production et soutenir la concurrence accrue qui résultera de l'élargissement du marché.

La réalisation effective du Marché commun n'empêchera pas qu'il sera plus « difficile » de vendre à l'étranger qu'en France, les marchés seront gagnés par les plus dynamiques. C'est pourquoi il est urgent de nous mettre en « condition d'exportation ».

Parmi les objectifs de la politique commune élaborée par la commission de la C. E. E. figure l'orientation de la production en fonction des potentialités naturelles des grandes régions.

2. — Les possibilités de la production agricole française

Surfaces agricoles disponibles.

La répartition de la superficie, en France et dans l'ensemble de la Communauté, est la suivante :

Superficie agricole totale (1953-1957).

(En 1.000 hectares.)

	SUPERFICIE agricole totale.	TERRES ARABLES Total.	TERRES ARABLES Terres cultivées.	TERRES ARABLES Herbages temporaires.	HERBAGES permanents.	PACAGES naturels.	FORETS.
France	39.074	21.296	15.881	5.415	12.773	5.005	11.400
C. E. E.	78.409	47.840	39.128	8.712	21.644	8.925	25.000
France en pourcentage C. E. E..	49,8	44,5	40,6	62,2	59	56,1	45,6

(D'après les statistiques agricoles de l'O. E. C. E., Paris 1959.)

La France détient 50 p. 100 de la superficie agricole de la C. E. E.

Parmi les différentes spéculations végétales et animales, certaines nécessitent des surfaces plus importantes que d'autres : il est bien évident que pour un même produit brut, la surface indispensable à la culture du blé est plus importante que celle nécessitée par la culture légumière.

La France est donc le pays le mieux placé pour les spéculations les plus exigeantes en « facteur terre » parmi lesquelles nous pouvons citer :

— les céréales et cultures fourragères ;

— les viandes bovine et ovine (par opposition à la viande porcine).

Ceci n'implique d'ailleurs pas une spécialisation dans ces seules productions.

Population agricole active.

La situation en 1954-1955, dans les six pays, était la suivante (en milliers de personnes) :

PAYS	POPULATION AGRICOLE active. Pour le pays considéré.	POPULATION AGRICOLE active. En pourcentage du total C. E. E.	EN pourcentage de la population active totale.
Pays-Bas (1956)................	509	2,4	12,3
Belgique (1955)................	345	1,9	10
Luxembourg (1955)...........	35	0,2	26
Allemagne occidentale (1955).	4.781	27,3	20
Italie (1955)......................	6.691	38,2	33
France (1954).....................	5.135	29,3	26,7

La France, avec 29 p. 100 de la population agricole active de la C. E. E., se place au second rang, derrière l'Italie et avant l'Allemagne ; c'est de toute façon le pays qui a la plus forte superficie agricole utile par travailleur, comme le montre le tableau suivant :

PAYS	NOMBRE D'HECTARES de superficie agricole utile par personne agricole active (période 1954-1956).
Pays-Bas	4,6
Belgique	5,1
Luxembourg	4,1
Allemagne	3
Italie	2,5
France	6,6

Rendements.

Sur le plan des rendements, tant pour les productions végétales qu'animales, la France ne se place jamais au premier rang.

Si nous prenons l'exemple des céréales, nous avons les données suivantes :

Rendements en blé (en quintaux par hectare).

PAYS	1953/1957	VARIATION par rapport avant guerre. Absolue.	VARIATION par rapport avant guerre. En pourcentage.
Pays-Bas	37,8	+ 8,7	+ 29,9
U. E. B. L.	32,9	+ 6,5	+ 24,6
Allemagne	28,9	+ 6.6	+ 29,6
Italie	17,8	+ 3,5	+ 24,5
France	22,5	+ 6,9	+ 44,2

(D'après les statistiques agricoles de l'O. E. C. E.)

Rendements en orge (en quintaux par hectare).

PAYS	1953/1957	VARIATION par rapport avant guerre. Absolue.	VARIATION par rapport avant guerre. En pourcentage.
Pays-Bas	34,6	+ 6,4	+ 22,7
Belgique	32	+ 6,7	+ 26,5
Allemagne	27,1	+ 5,9	+ 27,8
Italie	12	+ 1	+ 9,1
France	22,8	+ 8,3	+ 57,2

(D'après les statistiques agricoles de l'O. E. C. E.)

Il est intéressant de remarquer, pour le blé comme pour l'orge, que si les rendements français se situent à un niveau assez bas, ce sont eux qui enregistrent, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, la variation la plus importante depuis l'avant-guerre.

Les rendements français sont encore grandement perfectibles, c'est là un point très important ; la France disposant de surfaces agricoles utiles importantes peut encore augmenter ses rendements sans dépasser le seuil de viabilité économique par l'adjonction d'une quantité excessive de facteurs de production (en supposant que les pays obtenant les rendements les plus importants n'ont pas dépassé ce seuil).

Si l'on considère le rendement en lait, on s'aperçoit que d'importants progrès sont encore réalisables.

Rendement en lait (par litres/vache/an).

PAYS	1953/1954 1957/1958	VARIATION par rapport avant guerre.	
		Absolue.	En pourcentage.
Pays-Bas	3.940	+ 460	+ 13,2
Belgique	3.760	+ 570	+ 17,8
Luxembourg	3.200	+ 600	+ 23
Allemagne	3.010	+ 530	+ 21,3
Italie	1.750	+ 170	+ 10,7
France	2.090	+ 240	+ 12,9

(D'après les renseignements statistiques agricoles de l'O. E. C. E.)

Volume de production.

L'évolution de la production en ce qui concerne le blé, l'orge et la viande bovine peut être ainsi exprimée :

Production de blé (en millions de quintaux).

PAYS	1953/1957	VARIATION par rapport avant guerre.	
		Absolue.	En pourcentage.
Pays-Bas	3,4	— 0,7	— 17,3
U. E. B. L.	6,8	+ 1,8	+ 35,7
Allemagne	33,6	+ 8,4	+ 33,4
Italie	85,9	+ 13,5	+ 18,6
France	93,4	+ 11,9	+ 14,6

Evolution de la part de la production française dans la production C. E. E. (en pourcentage).	
Avant guerre	43,3
1948/1951	42,1
1952/1955	43,2
1953/1957	41,8

(D'après les statistiques agricoles de l'O. E. C. E.)

Production d'orge (en millions de quintaux).

PAYS	1953/1957	VARIATION par rapport avant guerre.	
		Absolue.	En pourcentage.
Pays-Bas	2,61	+ 1,4	+ 112,1
Belgique	3,01	+ 2,1	+ 246,5
Allemagne	21,8	+ 4,5	+ 26,3
Italie	2,9	+ 0,7	+ 34,7
France	34,9	+ 24,2	+ 225,4

Evolution de la part de la production française dans la production C. E. E. (en pourcentage).	
Avant guerre	33,3
1948/1951	42,6
1952/1955	45,2
1953/1957	53,6

(D'après les statistiques agricoles de l'O. E. C. E.)

Bovins (milliers de têtes).

PAYS	1953/1957	VARIATION par rapport avant guerre.	
		Absolue.	En pourcentage.
Pays-Bas	3.004	+ 351	+ 13,2
U. E. B. L.	2.531	+ 694	+ 37,7
Allemagne	11.695	— 419	— 3,4
Italie	8.677	+ 1.160	+ 15,4
France	17.481	+ 1.768	+ 11,2

Part de la France en pourcentage dans la C. E. E.	
Avant guerre	39,4
1948/1951	39,7
1952/1955	39,5
1953/1957	40,3
1957	40,7

(D'après les statistiques agricoles de l'O. E. C. E.)

Pour les trois spéculations envisagées, la France réalise non seulement la plus forte production, mais également l'accroissement le plus important, en valeur absolue, par rapport à l'avant-guerre (exception faite de l'Italie pour la production de blé).

La part de la production française dans la production de la Communauté a également une nette tendance à l'accroissement pour l'orge et les bovins.

Productivité par travailleur dans les différents pays de la C. E. E.

Pour exprimer cette notion de productivité par travailleur et surtout pour effectuer des comparaisons, nous pouvons considérer :

— d'une part, la valeur de la production agricole dans chaque pays exprimée en pourcentage de la valeur globale pour la C. E. E. ;

— d'autre part, l'importance de la population agricole active dans chaque pays exprimée en pourcentage du total C. E. E.

	FRANCE	ITALIE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	U. E. B. L.	C. E. E.
Valeur de la production agricole et horticole (1) :						
En millions de dollars	6.929	5.017	4.371	1.228	893	18.438
En pourcentage	37,6	27,2	23,7	6,7	4,8	100
Population agricole active (2) :						
En pourcentage	29,3	38,2	27,3	2,4	2,1	100
En milliers d individus	5.135	6.691	4.781	509	380	»
Valeur de la production en dollars par personne agricole active	1.349	750	914	2.413	2.350	»

D'après :

(1) Rapport d'information présenté par la commission de la production et des échanges (18 juin 1959) devant l'Assemblée nationale.

(2) B. Oury, « L'Agriculture au seuil du Marché commun » (chiffres de 1954-1956).

Les données figurant ci-dessus ne constituent qu'une expression assez approchée de la productivité par travailleur, elles sont néanmoins fort intéressantes pour effectuer des comparaisons.

Premier point. — Importance de la production agricole française dans la production d'ensemble des Six.

Deuxième point. — Trois pays : Italie, France et Allemagne réunissent 95,5 p. 100 de la population agricole active de la C. E. E., l'Italie se détachant sensiblement des deux autres pays.

Troisième point. — Les Pays-Bas et l'U. E. B. L. ont, de loin, la plus forte production par travailleur, mais pour les trois autres pays assurant 88,5 p. 100 de la production et possédant 95,5 p. 100 de la population agricole active, la France arrive nettement en tête avec une production par travailleur représentant 146 p. 100 de celle enregistrée en Allemagne et 178 p. 100 de celle observée en Italie.

Il n'est pas inutile de comparer à ces données, celles relatives à la superficie agricole disponible par personne agricole active.

Aussi, bien qu'assez mal placée au point de vue rendement (seule l'Italie est plus défavorisée que nous), la France réunit par ailleurs des conditions de production très intéressantes.

Pour que les rendements soient améliorés, il est indispensable que la France dispose de structures suffisamment développées en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et la vulgarisation.

Pour l'année 1956, les dépenses budgétaires consacrées à ces trois formes d'activité se répartissaient ainsi, selon les pays (d'après B. Oury).

PAYS	EN POURCENTAGE de la valeur de la production agricole.	EN MILLIONS de francs.	PAR HABITANT en francs.	PAR HECTARE de superficie agricole utile en francs.
Belgique	1,09	3.858	432	2.270
Pays-Bas	1,05	4.925	452	2.140
Allemagne (R. F.)	1,00	18.340	(2) 362	1.290
Luxembourg	0,56	80	256	570
France	0,35	8.577	196	255
Italie (3)	0,12	2.120	44	100
Ensemble de la C. E. E.	(1) 0,58	37.900	230	548

(1) Production finale de 1955 estimée à 6.500 milliards de francs.
(2) Non compris la Sarre et Berlin-Ouest.
(3) Données incertaines.

La France dépense moitié moins par hectare que la Communauté prise dans son ensemble, cinq fois moins que l'Allemagne, huit fois moins que les pays du Benelux.

La carence en la matière a été dénoncée maintes fois, des actions à entreprendre ont été définies, mais les moyens financiers indispensables à leur réalisation n'ont pas suivi.

Si ces derniers sont rapidement mis en œuvre, les potentialités naturelles de la France, d'une part, le déficit de la C. E. E. pour de nombreux produits, d'autre part, permettent de penser que la France peut devenir, dans quelques années et pour de nombreux produits, le premier fournisseur de l'Europe.

Aux débouchés qu'offre la C. E. E. s'ajoutent ceux, croissants, des P. T. O. M. A.

Les autres pays de l'Europe, dans leur ensemble, sont également largement déficitaires ; il est probable qu'ils contribueront, dans quelques années, à élargir encore un vaste marché intérieur européen.

Il convient de faire remarquer également que la nécessité des exportations de produits agricoles, démontrée pour la France, s'impose de la même façon pour la C. E. E.

Remarque.

La réalisation effective d'un marché unique dans les six pays de la C. E. E. étant supposée acquise, la France ne pourra conquérir une place importante sur ce marché que si, *dès maintenant,* certaines actions sont entreprises.

Dans le cadre de la politique commune, l'exécutif de la C. E. E. va être amené incessamment à définir certaines spécialisations régionales, cellules de base d'une orientation générale de la production. Il est assez difficile de préjuger la part de dirigisme dans cette orientation de la production agricole, mais il ne fait pas de doute qu'elle ne tiendra pas seulement compte des capacités naturelles de production, elle sera modelée également sur :

— les structures de *production* et de *commercialisation* existantes ;

— les courants commerciaux *préétablis.*

C'est pourquoi il est de *toute urgence* de mettre en pratique (et non pas seulement de formuler) un certain nombre de mesures propres à nous mettre en *conditions d'exportation ;* c'est pourquoi également il est très important d'entreprendre sans tarder la *prospection systématique* des marchés des pays de la C. E. E.

Il ne suffit plus aujourd'hui d'affirmer « la vocation agricole naturelle de la France », l'agriculture doit faire preuve, pour la recherche de ses débouchés, d'un dynamisme comparable à celui de l'industrie. Dans un premier temps, les efforts doivent se concentrer sur les pays de la C. E. E. qui offrent *potentiellement* des débouchés importants qui, pour devenir *réels,* exigent du pays vendeur une organisation satisfaisante.

B. — Un marché d'importance : le marché allemand.

La République fédérale allemande est le premier importateur de la C. E. E. et le second de l'Europe, après le Royaume-Uni.

Il est intéressant de considérer la part réservée à la France dans les achats extérieurs de ce pays.

Les données qui suivent sont extraites d'un rapport établi par notre attaché agricole auprès de l'ambassade française à Bonn. Elles expriment, pour les principaux produits, la valeur en milliers de deutsche marks des importations de la République fédérale allemande. Figurent également les achats réalisés auprès des trois premiers fournisseurs et ceux effectués en France (année 1959).

Année 1959.

(Milliers de D.M.)

PRODUITS	IMPORTATIONS allemandes.	PAYS D'ORIGINE			IMPORTATIONS de France.
Veaux et génisses (1)	41.483	Danemark : 15.435	Hongrie : 12.489	Autriche : 6.425	2.203
Taureaux (1)	74.198	Danemark : 50.342	Grande-Bretagne : 9.054	Autriche : 6.807	1.001
Vaches (1)	223.787	Danemark : 161.592	Autriche : 28.341	Hongrie : 18.983	2.194
Bœufs (1)	45.788	Danemark : 20.715	Hongrie : 9.640	Irlande : 9.535	387
Porcs (1)	191.528	Danemark : 73.435	Pologne : 43.029	Suède : 29.523	12.293
Viande bovine (1)	112.409	Argentine : 58.543	France : 24.855	Uruguay : 14.986	
Viande de porc	67.076	Pays-Bas : 43.955	France : 9.098	Belgique : 7.242	

PRODUITS	IMPORTATIONS allemandes.	PAYS D'ORIGINE			IMPORTATIONS de France.
Autres viandes et abats (1)	15.868	Danemark : 3.840	Australie : 3.000	Autriche : 1.878	28
Lard et saindoux	50.728	Etats-Unis : 20.180	Pays-Bas : 17.798	France : 5.204	
Préparations de viande	65.486	Pologne : 24.370	Sarre : 19.219	Etats-Unis : 7.092	3.882
Lait frais et en conserve	60.775	Pays-Bas : 18.469	Etats-Unis : 11.098	France : 10.571	
Beurre	128.070	Pays-Bas : 53.928	Danemark : 20.257	Suède : 16.315	12.601
Fromages	237.724	Pays-Bas : 105.948	Danemark : 92.963	Suisse : 13.417	4.817
Œufs	616.987	Pays-Bas : 340.869	Danemark : 152.137	Pologne : 34.969	233
Pommes de terre	74.323	Italie : 28.455	Pays-Bas : 14.158	France : 11.952	
Choux et choux-fleurs	49.896	Italie : 25.108	Pays-Bas : 13.502	France : 8.937	
Salades et concombres	110.977	Pays-Bas : 63.003	Italie : 37.331	Espagne : 4.685	2.124
Oignons et échalottes	31.557	Egypte : 10.140	Pays-Bas : 7.522	Italie : 7.235	136
Tomates	152.004	Pays-Bas : 96.029	Italie : 20.144	Iles Canaries : 12.146	548
Légumes secs	99.506	Pays-Bas : 24.242	Chili : 20.712	Etats-Unis : 12.893	669
Légumes divers	47.928	Italie : 16.048	Pays-Bas : 12.200	France : 5.848	
Agrumes	453.692	Espagne : 211.972	Italie : 110.535	Maroc : 41.276	Algérie : 3.835
Dattes et figues	14.773	Grèce : 4.533	Turquie : 3.593	Algérie : 2.792	
Raisins de table	125.746	Italie : 64.217	Espagne : 22.296	France : 14.318	
Raisins secs	63.528	Grèce : 27.598	Iran : 17.815	Turquie : 14.631	
Amandes, noix, noisettes	189.405	Turquie : 73.425	Italie : 66.431	Espagne : 21.815	8.380
Pommes à cidre	15.579	Italie : 4.443	Suise : 4.077	Belgique : 2.150	193
Pommes de table	203.631	Italie : 114.647	Pays-Bas : 46.140	Argentine : 12.180	33
Poires et coings	69.539	Italie : 33.035	Pays-Bas : 20.717	Belgique : 6.196	181
Abricots	13.105	Espagne : 4.953	Hongrie : 2.794	Yougoslavie : 1.187	399
Pêches	111.394	Italie : 96.618	Grèce : 12.693	Turquie : 788	573
Cerises et poires	32.352	Italie : 19.741	Yougoslavie : 5.761	Hongrie : 2.113	1.658
Autres fruits frais	35.185	Italie : 11.268	Pays-Bas : 7.780	France : 6.174	
Conserves de fruits	13.664	Pays-Bas : 5.541	Yougoslavie : 4.097	Pologne : 715	
Fruits séchés	20.757	Etats-Unis : 7.297	Yougoslavie : 4.118	Iran : 3.964	180
Jus de fruits et légumes	61.686	Etats-Unis : 22.074	Italie : 18.236	France : 7.505	
Sucre	56.943	Cuba : 29.826	Rép. dominicaine. 9.021	France : 5.353	

(1) Les exportations françaises sont à destination de la Sarre.

PRODUITS	IMPORTATIONS allemandes.	PAYS D'ORIGINE			IMPORTATIONS de France.
Blé	697.871	Canada : 277.592	Etats-Unis : 108.986	France : 94.330	
Seigle	6.215	Etats-Unis : 4.416	Pays-Bas : 1.198	France : 510	
Orge	247.517	Etats-Unis : 104.830	Australie : 52.349	Argentine : 34.992	1.675
Orge de brasserie	123.784	Danemark : 51.694	Australie : 26.785	Grande-Bretagne : 18.087	3.979
Avoine	100.913	Australie : 51.769	Etats-Unis : 30.438	Canada : 6.162	
Maïs	216.254	Etats-Unis : 90.574	Argentine : 41.604	Union S. A. F. : 38.746	
Riz	71.644	Etats-Unis : 22.929	Italie : 16.105	Birmanie : 9.229	22
Millet	28.544	Etats-Unis : 20.640	Argentine : 4.114	Maroc : 1.341	
Vins	170.467	France : 80.729	Italie : 47.450	Espagne : 8.683	

RÉCAPITULATION

Importations de l'Allemagne et exportations françaises vers ce pays.

(En 1.000 DM.)

PRODUITS	1958 Total.	1958 Dont France.	1958 France en pourcentage du total.	1959 Total.	1959 Dont France.	1959 France en pourcentage du total.
Bovins et porcins sur pied	413.131	»	»	576.784	18.078	3,1
Viande bovine	44.365	»	»	112.409	24.855	22
Viande de porc	31.174	25	»	67.076	9.098	13,6
Autres viandes et abats	13.956	»	»	15.868	28	0,2
Lard et saindoux	43.679	3.381	7,7	50.728	5.204	10,3
Charcuterie	3.156	»	»	4.224	291	6,9
Salaisons et conserves	58.698	2.327	3,9	61.262	3.591	5,9
Lait frais et en conserve	29.960	1.107	3,7	60.775	10.571	17,4
Beurre	23.003	376	1,6	128.070	12.601	9,8
Fromage	202.155	1.052	0,5	237.724	4.817	2,0
Œufs	605.037	21	»	616.987	283	»
Pomme de terre	32.856	185	0,6	74.323	11.952	16,1
Légumes frais et secs	405.472	14.482	3,6	506.891	18.589	3,7
Fruits frais exotiques	490.251	3.332	0,7	459.924	6.627	1,4
Fruits autres	785.241	17.234	2,2	888.762	32.089	3,6
Conserves de fruits	16.748	»	»	13.664	»	»
Jus de fruits et légumes	52.412	3.588	6,8	61.686	7.505	12,2
Sucre et sirops de sucre	14.759	»	»	56.943	5.353	9,4
Blé	648.781	104.364	16,1	697.871	94.330	13,5
Seigle	16.835	585	3,5	6.215	510	8,2
Orge	226.925	18.150	8,0	247.517	1.675	0,7
Orge de brasserie	103.873	3.720	3,6	123.784	3.979	3,2
Avoine	70.555	»	»	100.913	»	»
Maïs	188.346	»	»	216.254	»	»
Riz	58.081	662	1,1	71.644	22	»
Millet	21.566	22	0,1	28.544	»	»
Vins	183.197	79.295	43,3	170.467	80.729	47,4
Total	4.784.212	253.908	5,3	5.657.309	352.727	6,2
Total en millions de francs (1 DM = 117,5 F.)	562.145	29.834		664.734	41.445	

Les chiffres donnés ci-dessus font ressortir une augmentation des exportations françaises vers l'Allemagne de 98.820 milliers de deutsche marks.

Cependant, par suite du rattachement de la Sarre à l'Allemagne (6 juillet 1959), les exportations françaises vers ce pays, qui ne figuraient avant cette date ni dans les statistiques françaises d'exportations, ni dans les statistiques allemandes d'importation, viennent s'ajouter, pour le deuxième semestre 1959, à celles-ci.

Pour les produits en cause, les exportations françaises à destination de la Sarre (deuxième semestre 1959) sont évaluées à 112.940 milliers de deutsche marks, soit 13.270 millions de francs.

Ainsi, au lieu d'assister à une augmentation de nos exportations de 98.820 milliers de deutsche marks, c'est bien une diminution de (112.940 — 98.820) = 14.120 milliers de deutsche marks que nous enregistrons (soit 1.659 millions de francs).

L'Allemagne fédérale est le premier importateur de la C. E. E. C'est en matière de fruits et légumes que ses achats extérieurs sont les plus importants ; viennent ensuite les céréales, les produits laitiers et les viandes.

En ce qui concerne les produits animaux, ses deux premiers fournisseurs sont le Danemark et les Pays-Bas. Pour les viandes bovines, il convient de remarquer la part très importante prise par l'Argentine et l'Uruguay.

En matière de produits laitiers et d'œufs, les Pays-Bas et le Danemark sont encore les principaux fournisseurs.

Pour les fruits et légumes, la provenance est avant tout italienne, les Pays-Bas viennent ensuite ainsi que différents pays du bassin méditerranéen.

En ce qui concerne les céréales, l'Amérique du Nord est, de loin, le premier fournisseur.

La prépondérance des fournitures françaises ne s'affirme que pour le vin.

Conclusion.

Deux constatations ressortent de cette étude statistique :

L'importance du marché allemand ;

La part minime dévolue à la France dans la satisfaction de ses besoins.

A noter également comme caractéristique fondamentale du commerce extérieur allemand : l'importance des achats hors de l'Europe des Six.

Deux facteurs expliquent, au moins en partie, cet état de fait ;

— intérêt des achats à un prix de dumping (spécialement pour les céréales achetées en Amérique du Nord) ;

— efforts réalisés par certains pays exportateurs pour la promotion des ventes (cas des Pays-Bas et du Danemark, effort particulier d'implantation commerciale réalisé par l'Italie).

Si la notion de préférence européenne se trouve associée, comme il se doit, à la réalisation effective du Marché commun, la France doit pouvoir augmenter considérablement ses ventes sur l'Allemagne et ceci pour l'*ensemble des produits agricoles et alimentaires* qu'il s'agisse de produits bruts (l'Allemagne possède un important équipement de transformation) ou de produits transformés.

De toute façon quelle que soit l'évolution de la conjoncture économique et politique à l'intérieur de l'Europe des Six, les énormes débouchés potentiels qui existent en Allemagne, ne pourront devenir réels sans un effort des professionnels français, aidés par les pouvoirs publics, pour la promotion des ventes.

C. — **Principal marché de l'O. E. C. E. : le Royaume-Uni.**

Le Royaume-Uni est le premier pays importateur mondial en matière de produits agricoles et alimentaires.

L'approvisionnement du Royaume-Uni s'effectue pour la plus grande part soit sur le marché mondial à des prix réputés mondiaux, soit sur les marchés du Commonwealth (36 p. 100) qui jouissent de la préférence impériale.

En outre, l'Angleterre se fournit très souvent, grâce à des contrats à long terme, auprès des pays de l'A. E. L. E. et notamment du Danemark pour le bacon. Elle a fait, pour sa part, un effort important dans le domaine agricole.

Ses importations de produits alimentaires, boissons et tabacs (définition C. T. C. I.) se sont élevées à :

4.218 millions de dollars U. S. en 1958 et
4.735 millions de dollars U. S. en 1959.

Dans ce total la part des importations, en provenance de France, ressort à 2,2 p. 100 en 1958 et 1,4 p. 100 en 1959.

Le tableau ci-après donne, pour l'année 1959 :

— le total, par rubrique C. T. C. I., des importations du Royaume-Uni ;

— la valeur des importations en provenance des trois premiers pays fournisseurs ;

— la valeur des importations en provenance de France.

Animaux et viandes.

Ce sont les produits carnés qui représentent, de loin, les importations les plus importantes avec 1 milliard de dollars U. S. en 1959. En matière de viande réfrigérée, la part la plus importante est réservée au Commonwealth (Nouvelle-Zélande et Australie), mais l'Argentine est le deuxième fournisseur.

En ce qui concerne les préparations de viande, le Danemark et les Pays-Bas sont les deux premiers fournisseurs ; la Pologne a exporté davantage que l'Australie.

Pour l'ensemble de ces produits, la part de la France est insignifiante, pour ne pas dire inexistante.

Produits laitiers et œufs.

Après les produits carnés et les céréales, les produits laitiers et les œufs constituent les principales importations du Royaume-Uni. Nouvelle-Zélande et Australie sont les deux principaux fournisseurs, viennent ensuite les Pays-Bas et le Danemark.

Pour les œufs, les achats les plus importants sont effectués en Australie, en Pologne et en Chine populaire.

Pour ces produits, les importations en provenance de la France ne représentent que 0,6 p. 100 des achats extérieurs du Royaume-Uni.

La sécheresse de l'été 1959 a certainement entraîné une diminution généralisée de nos exportations de produits laitiers, mais ce fait est précisément le plus préjudiciable à une saine politique d'exportation. De toute façon, nos exportations des années antérieures n'ont pas été beaucoup plus importantes sur le marché du Royaume-Uni.

Céréales et produits dérivés.

Les débouchés offerts par le Royaume-Uni sont très importants. Trois pays assurent pratiquement les fournitures : Etats-Unis, Canada et Australie.

Pour ces produits, les importations en provenance de France ne représentent que 0,9 p. 100 des achats extérieurs du Royaume-Uni.

Fruits.

Portugal, Australie et Israël sont les trois premiers « fournisseurs » du Royaume-Uni.

En matière de conserves et préparations à base de fruits, on peut constater que les exportations françaises ne représentent qu'un tiers des exportations japonaises.

Pour l'ensemble de ce poste, les exportations françaises ne représentent que 1,9 p. 100 des achats extérieurs du Royaume-Uni.

Légumes.

Portugal, Pays-Bas et Italie sont les trois premiers fournisseurs ; viennent ensuite les Etats-Unis.

La part des achats à la France ressort à 2,3 p. 100.

Sur un total d'importations de 799 millions de dollars pour les fruits et légumes, la part de la France n'est que de 16,4 millions de dollars.

Boissons.

La France est le premier fournisseur du Royaume-Uni, 29 p. 100 des achats extérieurs de ce pays étant réalisés auprès de la France. Il convient de remarquer que les boissons ne représentent que 2,2 p. 100 des importations de produits agricoles et alimentaires du Royaume-Uni.

Autres produits.

En ce qui concerne le sucre et les oléagineux et tourteaux d'oléagineux, qui représentent pour le Royaume-Uni des importations très importantes, il ne semble pas que des débouchés importants soient offerts à la France.

Conclusion.

Le marché britannique est le plus important du monde ; en 1959, sur un total de 4.735 millions de dollars U. S. d'importation de produits alimentaires, 1.721 millions, soit 36 p. 100, étaient en provenance du Commonwealth.

Même en supposant intangible le volume des fournitures du Commonwealth au Royaume-Uni, il reste donc un marché très important pour les autres pays. Sauf en ce qui concerne les boissons, les exportations françaises ont été jusqu'ici insignifiantes.

Produits animaux et céréales représentent 47 p. 100 des achats extérieurs du Royaume-Uni, dont :

produits carnés : 21,4 p. 100 ;
céréales : 14,4 p. 100 ;
produits laitiers et œufs : 11,2 p. 100.

Il est possible d'avoir une certaine activité sur le marché anglais, notamment dans le domaine de certaines productions (vins, beurre de cru et fromages) ainsi que dans le secteur des fruits et légumes qui n'est pas très protégé, soit au point de vue du contingentement, soit au point de vue des droits de douane. Dans ces deux derniers secteurs, la position géographique de notre pays rend ses exportations possibles. Mais il se trouve en face de concurrents sérieux comme l'Italie, la Hollande, voire la Belgique, qui ont su s'adapter aux exigences de la demande anglaise en lui fournissant la qualité demandée et des produits de qualité constante. Notre pénétration commerciale sur ce marché est liée à un effort accru de la part des producteurs.

D. — **Les autres pays de l'O. E. C. E.**

Indépendamment du Royaume-Uni, le second pays importateur de l'O. E. C. E., à l'exception des pays de la C. E. E., est la Suisse qui offre des débouchés non négligeables, notamment pour les produits végétaux.

Il est certainement possible d'accroître notre influence sur le marché de ce pays qui importe annuellement pour 175 milliards de francs de produits agricoles.

Quant aux pays nordiques, ils offrent des débouchés potentiels relativement élevés, mais ils ne s'adressent généralement pas à la France pour les importations de produits alimentaires. Un effort de prospection continu pourrait remédier à cette situation.

E. — **La zone franc.**

L'évolution démographique des pays de la zone franc devrait permettre dans un avenir plus ou moins rapproché, l'établissement de marchés potentiels importants.

Certains de ces états connaissent encore une sous-alimentation qui ne pourra être éliminée que par un accroissement de la production locale et par des importations de produits alimentaires, tels que les céréales, le sucre, les produits laitiers et les viandes.

Il conviendrait d'étudier avec les pays de la zone franc les conditions dans lesquelles pourraient être définie une certaine complémentarité des productions favorisant les échanges et plus particulièrement les échanges agricoles.

Mais ce problème ne peut trouver un élément de solution que dans la mesure où s'accroîtront le niveau de vie et le pouvoir d'achat des populations de la zone franc

Il est permis de penser que, dans le cadre d'accords bilatéraux, puisse être établi un programme d'échanges à long terme par lequel chaque partie s'engagerait à fournir à des conditions déterminées des quantités définies de produits agricoles complémentaires.

Cette complémentarité devrait non seulement porter sur le plan des produits alimentaires mais aussi sur le plan des produits agricoles à usage industriel dont notre pays pourrait aider l'écoulement soit pas l'utilisation directe, soit par le conditionnement.

Enfin la politique d'aide aux pays sous-développés de la zone franc peut comporter la fourniture de produits alimentaires.

Ainsi serait amorcé ce courant d'échanges qui pourrait se développer et devenir commercial au fur et à mesure de l'élévation du niveau de vie de ces pays.

La participation professionnelle aux travaux d'étude et à l'élaboration des programmes d'échanges avec les pays de la zone franc est indispensable. Le C. N. C. E. devrait créer des postes d'observation permanents dans les pays intéressés, la participation professionnelle étant assurée conjointement par le Syncopex et le Copica et coordonnée au sein de la société pour la promotion des exportations agricoles (Sopexa).

F. — **Les pays de l'Est.**

Les échanges avec les pays de l'Est se font uniquement dans le cadre d'accords commerciaux.

En matière de produits agricoles et alimentaires les échanges ont lieu principalement à l'intérieur du groupe.

Dans leurs relations commerciales avec le reste du monde, les pays de l'Est cherchent principalement à importer des produits industriels (avec une priorité pour les biens d'équipement) en échange d'exportations de produits agricoles et alimentaires.

Cette attitude se reflète parfaitement dans les accords commerciaux qui lient la France à ces pays.

De plus, les efforts considérables réalisés par les pays de l'Est pour l'accroissement de leur production de denrées alimentaires ne permettent pas de penser qu'ils soient enclins à accroître leurs importations

G. — **Pays en voie de développement.**

Les échanges « mondiaux » n'intéressent que peu de pays.

Trois groupes de pays : Amérique du Nord, Amérique latine et Europe occidentale qui ne représentent que 37 p. 100 de la population mondiale, disposent de 65 p. 100 de la production, ils réalisent 67 p. 100 des exportations et 77 p. 100 des importations mondiales de produits agricoles et alimentaires (1).

Le déficit alimentaire des pays en voie de développement est très important mais cette demande potentielle n'a pas eu jusqu'à ce jour les moyens de s'exprimer dans son intégralité.

(1) Ne figurent pas dans les bases de calcul : l'U. R. S. S., l'Europe orientale et la Chine continentale.

Les pays industrialisés, qui disposent des excédents les plus considérables se doivent d'attacher une importance primordiale aux possibilités d'aide sous forme de fournitures de denrées alimentaires à des conditions particulières, pouvant aller jusqu'au don.

Notre pays a un rôle important à jouer dans ce domaine.

— VII —

COMMENT TRANSFORMER DES DEBOUCHES POTENTIELS EN DEBOUCHES REELS ET REGULIERS ?

1. — **La réglementation du commerce extérieur peut constituer une entrave au développement de nos exportations.**

Dans tous les pays, le commerce extérieur et l'une des branches économiques les plus strictement réglementées.

Un réseau complexe de contrôles, de formalités, d'interdictions existe en France comme dans tous les pays. Mesures douanières et réglementations d'opportunité adoptées pour des raisons d'ordre économique ou financier enserrent les relations commerciales.

La réglementation du commerce extérieur est rigoureuse; elle est aussi compliquée par suite de fréquents remaniements.

N'est pas exportateur de produits agricoles qui veut : l'exportation est un métier.

Les dispositions réglementaires qui régissent les opérations du commerce extérieur en France et dans les pays dans lesquels on désire les faire, doivent être constamment suivies.

Il est nécessaire :

— *d'avoir à sa disposition une documentation importante : Journal officiel, Bulletin officiel* des douanes, *Bulletin officiel* des prix, *Moniteur officiel* du commerce et de l'industrie, documentation imprimée par le C. N. C. E. sur feuillets mobiles ;

— *d'être en relation constante avec de nombreux services : institutions, groupements, car certaines décisions ne sont pas obligatoirement insérées dans les publications indiquées ci-dessus.*

Il s'agit notamment selon les produits :

— du service des échanges et marchés agricoles, sous-direction des relations commerciales et marchés extérieurs au ministère de l'agriculture ;

— du secrétariat général du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles ;

— de l'office national interprofessionnel des céréales ;

— de la direction des industries diverses au ministère de l'industrie ;

— de la direction des industries chimiques du même ministère (corps gras et produits amylacés).

— *de connaître les formalités à accomplir pour pouvoir exporter :*

— licence d'exportation exigée pour les exportations à destination des pays étrangers, sauf pour les exportations soumises à engagement de change qui ne donnent lieu à aucune formalité ;

— engagement de change : exigé pour les exportations d'un montant supérieur à 500 ou 5.000 NF suivant les cas, à destination des pays étrangers, de marchandises dispensées de licence d'exportation.

— formule E. C. à utiliser lorsque l'opération n'est pas soumise au visa du service des autorisations commerciales de la D. R. E. E., à présenter au bureau de douane de sortie, après visa de la banque domiciliataire ;

— formule D. E. à utiliser lorsque l'opération est soumise au visa du service ci-dessus cité, à présenter au bureau de douane de sortie, visa dudit service et de la banque domiciliataire. Il s'agit notamment des exportations à destination de certains pays, des exportations sans paiement, des exportations sous un régime de compensation ;

— certificat d'exportation D 45 exigé par les services fiscaux pour les exportations vers l'étranger et les pays et territoires de la zone franc, de marchandises exportées en exonération de la T. V. A. et des taxes assimilées à faire viser par le bureau de douane de sortie ;

— certificat de sortie D 46 utilisé pour les exportations bénéficiant d'avantages ou facilités de la part d'administrations publiques et de groupements professionnels, à faire viser par le bureau de douane de sortie ;

— certificat de circulation des marchandises D D 1 exigé pour les exportations effectuées dans le cadre de la C. E. E., à présenter au bureau de douane d'entrée et à faire viser par le bureau de douane de sortie ;

— certificat d'origine exigé à l'entrée dans certains pays et pour certains produits par la réglementation française, par exemple pour les vins de Champagne ;

— factures consulaires exigées à l'entrée dans certains pays étrangers. Etablies par l'exportateur, elles doivent être visées par les autorités du lieu d'expédition ;

— certificats d'origine, d'authenticité et de salubrité : exigés par la douane française à l'exportation et à l'entrée dans certains pays étrangers pour les animaux et les petits animaux. Ces documents sont établis par les autorités locales du lieu de provenance ;

— certificats phytopathologiques ou phytosanitaires : exigés à l'entrée de quelques pays étrangers pour certains produits végétaux. Ces documents sont établis par les autorités locales du lieu de provenance.

Pour certains produits des « labels d'exportation » sont gérés par le C. N. C. E. ; il s'agit notamment des fruits et légumes, des fleurs et feuillages, des volailles et œufs.

Toutes les initiatives qui vont dans le sens d'une promotion de la qualité sont à encourager mais le contrôle, tout en demeurant efficace, doit être suffisamment souple pour ne pas gêner l'activité des exportateurs qui offrent des garanties de sérieux incontestables. Le contrôle interprofessionnel sur les lieux de production, de collecte ou d'expédition doit être généralisé.

2. — Les principaux auxiliaires du commerce extérieur.

Un certain nombre d'organismes publics, parapublics et privés ont été créés pour assurer la promotion des exportations ; certains sont à vocation générale, d'autres intéressent exclusivement les produits agricoles et alimentaires.

A. — LES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE. LE COMITÉ NATIONAL

Les conseillers du commerce extérieur sont nommés par décret pris sur proposition du ministre chargé des affaires économiques.

Ils sont les correspondants du ministre chargé des affaires économiques, qu'ils doivent renseigner sur les questions intéressant les branches d'activité économique auxquelles ils appartiennent ; ils sont choisis parmi les industriels, agriculteurs ou négociants français établis dans la métropole, dans la zone franc et à l'étranger.

Une association dite « Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France » a pour but de grouper en son sein les conseillers du commerce extérieur afin de les mettre mieux à même de remplir leur rôle ainsi que les obligations qui en résultent.

Différentes commissions ont été créées au sein du comité national :

Dix commissions à vocation générale (politique commerciale, information, transports...) ;

Dix commissions spécialisées pour les produits industriels ;

Huit commissions spécialisées pour les produits agricoles et alimentaires ;

Dix-huit commissions (par zones géographiques).

B. — LE CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR (C. N. C. E.).

Le centre national du commerce extérieur, établissement public créé par la loi du 27 septembre 1943, a un caractère industriel et commercial et dépend du ministre chargé du commerce extérieur.

Sa mission a été définie par le décret du 4 mai 1960 :

— assurer, à titre gratuit ou onéreux, l'information technique, commerciale, économique et réglementaire des producteurs, commerçants et des organismes professionnels en vue de développer les exportations ;

— tenir les pouvoirs publics informés des avis des professionnels sur les problèmes du commerce extérieur ;

— organiser et stimuler la propagande à l'étranger en faveur des productions et techniques françaises ;

— étudier et proposer toutes mesures nécessaires à la préparation et à la formation des cadres professionnels du commerce extérieur ;

— favoriser ou entreprendre toute action et, le cas échéant, toute opération commerciale tendant au développement des échanges, notamment pour des études de débouchés ;

— accomplir toute mission permanente ou temporaire qui lui serait confiée par le ministre chargé du commerce extérieur.

Les conseillers et attachés commerciaux en poste sont les correspondants du C. N. C. E.

Dans les différentes régions françaises, le C. N. C. E. peut disposer de délégations.

Le conseil de direction est composé d'un président et de vingt-huit membres nommés pour quatre ans par arrêté du ministre chargé du commerce extérieur. Le conseil de direction est notamment chargé d'approuver les propositions du directeur général concernant les programmes annuels ou pluriannuels d'information et de propagande, notamment en ce qui concerne les études de marchés, les publications, les participations aux manifestations économiques, l'action régionale.

Le C. N. C. E. est actuellement en cours de réorganisation et doit notamment mettre en œuvre, en ce qui concerne les produits agricoles et alimentaires, un vaste programme d'études de débouchés. Il doit également jouer un rôle primordial en facilitant la création des sociétés conventionnées pour l'exportation prévue par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960.

C. — COMITÉ PERMANENT DES FOIRES ET MANIFESTATIONS ÉCONOMIQUES A L'ÉTRANGER

Le comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger est une association créée en 1923, sous le régime de la loi de 1901.

Cette association a pour mission d'organiser :

— la participation officielle des commerçants, industriels, agriculteurs, artisans et artistes français aux grandes foires étrangères et des territoires de la zone franc ;

— des expositions industrielles et commerciales françaises à l'étranger.

Pour remplir cette mission, le comité permanent des foires est conventionné par le ministère des finances et des affaires économiques. La subvention annuelle ainsi perçue permet au comité de prendre en charge une partie des frais de décoration générale occasionnés pour chaque manifestation, l'autre partie étant couverte par les exposants. Suivant les manifestations le pourcentage varie ; il est pour les exposants de 50 à 60 %.

D. — LE SYNDICAT NATIONAL DES COOPÉRATIVES AGRICOLES EXPORTATRICES SYNCOPEX

Le Syncopex a été constitué à Paris le 4 juin 1957 (loi 1884).

Composition :

Le Syncopex groupe des sociétés coopératives agricoles et unions de coopératives agricoles appartenant à différentes branches d'activité.

Financement :

Le Syncopex est financé par des cotisations versées par ses adhérents.

Buts et activités :

Le Syncopex coordonne les efforts faits sur les marchés extérieurs par ses adhérents.

Pour atteindre cet objectif, sa mission a été ainsi définie :

— diffuser parmi ses membres les informations économiques et financières nécessaires à leurs activités ;

— assurer la présence permanente des coopératives agricoles exportatrices françaises sur les principaux marchés extérieurs ;

— informer les importateurs étrangers dans leurs rapports avec les coopératives agricoles exportatrices françaises et les inciter à s'intéresser au marché français.

Le Syncopex a ainsi essentiellement pour mission de promouvoir la création de nouvelles voies pour l'exportation des produits agricoles de ses adhérents.

E. — COMITÉ DE PROPAGANDE POUR LES INDUSTRIES ET LES COMMERCES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (COPICA).

Créé à l'initiative de la commission d'études des gestions agricoles du conseil national du patronat français, en avril 1958, le COPICA est constitué par la très grande majorité des fédérations les plus importantes d'industriels et de commerçants en produits agricoles et alimentaires.

C'est par l'intermédiaire et pour le compte de ces organisations que le COPICA œuvre :

— pour faire davantage connaître les produits français et les maisons susceptibles de les exporter ;

— pour mieux faire comprendre les grands problèmes du secteur alimentaire aux représentants des diverses administrations qui se préoccupent des exportations et assurer avec eux une meilleure liaison.

Le Copica est financé par des cotisations versées par ses adhérents.

Organisme de propagande directe par la présentation des produits dans les manifestations (foires, expositions, semaines commerciales), dans les pays étrangers, le Copica est également un organisme chargé des relations publiques pour le compte de l'industrie et du négoce des produits agricoles et alimentaires.

F. — L'ASSOCIATION POUR LA PROPAGANDE DES PRODUITS AGRICOLES (A. P. P. A.)

L'association pour la propagande des produits agricoles (loi de 1901) a été constituée en décembre 1956.

Composition.

Cette association groupe les associations spécialisées agricoles et, jusqu'à la création de la fédération nationale des comités régionaux, certains de ces comités.

Elle a été constituée dans le but de coordonner les programmes d'action de propagande des associations spécialisées (angora, aviculture, blé, champignons, chanvre, chicorée).

En raison de ses activités, l'A. P. P. A. a dû entrer en contact avec d'autres organisations ayant les mêmes activités.

Financement.

Le financement de l'A. P. P. A. provient de trois sources :

— cotisations de ses adhérents ;

— bénéfices de ses régies commerciales ;

— versements des exposants à l'occasion des foires, expositions et manifestations de propagande.

Activités.

Par arrêté du 7 mars 1957, un comité primaire chargé de développer la propagande et la publicité en faveur des produits agricoles sur les marchés extérieurs était constitué. Ce comité est chargé d'utiliser les crédits mis à sa disposition par le comité de gestion du fonds de garantie mutuelle (100 millions en 1957, 140 millions en 1958, 195 millions en 1959).

L'une des fonctions de ce comité était de confier à une seule organisation la réalisation des programmes de propagande et de publicité sur les marchés étrangers, ceci avant la création de la Sopexa.

Le personnel de l'A.P.P.A. est très peu important, par rapport à sa mission ; aussi pour chaque manifestation, ses organismes adhérents détachent temporairement quelques-uns de leurs employés. Il en est de même des organisations non adhérentes mais intéressées à ces manifestations, qu'il s'agisse des comités nationaux et régionaux de propagande, Copica et Syncopex.

Les stands qui, en 1957, étaient des stands de prestige, deviennent de véritables outils de travail. La présentation demeure, mais est beaucoup plus importante en qualité et en variété. Les dégustations et les ventes de produits deviennent de plus en plus systématiques, les locaux d'information et de réception s'organisent et se précisent.

A côté des foires et expositions, des semaines commerciales sont organisées dans les pays étrangers avec le concours des exportateurs.

G. — SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE L'EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (SOPEXA).

Les premières actions de propagande de l'A.P.P.A. sont intervenues début 1957, en même temps qu'étaient mises au point des formules de liaison avec le Syncopex et le Copica.

Après ces quatre années d'expérience, les organisations participantes ont estimé indispensable la création de liens institutionnels entre les différents maîtres d'œuvre de la promotion des ventes à l'étranger.

Ceux-ci sont réalisés au sein de la Sopexa, qui groupe des représentants:

De l'A.P.P.A.;
Des chambres d'agriculture;
Des chambres de commerce ;
Du C.O.P.I.C.A.;
Du S.Y.N.C.O.P.E.X.;
Du centre national du commerce extérieur.

Cette société anonyme, conventionnée par l'Etat, a pour objet de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires, notamment :

— par la réalisation à l'étranger de toutes actions de propagande et de publicité en faveur des produits agricoles et alimentaires français;

— par l'organisation des manifestations agricoles françaises à l'étranger, la participation aux foires et semaines commerciales;

— par la mise en place sur les marchés extérieurs d'une infrastructure commerciale et plus généralement la réalisation de tous investissements tendant à promouvoir la vente des produits agricoles et alimentaires français.

L'objet de cette société est très étendu, il importe que la convention passée par cette société avec l'Etat lui permette de disposer des ressources nécessaires eu égard à l'ampleur de la tâche à entreprendre.

La Sopexa doit travailler en étroite collaboration avec le C.N.C.E. et le comité permanent des foires, une certaine répartition des tâches pouvant être faite entre le comité et la Sopexa, cette dernière concentrant plus particulièrement son effort sur les pays qui offrent les débouchés réels et potentiels les plus importants.

H. — COMITÉ NATIONAL DE PROPAGANDE EN FAVEUR DU VIN

Le comité national de propagande en faveur du vin (loi du 4 juillet 1931) est un organisme consultatif du ministère de l'agriculture.

Sa mission tend à favoriser l'expansion économique de la production viticole française de qualité, considérée dans son ensemble. Le C.N.P.V. s'attache à mieux faire connaître, et apprécier, tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs, les vins de consommation courante, les vins délimités de qualité supérieure et les vins d'appellation d'origine contrôlée.

Le C.N.P.V. est un organisme d'état qui ne dispose ni de la personnalité civile, ni de l'autonomie financière.

Le C.N.P.V. n'est pas habilité à effectuer la revente du matériel publicitaire qu'il édite. *Il ne peut bénéficier d'aucun concours financier des collectivités professionnelles* viti-vinicoles dont il est absolument indépendant, dans l'état de la législation actuelle qui le réglemente.

I. — COMITÉ NATIONAL DE PROPAGANDE DES PRODUITS LAITIERS

Le comité national de propagande des produits laitiers a été créé en 1952 (loi 1901).

Cette association est une union interprofessionnelle composée des producteurs, des coopératives, des industriels et des commerçants.

En tant qu'union interprofessionnelle, cet organisme est conventionné par les pouvoirs publics : ministère de l'agriculture et ministère des finances et des affaires économiques.

Le comité exerce son action en France et dans les pays étrangers.

Dans les pays étrangers, l'action est surtout faite pour le développement des exportations des fromages typiquement français et, à ce titre, on peut considérer que les frais engagés représentent le quart du budget total de propagande.

J. — LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMITÉS RÉGIONAUX DE PROPAGANDE ET D'EXPANSION DES PRODUITS AGRICOLES

1. — *Les comités régionaux.*

Les premiers comités régionaux furent constitués en 1956 sur l'initiative du commissariat général du concours général agricole pour présenter l'ensemble des produits particuliers à chacune des provinces, dans leur cadre d'origine. Chaque région disposait, pour ce faire, d'un pavillon. Une telle présentation n'a fait que se développer dans les années suivantes. Les statuts de ces comités furent définis et leurs activités précisées.

Composition.

C'est une association interprofessionnelle (loi 1901), dont peuvent faire partie :

Tous producteurs, tous professionnels, ainsi que tous groupements, associations, sociétés commerciales ou coopératives intéressées aux activités agricoles ou touristiques, et de façon générale, toutes personnes physiques ou morales, privées ou publiques, dont les activités sont conformes aux buts du comité ou qui sont susceptibles de l'aider dans l'établissement et la réalisation de ses projets, et notamment:

— les conseils généraux;

— Les fédérations départementales de syndicats d'exploitants agricoles;

— les chambres régionales et les chambres départementales d'agriculture;

— les syndicats professionnels ou interprofessionnels de produits agricoles de qualité garantie;

— les directions des services agricoles;

— les régions économiques et les chambres de commerce;

— les chambres de métiers;

— les comités d'expansion économique;

— les offices départementaux de tourisme et les fédérations de syndicats d'initiatives;

— les associations de gastronomie, etc.

Financement.

Il provient de trois sources :

1° les professionnels, par leurs cotisations d'adhérents (associations professionnelles, syndicats de marques, coopératives, industriels, etc.) par leurs participations financières à l'occasion de telle ou telle manifestation ou réalisation ;

2° les chambres d'agriculture, par leurs subventions ;

3° les conseils généraux, par leurs subventions.

Buts et activités.

Ces comités ont pour buts essentiels :

De faire connaître par l'organisation d'activités, de propagande et par les moyens qu'ils jugeront les plus efficaces, la région, ses productions agricoles et alimentaires caractéristiques, afin d'en rechercher et d'en accroître les débouchés en France et à l'étranger ;

Leurs activités principales consistent à :

1° effectuer l'inventaire et la classification des différents produits caractéristiques de la région et des moyens de commercialisation correspondants, capables de satisfaire le marché intérieur et d'assurer des exportations ;

2° inciter les producteurs à rechercher la qualité ou les qualités exigées par les acheteurs ou consommateurs par la création de syndicats de marque ;

3° exploiter les études de marchés intérieurs et extérieurs réalisées par l'agriculture et le C. N. C. E. en informant les producteurs des efforts techniques et économiques à accomplir en fonction des débouchés offerts à leurs produits ;

4° participer à des foires, expositions, quinzaines commerciales ou réaliser eux-mêmes toutes manifestations de propagande :

— à l'étranger, en étroite liaison avec l'A. P. P. A. et toutes organisations spécialisées dans ce domaine ;

— en France, concours général agricole, foire de Paris, sur le plan national, foires internationales comme Dijon, Marseille, Strasbourg, quinzaines commerciales à Paris, et dans les grandes villes, ou toute autre manifestation dans le cadre même de la région.

2. — *La fédération nationale.*

Les neuf comités régionaux existants, représentant 46 départements ont, le 11 janvier 1960, constitué la fédération nationale des comités régionaux de propagande et d'expansion des produits agricoles.

Buts et activités.

Cette fédération a pour but :

— de susciter et d'aider la création de tels comités ;

— de promouvoir et de coordonner l'action et les activités des comités existants (neuf à l'heure actuelle, groupant 49 départements) en vue de la recherche et de l'accroissement des débouchés des produits agricoles et alimentaires de la région qu'ils représentent, tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs ;

— d'assurer leur représentation nationale pour renforcer leur action individuelle et collective, en collaboration avec toutes celles poursuivant le même but, notamment :

Association pour la Propagande des Produits Agricoles (A. P. P. A.) ;
Association pour l'Expansion des Produits Agricoles de Qualité garantie (A. P. A. Q.) ;
Comité pour la Propagande des Industries et des Commerces Alimentaires (C. O. P. I. C. A.) ;
Syndicat National des Coopératives Exportatrices (SYNCOPEX) ;
Comité national de propagande en faveur du vin ;
Comité national de propagande en faveur des produits laitiers ;

— de participer à toutes manifestations ou actions de propagande en France et à l'étranger en faveur des produits agricoles et alimentaires spécifiques de leur région.

Le financement est assuré par des cotisations versées par les comités régionaux.

3. — L'organisation des marchés agricoles : les organismes interprofessionnels consultatifs et d'intervention.

A l'exception des céréales et du vin, l'organisation de marché des principaux produits agricoles et alimentaires est récente. Créée par décret, en 1953, aménagée et complétée par la suite, elle comprenait :

— des organisations particulières (comités consultatifs et sociétés d'intervention interprofessionnels) ;

— un fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole (F.G.M.) chargé d'établir et de mettre en œuvre une politique à long terme d'expansion de l'agriculture.

Le F.G.M. avait notamment pour objet de coordonner l'action des différents organismes interprofessionnels et d'intervenir directement dans les secteurs ne disposant pas de telles structures.

A. — *Le fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole* (1).

Quatre objectifs essentiels étaient assignés à l'organisation des marchés dont le F. G. M. était le maître d'œuvre :

L'orientation de la production ;
L'amélioration des conditions de commercialisation ;
L'équilibre du marché ;
La recherche de l'expansion des marchés.

A de rares exceptions près, le F. G. M. et les sociétés d'intervention se sont bornés à agir sur le marché en détournant de celui-ci (par le stockage ou l'exportation) les quantités excédentaires susceptibles de provoquer un effrondement des cours.

Aujourd'hui l'équilibre du marché est gravement menacé, en face d'une production croissante et en l'absence d'une amélioration notable des conditions de commercialisation et d'une expansion des marchés, les crédits alloués sont nettement insuffisants.

Une telle situation était prévisible dans la mesure où l'utilisation des crédits n'intéressait qu'un aspect très restreint de la régularisation des cours.

L'octroi d'une aide ayant pour seul objet le financement étranger, ne pouvait évidemment pas résoudre le problème général de l'organisation des marchés.

Cette action ne pouvait pas davantage entraîner un développement important et durable de nos exportations.

B. — *Les différents groupements interprofessionnels.*

Maître d'œuvre de l'organisation de certains marchés agricoles, le F. G. M. disposait, et le F. O. R. M. A. dispose aujourd'hui, pour matérialiser son action, de différents organismes consultatifs ou d'intervention (2).

a) ***Groupement national interprofessionnel de la betterave, de la canne et des industries productrices de sucre et d'alcool*** (G.N.I.B.C.).

But : Le groupement national interprofessionnel est chargé :

D'une part, d'examiner, soit à la demande du ministère de l'agriculture, soit de son propre chef, les questions communes à deux ou plusieurs des productions ci-après : la betterave, la canne, le sucre, l'alcool de betterave, et les mélasses des sucreries de betteraves et des raffineries métropolitaines ;

D'autre part, d'exécuter, dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessous, les décisions prises par le Gouvernement se rapportant à ces produits, et à ce titre, de gérer une caisse interprofessionnelle instituée en vue de faciliter l'écoulement des sucres produits, et alimentée notamment par les contributions des professionnels intéressés.

Composition : Le conseil consultatif comprend vingt-quatre membres nommés pour trois ans par le ministre de l'agriculture sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives et après avis des ministres intéressés :

— sept planteurs de betteraves ;

— trois planteurs de canne à sucre des départements d'outre-mer ;

— un planteur de canne des autres territoires producteurs de l'Union française ;

— un représentant métropolitain d'une usine coopérative de transformation de la betterave ;

— cinq fabricants de sucre métropolitains dont un fabricant raffineur ;

(1) Ce fonds est aujourd'hui remplacé par le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F.O.R.M.A.), cf. C.

(2) L'organisation du marché des céréales, celle du marché du sucre, ne sont pas rattachées au F.O.R.M.A.

— trois fabricants de sucre des départements d'outre-mer ;
— un fabricant de sucre des autres territoires producteurs de l'Union française ;
— trois distillateurs métropolitains dont au moins un fabricant de sucre.

b) *Société interprofessionnelle du lait* (Interlait).

But : Elle a pour objet en matière de produits laitiers :

1° D'exécuter ou de faire exécuter des contrats d'exportation ou d'importation de produits laitiers dans le cas où ces contrats ont un caractère gouvernemental ;

2° D'organiser ou éventuellement de réaliser des opérations d'importation ou d'exportation de produits laitiers faisant l'objet d'une intervention directe et notamment financière de l'Etat ;

3° D'exécuter ou de faire exécuter des opérations de stockage ou de report décidées par le Gouvernement en vue de régulariser le marché des produits laitiers ;

4° Quand les conventions particulières le préciseront et sur décision des autorités de tutelle, d'effectuer au profit des professionnels, les versements des sommes qui leur seraient dues à l'occasion de l'exécution des opérations visées ci-dessus et d'assurer auprès d'eux le recouvrement des sommes qu'ils pourraient devoir à l'occasion de ces mêmes opérations.

Composition. — Répartition des actions : producteurs 25 p. 100 ; coopérateurs 25 p. 100 ; commerçants 50 p. 100.

c) *Société interprofessionnelle du bétail et des viandes* (S. I. B. E. V.).

Objet. — La société a pour objet, en application des conventions passées avec l'Etat :

1° D'exécuter ou de faire des contrats d'exportation ou d'importation de bétail de boucherie et de charcuterie, de viandes et de produits carnés dans les cas où ces contrats résultent d'engagement de caractère gouvernemental ;

2° D'organiser et, éventuellement, de réaliser toute autre opération *d'exportation* ou d'importation de ces produits faisant l'objet d'une intervention financière de l'Etat ;

3° D'exécuter ou de faire exécuter toutes opérations de congélation et de stockage décidées par le Gouvernement en vue de régulariser le marché de la viande et des produits carnés.

Elle pourra, en outre, être autorisée à agir d'ordre et pour compte des professionnels sans aucun engagement financier de sa part.

Composition. — Répartition des actions : producteurs 50 p. 100 ; commerçants 50 p. 100.

d) *Sociétés nationales interprofessionnelles de la pomme de terre* (S. N. I. P. O. T.).

Objet. — La société a pour objet de réaliser des opérations qui lui sont confiées en vue de la régularisation du marché de la pomme de terre, dans le cadre des conventions visées au titre Ier du décret n° 50-933 du 30 septembre 1953, relatif au statut, à l'organisation et au fonctionnement des organismes d'intervention économique de caractère privé.

Composition. — Producteurs et coopérateurs, 50 p. 100 ; négociants, transformateurs, coopératives de consommation, 50 p. 100.

e) *Société interprofessionnelle des oléagineux fluides alimentaires* (S. I. O. F. A.).

Objet. — La société a pour objet d'accomplir, dans le cadre des dispositions de l'article 1er du décret du 30 septembre 1953, toutes opérations nécessaires à la régularisation du marché des oléagineux fluides alimentaires dont elle sera chargée en vertu de conventions passées avec l'Etat.

Composition. — 60 actions aux producteurs ; 140 actions aux commerçants ; 40 actions aux coopératives.

f) *Institut des vins de consommation courante* (I. V. C. C.).

Objet. — L'institut a pour mission de mettre en œuvre l'organisation et l'assainissement de la production viticole (orientation, reconversion, recherche de la qualité, exportation, cadastre viticole) sous tutelle des ministères de l'agriculture et des affaires économiques.

Composition. — Cinquante-six membres :
— Un président ;
— Quarante professionnels : vingt-cinq viticulteurs, six producteurs ou négociants en plants, neuf négociants ;
— Quatre consommateurs ;
— Onze fonctionnaires.

g) *Office national interprofessionnel des céréales* (O. N. I. C.).

Objet. — Assurer l'approvisionnement constant du marché intérieur en toutes céréales, constituer des marchés de report, assurer ou faire réaliser les exportations rendues nécessaires par l'existence d'excédents ;
— assurer en toute hypothèse par l'utilisation de son monopole à l'import et à l'export, l'assainissement du marché intérieur ;
— régler judicieusement l'écoulement du blé de la production sur les organismes stockeurs et de ces organismes sur les industries utilisatrices ;
— assurer l'approvisionnement de ces industries (meunerie, semoulerie) ;
— concourir, dans une très large mesure, au financement des livraisons des producteurs, en avalisant les effets souscrits à cet effet par les coopératives ;
— assurer l'équilibre du marché en recensant les disponibilités, en fixant le taux de blutage, en procédant (directement ou par la voie des entreprises privées) aux exportations ou aux importations appropriées ;
— régler les différends éventuels d'ordre technique (conflits entre organismes stockeurs, litige sur la qualité) ;
— effectuer des recettes (taxes, redevances), payer les dépenses, notamment celles découlant de la résorption des excédents.

Composition. — Quarante-trois membres (conseil central) :
— vingt-deux représentants des producteurs de céréales dont trois seulement représentant les coopératives de stockage et de meunerie ;
— quinze représentants du commerce ou des industries utilisatrices ;
— six représentants des consommateurs.

h) *Produits avicoles : Société interprofessionnelle de l'aviculture* (S. I. A.).

Objet. — De création très récente, cette société a pour effet de mettre en œuvre toute mesure susceptible de régulariser le marché des produits avicoles : son activité est orientée principalement vers l'exportation. La société ne doit pas faire d'opérations commerciales pour son compte propre mais elle est habilitée à réaliser tous investissements et à mettre en œuvre toutes mesures destinées à faciliter l'activité des organisations de producteurs et des négociants.

Composition. — Producteurs et leurs coopératives, 50 p. 100 ; négociants et leurs représentants, 50 p. 100.

i) *Fruits et légumes.*

Une société interprofessionnelle vient d'être créée. Son but principal est de contribuer au développement des exportations de fruits et légumes en coordonnant les informations et les initiatives privées. Toutes les professions intéressées sont associées à cette action : producteurs, coopératives, négociants, transformateurs.

Participent également à cette société :
— le C. N. C. E.
— la Banque française pour le commerce extérieur :
— la Caisse nationale de crédit agricole ;
— la Société centrale d'équipement du territoire.

Ces différents groupements interprofessionnels, créés pour la plupart avant l'institution du F. O. R. M. A. doivent jouer un rôle de plus en plus important. Il est significatif de voir que les organismes les plus récents sont précisément ceux qui accordent, dans leur objectif, la part la plus importante à l'exportation.

Il ne peut être question, pour ces organismes, de réaliser des opérations de vente, mais ils ont un rôle essentiel à jouer pour l'information des producteurs et des exportateurs, pour la régularisation des cours et, plus généralement, pour l'organisation des marchés agricoles en fonction des impératifs de l'exportation.

C. — *Le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.*

Un décret du 5 novembre 1960 précise les modalités de fonctionnement du F. O. R. M. A. créé par la loi de finances rectificative pour 1960 mentionné dans la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, et se substituant au F. G. M.

Le F. O. R. M. A. a été créé sous forme de budget annexe alors que le F. G. M. revêtait la forme de compte spécial du Trésor, ce qui entraînait de nombreuses complications et notamment une lenteur préjudiciable à son bon fonctionnement. La gestion de ce

budget annexe est confiée au ministre de l'agriculture, assisté par un comité de gestion composé de :

— un président nommé par arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques ;

— quatre représentants du ministre de l'agriculture ;

— quatre représentants du ministre des finances et des affaires économiques ;

— un représentant du délégué général du Gouvernement en Algérie ;

— huit personnalités représentant la production et le commerce des produits agricoles ;

— une personnalité représentant la production agricole algérienne.

Il est créé auprès du comité de gestion des sections concernant respectivement les marchés de la viande, du lait et des produits laitiers, des fruits et légumes, de l'aviculture, de la pomme de terre, des vins, eaux-de-vie et spiritueux ; d'autres sections pourront être créées.

Les sections comprennent au maximum :

— trois représentants du ministre de l'agriculture ;

— trois représentants du ministre des finances et des affaires économiques ;

— six personnalités représentant la production, la transformation ou le commerce des produits agricoles intéressés.

Le comité de gestion du F. O. R. M. A. a des attributions plus étendues que celles dévolues à l'ancien F. G. M. Il est chargé :

1° De suivre l'activité des marchés agricoles, ainsi que d'examiner et de promouvoir toutes mesures susceptibles :

— de faciliter l'orientation des productions agricoles ;

— d'améliorer les conditions de commercialisation des produits agricoles et de permettre un équilibre durable des marchés ;

— de développer les débouchés, *et notamment les exportations ;*

2° De donner un avis sur les importations de produits agricoles et alimentaires (art. 30-1 de la loi d'orientation agricole) ;

3° De donner son avis sur les prix agricoles ;

4° D'examiner les avis des comités nationaux interprofessionnels ou, à défaut, des organisations professionnelles intéressées, et de suivre l'activité des organismes d'intervention fonctionnant sur les divers marchés.

5° De faire toute proposition concernant les contrats types liant producteurs, transformateurs et commerçants, prévus par la loi d'orientation agricole, et les sociétés d'économie mixte, dont la création est prévue par l'article 40 de la même loi, en cas de carence de l'initiative privée et à la demande des organisations agricoles représentatives.

Sur le plan financier le comité de gestion du F. O. R. M. A. :

— donne son avis sur le projet de budget soumis au Parlement ;

— propose, au début de chaque exercice, une répartition provisionnelle des crédits entre les différents secteurs de production (il peut proposer des modifications en cours d'exercice) ;

— fait toutes propositions concernant les interventions du fonds (dans la limite des crédits prévus) et donne son avis sur les mesures envisagées par le ministre de l'agriculture ou le ministre des finances et des affaires économiques pour le même objet.

Le F. O. R. M. A. est donc le maître d'œuvre de l'organisation des marchés, de l'orientation des productions (céréales exceptées).

Il importe que son activité ne se limite pas seulement, comme ce fut le cas pour le F. G. M., à des mesures de portée limitée, prises sous la pression des faits et ne concernant qu'une courte période.

La plénitude et la continuité de l'action sont indispensables.

Il ne suffit pas pour assurer un « équilibre des marchés » de soustraire de ceux-ci certaines quantités pour les brader ensuite à l'étranger, mais il importe de coordonner la production nationale, les importations et les exportations. La prise de conscience et de responsabilité du producteur vis-à-vis du marché est primordiale.

Depuis 1945, une véritable révolution technique s'est opérée en agriculture, l'ensemble des activités et la totalité des moyens ont été consacrés à l'accroissement et à l'amélioration de la production, mais la promotion des ventes n'a pas été parrallèlement organisée.

Le F. O. R. M. A. peut assurer celle-ci et, partant, l'équilibre durable du marché, à la condition de traduire dans les faits les objectifs qui lui sont assignés.

Plusieurs de ces objectifs figuraient déjà dans l'organisation des marchés, mise sur pied en 1953, et notamment celui relatif à l'amélioration des conditions de commercialisation, mais pratiquement les résultats sont peu probants en raison du cloisonnement (en dehors du secteur coopératif) entre les fonctions de production et de commercialisation.

Une certaine sélectivité des interventions du F. O. R. M. A. en fonction des structures professionnelles agricoles et commerciales auxquelles elles s'adressent, est indispensable si l'on veut que le F. O. R. M. A. atteigne ses objectifs. Lorsque ces structures existent il convient d'aider leur action, il importe de susciter leur création dans les secteurs où elles n'existent pas encore.

Ainsi les fonds dont doit disposer le F. O. R. M. A. ne contribueront plus seulement à aider à court terme le stockage et l'exportation, ils seront utilisés pour doter les institutions les plus efficientes des moyens indispensables pour :

— orienter la production ;

— développer la transformation lorsque celle-ci permet d'absorber les pointes de production ;

— réaliser une implantation technique et commerciale à l'étranger et assurer la permanence de courants importants d'exportation.

L'intervention du F. O. R. M. A. pour la définition du volume et de la nature des importations doit être conçue en fonction :

— de la production et de la demande intérieure ;

— de la nécessité d'une permanence de nos exportations.

D'une façon générale et au surplus, les interventions du F. O. R. M. A. doivent associer deux préoccupations essentielles :

— définition d'une politique à long terme devant assurer la continuité de l'action ;

— rapidité des interventions aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'importation ou à l'exportation.

4° Les transports.

Les pouvoirs publics, dans tous les pays, interviennent dans la politique des transports.

Or les tarifs de transport ont une importance considérable en agriculture du fait que les produits agricoles ont une faible valeur par rapport à leur poids.

Par exemple, pour des pommes de terre, par wagon de 15 tonnes transportées en France, le prix du transport sur une distance de 500 kilomètres est de 27,62 NF par tonne en septembre 1960 (1).

Par tonne, le prix de détail des pommes de terre varie de 220 NF à 380 NF selon les variétés et le calibrage, soit une incidence de 12,5 à 7,3 p. 100.

La politique des transports des divers pays de la C. E. E. varie selon l'importance attachée à la notion d'intérêt général et à celle du service public. Nombre d'obligations considérées comme d'intérêt général trouvent leur origine dans des considérations d'économie privée ; en règle générale, ces obligations ne sont imposées qu'aux chemins de fer.

A. — Bref aperçu sur la réglementation en matière de tarifs de transport

A l'heure actuelle, il existe dans les six pays de la C. E. E. des systèmes de tarifs de transport très différents puisqu'ils oscillent entre la liberté presque totale en matière de formation des prix selon les principes de l'économie de marché et l'application de tarifs fixes obligatoires.

1. — *Transports ferroviaires.*

A la différence des tarifs ferroviaires pour les personnes où existe un système de prix appliqué de façon stricte, les tarifs marchandises sont établis avec plus de souplesse.

Sur les chemins de fer néerlandais, le transport des marchandises est soumis à des tarifs maxima publiés, lesquels doivent être homologués par le ministre des communications : 80 p. 100 du tarif global sont effectués sur la base d'accords particuliers non publiés qui permettent d'établir les tarifs en fonction de la concurrence et de la situation des marchés.

Les tarifs marchandises des chemins de fer allemands sont inspirés par l'intérêt général : le système tarifaire repose sur un principe fondamental : l'égalité des tarifs pour tous les points du réseau, à l'égard de tous les utilisateurs.

(1) Coût moyen, le coût réel du transport tenant compte de l'importance des gares d'expédition et de destination (cf. plus loin le système français de taxation).

La refonte du tarif ferroviaire français a abouti au démantèlement des systèmes fondés sur l'intérêt général. Ont été abolis : la règle de l'égalité des tarifs de toutes les relations et le caractère impératif de la publication. La S. N. C. F. a le droit de conclure des accords particuliers non publiés.

Les tarifs ferroviaires belges et luxembourgeois reposent surtout sur le principe de la taxation *ad valorem*. A côté du tarif normal, des tarifs spéciaux existent, mais ils doivent être publiés. Les accords particuliers sont interdits. Cependant la S. N. C. F. a obtenu le droit d'effectuer des prestations de transport par la route ; tout comme les autres transporteurs routiers elle n'est pas soumise pour ces transports à un tarif obligatoire.

Les tarifs ferroviaires italiens sont caractérisés par la place prépondérante qu'y revêtent des considérations de politique générale. Cette conception s'explique par les caractéristiques géographiques et économiques du pays. Les chemins de fer italiens sont habilités à accorder à leurs clients, comme les chemins de fer français, des réductions de prix sur la base d'accords particuliers non publiés.

En résumé :

— la publication des prix de transports de chemins de fer est prescrite par la loi dans tous les pays ;

— cette règle s'applique sous la forme stricte d'un tarif fixe en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg. En France et en Italie, en principe la même réglementation est appliquée mais des accords particuliers non publiés peuvent être accordés. Aux Pays-Bas, seul le tarif général est publié sous la forme d'un tarif maximum, mais les transports en majorité s'effectuent sur la base d'accords non publiés.

2. — *Transports routiers professionnels.*

En Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg, les transports professionnels de marchandises ne sont soumis à aucun tarif obligatoire.

En Allemagne, la réglementation des prix pour les transports routiers est plus sévère : pour les transports à longue distance, des tarifs fixes sont prévus, ils sont liés dans une large mesure aux tarifs ferroviaires ; pour les transports de courte distance, on applique un tarif minimum-maximum, avec une marge de 10 p. 100 en plus et de 30 p. 100 en moins par rapport aux prix de référence.

Aux Pays-Bas, une distinction est établie entre les transports réguliers et les transports irréguliers et internationaux.

Pour les premiers, un tarif maximum, fixé par le ministre des communications, est appliqué ; pour les autres, il existe des tarifs marginaux comportant des marges relativement larges.

En résumé, la publication des prix de transport dans les différents pays n'est obligatoire que dans le cadre de tarification. En général, il n'y a pas publicité des prix de transports internationaux, aucun pays n'impose l'obligation de faire connaître les prix et conditions de transport.

3. — *Transports fluviaux.*

Les transports intérieurs sur les voies d'eau allemandes sont soumis à des tarifs fixes approuvés par le ministre fédéral des communications.

Les transports réguliers sont soumis à un tarif maximum officiel ; les transports irréguliers sont soumis à des tarifs marginaux comportant une marge allant de 20 p. 100 en moins à 35 p. 100 en plus du tarif de base fixé par l'Etat.

En France, les prestations de la navigation intérieure sont réglées sur la base de frets fixes déterminés par un office central et des commissions régionales. Aucune disposition tarifaire pour les transports internationaux.

En Belgique, des commissions régionales fixent les frets avec une marge de 20 p. 100 en moins et en plus du tarif de base fixé par l'Etat.

Au Luxembourg et en Italie, le rôle des transports fluviaux est accessoire.

En conclusion. — Il ressort de ce bref aperçu sur la tarification des trois modes de transport que l'on trouve côte à côte les deux systèmes : tarif obligatoire et liberté tarifaire, dans les différents secteurs des transports.

Toute comparaison est donc pour le moins délicate. L'exemple des tarifs des transports ferroviaires français montrera mieux encore la complexité du problème.

B. — LES TARIFS MARCHANDISES S. N. C. F.

Abandonnant les tarifs uniformes, système fondé sur l'intérêt général, la S. N. C. F. a adopté une gestion commerciale, c'est-à-dire fonction des coûts de revient.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

— les gares sont classées par catégories affectées d'un indice d'autant plus élevé que la gare est moins importante : à kilométrage égal, la relation la plus avantageuse est celle qui relie deux grandes gares ;

— les tarifs sont différenciés en fonction du tonnage chargé : les gros wagons sont favorisés ;

— la dégressivité insuffisante des tarifs pénalise les transports à longue distance.

Ces modifications ont pour conséquence :

— d'une part, que les régions agricoles françaises éloignées des centres de consommation sont défavorisées (faible dégressivité des tarifs) ;

— d'autre part, que les centres de production étant répartis sur l'ensemble du territoire sont défavorisés : il n'existe pas de concentrations comparables à celles de l'industrie (indices affectés aux gares selon le trafic) ;

— enfin, que la politique tarifaire (discrimination de tarifs en faveur des gros wagons) défavorise les petites et moyennes agglomérations de province.

C. — COMPARAISON DES TARIFS MARCHANDISES A L'INTÉRIEUR DE LA C. E. E.

Nous ne retiendrons dans cet examen sommaire que les tarifs officiels marchandises des chemins de fer, toute comparaison entre autres transports étant très difficile.

En grande vitesse, par wagon, le prix actuel tonne/kilomètre suivant, en nouveaux francs, peut être considéré statistiquement valable, ce sont des prix de base ne tenant pas compte des conditions particulières accordées sur certains itinéraires déterminés.

	100 KM	300 KM	800 KM
Bœuf (prix par wagon chargé de 18 têtes) :			
France	1,69	1,25	1,10
Allemagne	1,58	1,18	0,78
Belgique-Luxembourg	1,14	0,71	»
Italie	0,69	0,57	0,47
Pays-Bas	1,04	0,48	»
Viande fraîche (wagon de 6 tonnes) :			
France	0,21	0,16	0,14
Allemagne	0,28	0,21	0,14
Belgique-Luxembourg	0,31	0,17	»
Italie	0,17	0,13	0,12
Pays-Bas	0,40	0,19	»
Beurre (wagon de 6 tonnes) :			
France	0,23	0,17	0,15
Allemagne	0,28	0,21	0,14
Belgique	0,31	0,17	»
Italie	0,17	0,13	0,12
Pays-Bas	0,37	0,17	»
Œufs (wagon de 10 tonnes) :			
France	0,13	0,10	0,09
Allemagne	0,24	0,18	0,12
Belgique	0,30	0,16	»
Italie	0,12	0,09	[illegible]
Pays-Bas	0,28	0,13	»
Abricots (wagon de 5 tonnes) :			
France	0,23	0,17	0,15
Allemagne	0,27	0,20	0,13
Belgique	0,31	0,17	»
Italie	0,15	0,11	0,10
Pays-Bas	0,24	0,11	»

D'autres exemples peuvent être donnés, en petite vitesse :

	100 KM	300 KM	800 KM
Blé (wagon de 20 tonnes) :			
France	0,09	0,07	0,04
Allemagne	0,19	0,14	0,09
Belgique	0,13	0,07	»
Italie	0,06	0,05	0,04
Pays-Bas	0,07	0,04	»
Pommes de terre (wagon 15 tonnes) :			
France	0,11	0,07	0,04
Allemagne	0,13	0,09	0,05
Belgique	0,14	0,08	»
Italie	0,07	0,05	0,05
Pays-Bas	0,08	0,04	»

Il est difficile de dégager de ces données des tendances générales. Une seule constante peut être établie : la disparité très importante entre les tarifs français et italiens, disparité qui avantage considérablement les exportateurs italiens.

L'intervention des pouvoirs publics de ce pays, pour le maintien de prix très bas, est une forme indirecte d'aide à l'exportation.

En ce qui concerne les autres pays, la comparaison des tarifs est plus délicate. Il apparaît que pour une distance de 100 kilomètres et des transports à grande vitesse, la France a les tarifs les plus bas (exception faite de l'Italie) pour les viandes, les œufs, le beurre et les abricots ; par contre pour les bovins sur pied, notre tarif est le plus élevé.

En petite vitesse (blé et pommes de terre) l'Italie et les Pays-Bas ont des tarifs moins élevés que les nôtres.

Par contre pour les petites distances, l'expéditeur français se trouve défavorisé par rapport à ses concurrents étrangers lorsque les denrées doivent effectuer de plus longs trajets, c'est ce que montre le tableau suivant :

Dégressivité en fonction de la distance.

Différence en centimes (NF) du prix à la tonne/kilomètre de 100 à 500 km.

PAYS	BŒUF	VIANDE	BEURRE	ŒUFS	ABRICOTS	CHOUX-FLEURS	BLE	POMMES de terre.
France	51	6	7	4	7	5	3	5
Allemagne	59	10	10	9	10	7	7	6
Italie :								
Tarif intérieur	17	5	5	4	4	2	2	2
Tarif export	25	7	7	5	7	4	3	1
Belgique (1)	52	16	16	16	16	16	7	7
Pays-Bas (1)	63	24	23	17	15	12	3	4

(1) De 100 à 400 km.

Cet aspect de la tarification est très important, si l'on songe que bon nombre de régions productrices françaises sont éloignées des grands centres de consommation français et étrangers.

Si la réalisation effective du Marché commun ne s'accompagne pas d'une harmonisation des tarifs de transports, nous ne rencontrerons pas seulement des difficultés pour la fourniture de nos produits à l'étranger (à l'image de celles que nous rencontrons actuellement pour l'exportation)) mais une partie de l'approvisionnement des centres de consommation français risque également de nous échapper.

Pour illustrer ce fait, l'Union du commerce de gros des fruits et légumes a établi le tableau suivant exprimant le coût du transport à la tonne/kilomètre, pour différents produits, au départ de France et d'Italie vers l'Allemagne (en nouveaux francs) (1).

	WAGON de 5 T.	WAGON de 8 T.	WAGON de 10 T.
Fruits d'été :			
De Valence (619 km)	0,145	0,108	0,095
De Cesena (434 km)	0,089	0,054	0,044
Choux-fleurs :			
De Saint-Paul-de-Léon (954 km)	0,141	0,104	0,092
De Naples (1.028 km)	0,057	0,043	0,037
Raisins :			
De Cavaillon (753 km)	0,148	0,110	0,097
D'Ortona (723 km)	0,083	0,047	0,038
Agrumes :			
D'Algérie (via Marseille) (846 km)	0,141	0,105	0,093
De Fondi (Naples) (907 km)	0,044	0,034	0,031

(1) Point frontière : pour la France, Appach ; pour l'Italie, Brenner.

Une étude approfondie serait nécessaire. Des disparités importantes existent. Les produits agricoles italiens exportés sur l'Allemagne paraissent très avantagés par rapport aux mêmes productions agricoles d'origine française.

D. — Emploi de wagons isothermes

Lorsque les produits transportés exigent le maintien en ambiance fraîche en été et une protection efficace contre le gel en hiver, des wagons isothermes sont employés. Les différences exposées ci-dessus sont encore aggravées.

La comparaison du tarif d'emploi des wagons frigo en France et en Italie est complexe à cause du nombre d'éléments qui entrent en jeu.

L'union nationale du commerce de gros des fruits et légumes estime que le tarif des wagons frigo pour les exportateurs français est supérieur de 150 à 200 p. 100 à celui des exportateurs italiens, ce qui équivaut de 2 à 4 NF par quintal expédié.

En France, la gestion du parc frigorifique est confiée essentiellement à une société privée, la S. T. E. F. Le parc ne pouvant pas être utilisé toute l'année au même régime, le souci de la rentabilité a amené cette société à limiter l'importance de ce parc, d'où une insuffisance notoire en moyens de transport lors des périodes de pointe.

Il serait souhaitable d'envisager des prises de participation des secteurs professionnels intéressés, dans les sociétés d'exploitations annexes de la S. N. C. F. (wagons frigorifiques et wagons citernes pour les céréales...), l'essentiel étant d'assurer, par une gestion appropriée, une rentabilité maximum durant les périodes d'utilisation et, chaque fois que cela s'avère possible, d'allonger le plus possible cette période (ce qui existe déjà naturellement pour les céréales). Ceci présuppose une organisation inter-secteurs, du côté des utilisateurs, ne serait-ce que pour le seul objectif de la rationalisation des transports.

Les tableaux figurant en annexe de ce chapitre donnent des indications sur le coût réel du transport pour différents produits, sur différents itinéraires, au départ des pays de la C. E. E. vers trois points de consommation en Allemagne. Ces tableaux permettent d'effectuer une comparaison des tarifs français et étrangers, ils permettent également de comparer le coût du transport selon la distance séparant les points de production et de consommation.

E. — Les transports maritimes

Sans vouloir faire mention ici du coût du fret français par rapport aux frets étrangers, de la question du monopole du pavillon, on peut donner une idée des disparités de taux de chargement et de déchargement du blé dans différents ports européens.

PORTS	A L'EXPORTATION La tonne maritime.	Francs.	A L'IMPORTATION La tonne maritime.	Francs.
Londres	De wagons vrac à navires vrac	1.410	De navires vrac à wagons vrac	1.277
Liverpool	De wagons vrac à navires vrac	1.306	De navires vrac à wagons vrac	1.310
Rotterdam	De péniches vrac à navires vrac	503	De navires vrac à péniches vrac	204
Rotterdam	Via Silo	710	Via Silo	550
Anvers	De péniches vrac à navires vrac	320	De navires vrac à péniches vrac	430
Anvers	De wagons sacs à navires vrac	940	De navires vrac à wagons sacs	1.050
Hambourg	De péniches vrac à navires vrac	380	De navires vrac à péniches vrac via Silo	731
Hambourg	De wagons vrac à navires vrac	675	De navires vrac à wagons vrac Via Silo	513 814
Brême	De wagons vrac à navires vrac	861	De navires vrac à péniches vrac De navires vrac à wagons vrac	572 808

En ce qui concerne les ports français de Rouen, le Havre, Dunkerque et Bordeaux on peut noter :

— *à l'exportation* des différences de 264 francs par tonne métrique pour le transport de péniches vrac à navires vrac, et des différences de 576 francs pour le transport de wagons vrac à navires vrac ;

— *à l'importation* ces différences s'élèvent respectivement à 460 francs (navires vrac à péniches vrac), 104 (navires vrac à wagons vrac) et 360 (navires vrac à wagons sacs).

Des taux de chargement et déchargement élevés s'expliquent, au moins en partie, par la déficience en matière d'équipement de la plupart des ports français. Il convient de remédier promptement à cette situation qui défavorise grandement l'exportateur français.

TRANSPORTS

Coût du transport de différents produits en provenance de France - de Belgique à destination de Munich (R. F. A.)

PRODUIT	PROVENANCE	DISTANCE	COUT DU TRANSPORT pour différents tonnages.		
			5 T.	10 T.	15 T.
Blé	Anvers	829	12.291	10.393	9.096
	Gand	877	12.616	10.660	9.323
	Châlons-sur-Marne	740	12.379	9.350	»
	Rethel	768	12.633	9.504	»
	Laon	826	13.054	9.759	»
	Chartres	1.000	14.408	10.580	»
	Châtellerault	1.163	15.346	11.149	»
Beurre	Bruxelles	823	14.094	12.479	11.262
	Bruges	913	14.933	13.289	12.051
	Saint-Lô	1.224	19.893	»	»
	La Rochelle	1.333	20.777	»	»
	Tours	1.098	18.079	»	»
	Mâcon	848	15.234	»	»
	Arras	927	15.730	»	»
Viande	Liége	734	12.357	10.801	9.623
	Bruxelles	823	14.094	12.479	11.262
	Anvers	829	14.183	12.558	11.341
	Quimper	1.499	24.316	»	»
	Saint-Lô	1.224	20.513	»	»
	Nevers	958	16.917	»	»
	Mâcon	848	15.405	»	»
	Arras	927	16.137	»	»

Coût du transport de différents produits en provenance de France - d'Italie à destination de Munich (R. F. A.).

PRODUIT	PROVENANCE	DISTANCE	COUT DU TRANSPORT pour différents tonnages.	
			5 T.	10 T.
Blé	Milan	608	7.630	5.858
	Foggia	1.088	11.035	8.135
	Châlons-sur-Marne	740	12.379	9.350
	Rethel	768	12.633	9.504
	Laon	826	12.054	9.759
	Chartres	1.000	14.408	10.580
	Châtellerault	1.163	15.346	11.149
Choux-fleurs	Fano	718	9.501	6.781
	Naples	1.256	11.075	8.702
	Saint-Omer (Pas-de-Calais)	981	13.479	9.532
	Châteaurenard-de-Provence	1.129	15.492	10.849
	Angers	1.203	15.952	11.149
	Saint-Pol-de-Léon	1.478	19.634	13.360

Coût du transport de différents produits en provenance de France - d'Italie à destination de Munich (R. F. A.).

PRODUIT	PROVENANCE	DISTANCE	COUT DU TRANSPORT pour différents tonnages.		
			5 T.	10 T.	15 T.
Beurre	Milan	608	10.911	8.865	7.059
	Trento	355	8.060	6.637	5.983
	Saint-Lô	1.224	19.893	»	»
	La Rochelle	1.333	20.777	»	»
	Tours	1.098	18.079	»	»
	Mâcon	848	15.234	»	»
	Arras	927	15.730	»	»
Viande	Bologne	558	10.373	8.444	6.452
	Ferrare	574	10.662	8.677	6.931
	Rome	1.007	15.978	11.436	9.495
	Vicenza	491	9.632	7.872	6.346
	Quimper	1.499	24.316	»	»
	Saint-Lô	1.224	20.513	»	»
	Nevers	958	16.917	»	»
	Mâcon	848	15.405	»	»
	Arras	927	16.137	»	»

Conclusion.

La seule comparaison des tarifs généraux applicables aux marchandises ne suffit pas pour rendre compte de l'incidence du coût du transport sur les coûts de commercialisation, chaque moyen de transport, chaque produit, chaque itinéraire constituant un cas d'espèce.

La nécessité d'une harmonisation des tarifs de transport dans la C. E. E. ne fait plus de doute. Le *Journal officiel* de la Communauté européenne du 6 septembre publie le règlement portant suppression des discriminations en matière de barème et de conditions de transport dans la C. E. E. à compter du 1er juillet 1961.

Aux termes dudit règlement, sont interdits à partir de cette date :

— dans le trafic à l'intérieur de la Communauté, les discriminations qui consistent en l'application par un transporteur, pour les mêmes marchandises sur les mêmes relations de trafic, de prix et de conditions de transport différents en raison du pays d'origine ou de destination des produits transportés ;

— l'établissement de tarifs, ou la fixation, sous quelque forme que ce soit, de prix et conditions de transport dont l'application constituerait une discrimination au sens du paragraphe précédent.

L'application de ce règlement ne constitue qu'un premier pas vers l'harmonisation des tarifs dans la C. E. E. ; il conviendrait que soit rapidement mise sur pied une tarification unique, ceci avant la fin de la période transitoire.

5° Le problème de l'aide à l'exportation.

A. — SOUTIEN ACCORDÉ PAR DIFFÉRENTS ETATS A LEUR AGRICULTURE ET AUX EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

L'O. E. C. E. a consacré de nombreux travaux à l'étude des politiques agricoles des pays membres.

De ceux-ci se dégagent notamment la multiplicité des formes de soutien à l'agriculture et l'extrême variabilité des modalités d'application en fonction de la conjoncture et de l'objectif principal de l'intervention (économique, social, voire politique).

Les pouvoirs publics ou les organismes par eux mandatés agissent sur :

— les structures : statut juridique de la propriété et du fermage, aménagements fonciers ;
— le coût des facteurs de production : salaires, énergie, approvisionnement ;
— la fiscalité applicable aux fonctions de production, de transformation et de vente ;
— le coût des prestations de service : transformation et conditionnement des produits transports ;
— la taxation des produits importés ;
— la péréquation entre prix intérieurs et prix extérieurs ;
— le prix à l'exportation : subvention directe.

Ce qui est vrai pour les pays de l'O. E. C. E. l'est également pour les autres pays.

On conçoit alors que la notion de « marché mondial » ou de « prix mondial » pour un produit déterminé est accessoirement liée à la notion de volume et de prix de revient réel du produit en cause.

Considérée sous le seul angle économique comme rencontre de l'offre et de la demande avec détermination d'un prix, la notion de marché mondial est très difficile à définir. Il n'existe pas un marché mondial mais une *multitude de marchés* où viennent se confronter, dans des conditions très différentes selon les partenaires en présence, les différentes composantes des marchés nationaux. Aux motivations économiques et sociales propres à chaque nation, viennent s'adjoindre des considérations de politique internationale.

La multiplicité et la complexité des formes d'intervention rendent difficile une étude exhaustive de l'importance du soutien à l'agriculture, d'autant plus que les Etats sont peu enclins à dévoiler les mécanismes de leur intervention et l'incidence pécuniaire de celle-ci.

Les éléments (à titre d'exemple) qui suivent sont généralement le résultat d'une confrontation d'informations de sources différentes.

Royaume-Uni.

Selon la F. A. O. (situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1960), les dépenses de l'Etat au titre des subventions et autres versements compensatoires destinés à assurer un certain revenu aux exploitants, se sont élevées, en 1958-1959, à 241 millions de livres ; en 1959-1960, à 259 millions de livres, soit approximativement 491 milliards de francs, tandis que le revenu agricole net atteignait en 1958-1959, 308 millions de livres ; en 1959-1960, 356 millions de livres.

Avant de tirer des conclusions de ces chiffres, il faut remarquer que le Royaume-Uni est le premier importateur européen, dont le revenu agricole ne représente environ que 5 p. 100 du revenu national.

Les difficultés d'approvisionnement pendant la dernière guerre et les années qui l'ont suivie sont à l'origine d'une politique de développement de la production agricole. Les encouragements financiers à la production risquent cependant d'entraîner, dans certains secteurs, l'apparition d'excédents à exporter (ceci se manifeste déjà pour les produits de l'aviculture).

Allemagne (R. F. A.)

Dans le cadre du « plan vert », le gouvernement allemand accorde une aide importante à l'agriculture nationale.

Le ministre fédéral des finances a déposé en juillet 1959 devant le Bundestag, un état des subventions directes et indirectes (sous forme de subventions proprement dites ou de diminution de charges) accordées à l'économie allemande.

En ce qui concerne l'agriculture et les forêts, ces subventions se montent à 2.423 millions de deutschmark, soit approximativement 285 milliards de francs, représentant 17,9 p. 100 du revenu agricole.

L'Allemagne est le deuxième pays importateur de l'Europe, mais ses exportations de produits transformés sont loin d'être négligeables et les mesures de soutien à la production ont une incidence certaine sur celles-ci.

Etats-Unis.

Les Etats-Unis sont les premiers exportateurs mondiaux de produits agricoles et alimentaires : les sommes consacrées au soutien du revenu agricole sont considérables.

Pour la campagne 1958-1959, les différentes dépenses du « département de l'agriculture » ont été ainsi réparties :

U. S. Department of Agriculture Commodity Stabilization Service Price Division.

(En millions de dollars.)

DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE des Etats-Unis (1er juillet 1958-30 juin 1959).	JUIN 1960
I. — Dépenses principalement destinées au soutien du revenu des producteurs :	
Opérations de la « Commodity Credit Corporation » et activités rattachées	2.796
Banque du sol	848
Programme de conservation des sols	246
Accord international sur le sucre	67
Accord international sur le blé (1)	48
Total I	4.005

(1) Autre source.

DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE des Etats-Unis (1er juillet 1958-30 juin 1959).	JUIN 1960
II. — Dépenses ayant des effets multiples et non directement imputables au soutien du revenu agricole :	
Dépenses liées à la politique extérieure et à la défense, y compris celles effectuées au titre de la loi 480	1.556
Coût des programmes à long terme pour l'amélioration des conditions de production : recherche, formation professionnelle, inspection des viandes, contrôles sanitaires, protection du sol, eaux et forêts, etc.	638
Fournitures aux collectivités (écoles, etc.) et aux personnes nécessiteuses	356
Total II	2.550
Grand total	6.555

Source : « Price Support Handbook ».

Le montant des dépenses destinées principalement au soutien du revenu représente près de 34 p. 100 du revenu agricole net des Etats-Unis (4.005 millions de dollars de dépenses pour 11.826 millions de dollars de revenu).

Il est très difficile, en ce qui concerne les autres dépenses, de distinguer celles qui contribuent réellement à soutenir le revenu des exploitants.

L'activité découlant de l'adoption de la loi sur le développement du commerce des produits agricoles et sur l'assistance à ce commerce (Public Law 480), qui devait n'être que temporaire tend maintenant à prendre un caractère permanent.

Le titre Ier de cette loi permet la conclusion d'accords relatifs à la vente de produits agricoles contre paiement en devises étrangères.

Pour la période s'étendant du 1er juillet 1959 au 30 juin 1960 le montant des crédits ouverts pour cet objet s'élève à 1.059 millions de dollars.

Ce chiffre ne tient pas compte de l'utilisation qui est faite des devises étrangères : celles-ci peuvent être concédées aux pays importateurs à titre de prêt, une partie peut être donnée ou réservée à des achats à effectuer dans certains pays.

Pour la période 1954-1959 l'utilisation des devises étrangères a été la suivante (en pourcentage, d'après la F. A. O.) :

— défense commune	7,6
— dons en vue du développement économique	8,2
— prêts à des entreprises privées	6,8
— prêts aux gouvernements étrangers	47,0
— paiement des obligations U. S.	15,7
— autres utilisations	14,7
	100

En ne considérant que les dons on peut chiffrer la perte nette à 87 millions de dollars.

Les dons effectués en vertu du titre II pour les secours d'urgence aux pays sous-développés se sont élevés, durant cette même période, à 70 millions de dollars.

Ainsi le montant total des dépenses de l'état, imputables au soutien du revenu agricole, se trouve porté à 4.162 millions de dollars, soit 35 p. 100 du revenu agricole net.

Pays-Bas.

Premiers exportateurs européens de produits alimentaires, les Pays-Bas consacrent des sommes importantes au développement de la production et des exportations.

Un « fonds de péréquation agricole » est chargé de verser les aides à l'exportation. Ses principales ressources proviennent du prélèvement de taxes sur les produits importés. Pour l'année 1961, il est prévu un déficit de 195 millions de florins.

Diverses subventions sont prévues :

Subventions pour la production céréalière dans les régions sablonneuses	45 millions de florins.
Subventions aux raffineries de sucre	2 —
Subventions aux producteurs de pommes de terre à usage industriel	15 —
Subventions pour l'élevage porcin	10 —
Subventions aux producteurs de lait	230 —
Total	302 millions de florins.

Un revenu de 10 millions de florins est attendu du prélèvement sur les céréales importées.

En ajoutant à ces 302 millions de florins le déficit du fonds de péréquation, on obtient un coût total de 497 millions de florins (64,6 milliards de francs au cours actuel) représentant plus de 13 p. 100 du revenu agricole net escompté pour 1961.

France.

Pour l'année 1960, les subventions budgétaires pour les interventions sur le marché intérieur et l'aide à l'exportation se sont élevées à 47,8 milliards de francs ; elles ont intéressé :

— le marché des céréales ;
— le marché de la viande ;
— le marché des produits laitiers ;
— le marché du sucre (métropole et D. O. M.) ;
— le marché du vin ;
— différents marchés (intervention du F. G. M.).

Cette somme ne représente que 2,2 p. 100 du revenu agricole net.

Des subventions comparables à celles accordées par le gouvernement des Etats-Unis auraient entraîné une dépense de 2.200 (revenu agricole net en France) $\times \frac{35}{100}$ (subvention en pourcentage du revenu agricole net aux Etats-Unis) = 770 milliards de francs, soit 16 fois le montant des subventions pour l'année 1960.

Il faut bien considérer que le revenu agricole net aux Etats-Unis ne représente que 3 p. 100 (approximativement) du revenu national alors qu'il représente en France environ 13 p. 100 du revenu national. Pour être comparable, la charge de l'Etat en France devrait donc être de 770 × 0,25 = 192 milliards.

Les perspectives de production et l'évolution prévisible des prix sur le marché mondial permettent de penser qu'une aide moins importante sera nécessaire dans les années à venir. Cependant, tant qu'un véritable marché commun ne sera pas instauré entre les six pays de la C. E. E., il sera nécessaire si l'on veut maintenir le revenu des producteurs, et *a fortiori* si on veut l'accroître, comme l'affirme la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, d'augmenter la participation de l'Etat au soutien des cours des produits agricoles.

L'aide à l'exportation ne doit d'ailleurs pas se limiter à la correction de prix, elle doit tout autant concourir à l'amélioration des structures techniques de production, de collecte, de transformation et de stockage, faciliter notre implantation technique et commerciale à l'étranger et, plus généralement, permettre la mise en œuvre des différentes mesures propres à assurer la promotion de nos exportations vers l'étranger et les pays de la zone franc.

Certaines procédures d'aide indirecte à l'exportation existent déjà, elles intéressent à la fois :

— le crédit à l'exportation ;

— diverses assurances (assurance crédit, assurance prospection, assurance foire).

B. — DIFFÉRENTES FACILITÉS ACCORDÉES AUX EXPORTATEURS FRANÇAIS

1. — *Crédit à l'exportation.*

Les pouvoirs publics ont adopté diverses dispositions pour faciliter l'octroi des crédits bancaires dont peuvent avoir besoin les entreprises exportatrices.

L'octroi de ces crédits est une question d'appréciation des établissements bancaires.

a) Les crédits de préfinancement.

Des crédits de préfinancement peuvent être accordés soit :

— avec commandes fermes sur l'étranger ; ces crédits sont au maximum de deux ans et peuvent s'appliquer soit à une commande déterminée, soit à un ensemble de commandes : leur objet est de procurer les fonds de roulement nécessaires aux fabrications. Ces crédits correspondent soit à un certain pourcentage (50 à 60 p. 100) de la commande considérée, soit à un certain pourcentage du carnet de commandes de la firme intéressée;

— sans commande ferme : l'octroi de ces crédits ne peut être basé que sur une appréciation de l'activité de l'entreprise et des possibilités de vente à l'étranger ou éventuellement sur les exportations antérieurement réalisées par l'entreprise considérée.

La banque française du commerce extérieur intervient fréquemment dans ces opérations. Elle a été créée à cet effet par un décret du 1er juin 1946 pris en application de la loi du 2 décembre 1945 prescrivant une réforme du crédit et de l'assurance-crédit à l'importation et à l'exportation.

b) Mobilisation des créances de moins de deux ans.

Dans le cas d'exportations comportant des délais de paiement à court terme, les exportateurs peuvent mobiliser leurs créances auprès des banques. Ces créances sont le plus souvent matérialisées par des traites acceptées ou par des factures. La mobilisation peut porter sur la totalité de la créance, mais le plus souvent elle porte sur un certain pourcentage : 80 à 90 p. 100.

2. — *Assurances.*

a) Assurance-crédit.

Dans ce domaine diverses procédures d'aide à l'exportation permettent aux exportateurs de se garantir contre les aléas que comporte l'octroi de délais de paiement accordés à la clientèle étrangère.

La mise en service de telles assurances a été confiée à la compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (C.O.F.A.C.E.).

La C.O.F.A.C.E., qui a repris en 1948 les attributions de l'ancien service de l'assurance crédit d'Etat, délivre actuellement des garanties couvrant des opérations à moyen terme (5 ans à compter de la livraison) et à court terme (30 à 90 jours d'arrivée ou 120 jours d'expédition).

Les garanties accordées par la C.O.F.A.C.E., pour le compte de l'Etat sont délivrées conformément à l'avis de la commission des garanties et du crédit au commerce extérieur dont la composition et le fonctionnement ont fait l'objet du décret du 4 août 1949.

Caractères communs à toutes les garanties.

Quelles que soient les garanties délivrées par la C.O.F.A.C.E, leur fonctionnement répond aux principes suivants :

— les exportations ne sont garanties qu'à destination des pays indiqués;

— la garantie n'est acquise que dans le cas où les clauses et conditions du contrat de vente ont été respectées et les formalités administratives prévues, accomplies;

— la fraction couverte varie selon les polices et les risques couverts; environ 80 %;

Les droits résultant de la garantie peuvent être transférés avec l'accord de la compagnie à un tiers, par exemple une banque.

Garantie à moyen terme.

La C.O.F.A.C.E. est habilitée à octroyer aux exportateurs sous forme de polices individuelles, la garantie de bonne fin des marchés qu'ils traitent :

— avec des administrations publiques étrangères ;

— avec des sociétés françaises ou étrangères chargées d'un service public à l'étranger;

— avec des firmes privées françaises ou étrangères lorsque ces marchés donnent naissance à une obligation contractée par une administration publique étrangère ou par une société chargée d'un service public à l'étranger.

Les risques susceptibles d'être couverts sont les suivants :

— risques de non-paiement;
— risques politiques et catastrophiques;
— risques de non-transfert;
— risques de perte consécutive à l'interruption du marché.

Garantie à court terme.

Le grand principe présidant à l'octroi des garanties « court terme » accordées par la C. O. F. A. C. E. réside dans le fait que celles-ci ne sont pas délivrées affaire par affaire sous forme de polices individuelles, mais par police globale.

Dans le cadre de cette police globale, l'assurance couvre les exportations effectuées soit avec paiement comptant contre documents à réception des marchandises, soit avec des crédits commerciaux de 30 à 90 jours d'arrivée ou 120 jours d'expédition.

L'assuré doit s'engager à soumettre à la C.O.F.A.C.E. tous les dossiers qui peuvent donner lieu à la délivrance de cette garantie. Chaque marché est examiné séparément.

Les risques couverts par la police « court terme » sont, d'une part, le risque commercial d'insolvabilité des acheteurs privés étrangers et, d'autre part, les risques politiques, catastrophiques et de non-transfert.

La quotité garantie est fixée entre 70 p. 100 et 80 p. 100 suivant les pays lorsque les découverts sont soumis à l'agrément de la C.O.F.A.C.E., elle est réduite à 50 p. 100 en cas d'application de la clause des clients « non dénommés ».

Observation générale.

Garanties à long terme, garanties à court terme des exportations ont été étudiées pour les exportations de produits industriels.

Les exportations de produits agricoles et alimentaires ne peuvent bénéficier des dispositions prévues ci-dessus.

b) Assurance-prospection.

L'assurance-prospection mise en œuvre par la loi du 21 juillet 1950 a pour but de donner aux exportateurs la possibilité de se couvrir partiellement contre les risques de pertes pouvant résulter des dépenses engagées pour prospecter certains marchés étrangers.

Un contrat d'assurance-prospection ne procure pas à l'exportateur qui en bénéficie un financement direct de ses projets, mais lui donne la garantie qu'il recevra, dans l'hypothèse où l'effort entrepris se solderait par un déficit, une indemnité représentant une fraction importante de la perte subie.

Les garanties accordées dans le cadre de l'assurance-prospection sont des garanties d'Etat. Leur instruction et leur gestion ont été confiées à la C.O.F.A.C.E. :

— la durée des contrats est de trois ans minimum ;

— les contrats s'appliquent à la plupart des pays étrangers

c) Assurance-foire.

Cette assurance a pour but d'encourager les entreprises françaises à participer à certaines manifestations commerciales à l'étranger en leur permettant d'être indemnisées d'une partie des frais engagés à cette occasion, dans le cas où le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation vers le pays considéré, dans un délai déterminé, serait insuffisant pour amortir ces frais.

Ces différentes facilités accordées aux exportateurs doivent être développées, mais il est également indispensable qu'elles soient complétées, notamment par l'octroi de crédits d'équipement à taux modéré destinés à accélérer la réalisation d'investissements concernant le conditionnement, le stockage et la transformation des produits agricoles et alimentaires, l'établissement d'une infrastructure technique et commerciale à l'étranger.

6° Exemples étrangers : organisation de la production et de la commercialisation en fonction des impératifs de l'exportation.

I

LES PAYS-BAS

A. — *Caractéristiques de la production agricole et du commerce extérieur.*

Les Pays-Bas ont réussi à la fois à développer leur agriculture et leur industrie.

L'agriculture des Pays-Bas est avant tout une agriculture intensive et spécialisée. Les « récoltes » représentant à peu près 14 p. 100 de la valeur totale de la production, le « bétail » 68 p. 100, il reste 18 p. 100 pour les fruits et légumes et divers produits.

40 p. 100 des exportations totales des Pays-Bas et 25 p. 100 des importations totales sont constituées par des produits agricoles.

Le revenu agricole 3.381 millions de florins (439 milliards de francs) en 1959, représente 10 p. 100 du revenu national.

Gros exportateurs de produits animaux, les Pays-Bas ont un important déficit en céréales, aliments du bétail et oléagineux. Les importations de céréales et produits dérivés représentaient en 1959, 23 p. 100 des exportations françaises pour ces mêmes produits. Mais cette situation est avantageuse du fait du prix de dumping auquel sont offerts ces produits.

B. — *Les organisations professionnelles agricoles.*

Créées tout d'abord à l'échelon local, fédérées ensuite à l'échelon régional puis national, deux structures professionnelles existent aujourd'hui aux Pays-Bas :

— structure horizontale : le « Landbouwschap », organisme professionnel regroupant, au stade national, les différentes fédérations de producteurs, est chargé sous la surveillance du gouvernement, d'édicter des réglementations *ayant force de loi*, d'ordre technique, économique et social, pour toutes les personnes travaillant dans l'agriculture ;

— structures verticales, les « Productschappen » groupant les producteurs, les transformateurs et les commerçants, ont pour tâche d'organiser les marchés. Ils peuvent sous la surveillance du gouvernement, prescrire des réglementations *pour tous ceux qui remplissent une fonction concernant ces produits.*

Il existe actuellement un Productschap pour chacun des principaux groupes de produits.

Ces organismes font l'originalité de l'agriculture néerlandaise ; ils contribuent très puissamment à son expansion et sont les véritables maîtres d'œuvre de la politique d'exportation de ce pays.

D'autres organismes travaillent en liaison avec ces derniers et le Landbouwschap, il s'agit notamment de l' « Institut d'économie agricole » qui est chargé de la recherche économique et économico-sociale dans l'agriculture, et en particulier de la « gestion » (comptabilité, prix de revient). Les jeunes ruraux ont leurs propres organisations, le secteur de l'horticulture dispose de plusieurs organisations s'intéressant à la technique de la production et de la vente.

C. — *Aspect technique des ventes à l'exportation. — Normalisation, contrôle de la qualité.*

La normalisation s'effectue soit au stade de la production, comme pour les pommes de terre, soit au stade de la transformation (cas du lait). Les fruits et légumes ont une organisation de vente très particulière. Dans les stations de vente aux enchères (veilingen) se trouvent généralement des installations de triage et de normalisation qui appartiennent à la coopérative de vente aux enchères, coopérative par laquelle doivent obligatoirement passer tous les fruits et légumes mis en vente (marché intérieur et exportation).

Pour tous ces produits, les exportateurs (coopératives, personnes physiques ou personnes morales) *doivent obligatoirement être affiliés à un organisme professionnel et obtenir une autorisation de l'Etat.*

A l'heure actuelle, tous les produits agricoles, quels qu'ils soient, sont soumis à un contrôle avant leur exportation. Ce contrôle est particulièrement sévère pour les pommes de terre, les produits laitiers et le bétail de sélection.

Le contrôle permanent de la qualité des produits est un facteur essentiel de la réussite des exportations néerlandaises.

D. — *Intervention des « productschappen » sur les marchés.*

En plus de l'établissement des règles pour la production et la vente des produits agricoles sur le marché intérieur (valables *a fortiori* pour les exportations) les productschappen sont chargés du contrôle des importations et exportations, de la délivrance des licences, des taxes (prélèvements) sur certains produits importés et exportés, de la gestion des fonds provenant de ces prélèvements et mis à leur disposition par le « fonds de péréquation agricole » du ministère de l'agriculture.

Ainsi l'intervention des pouvoirs publics se borne-t-elle à une action de contrôle.

E. — *Importance du mouvement coopératif aux Pays-Bas.*

La coopération occupe une place de tout premier plan dans le crédit à l'agriculture ; elle s'intéresse à la fourniture des produits nécessaires aux exploitations, à l'exploitation en commun du matériel et à l'assurance mutuelle.

65 p. 100 des engrais et des aliments du bétail sont commercialisés par les coopératives, qui ne se contentent pas de fournir les produits au meilleur prix par des achats très importants, mais ont une action déterminante dans le progrès agricole grâce à leurs services de recherche, à leurs fermes expérimentales et aux conseils techniques qui accompagnent la vente des produits.

D'après les données recueillies auprès du ministère de l'agriculture néerlandais et du conseil national de la coopération on peut établir le tableau suivant qui indique, pour différents pro-

duits, le pourcentage des ventes coopératives par rapport au total des ventes (marché intérieur et exportations) :

Bacon et viandes	50 p. 100
Abattoirs avicoles	20 —
Lait nature	42 —
Poudre de lait	75 —
Lait concentré	49 —
Beurre	85 —
Fromage	87 —
Œufs	40 —
Laine	85 —
Fruits et légumes (veilingen) (1)	100 —
Plants de pomme de terre	40 —
Semences diverses	30 —
Sucreries	63 —
Féculeries	83 —
Carton de paille	60 —
Sècheries de fourrage	50 —

Des concentrations horizontales et verticales existent qui permettent d'accroître considérablement la force contractuelle de chaque coopérative, surtout lorsqu'il s'agit d'importations ou d'exportations.

Les groupements d'exportateurs qui réunissent négociants et coopératives, sont astreints aux règles dictées par les productschappen, véritables organismes directeurs de la production et de la vente.

F. — *Le fonds de péréquation agricole.*

Le fonds de péréquation agricole a été créé pour l'application de la réglementation en matière de commercialisation et de prix. C'est par son intermédiaire que le Gouvernement soutient les prix agricoles.

Le déficit subi par ce fonds et supporté par le Trésor s'est élevé pour l'année 1959 à 447 millions de florins (58 milliards de francs) représentant 13 p. 100 du revenu agricole néerlandais.

G. — *Recherche de débouchés.*

Jusqu'à ces dernières années les exportations agricoles et alimentaires des Pays-Bas étaient concentrées principalement sur l'Europe occidentale. Actuellement des efforts de prospection sont entrepris vers les U. S. A., l'Amérique latine, l'Afrique et l'Europe orientale.

La recherche des débouchés est assurée par une *collaboration étroite* entre les services gouvernementaux et les organisations professionnelles.

Les missions commerciales des principales représentations diplomatiques néerlandaises à l'étranger, comprennent souvent un fonctionnaire *chargé exclusivement des questions agricoles.*

Le système bancaire néerlandais dont on connaît la puissance met une grande partie de son activité au service de l'exportation.

Les « Export-Combinaties », organisations commerciales spécialisées dans la promotion des ventes à l'étranger, connaissent un important développement aux Pays-Bas.

Plus généralement la structure essentiellement coopérative de l'agriculture néerlandaise lui permet d'aborder les marchés étrangers avec une efficacité à la mesure de la puissance de ces organismes et des garanties qu'elle seule peut offrir aux acheteurs.

H. — *Organisation de la propagande à l'étranger.*

Trois formes de propagande sont utilisées :
— publicité de marque ;
— publicité générale faite par les Productschappen ;
— publicité faite par le Gouvernement.

La première forme intéresse surtout le marché intérieur ; de toute façon elle ne présente aucun caractère particulier, utilisant des méthodes en tous points comparables à celles qui peuvent être observées dans les autres pays.

La publicité faite par les groupements professionnels, très développée aux Pays-Bas, s'adresse surtout aux pays étrangers.

En matière de produits laitiers par exemple, le « Nederlands Zuivelbureau » dispose d'un budget de publicité de l'ordre de 8 millions de florins, dont 3 millions sont destinés à la publicité à l'étranger. Ce budget est alimenté par une subvention du « Productschapp » des produits laitiers (de l'ordre de 3 millions de florins) le surplus étant fourni par des taxes sur les produits laitiers.

Le bureau chargé de la propagande en faveur des produits de l'horticulture utilise pour la propagande à l'étranger un budget de 3.500.000 florins.

Des organismes analogues existent pour les principaux groupes de produits. Ils possèdent des bureaux permanents dans les villes des principaux pays importateurs et souvent un réseau d'agents itinérants.

Le ministère de l'agriculture comporte des services spéciaux pour la propagande (édition et diffusion de diverses brochures). Une section spéciale est chargée d'orienter les visiteurs étrangers, d'organiser, en accord avec les groupements ou entreprises, des visites d'exploitations ou d'usines.

I. — *Conclusion.*

Les structures de production proprement dites de l'agriculture néerlandaise se différencient assez peu des structures observées dans les autres pays d'Europe occidentale, et notamment en France.

La superficie moyenne des exploitations est de 9 hectares, la main-d'œuvre est essentiellement familiale.

Par contre, le mouvement coopératif occupe une place beaucoup plus importante que dans notre pays.

La plus grande originalité résulte de l'existence des Productschappen qui réglementent à la fois la production, les ventes sur le marché intérieur et à l'exportation, la propagande et la recherche des débouchés, les importations.

Les pouvoirs publics ont surtout un rôle de contrôle mais, *sollicités par les Productschappen,* ils contribuent également à la promotion des ventes.

Ils interviennent en particulier sur le plan financier, qu'il s'agisse de la réalisation d'investissements (exemple des veilingen) du soutien des cours, ou de la propagande. Le Gouvernement met également à la disposition des professionnels ses organismes de représentation à l'étranger, en détachant par surcroît des agents spécialisés dans les problèmes agricoles.

La structure professionnelle horizontale (Landbouwschap) contribue puissamment à l'essor général de l'agriculture sous ses différents aspects technique, économique et social.

Les structures professionnelles néerlandaises régissent non seulement les conditions de production, mais également la vente des produits agricoles, il en résulte une conjonction des efforts qui explique largement la réussite de ce pays à l'exportation.

Constamment informé sur l'évolution des techniques de production, l'exploitant agricole néerlandais *est directement impliqué dans le processus de commercialisation,* sa production se trouve donc orientée en fonction des *impératifs du marché,* que bien souvent le producteur isolé ne connaît pas et sur lesquels il ne peut agir.

Par l'intermédiaire des Productschappen l'exploitant agit sur les composantes du marché, et en particulier :
— sur la production nationale, aspect qualitatif et quantitatif ;
— sur les importations : nature et volume ;
— sur les exportations.

L'Etat peut être amené à jouer un rôle d'arbitre, il agit également comme prestataire de services pour la promotion des ventes ; son concours financier est requis, tant pour la stabilisation du marché intérieur, que pour la promotion des ventes à l'étranger, mais les multiples interventions qui sont de son ressort découlent généralement d'une incitation des agents de la production et de la commercialisation.

Les liens institutionnels établis entre la production et la commercialisation, vont dans le sens de l'efficacité :
— efficacité des initiatives privées ;
— efficacité de l'interventionnisme d'Etat.

II

LE DANEMARK

A. — *Caractéristiques de la production et du commerce extérieur.*

La population agricole du Danemark représente 24 p. 100 de la population totale.

Sur 205.000 exploitations, plus de 50 p. 100 ont moins de 10 ha et 90 p. 100 moins de 30 ha.

Le revenu agricole danois représente à peu près 18 p. 100 du revenu national.

(1) Les agriculteurs sont obligés de vendre leurs fruits et légumes aux enchères coopératives (veilingen) mais ne sont pas tenus d'adhérer à la coopérative. En fait 95 p. 100 des maraîchers et 75 p. 100 des producteurs de fruits étaient déjà affiliés à une coopérative de vente, avant que n'intervienne l'obligation légale de la vente aux enchères.

Le paysan danois dirige sur l'étranger, sous couverture de la marque des « Lurs », 50 p. 100 du total de sa production et en particulier :

— 79 p. 100 du beurre ;
— 69 p. 100 du fromage ;
— 63 p. 100 du bacon ;
— 70 p. 100 des œufs.

Le Danemark doit surtout compter sur son agriculture pour se procurer les devises dont il a besoin. *Les produits agricoles et alimentaires représentent* 60 p. 100 *du total des exportations* (dont plus de 45 p. 100 sont normalement dirigées sur le marché britannique et 25 p. 100 sur le marché allemand dans le cadre d'accords à long terme).

Premier fournisseur de l'Angleterre pour le bacon (75 p. 100 des importations de ce pays), le beurre et les œufs, le Danemark est le deuxième exportateur mondial de beurre (très près de la Nouvelle-Zélande) et le troisième pour le fromage après la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas.

Les deux groupes de produits prédominant à l'importation sont les céréales et les aliments du bétail, totalisant 57 % des importations agricoles danoises.

B. — *Importance du rôle joué par le mouvement coopératif.*

Les coopératives agricoles, tout en laissant subsister un secteur privé dont la valeur de stimulant est généralement reconnue, traitent actuellement la grosse majorité de la production :

— 90 % du beurre ;
— 92 % du lait livré ;
— 91 % des porcs abattus.

Le secteur coopératif fournit par ailleurs aux fermiers :

— 60 % des aliments du bétail importés ;
— 50 % des engrais utilisés.

50 % des prêts accordés aux exploitants le sont par les associations coopératives de crédit, tandis que les ruraux achètent aux coopératives de consommation 70 % des marchandises qui leur sont nécessaires (contre 12 % seulement pour le reste de la population.

90 % des agriculteurs danois (au minimum) adhèrent à des coopératives.

Les chiffres figurant dans le tableau suivant publié par les organisations agricoles danoises (en 1954) prennent toute leur signification si l'on considère que le nombre des exploitations n'était à l'époque que de 205.000.

TYPES D'ORGANISATION	NOMBRE de sociétés locales.	NOMBRE d'adhérents.
Coopératives de laiterie	1.350	190.000
Abattoirs coopératifs de porcs	62	195.000
Sociétés pour la vente du bétail	57	90.000
Sociétés pour l'exportation du beurre	9	800
Sociétés pour l'exportation des œufs	1.065	65.000
Abattoirs coopératifs de volailles	4	80.000
Conserveries coopératives	12	
Sociétés pour l'achat d'aliments du bétail	1.665	94.000
Sociétés pour l'achat d'engrais	1.673	66.000
Coopératives de consommation	1.967	444.000
Sociétés pour achats spéciaux	4	4.500
Sociétés d'assurances	6	838.000
Sociétés de producteurs de semences	22	8.700
Sociétés de producteurs de betteraves à sucre	12	13.600

La coopération au Danemark ne joue pas seulement un rôle économique de premier plan. Elle exerce une action efficace dans le domaine de la formation et de l'information des producteurs. Elle a notamment permis aux agriculteurs de rationaliser et de standardiser leurs produits.

L'action des coopératives a rendu possible et surtout efficace un contrôle d'Etat qui porte essentiellement sur la gestion de marques nationales et sur la constante promotion de la qualité.

C. — *Organisation professionnelle pour l'exportation.*

Devant l'effrondement des cours mondiaux et l'instauration de politiques d'autarcie dans de nombreux pays, le Gouvernement danois estima nécessaire, aux environs de 1930, de renforcer la position des producteurs et des exportateurs en créant des *offices d'exportation* pour divers produits.

Tous ces offices ont été supprimés en 1950 et remplacés par des *organismes créés par les producteurs* : les commissions d'exportation auxquelles ont été attribués les biens des offices.

Ces diverses commissions d'exportation :

— veillent aux intérêts économiques de leurs membres et sont habilitées à traiter avec les autorités danoises et étrangères ;
— se chargent des campagnes de publicité à l'étranger, à la demande des producteurs et des exportateurs ;
— décident, au nom de leurs adhérents, des conditions dans lesquelles le commerce d'exportation doit s'opérer.

Toute entreprise possédant une expérience indiscutable en matière d'exportation est libre de faire partie de la commission et de s'en retirer. En fait, la plupart des exportateurs collaborent avec ces commissions qui réunissent ainsi coopératives et exportateurs privés.

La composition des commissions varie en fonction de l'importance des participants dans la commercialisation de telle ou telle branche. L'Etat n'intervient pas dans la gestion de ces commissions et n'est pas représenté au sein de leur conseil d'administration.

Ainsi, le producteur n'est pas isolé, ne se bornant plus à la fonction de production, il collabore également, par l'intermédiaire des différentes commissions, à la politique des marchés.

En 1958, a été créé à l'initiative des producteurs, un « office de commercialisation agricole » en vue d'entreprendre des études de marchés et des campagnes de publicité, d'établir des agences de vente à l'étranger, et d'élaborer *des règles communes à l'ensemble du commerce d'exportation des produits agricoles.*

Cet office collabore étroitement avec le ministère de l'agriculture et exerce par conséquent une influence considérable sur toutes les mesures prises au titre de la législation relative au commerce extérieur.

Les différentes commissions par produit (structure verticale), l'office de commercialisation agricole (structure horizontale) permettent à l'agriculteur danois d'agir constamment sur les différentes composantes du marché intérieur et du commerce extérieur, de promouvoir par une discipline librement consentie le progrès général de l'agriculture et l'orientation de sa production, le développement des exportations avec le souci constant de l'amélioration du revenu de chaque exploitant.

Les Danois considèrent que l'élément déterminant de leur réussite à l'exportation réside dans le fait que la fonction de commercialisation n'est pas juxtaposée à celle de production, mais y est véritablement intégrée.

D. — *Rôle des comités d'exportation dans l'élaboration et l'exécution des contrats à long terme.*

Les deux marchés les plus importants pour le Danemark sont le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Le Danemark est lié au Royaume-Uni par des contrats à long terme qui fixent les quantités et les prix des denrées à livrer ; 45 % des exportations danoises sont destinées au marché britannique.

Son second client est l'Allemagne occidentale qui absorbe 18 % environ de ses exportations. L'accord commercial germano-danois vient d'être reconduit récemment jusqu'en 1965.

E. — *Contrôle de la qualité des produits exportés. Les marques nationales.*

Les produits danois destinés à l'exportation sont revêtus de la marque des « Lurs ». Il existe des marques spéciales pour les fromages, les conserves et les œufs, et un timbre de première qualité pour les viandes.

Créée par les producteurs, la marque des « Lurs » est devenue propriété de l'Etat depuis 1911, elle est déposée à l'étranger.

Pour être exportés, donc bénéficier de la marque, les produits sont soumis à certaines normes très strictes ; la police du contrôle est assurée par des services spéciaux rattachés au ministère de l'agriculture ; ces services sont puissamment aidés par les commissions d'exportation.

La standardisation des produits s'attache aux plus petits détails de fabrication et de conditionnement. Pour le beurre, par exemple, les exportateurs doivent utiliser le même papier d'emballage, les mêmes tonnelets spécialement fabriqués par des maisons liées par contrat avec le ministère de l'agriculture.

La clientèle étrangère est donc sûre de retrouver le même article, de même qualité, sous la même présentation. De plus, cette standardisation des produits facilite grandement l'exportation, les organismes professionnels centraux pouvant négocier et passer des contrats au nom de multiples producteurs.

F. — *Méthode de travail des commissions d'exportation.*

Toutes les commissions poursuivent des buts identiques, mais les méthodes de travail varient suivant leur spécialisation.

Commission d'exportation du beurre :

Les ventes sont réalisées par les associations d'exportateurs agréés, mais lorsque la commission le juge nécessaire, elle peut centraliser les ventes et se charger elle-même de l'exportation (cas des exportations vers les pays à économie planifiée).

La commission est chargée de la publicité à l'étranger et coordonne les exportations vers les différents pays. Ainsi, propagande et réalisation des ventes sont deux opérations liées.

Pour les exportations à caractère intermittent (ne faisant pas l'objet de contrats à long terme), la commission fixe le montant de la prime allouée à l'exportateur ou de la taxe frappant l'exportation, en fonction à la fois du prix payé au producteur, de celui obtenu sur le marché extérieur et de la marge de l'exportateur.

Commission d'exportation du fromage :

Cette commission ne centralise pas les exportations. Son rôle consiste essentiellement à fixer les taxes et les primes à l'exportation en fonction des prix obtenus sur les différents marchés. Elle a la possibilité de fixer, dans l'intérêt des producteurs, des prix minima à l'exportation.

Commission du bacon :

Cette commission qui groupe tous les abattoirs coopératifs et privés centralise également les ventes à l'exportation.

Commission des œufs :

Tous les exportateurs adhèrent à cette commission qui n'a qu'un rôle technique.

G. — *Action des commissions d'exportation sur la régularisation des cours et le prix à l'exportation.*

Pour les principaux produits d'exportation, les prix pratiqués sur les marchés étrangers déterminent dans une large mesure les prix intérieurs : si l'Etat intervient sur le coût des moyens de production (subventions du Trésor ou action sur le prix de produits importés), il ne procède pas par une aide directe à l'exportation.

En partant des prix moyens obtenus à l'exportation pour chaque produit et chaque qualité, on calcule des prix indicatifs ou « prix de règlement » (1) qui sont publiés chaque semaine par les associations coopératives de commercialisation.

Pour égaliser les prix pratiqués sur les divers marchés, les commissions d'exportation ont fondé et gèrent des fonds de péréquation alimentés par le versement, sous forme de taxe à l'exportation, d'une partie du produit de la vente au cas où le prix à l'exportation est élevé. Lorsque le prix est bas, ce fonds est utilisé pour soutenir le prix à la production.

Ce système a permis pendant un certain temps, de soutenir efficacement les cours, mais des difficultés très sérieuses ont été rencontrées par les exportateurs en 1958. Aussi, le Gouvernement danois a-t-il promulgué de nouvelles lois tendant à instaurer :

— un prix garanti pour la production intérieure céréalière ;
— des taxes nouvelles sur les exportations et la consommation intérieure.

Le revenu provenant de ces taxes doit être versé à un fonds géré par l'office de commercialisation agricole (cf. plus haut les attributions de cet office).

Ainsi l'interventionnisme d'Etat, rendu indispensable par suite de la contraction des marchés mondiaux, emprunte naturellement les structures professionnelles préexistantes.

H. — *Conclusion.*

Les exportations agricoles danoises présentent un caractère absolument vital pour l'économie générale du pays et les pouvoirs publics y portent la plus grande attention, mais ils n'interviennent qu'exceptionnellement de façon directe.

Avant même que soient créés des courants importants à l'exportation, qui font aujourd'hui du Danemark un des tout premiers exportateurs mondiaux pour certains produits agricoles (2), les producteurs avaient senti la nécessité de se grouper dans des organisations professionnelles puissantes.

Ainsi, aujourd'hui 90 p. 100 des agriculteurs sont affiliés à des coopératives. Grâce aux structures professionnelles l'exploitant agricole danois *produit avec le souci constant du marché*, les pouvoirs publics se contentant d'orienter l'activité des organismes professionnels dans le sens de l'intérêt général.

(1) Sur le détail de la fixation du prix de règlement, on pourra consulter utilement le chapitre réservé au Danemark dans le 4e rapport de l'O. E. C. E. (1960) consacré aux politiques laitières.

(2) Le Danemark est le deuxième exportateur de l'O. E. C. E. (immédiatement après les Pays-Bas) pour les produits alimentaires.

CONCLUSION GENERALE

I. — Fragilité de la balance des échanges ; facteurs limitant les exportations agricoles.

La fragilité de notre balance commerciale a été mise en lumière par M. de Rosen dans le rapport qu'il a présenté devant le Conseil économique et social en novembre 1959.

Les produits de l'agriculture, pour la période 1956-1959, n'ont représenté que 10,5 p. 100 *ad valorem* des exportations totales de la France vers les pays étrangers. C'est dire que pouvait valablement se poser la question de savoir si l'agriculture de notre pays avait une réelle vocation exportatrice pouvant nous permettre d'assurer une consolidation de notre balance générale des échanges.

Il a semblé opportun à la section de l'expansion économique extérieure puis au Conseil économique et social, de se saisir du problème de l'expansion des exportations agricoles.

En cela, le Conseil économique et social voulait sans doute que toute clarté soit faite et que soient notamment soulignés les facteurs limitants de l'amélioration des exportations agricoles, comme devaient certainement être apportés les moyens devant assurer, dans les années prochaines, une pénétration de plus en plus grande des produits français sur les marchés étrangers.

Les membres de la section saisie au principal, ont effectivement recherché les composantes d'une situation qui n'apportait pas les satisfactions qui pouvaient et devaient être souhaitées en matière d'exportation de produits agricoles.

Si une analyse a été faite, si les renseignements statistiques ont été accumulés, si les structures présidant à la réalisation et à la promotion des exportations ont également été analysées, il est apparu qu'une étude, produit par produit, s'avérait indispensable pour que le Conseil économique et social puisse se faire une opinion sur l'état actuel des choses et sur les remèdes à apporter à une situation peu satisfaisante.

Bien sûr, il n'a pas été question de faire une étude particulièrement détaillée des marchés intérieurs et extérieurs de tous les produits agricoles, l'objectif à atteindre étant de rechercher les facteurs limitants les plus marquants pour tenter de les éliminer soit par des conditions différentes de production et de commercialisation, soit ou y compris, par des interventions désormais classiques ou originales de la profession agricole, de l'interprofession ou des pouvoirs publics.

Au fur et à mesure que la section progressait dans ses travaux il est apparu, d'une façon générale :

— que l'organisation des marchés plus ou moins poussée, voire inexistante ;
— que le cloisonnement entre les fonctions de production, de transformation et de commercialisation ;
— que les prix ;
— que les recherches et études constantes des débouchés et des marchés, trop insuffisantes,

comptaient parmi les facteurs limitants les plus marquants. Il est donc essentiel de diminuer leur influence pour assurer une amélioration de l'expansion française sur les marchés de la zone franc et de l'étranger.

II. — Balance et complémentarité des productions.

Si la balance générale des échanges a bénéficié pendant l'année 1959, d'un certain redressement, pendant la même période la part des exportations de produits agricoles dans les exportations totales de la France diminuait. Notre pays reste paradoxalement déficitaire à l'égard de l'étranger pour tous produits agricoles, sauf pour les céréales, le vin et le sucre, compte non tenu des variations accidentelles sur lesquelles il sera bon de revenir.

Ce déficit moyen annuel pour la période 1956-1959 atteint 34 milliards de francs alors qu'avec la zone franc (Algérie comprise) le déficit atteint 284 milliards.

Si l'on compare le bilan des opérations import-export pour les produits agricoles et alimentaires et pour les premiers semestres de 1959 et 1960, il apparaît :

— en ce qui concerne l'étranger :

Une augmentation de 46 milliards des exportations et de 48 milliards des importations ;

— en ce qui concerne la zone franc :

Une amélioration de 10 milliards par un accroissement de nos exportations de 18 milliards et de 8 milliards pour les importations.

Cette variante de faible amplitude ne permet pas de constater une amélioration de la situation très altérée de notre balance des échanges des produits agricoles.

Il n'est pas question évidemment de comparer en termes comptables le déficit « étranger » d'une part, et le déficit « zone franc » d'autre part.

— en ce qui concerne la nature de notre commerce extérieur agricole :

Trois produits (céréales, vins et spiritueux, sucre) ont représenté, ces dernières années, 63 p. 100 de nos exportations agricoles et alimentaires.

Les importations en provenance de l'étranger sont constituées à raison de 68 p. 100 par des produits concurrents (cultivés en métropole).

Ces produits se répartissent de la façon suivante (en p. 100 du total des importations pour les produits considérés) :

Viandes et produits de basse-cour	22 p. 100.
Produits de première et deuxième transformation	21 —
Céréales	16 —
Fruits frais	10 —
Légumes frais	7 —
Divers produits bruts	14

A l'exception de certains produits particulièrement en provenance d'Afrique du Nord, les importations métropolitaines venant de la zone franc sont surtout constituées par des produits « tropicaux » ou « hors saison », exigés par la demande intérieure.

Ainsi l'équilibre de la balance agricole doit être recherché avant tout au moyen du développement des exportations vers les pays de la zone franc et l'étranger, certaines importations concurrentes en provenance des pays non membres de la zone franc pouvant être diminuées lorsqu'elles ne correspondent pas à une nécessité économique et viennent perturber le marché intérieur.

La part des échanges entre la métropole, l'Algérie et les pays de la zone franc pourrait être beaucoup plus importante.

Dans la mesure où nous pouvons agir sur l'orientation de la production agricole de ces pays et sur leur politique en matière de commerce extérieur, il importe de mettre l'accent sur la complémentarité métropole-zone franc.

III. — Dynamisme.

L'amélioration de la productivité en agriculture, et ce dans tous les domaines, grâce à une adaptation constante des producteurs aux nouvelles techniques culturales, permet de prévoir une augmentation des quantités produites, comme d'ailleurs l'élévation du niveau de vie et la poussée démographique permettent de conclure également à une augmentation de la consommation en métropole, en Algérie et à l'intérieur de la zone franc.

En toute hypothèse, et pour la plupart des productions, un disponible à l'exportation subsistera et c'est pourquoi il y a lieu d'insister sur l'urgence d'*une recherche organisée des débouchés dans une optique dynamique d'implantation solide sur les marchés extérieurs*, et non dans une attitude de résignation en face d'excédents dits chroniques à écouler à n'importe quel prix.

IV. — Aspect économique et social.

Le problème général de la promotion des exportations françaises ne se pose pas en terme de choix entre exportations agricoles et industrielles, l'essentiel dans chaque secteur étant d'adapter la production aux débouchés. La recherche des débouchés les plus larges, qu'il s'agisse de produits industriels ou agricoles, doit permettre un niveau de production compatible avec les exigences de l'augmentation du revenu national.

Pour certains produits agricoles, la demande mondiale réputée solvable semble stabilisée, ne réagissant plus qu'au seul accroissement démographique ; mais il faut craindre également de voir diminuer les exportations industrielles à destination des pays à niveau de vie élevé.

L'augmentation du pouvoir d'achat des pays en voie de développement doit entraîner un appel important de biens d'équipement, la demande de biens de consommation étant principalement orientée vers les produits alimentaires, quels que soient les efforts effectués par ces pays pour satisfaire, par leur propre production, les exigences de la demande en matière de produits agricoles et alimentaires.

En ce qui concerne les pays à haut niveau de vie, il convient de porter une attention particulière à la demande de produits agricoles transformés et élaborés en constant accroissement.

Aux notions de limitation de la production que d'aucuns professent, s'oppose un accroissement constant, inéluctable et également souhaitable, ne serait-ce que pour améliorer le sort des sous-alimentés, mais aussi celui des producteurs, et certainement la balance des échanges dans le cadre d'une organisation générale des marchés adaptée à chaque production.

L'aspect économique relatif à l'importance croissante des achats de l'agriculture aux autres secteurs, s'accompagne d'un aspect social de la plus grande importance. Un exode rural qui ne serait pas provoqué par un besoin certain de main-d'œuvre et préparé par des structures d'accueil adéquates dans d'autres secteurs d'activité doit être évité.

Actuellement le souci d'assurer l'équilibre économique en situation de plein emploi, la nécessité, reconnue par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, d'améliorer le revenu agricole, impliquent une intensification de la production.

Pour être bénéfique cette intensification doit être accompagnée d'un accroissement des débouchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

Sans mésestimer les possibilités d'accroissement de la demande intérieure, il est certain que les débouchés extérieurs conditionnent chaque jour davantage le revenu des producteurs. De plus, notre « mise en condition d'exportation » doit permettre l'avènement d'une agriculture modernisée, à l'avant-garde des techniques de production et de commercialisation, à l'image de ce qui est déjà réalisé dans certains pays d'Europe. En cela également une position nettement exportatrice est bénéfique.

V. — Caractéristiques de la production et des échanges dans le monde.

C'est dans les pays industrialisés que la production agricole a connu, depuis la dernière guerre, l'accroissement le plus marquant, faisant apparaître dans certains d'entre eux des excédents très importants. Cet accroissement de la production est avant tout imputable à l'augmentation des rendements, tandis que l'accroissement des surfaces cultivées dans les autres pays a déterminé une augmentation de la production le plus souvent inférieure au seul accroissement démographique, creusant encore le fossé qui existe entre les pays excédentaires et ceux où règne une famine endémique.

Le commerce des produits alimentaires est surtout développé entre certaines régions du globe. C'est ainsi que trois groupes de pays : Amérique du Nord, Amérique latine et Europe occidentale réalisent 67 p. 100 des exportations et 77 p. 100 des importations mondiales.

L'Europe occidentale réalise 51 p. 100 des importations mondiales (dont 7,4 p. 100 pour la France). Lorsque l'on parle de « marché mondial », il s'agit donc avant tout, d'une expression usuelle sans signification économique. Même à l'intérieur du groupe des pays qui réalisent la plupart des échanges le bilatéralisme est le plus souvent de règle et dès lors la formation du prix auquel se font les transactions fait intervenir de nombreux facteurs externes.

Il apparaît avec la plus grande certitude que pour la plupart des produits agricoles et alimentaires, les prix mondiaux ne correspondent pas au modèle d'une économie libérale.

Le protectionnisme s'exerce sous des formes multiples auxquelles correspondent, du côté des pays exportateurs, des mesures complexes d'aide aux exportations faisant intervenir des concepts économiques, sociaux et politiques.

Alors que l'offre mondiale de produits agricoles et alimentaires est bien inférieure à la demande potentielle, le manque de solvabilité d'une partie importante de cette demande restreint considérablement l'étendue du marché et détermine, dans certains pays des stocks très importants et en constant accroissement qui constituent une menace permanente pour les cours. Actuellement les trois quarts des stocks mondiaux sont détenus par l'Amérique du Nord, ils sont passés dans ce pays de l'indice 100 en 1952 à l'indice 160 en 1959/1960.

En face de cette situation les années récentes ont vu la constitution de groupes économiques, dont l'existence devrait modifier dans une assez large mesure la structure du commerce mondial, par un accroissement des échanges à l'intérieur de ces groupes.

La préférence impériale britannique, les accords inter-Etats en Amérique et une autarcie nettement affirmée à l'intérieur du groupe des démocraties populaires, avaient depuis déjà un certain temps une influence déterminante sur les échanges entre les pays intéressés. Plus récemment la constitution de la Communauté économique européenne, de l'Association européenne de

libre échange, l'association conclue entre sept pays de l'Amérique latine et celle entre pays d'Amérique centrale sont venues renforcer une tendance qui s'affirme chaque jour davantage.

Notre pays doit attacher la plus grande importance à l'avènement d'un marché commun entre les six pays de la C. E. E.

L'association économique avec les pays de la Communauté française doit être renforcée, un nouvel essor devrait être donné aux échanges avec ces pays par suite de leur association à la C. E. E.

Ces considérations ne doivent pas entraîner une désaffection pour les échanges avec les pays tiers, mais il est certain que si des priorités doivent être établies elles le seront en faveur des pays avec lesquels nous sommes liés pour la mise en place d'une politique commune à l'intérieur et vis-à-vis des pays tiers. La puissance économique qui peut résulter d'une politique commune entre les six devrait permettre notamment, en accord avec d'autres nations ou groupes de nations, de résoudre un des plus graves problèmes de l'heure : celui de l'existence d'une population sous-alimentée en face d'excédents de production qui menacent le revenu des exploitants agricoles des régions industrialisées.

Le potentiel de production de la France, la situation déficitaire de l'ensemble de l'Europe occidentale et des pays de la Communauté d'expression française, la sous-alimentation d'une fraction considérable de la population mondiale, sont autant de considérations qui s'opposent à un malthusianisme de la production.

La prospérité de l'agriculture européenne ne doit pas être sacrifiée au profit de celles de certains pays dont les excédents pourraient être dirigés principalement vers les pays dont le potentiel agricole ne permet pas d'assurer une alimentation suffisante à la population.

VI. — Les prix, facteur limitant.

Tous les facteurs limitants sont extrêmement liés mais, d'une façon générale, il est incontestable que le facteur prix peut apparaître prédominant pour la plus grande masse des produits exportables. En fait, il s'intègre dans un ensemble plus vaste de phénomènes et il surgit alors comme l'élément déterminant, étant le plus voyant au stade de la transaction effective.

Or, et paradoxalement, ce sont les produits dont les prix sont réputés les moins compétitifs qui constituent la majeure partie de nos exportations agricoles.

Et pourtant, en ce qui concerne *les prix à la production*, il apparaît que pour l'ensemble des pays de la Communauté européenne, voire de l'O. E. C. E., les prix perçus par les producteurs français pour la plupart des produits *sont les plus bas.*

A. — La distribution

Pour de nombreux produits il semble bien que le coût de la distribution annule pour partie la position favorable acquise au stade de la production.

Le coût des transports, les marges prises individuellement ou cumulativement peuvent, pour chacun des produits en cause, être plus importants que ceux pratiqués dans les autres pays exportateurs.

a) *Les transports.* — La disparité entre les tarifs ferroviaires français et italiens a été dénoncée, le handicap qu'elle provoque étant d'autant plus grand que les exportations de produits agricoles se font toujours en France au départ de gares réputées secondaires, et sont de ce fait pénalisées. En décembre 1960, une hausse de 5,12 p. 100 est intervenue sur les tarifs marchandises de la S. N. C. F., qui a encore renforcé les disparités existantes.

La S. N. C. F. abandonnant sa fonction de service public pour une fonction commerciale à la recherche de la rentabilité optimale, provoque une charge nouvelle au détriment des exportations agricoles, alors que parallèlement notre principal concurrent en fruits et légumes apporte une aide indirecte à l'exportation par l'application de tarifs préférentiels.

Une harmonisation des tarifs de transports ferroviaires s'impose (1) ; dans l'hypothèse contraire :

— pour les denrées périssables, l'expansion des exportations sera toujours limitée, sauf intervention compensatrice ;

— pour certaines autres denrées le trafic fluvial et maritime prendra le pas sur les transports fer malgré, notamment, la mise en service de wagons citernes spécialisés.

b) *Les marges* françaises apparaissent pour certains produits plus élevées que celles pratiquées généralement dans les pays de l'O. E. C. E. (Une enquête plus complète que celle qui a pu être faite est nécessaire pour se faire une idée précise des disparités existantes.)

(1) Lors de la dernière réunion du conseil des ministres de la C. E. E., le Gouvernement italien a pris l'engagement de réduire les distorsions de concurrence nées des subventions accordées aux transports pour l'exportation.

L'importance comparée des charges salariales et sociales et de la fiscalité indirecte ne saurait suffire à expliquer ce phénomène. Sans vouloir particulièrement rappeler le cas de la viande, il est certain qu'un allégement du circuit de distribution est indispensable pour limiter les entraves au développement de nos exportations. Pour ce faire, les groupements de producteurs, les coopératives et les S. I. C. A. ont un rôle particulièrement important à jouer, sans que pour autant cette intervention plus poussée du producteur sur les marchés soit un obstacle à la libre activité du commerce.

La position concurrentielle de formes juridiques d'intervention différentes doit faciliter la compression du coût de la distribution et, par là même, la compétition hors de nos frontières avec nos divers concurrents.

Pour que s'instaure dans notre pays un véritable esprit exportateur, pour que soit améliorée notre position concurrentielle sur les marchés étrangers, il importe que les initiatives privées et publiques dans les domaines de la transformation associent deux préoccupations :

— participation effective (directe ou indirecte) du producteur à la commercialisation de ses produits ;

— recherche du moindre coût par une organisation rationnelle de la collecte, de la transformation et de la distribution.

B. — L'aide a l'exportation

Sous sa forme directe (remboursement partiel des pertes à l'exportation calculées forfaitairement et a posteriori — indemnité compensatrice forfaitaire et fixée a anteriori), comme

sous sa forme indirecte (détaxation, compensation de charges sociales, éventuellement réduction des frais de transports),

l'aide à l'exportation des produits agricoles et alimentaires est actuellement indispensable, elle est pratiquée par tous les pays qui ont le souci de maintenir des courants importants et réguliers d'exportation.

Progressivement, au fur et à mesure de la réalisation d'un marché commun entre les six pays de la C. E. E. et de l'établissement d'une politique commune en matière d'échanges avec les pays tiers, l'aide directe à l'exportation (« correction de prix ») vers les pays membres, devrait être remplacée par une aide indirecte permettant d'assurer l'implantation sur les marchés. Nos partenaires l'ont compris qui réalisent déjà, dans notre pays, d'importants investissements techniques et commerciaux.

Cette transformation ne doit être que progressive ; elle suppose, en effet, le développement des échanges intra-communautaires à des prix qui se rapprochent d'un prix moyen sur ce vaste marché intérieur de 170 millions de consommateurs.

Il ne peut être question non plus de supprimer l'effort financier nécessité par le développement de nos ventes à destination des pays tiers, tant que ces possibilités d'écoulement ne seront pas remplacées par des ventes accrues vers la C. E. E. à des conditions économiques plus intéressantes, et tant qu'une politique commune des échanges extérieurs n'aura pas été réalisée.

Il est également souhaitable de consentir les sacrifices nécessaires à un accroissement de nos ventes vers les pays de la communauté d'expression française.

Ces différentes mesures nécessitent un effort financier plus important que celui qui a été réalisé à ce jour, mais si le volume des crédits alloués pour faciliter les exportations doit être augmenté, il est tout aussi important de veiller à la bonne utilisation de ceux-ci. La simple correction de prix est nécessaire dans l'état actuel de la conjoncture pour certains produits, mais une telle opération qui ne serait fondée que sur le seul opportunisme ne pourrait permettre d'instituer des courants réguliers et importants de ventes.

C. — Les prix et les objectifs de production

L'intérêt de nos exportations tendrait à développer la production des différents produits qui ont pu jusqu'à ce jour être exportés sans aide directe ou indirecte : ces produits sont réputés compétitifs sur les marchés européen et africain, mais ils n'ont donné lieu jusqu'ici qu'à de faibles courants d'exportations.

Les transactions réalisées à l'exportation pour ces différents produits ne représentent qu'une faible partie de notre chiffre d'affaires global. Il est évidemment intéressant de développer de semblables exportations, et partant, de développer également la production des produits en cause. Encore faut-il que des débouchés complémentaires soient ouverts (ceci est vrai d'ailleurs pour tous les produits agricoles) et que la *préférence européenne* puisse être appliquée à l'intérieur de la C. E. E. à l'exemple de la préférence impériale britannique.

Sur les marchés extérieurs comme sur les marchés intérieurs, le prix, évidemment, constitue au premier chef un facteur limitant de nos ventes. Son importance n'est cependant que relative et il est fort difficile de lier au facteur prix un programme de production à terme plus ou moins éloigné.

En matière de viande, de fruits et légumes et, à un moindre titre, de produits laitiers, le prix de nos produits rendus frontières ne constitue pas le principal goulot d'étranglement :

— la défaillance, voire l'absence d'organisation de marche susceptibles de régulariser l'offre et les cours ;

— les conditions de collecte de transformation et de distribution ne permettent pas d'adapter l'importance et la qualité de l'offre aux exigences de l'acheteur étranger. Elles entraînent d'autre part un coût élevé des diverses interventions jusqu'à l'échelon final de l'exportation ;

— la carence en matière d'implantation technique et commerciale à l'étranger ne permet pas davantage une pénétration des marchés.

VII. — L'insuffisance de qualité et l'irrégularité de celle-ci limitent nos exportations.

Parallèlement à l'accroissement de productivité enregistré pendant la décade dernière, un effort a été réalisé par les producteurs pour améliorer la qualité des produits agricoles. Cet effort doit encore être amplifié.

La connaissance, dans les milieux ruraux, des améliorations d'écoulement et de prix que provoque la mise sur le marché de produits de qualité, la vulgarisation des techniques modernes, apportent une aide constante à l'édification d'une règle permanente de la qualité. Encore faut-il que les moyens financiers mis à la disposition des multiples organismes de vulgarisation soient utilisés avec le souci de la meilleure efficacité.

La généralisation rapide de l'*information et de la mise en pratique des données économiques et techniques* devant assurer la promotion de la qualité est d'autant plus nécessaire que la concurrence se fait de plus en plus âpre sur les marchés étrangers.

A. — Equipement technique pour le conditionnement et le transport des produits

Le conditionnement, la normalisation des produits sont des facteurs importants de la promotion des exportations. A de rares exceptions près, les structures commerciales ne permettent pas de réunir des lots assez importants et surtout homogènes ; elles s'adaptent mal à la réalisation d'une infrastructure technique importante.

En effet, la promotion de la qualité, pour la plupart des produits agricoles, implique la réalisation d'importants investissements : salles de préparation, de normalisation, de conditionnement, chambres froides, entrepôts frigorifiques, silos d'homogénéisation...

L'implantation de ces équipements, leur importance et le degré plus ou moins élevé de polyvalence sont trois facteurs à considérer pour le choix des investissements.

Si la rentabilité des installations doit être assurée il ne faut pas que des frais excessifs viennent grever le produit traité.

Les études précédant la réalisation de ces investissements doivent déterminer le volume de produits traités, les structures commerciales devant éventuellement être aménagées pour que les installations soient assurées de travailler au régime prévu (1).

Les installations à créer et celles qui auraient reçu l'agrément du ministre de l'agriculture obtiendraient de l'exclusivité en ce qui concerne la délivrance du « label agricole » et des « certificats de normalisation » prévus par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960.

L'importance à donner à chaque installation doit être suffisante pour assurer dans les meilleures conditions l'homogénéisation des lots.

Sur le plan de la rentabilité, le volume optimum des quantités traitées et l'importance afférente des installations sont affaire de cas d'espèces ; les possibilités de reconversion des installations doivent être prévues.

Plus le marché est vaste et plus la qualité, l'homogénéité et la présentation des lots sont des facteurs déterminants de réussite, comme la qualité peut justifier, avec une propagande efficace, l'obtention de prix supérieurs à ceux de la concurrence.

Dans de nombreux secteurs une insuffisance technique se fait lourdement sentir, c'est le cas notamment pour les fruits et légumes et les viandes (à l'état frais ou en conserve).

(1) Des dispositions réglementaires pourraient être prises qui assureraient cette garantie, à l'image de ce qui est réalisé aux Pays-Bas pour les « veilingen ».

Outre cela, les moyens de transport ne sont pas toujours à la hauteur des besoins ; c'est le cas du parc frigorifique de la S. N. C. F., maintes fois dénoncé par les professionnels. Les sociétés d'exploitation de wagons frigorifiques, de wagons-citernes céréales... — dans un souci de rentabilité — ne tendent elles pas à limiter l'importance du parc disponible, qui ne peut évidemment être utilisé toute une année au même régime.

Une extension du parc spécialisé est sans doute nécessaire, encore faut-il que l'interprofession soit amenée à prendre ses responsabilités dans la gestion des sociétés d'exploitation, afin de limiter au maximum les charges de transport par une meilleure coordination des quantités à transporter et du parc disponible.

B. — Information du producteur

Si le goût du consommateur étranger ne correspond pas toujours à celui du consommateur français, les différences ne sont pas d'importance. Le plus souvent, il s'agit de détails de fabrication, de préparation, de conditionnement, de présentation, tous éléments pouvant être satisfaits avec une facilité relative.

Si ces données sont généralement connues des agents de commercialisation, le producteur, par contre, les ignore trop souvent. Aussi le produit ne présente-t-il pas toujours les caractéristiques indispensables à la réalisation d'un conditionnement, d'une présentation conformes aux habitudes ou au goût de la clientèle étrangère.

La formation et l'information « économiques » du producteur doivent compléter sa formation et son information « techniques », ainsi ne considérera-t-il plus, d'une façon générale, des opérations de vente « instantanées », mais il acceptera volontiers une discipline devant instaurer des normes de production et un étalement des ventes. C'est en cela que l'intervention des groupements de producteurs peut être déterminante et avoir le meilleur effet sur la promotion des ventes à l'exportation.

Ces groupements peuvent revêtir différentes formes : syndicat, C. E. T. A., association coopérative, S. I. C. A. Quelle que soit la forme juridique retenue, qui est fonction de l'objectif que se sont donnés les producteurs intéressés, leur intervention sera bénéfique et doit être encouragée.

VIII. — L'irrégularité des quantités offertes, leur inadaptation aux exigences de l'acheteur étranger limitent nos exportations.

Les marchés extérieurs, à l'exportation, sont réputés à juste titre plus complexes et plus ardus que le marché intérieur. Les capitaux importants qu'il convient d'investir avant de réaliser les premières ventes et l'existence d'une implantation technique et commerciale à l'étranger exigeraient des courants importants et permanents de vente.

La constitution d'une véritable clientèle étrangère implique également la présence permanente de produits français de qualité constante et adaptés, quantitativement, à la demande.

Et pourtant, si l'on excepte les boissons et, dans une moindre mesure, les céréales, nos ventes à l'étranger revêtent l'*aspect d'opérations occasionnelles*.

Plusieurs causes sont à l'origine de ce fait :

A. — Du côté de la production

La diversité et la dispersion des unités de production ;

La faible importance de chacune d'entre elles par rapport au marché ;

L'influence considérable des facteurs naturels ;

La lenteur du processus d'aboutissement à la réalisation d'une production de produits périssables, commercialisables dans un temps très limité, alors que la demande est uniformément étalée,

sont autant de facteurs déterminant une irrégularité de la production et de la partie commercialisable de celle-ci.

B. — Du côté de la commercialisation

L'irrégularité de la production agricole s'observe dans tous les pays, la dispersion et la faible importance des unités de production sont des traits communs à l'ensemble de l'agriculture européenne (encore la France est-elle sur ce point le pays le plus favorisé), mais l'organisation technique et économique des marchés, les structures de transformation et de distribution ont précisément pour but d'assurer dans les meilleures conditions la rencontre de l'offre (essentiellement fluctuante et dispersée) et de la demande (relativement constante et concentrée).

La faible importance des exportations françaises et leur caractère d'irrégularité constante (à l'exception de quelques produits) sont grandement imputables à une carence en matière d'organisation des marchés, de transformation et de distribution.

Le cloisonnement entre les fonctions de production, de transformation et de commercialisation, s'il rend difficile l'adaptation qualitative de la production aux exigences de l'acheteur étranger a également une incidence sur l'inadaptation à court et à long terme des quantités offertes à la demande étrangère.

L'absence de coordination des initiatives a notamment déterminé une carence en matière d'équipement pour le stockage et la transformation, éléments primordiaux d'une régularisation des quantités offertes.

Le *stockage* doit intervenir pour assurer la régularisation des fournitures comme les importations seront éventuellement garantes de l'approvisionnement du marché intérieur et de la permanence des exportations des produits français.

Les moyens de stockage sont actuellement très insuffisants ; le stockage de report, de sécurité, de régularisation des cours, de garantie de fourniture à l'exportation, exige l'établissement et la réalisation d'un programme d'équipement de grande envergure.

Cet équipement ne doit pas d'ailleurs être cantonné à l'intérieur des limites frontalières : d'ores et déjà, l'équipement français à l'étranger doit être organisé. Il est du rôle de la profession agricole d'assurer le leadership de semblables réalisations qui auront leur influence sur le prix à la production.

Quant aux importations, elles ne doivent pas avoir le caractère « d'importations de choc », toujours préjudiciables aux intérêts de l'agriculture sans que le consommateur y trouve avantage.

Les importations de « garantie » doivent être réalisées selon un programme établi avec le concours de la profession ; l'ouverture des frontières dans le cadre de la C. E. E. n'infirme nullement cette nécessité de collaboration entre les pouvoirs publics et les représentants qualifiés de la production et de la consommation, pour la réalisation d'une politique cohérente des échanges extérieurs.

La *transformation* des produits agricoles peut assurer une continuité de fourniture et, éventuellement, une substitution. Elle est un facteur très important de la valorisation de la production.

En 1957, le chiffre d'affaires de l'ensemble des industries agricoles et alimentaires était évalué par l'I. N. S. E. E. à 2.200 milliards. Nous pouvons considérer en première approximation que la part des achats à l'agriculture correspond à la moitié de ce chiffre, soit environ un tiers des recettes de l'agriculture (3.070 milliards pour la campagne 1957-1958).

La transformation des produits agricoles est à encourager pour de multiples raisons :

— elle permet d'exporter, en plus du « produit brut », de la « valeur ajoutée » et correspond ainsi à l'intérêt général ;

— la consommation des produits transformés en Europe, et plus généralement dans l'ensemble des pays fortement industrialisés, est en progression très rapide ;

— pour les denrées périssables, la transformation est une forme de stockage permettant de régulariser les cours.

En regard de ces considérations, quelle est actuellement la situation de ces industries ?

Le manque de concentration des industries de transformation est grandement préjudiciable à l'accroissement de nos ventes à l'étranger. Le grand nombre d'entreprises de très faible importance ne permet pas de réaliser des courants permanents à l'exportation de lots homogènes.

Si la qualité de nos conserves, par exemple, est mondialement reconnue, la modernisation des usines existantes devrait permettre une diminution du coût de la transformation.

La concentration des unités existantes, la création d'unités nouvelles doivent être encouragées dans le cadre d'un plan à l'échelon national qui permette d'assurer une implantation rationnelle des unités.

L'organisation des marchés pour les produits bruts doit s'accompagner d'un effort de concentration des industries de transformation (tout en encourageant leur polyvalence).

Les principales difficultés rencontrées par ces industries se situent sur le plan financier. Le stockage de report, permettant seul la réalisation de courants permanents à l'exportation, doit être encouragé.

L'aménagement ou la création d'ensembles valablement équipés, destinés à assurer la collecte et le conditionnement des produits (centrales fruitières, abattoirs) et dont il a été fait état au sujet de la promotion de la qualité, doivent tenir compte des nécessités du stockage et de la transformation.

IX. — Organisation en matière de commercialisation des produits agricoles destinés à l'exportation.

Si en agriculture les structures de production ont relativement peu évolué, les caractéristiques du marché général se sont, par contre, profondément transformées, provoquant une diminution de la force contractuelle du producteur face à *un élargissement du marché.*

Pendant le même temps, les structures de commercialisation des produits agricoles et alimentaires ont peu varié. La prise de conscience et de responsabilité de certains producteurs, associant les fonctions de production, de transformation et de commercialisation, provoqua la seule évolution importante.

Outre le prix, facteur limitant de nos exportations, le défaut d'adaptation à la demande des quantités et qualités et l'irrégularité de l'offre, provoquent un goulot d'étranglement.

Le négoce, la coopération agricole, devraient toujours apporter la meilleure attention au rôle d'informateur qui est le leur, pour assurer un approvisionnement harmonieux des marchés de l'intérieur et de l'extérieur.

Le prestataire de service, en effet, ne peut limiter son intervention à la seule fonction de prise en charge et de vente ; il doit tout autant être un auxiliaire de la production en l'informant, en l'orientant vers les spéculations dont les débouchés permettent d'assurer au producteur le meilleur revenu à court et à long terme.

La coopération agricole ne doit pas non plus limiter son action à la seule régularisation des cours de marchés.

Le rôle de la coopération, en tant que secteur témoin, est dépassé. La coopération agricole moderne doit notamment participer, si ce n'est être à l'origine, d'une organisation rationnelle de la production et de la commercialisation. Son action doit s'affirmer à l'extérieur de nos frontières pour contribuer à l'expansion des exportations agricoles.

Les entraves

En dehors des trois produits pour lesquels une organisation des marchés a été depuis de nombreuses années, mise sur pied : céréales, vin, sucre, nos exportations revêtent le plus souvent le caractère d'opérations occasionnelles sous forme de dégagements d'excédents.

Dans ce cas l'exportation n'est pas recherchée en tant que nécessité économique permanente, elle n'est qu'un expédient.

L'anomalie que constitue pour la France une balance déficitaire avec l'étranger en matière de produits agricoles a été maintes fois dénoncée. Les objectifs du troisième plan de modernisation et d'équipement tendaient à obtenir pour 1961 un excédent de 100 milliards contre un déficit de 14 milliards en 1954. Le déficit enregistré en 1958 s'est élevé à 40 milliards et à 35 milliards en 1959.

Généralement, si l'on excepte quelques produits, la volonté exportatrice de la France n'a pas été marquante durant ces dernières années. L'accroissement de la production, plus important que celui de la consommation, dans de nombreux secteurs, n'a généralement pas entraîné une reconversion de l'activité commerciale extérieure traditionnellement orientée vers l'importation.

Le plan a préconisé l'accroissement de la production de viande de bœuf. Celle-ci s'est réalisée dans une certaine mesure, mais n'a-t-elle pas entraîné la création de stocks importants dont la S. I. B. E. V. a la charge et dont elle ne sait que faire (1). Un problème de même nature se pose pour les fruits et légumes.

Ainsi l'augmentation de la production, dans l'ensemble et à l'unité de surface, souhaitée par les pouvoirs publics comme facteur essentiel de l'accroissement du revenu des exploitants, souhaitée également lorsque l'on considère le déficit de la Communauté économique européenne, risque de se traduire par l'apparition d'excédents invendables si nous n'assurons pas une prospection profonde des marchés, si les pouvoirs publics ne s'opposent pas, avec la plus grande fermeté, aux mesures discriminatoires dont les productions françaises peuvent faire l'objet, et si d'importants aménagements des structures commerciales ne permettent pas d'instaurer dans notre pays un véritable « esprit exportateur ».

(1) L'exportation des stocks de viande détenus par la S. I. B. E. V. est d'autant plus difficile à réaliser que des mesures sanitaires outrancières ont été prises à notre égard par certains pays importateurs, dont l'Allemagne fédérale. Une telle situation, préjudiciable aux intérêts de la nation, méritait une intervention gouvernementale qui a trop tardé.

LES NOVATIONS

La loi d'orientation agricole du 5 août 1960, qui dispose en son article 28 que le ministre de l'agriculture établira, chaque année, des objectifs d'exportation, donne aussi la possibilité à celui-ci de provoquer la création de sociétés conventionnées, de sociétés d'économie mixte ou tous autres groupements devant faciliter la réalisation du programme ministériel.

Ce programme doit tenir compte de la juste nécessité pour l'agriculteur, d'atteindre un niveau de vie comparable à celui existant dans les autres secteurs d'activité. Il conviendra alors de considérer qu'il est absolument nécessaire d'associer les producteurs à toute initiative ayant pour objet l'expansion des exportations. En fait, il s'agit pour une large part, de l'avenir de l'agriculture; il est donc nécessaire et indispensable que le producteur participe à son édification. Il est tout aussi nécessaire que l'organisation des marchés, de la transformation et de la distribution assure au producteur une rémunération équitable devant l'inciter à accroître ses efforts pour une meilleure adaptation de sa production aux exigences spécifiques de l'exportation.

De même, lors de l'application qui pourra être faite des dispositions prévues à l'article 28 de la loi d'orientation agricole, la collaboration de ceux qui ont forgé le commerce extérieur français, devra être d'autant plus garantie qu'ils auront eu, dans le passé, la volonté constante d'assurer le meilleur prix au stade de la production. Il n'en demeurera pas moins que les intérêts agricoles représentés par les groupements de producteurs à l'intérieur des sociétés conventionnées, sociétés d'économie mixte... devront être prépondérants. Sans cela, les objectifs de la loi d'orientation ne seraient pas atteints.

L'intervention des sociétés conventionnées et des sociétés d'économie mixte n'ayant pour but que de faciliter des réalisations normalement dévolues aux entreprises commerciales et agricoles (en fait d'assurer l'amorçage de nouvelles relations économiques à l'exportation) il conviendra que les groupements de producteurs en assurent le relai, dès que possible, les entreprises commerciales ayant tout autant la possibilité de bénéficier des interventions antérieures desdites sociétés.

LES NÉCESSITÉS

Les sociétés conventionnées, les sociétés d'économie mixte ne doivent pas avoir pour objet (à l'exemple des groupements de producteurs) la fructification de capitaux. Elles doivent présenter les caractéristiques d'une société de services, en cela elles seront plus proches des sociétés de personnes que des sociétés de capitaux.

Mais s'il est donné la possibilité au ministre de l'agriculture de provoquer la création de sociétés ou groupements destinés à faciliter l'expansion de nos exportations, encore faut-il que les structures de commercialisation qui ont déjà fait leurs preuves, ne soient pas affectées par cette disposition.

La création de nouvelles personnes morales (sociétés conventionnées...) ne s'impose en effet que dans les secteurs inorganisés. La création, de toutes pièces, de nouvelles structures dans les secteurs ayant une organisation, — où les producteurs sont valablement représentés — et où la seule limitation est d'ordre financier — ne ferait qu'accroître les difficultés nées de la dispersion des efforts contre laquelle il s'agit précisément de lutter.

Il faut donc tout d'abord apporter aux artisans du commerce extérieur, soucieux du juste prix à la production, les encouragements indispensables à la poursuite de leur activité.

Les encouragements intéressent surtout *le financement* des opérations elles-mêmes, comme ils doivent intéresser partie du financement des investissements à réaliser (l'autofinancement ne pouvant suffire, eu égard à l'importance des investissements nécessaires).

A ce sujet, il est urgent que les pouvoirs publics définissent leur doctrine en matière *d'investissements à l'étranger, que ce soit pour le stockage ou la transformation des produits agricoles.*

Si à l'intérieur du territoire, notre équipement mérite d'être complété et modernisé, à l'extérieur de nos frontières il est le plus souvent inexistant. Et pourtant combien serait souhaitable la création d'entrepôts frigorifiques, de chambres froides, de chais, voire de silos et usines de transformation, pour faire face à la demande dès que celle-ci se présente.

Il ne peut être question de s'implanter sur un marché étranger sans réaliser des investissements humains, techniques et commerciaux.

Pour timides qu'elles soient, des réalisations françaises existent en la matière ; il convient par priorité de les étoffer avant de créer de nouveaux ensembles. Cependant, lorsque ceux-ci se justifient par un volume d'affaires important, leur réalisation ne doit pas être différée.

La réalisation d'un Marché commun entre les Six entraîne un élargissement et une libération du marché français. Elle ne consacre pas seulement une liberté accrue sur un marché de 170 millions de consommateurs, elle s'accompagne également d'une intervention nettement plus affirmée de la concurrence étrangère. Il nous faut pouvoir y faire face.

L'agriculture française a accompli, depuis la dernière guerre, de remarquables progrès techniques, mais l'expansion de la production n'est pas à elle seule un gage de prospérité ; le problème des débouchés est devenu primordial, il impose une présence permanente sur les marchés étrangers, présence qui ne soit pas seulement une représentation mais bien une véritable *force économique à l'échelle européenne et même mondiale.*

Quant aux *accords commerciaux* inter-états, il est constaté qu'en dehors de l'accord franco-allemand céréalier et de la procédure d'échanges techniques, peu développée, les accords commerciaux ne réservent, en général, qu'une part infime à nos exportations agricoles et prévoient, par contre trop souvent, des importations de ces mêmes produits agricoles en contrepartie d'exportations industrielles. *Il est indispensable que les professionnels de l'agriculture et de l'alimentation soient consultés,* avant la signature de ces accords, ce qui n'est pas le cas présentement.

Le bien-fondé des exportations industrielles n'est pas en cause, faut-il encore que les accords commerciaux facilitent l'expansion de l'exportation des produits agricoles.

La passation de contrats de fourniture à long terme entre les groupements de producteurs, les exportateurs et les importateurs étrangers doit être encouragée, elle pourrait notamment être assortie de garanties offertes par le F. O. R. M. A.

Enfin trop souvent les professionnels du commerce extérieur trouvent plus d'avantages, et même de garanties, à pratiquer des importations que des exportations.

Il est indispensable que cette attitude soit révisée et ceci notamment grâce à une *participation effective* des producteurs à toutes les études et réalisations concernant le commerce extérieur.

X. — Les auxiliaires du commerce extérieur.

Outre les exportateurs ou groupements d'exportateurs assurant les transactions extérieures, un certain nombre d'organismes privés, publics ou para-publics, président indirectement à la réalisation et à la promotion des exportations.

A. — FONCTION D'INFORMATION

L'exportateur doit être renseigné de façon permanente :

— sur la réglementation française en matière d'exportation ;
— sur la réglementation étrangère ;
— sur les structures commerciales des pays pouvant offrir des débouchés ;
— sur l'importance et la nature de la demande étrangère.

Pour compléter les informations qu'ils recueillent directement par leurs services ou leurs délégations à l'étranger, les exportateurs s'assurent une information complémentaire par l'intermédiaire :

— du C. N. C. E. ;
— du C. O. P. I. C. A. ;
— du Syncopex.

Copica, Syncopex, assurent à leurs adhérents, négociants ou coopératives, les renseignements indispensables « à l'approche » des marchés étrangers.

Par contre, auprès du C. N. C. E., chargé notamment d'assurer l'information des exportateurs sur l'ensemble des points intéressant les réglementations, les structures commerciales, les débouchés, etc., seuls des éléments fragmentaires peuvent être fournis. Aussi est-il impossible actuellement d'avoir une opinion, ne serait-ce que relativement précise, sur les débouchés extérieurs. Comment peut-on alors arrêter ou établir une politique ou un programme d'orientation et d'exportations agricoles ?

C'est pourtant ce qui sera demandé chaque année, au ministre de l'agriculture.

Conscient de cette lacune, le C. N. C. E., en cours de réorganisation, se propose d'accorder une importance particulière à la recherche des débouchés ; malheureusement les moyens dont il dispose actuellement ne lui permettent pas de réaliser les objectifs qu'il s'est assigné.

Des crédits budgétaires très importants lui sont nécessaires. *C'est là une des premières mesures à mettre en œuvre si nous voulons réellement réaliser une politique valable d'exportations permanentes.*

Il n'y a pas de demi-mesure en la matière. Les pouvoirs publics consentiront, sans tarder, à accorder les crédits indispensables à la mise en œuvre d'une politique d'exportation, ou alors cette politique ne verra jamais le jour, les inéluctables excédents de produits agricoles s'accumuleront, le déficit de notre balance ira croissant, ...le revenu agricole continuera à se dégrader.

Bien entendu, l'effort entrepris pour la recherche des débouchés devra s'accompagner d'un effort d'organisation dans la profession.

Aux professionnels de prendre toutes initiatives au stade de la « marque » et du produit, aux organismes publics de prendre les initiatives qu'impose la détection de débouchés au stade du produit ou d'un ensemble de produits.

Des bureaux d'études de marchés s'attachant à tous les détails de la vente doivent se réaliser sous l'égide de la profession avec la collaboration des pouvoirs publics ; les études générales sur les débouchés devraient être faites à la diligence du centre national du commerce extérieur avec la collaboration tant des délégations à l'étranger (conseillers commerciaux) que des organismes professionnels qualifiés.

Le centre national du commerce extérieur doit être la cheville ouvrière de l'organisation générale du commerce extérieur, ceci sans qu'il s'agisse pour lui d'asurer une hégémonie administrative et technique, qui irait à l'encontre des initiatives professionnelles.

Précisons aussi qu'il ne suffit pas qu'une étude de débouchés soit faite à un moment donné par une mission de spécialistes : *des postes d'observation doivent être installés à demeure*, dans les pays étrangers. S'il peut être considéré que les attachés commerciaux ont justement vocation pour ce faire, il conviendra de leur préciser leur mission d'information générale afin que l'agriculture ait à sa disposition les renseignements dont elle a absolument besoin pour l'accroissement de ses exportations.

B. — Propagande a l'étranger et promotion des ventes

Le regroupement des initiatives privées et publiques en matière de propagande à l'étranger et de promotion des ventes dans ces pays était éminemment souhaitable ; il est désormais réalisé au sein de la société pour la promotion des exportations agricoles (SOPEXA).

Cette société, conventionnée par les pouvoirs publics, ne doit pas réaliser d'opérations commerciales mais doit s'attacher à mettre en œuvre toutes mesures tendant à la promotion des ventes, notamment la propagande sous ses diverses formes et l'ouverture de bureaux à l'étranger.

Il est indispensable que soient également réunies par cette société les ressources nécessaires pour rattraper le retard considérable pris par notre pays, par rapport à nos concurrents.

Trop souvent nos produits ne sont même pas connus des consommateurs étrangers.

C. — Avantages divers accordés aux exportateurs. — Assurance prospection. — Assurance foire. — Assurance crédit.

Un élargissement du champ d'action de l'assurance prospection, de l'asssurance foire et de l'assurance crédit, est à conseiller pour assurer la couverture du risque que comporte l'action personnelle de chaque exportateur. En outre, il est nécessaire d'étendre l'assurance foire aux principales expositions et foires de l'Europe occidentale.

Financement.

La question de *la mobilisation des créances* a toujours été un souci pour les exportateurs en place.

S'il existe la possibilité de mobiliser, avec l'accord de la Banque de France, à un taux peu élevé, les créances à moins de deux ans d'échéance, ces facilités sont cependant limitées à la valeur d'exportation (1) et ne représentent pas le financement complet de l'opération commerciale.

L'obtention des subventions, ristournes, indemnités compensatrices demande de longs délais qui obligent l'exportateur à recourir à un financement complémentaire onéreux puisqu'il ne peut se faire que sous forme de découvert.

De plus, en raison de l'impossibilité de nantir les conventions passées avec l'Etat, au profit des banques, ces crédits complémentaires sont imputés pour la plupart du temps sur les lignes de crédits consentis aux exportateurs pour leur exploitation normale sur le marché intérieur.

(1) Sauf pour les céréales.

Il est nécessaire que les exportateurs soient assurés d'obtenir le financement complet des créances sur l'étranger à un taux tenant compte de l'intérêt que présentent les exportations agricoles.

La promotion des exportations va certainement nécessiter la création de sociétés, conventionnées ou non, à l'intérieur desquelles les intérêts agricoles devront être prépondérants. Encore faut-il que les agriculteurs ou leurs organisations apportent les capitaux nécessaires à la création du capital constitutif, voire à la réalisation d'un fonds de roulement.

Le crédit agricole mutuel ne semble pas pouvoir se substituer, compte tenu de ses statuts, aux intérêts agricoles en cause. Par contre, il apparaîtrait éminemment souhaitable, qu'à l'exemple des unions de coopératives, qui constituent des sociétés auxiliaires commerciales dans le seul souci de réaliser la complémentarité indispensable à leurs fonctions statutaires, que le crédit agricole crée, à son tour, une société auxiliaire financière ayant justement vocation pour aider au lancement de sociétés coopératives, de S. I. C. A., de sociétés anonymes, avec participation agricole... ayant pour objet le développement des exportations agricoles.

La société auxiliaire financière participerait à l'élaboration du capital social et prendrait ses responsabilités dans la gestion de l'entreprise ainsi créée ; elle pourrait d'ailleurs au surplus être chargée d'effectuer les études de marchés qui s'avéreraient indispensables et constituer, en quelque sorte, un point de rencontre économique pour les professionnels de l'agriculture.

Carte d'exportateur.

Les modalités d'attribution de la carte d'exportateur doivent être modifiées. Cette carte devrait être accordée par priorité à ceux qui peuvent justifier d'un courant permanent d'exportations.

Les avantages attachés à la carte d'exportateur devraient être plus substantiels. Ils devraient inclure l'octroi de prêts à caractéristiques spéciales, destinés aux investissements à réaliser en vue de l'exportation.

XI. — La garantie de fourniture et les débouchés extérieurs à attendre pour la production agricole.

A. — La garantie de fourniture

Le centre national du commerce extérieur doit être appelé à jouer un rôle prépondérant dans la réalisation de la promotion des exportations de produits agricoles. Son rôle d'information et de propagande constant mérite d'être complété par son introduction sur le marché de l'exportation.

Les quantités et qualités ont été soulignées comme facteurs limitants de grande importance ; les contrats de culture, de fourniture apparaissent alors indispensables. Il conviendrait donc que le C. N. C. E. assure la responsabilité, avec le ministère de l'agriculture, de conventionner les sociétés et groupements qui prendraient le risque de réalisation constante de fournitures à l'exportation.

C'est sans doute au prix d'une telle concentration qui n'exclut pas, au contraire, la collaboration professionnelle, que le commerce extérieur des produits agricoles et alimentaires se développera.

B. — Les débouchés

La définition, par secteurs de production, des débouchés prévisibles à l'étranger, aurait dû donner lieu dans ce rapport, aux plus longs développements.

La carence de l'information en la matière, tant au niveau de la profession qu'à l'échelon le plus élevé, rend extrêmement difficile toute prévision détaillée.

Depuis longtemps, les plus hautes instances nationales parlent de l'orientation de la production en fonction des débouchés. Des organismes existent, mais ils agissent le plus souvent en ordre dispersé, les moyens dont ils disposent n'étant pas, par surcroît, proportionnés à l'ampleur des travaux qu'ils devraient entreprendre ; ainsi subsistent de très graves lacunes dans notre information en matière de débouchés extérieurs.

Il est cependant possible de définir, dans leurs grandes lignes, les débouchés réels et potentiels offerts par certains pays.

1. — *Pays de la C. E. E.*

La réalisation d'un marché unique de 170 millions de consommateurs en 1967 doit fournir des débouchés importants pour la production agricole française.

Selon les dernières propositions de la commission de la C. E. E., une certaine spécialisation par région devrait, tenant compte des potentialités naturelles, s'instaurer. Elle serait modelée sur les structures existantes, tant en ce qui concerne la production que la transformation et la vente.

C'est pourquoi il est extrêmement urgent de mettre en œuvre, avec les moyens humains et financiers appropriés, un certain nombre de mesures définies ci-avant et qui doivent mettre la France en *condition d'exportation.*

DEBOUCHES PAR SECTEURS DE PRODUITS

a) Viandes et animaux :

Le circuit vif a une nette tendance à diminuer au profit du circuit mort ; il est urgent de s'adapter à ce mouvement irreversible.

Viande équine : Nous sommes importateurs nets et il semble difficile d'encourager la production française. Des échanges techniques avec les pays importants producteurs doivent être encouragés.

Viande ovine : Notre déficit devrait pouvoir être comblé par un accroissement de la production. Dans l'immédiat, la procédure des échanges techniques doit connaître un plus grand développement.

Viande porcine : Seuls les Pays-Bas disposent d'un important contingent exportable (exportation vers les pays anglo-saxons). La France et l'U. E. B. L. couvrent en moyenne leurs besoins. L'Allemagne et l'Italie sont des importateurs nets.

Dans son ensemble, la C. E. E. équilibre à peu près ses besoins.

Il est à remarquer que s'il y a équilibre sur le plan des tonnages globaux, pour la France comme pour la C. E. E., il n'y a pas identité sur le plan de la qualité.

La demande intérieure française exige des morceaux nobles, et nous sommes candidats pour l'exportation de « basses de porc et de gras », qualités pour lesquelles les débouchés sont difficiles à trouver dans la C. E. E.

La production porcine française doit être orientée vers la production de porcs maigres obtenus à partir d'aliments de faible valeur économique (sous-produits laitiers, céréaliers et divers), la « fabrication » devant assurer la valorisation des morceaux les moins nobles, des débouchés importants existant à l'intérieur de la C. E. E. pour ces fabrications.

Viande bovine : La C. E. E. est actuellement déficitaire et un accroissement important de la demande est à prévoir dans les années à venir, alors même que l'offre en provenance de certains pays extra-européens a tendance à diminuer (élévation du niveau de vie dans ces pays).

Pour 1958-1959, le taux d'auto-approvisionnement de la C. E. E. n'était que de 92,2 p. 100, la consommation par tête et par an s'élevant à 18,9 kg avec un minimum de 13,2 kg en Italie et un maximum de 27,8 kg en France, soit plus du double.

La commission de la C. E. E., dans ses propositions pour une politique commune, évoque la nécessité d'une intensification de l'élevage bovin.

Compte tenu des conditions naturelles de production, la France est le pays le mieux placé, il est donc tout à fait opportun d'encourager la production de viande bovine de qualité. Le bien-fondé de cette orientation est cependant subordonné à plusieurs facteurs :

— la réalisation *effective* d'un marché unique pour la C. E. E. (prévue pour le 1er janvier 1964) ;

— la continuité des efforts entrepris pour l'amélioration des races, de la production fourragère et de l'état sanitaire du cheptel ;

— la modernisation des unités existantes, éventuellement la création de nouvelles unités pour la préparation, le stockage et la transformation de la viande ;

— la réforme profonde des circuits de distribution, assurant à la fois la diminution des marges abusives et l'intéressement du producteur à la commercialisation.

b) Préparations à base de viande (salaisons et conserves) :

Les produits transformés à base de viande connaissent une demande croissante dans les pays de la C. E. E., ceci correspond à une demande de plus en plus importante de morceaux nobles pour la consommation de viande fraiche.

Pour répondre à cette demande, la France n'est pas suffisamment équipée ; là où nous arrivons difficilement à exporter des quartiers de devants en l'état, nous ne pouvons satisfaire, faute d'un équipement approprié, la demande en produits transformés.

c) Viande de volaille :

Pour 1957-1958, le taux d'auto-approvisionnement de la C. E. E. n'était que de 96,9 p. 100, la consommation par tête et par an se montant à 3,7 kg avec un minimum de 0,8 kg aux Pays-Bas et un maximum de 7,3 kg en France.

Seuls les Pays-Bas sont très nettement exportateurs.

Un accroissement général de la demande dans les pays de la C. E. E., pour atteindre un niveau de consommation au moins égal à celui de la France, pourrait être atteint assez rapidement.

La production française peut donc trouver des débouchés importants, mais à la condition expresse de s'orienter vers une production de *haute qualité* associée à un effort de propagande pour faire valoir cette qualité.

En effet, une concurrence très vive est à prévoir sur la production de qualité moyenne en provenance, tant des pays membres de la C. E. E. que des pays tiers.

d) Secteur des œufs :

Le déficit de la France en matière d'œufs pourrait être assez rapidement comblé par un accroissement de la production, nous pourrions même contribuer à satisfaire une partie de la demande européenne, mais ceci suppose deux conditions :

— une augmentation des rendements : alors qu'aux Pays-Bas une poule pondeuse produit en moyenne 205 œufs par an, la moyenne française est évaluée à 108 ;

— une organisation fonctionnelle de la profession,

ces deux éléments permettant d'obtenir des prix concurrentiels.

e) Lait et produits laitiers :

Les importations de beurre sont toujours contingentées en Allemagne, elles sont libérées en Italie où un effort de promotion des ventes pourrait confirmer les succès des années passées.

En matière de beurre, la C. E. E. ne constitue pas le débouché le plus important : la Grande-Bretagne importe, en une semaine, plus de beurre que l'Italie en une année, mais la consommation à l'intérieur de la C. E. E. est susceptible d'un accroissement notable.

L'écoulement de la poudre de lait (complément de la production beurrière) se heurte à la concurrence mondiale, il nécessite pour l'instant une subvention assez importante, subvention qui devrait ne plus être nécessaire avec l'avènement du Marché commun entre les Six.

Une étude plus approfondie des débouchés en Europe pour l'ensemble des produits laitiers mérite d'être faite ; dans l'état actuel de notre information, il apparaît que ce sont les fromages, et parmi ceux-ci les fromages à pâte molle, qui offrent les perspectives les plus intéressantes.

f) Produits de l'horticulture et des pépinières :

Des débouchés existent, les conditions naturelles, différentes selon les régions françaises, permettent d'obtenir une grande variété de produits. Nos partenaires et, essentiellement la Belgique et les Pays-Bas, sont mieux organisés que nous, tant en matière de production que de commercialisation.

L'absence de « marché mondial » pour ces produits constitue un élément favorable, la concurrence est assez réduite, mais elle est très bien organisée. Amélioration de la qualité, rationalisation de la production, organisation de la profession pour la commercialisation, effort intense et coordonné de propagande, sont les facteurs de succès pour des produits dont la demande est en augmentation régulière.

g) Fruits et légumes :

Le décalage entre les époques de maturation des produits dans les différents pays et la distribution des cultures selon les espèces et variétés sont à la base des échanges intracommunautaires.

Il faut noter qu'une part importante des échanges de la C. E. E. est réalisée avec les pays tiers. Le taux d'approvisionnement, s'il est globalement voisin de 100 p. 100, varie fortement d'un pays à l'autre et de produit à produit. De plus, en ce qui concerne principalement les fruits, il peut varier de façon très sensible d'une année à l'autre.

La France, avec l'Algérie et les pays de la Communauté d'expression française, réunit un ensemble de conditions naturelles devant permettre de satisfaire une part importante de la demande européenne.

Les débouchés sont susceptibles d'un accroissement notable si l'on considère que pour 1958-1959, les chiffres de consommation étaient les suivants (en kg-tête-an) :

Fruits frais : moyenne de la C. E. E., 55,1 ; maximum (Allemagne), 76,0 ; minimum (France), 32,5.

Légumes : moyenne de la C. E. E., 93,8 ; maximum (France), 130 ; minimum (Allemagne), 45,9. »

Il convient également de ne pas mésestimer les possibilités d'exportation vers les pays tiers.

Notre principal concurrent est l'Italie, mais il ne faut pas négliger la concurrence du Bénélux. Le marché allemand est donc apparemment le seul enjeu, mais des exportations sont toutefois possibles vers l'U. E. B. L.

Le manque d'organisation de la profession n'a pas permis jusqu'ici de transformer ces débouchés potentiels en débouchés réels importants.

Des débouchés de plus en plus importants existent pour les conserves de fruits et légumes ; une attention toute particulière doit être accordée à ces préparations, qui permettent d'absorber les pointes de production.

h) Céréales :

La réalisation d'un marché unique en 1967 doit permettre à la France de consolider sa position de premier fournisseur européen. La production française doit se substituer, au moins partiellement, à certaines importations. On peut s'attendre d'autre part à une diminution des emblavements chez nos partenaires : reconversion de certaines surfaces naturellement peu aptes à la culture des céréales ou permettant d'obtenir, grâce à d'autres spéculations, un produit brut plus élevé (faible importance du territoire agricole chez nos partenaires, d'où un loyer de la terre plus élevé et la nécessité de productions intensives incluant une part importante de main-d'œuvre).

L'accroissement de la production de blé dur (essentiellement en Algérie) est un fait marquant de l'évolution récente de la culture céréalière en France, il convient de l'encourager. A noter également les progrès réalisés en matière de qualité : accroissement de la part réservée au « blé de force » et gain en qualité par suite de l'adoption de variétés nouvelles, de semences sélectionnées et grâce à une amélioration des techniques culturales.

C'est également en France que l'on a observé les plus forts accroissements de production pour les céréales secondaires. L'important déficit de la C. E. E. en matière de céréales secondaires et l'accroissement prévisible de la demande, en relation avec les exigences de l'alimentation animale, permettent de mesurer l'importance des débouchés pour les années à venir.

Si l'effort entrepris en France pour la vulgarisation des techniques culturales, pour l'adaptation des variétés cultivées aux conditions naturelles et aux exigences de qualité doit être encore intensifié, il est également de toute importance d'accroître la capacité de stockage de notre pays. La possession d'un important appareil de stockage augmente considérablement la force contractuelle d'un pays, elle constitue également un instrument régulateur du marché.

Pour ce faire, il est indispensable que les organismes stockeurs disposent rapidement de prêts d'investissements plus importants, le rythme actuel de la réalisation du plan d'équipement étant très insuffisant.

Selon les dernières décisions du conseil des ministres des six pays, les céréales doivent donner lieu aux premières réalisations en matière d'organisation commune des marchés.

Les besoins d'importation de la C. E. E. sont très nettement supérieurs aux possibilités françaises d'exportation : c'est ainsi que pour l'année 1959, les exportations françaises en matière de céréales et produits dérivés vers l'étranger ne représentaient que 23 p. 100 des importations des Pays-Bas pour ces mêmes produits.

Les céréales constituent également (avec le sucre) les principales exportations françaises vers la zone franc, les positions acquises sur ces marchés doivent être maintenues notamment grâce à la régularité des fournitures.

i) Boissons :

Jus de fruits : la production française de jus de fruits trouvera dans la C. E. E. des débouchés croissants.

Un effort d'équipement, le souci de maintenir la qualité et une propagande bien organisée doivent donner des résultats appréciables.

Vins : la réalisation effective d'un marché commun entre les Six doit permettre un accroissement notable de la consommation chez nos partenaires pour les vins à appellation contrôlée, le seul facteur limitant actuellement la consommation étant le prix excessif consécutif à l'application de divers droits et taxes, tant en France qu'à l'étranger.

En ce qui concerne les vins de consommation courante, une concurrence très vive est exercée actuellement par l'Italie qui encourage sa production vinicole.

La définition, par les instances spécialisées de la Communauté, de régions à vocation viticole, l'harmonisation des législations en matière de pratiques viticoles et œnologiques, doivent accroître les possibilités de débouchés de la production française et algérienne.

j) Oléagineux :

Pour la période 1954-1955—1958-1959, le taux d'auto-approvisionnement de la C.E.E. en matière de graisses et d'huiles (beurre exclu) était de 40,3 %.

La moyenne annuelle des importations de la France (période 1956-1959) en matière d'oléagineux (y compris les tourteaux) s'élevait à 93 milliards de francs, les importations (104 milliards) représentant 17,3 % *ad valorem* des importations totales de produits agricoles. Sur ces 104 milliards d'importations ; 83 milliards sont en provenance de la zone franc.

La production d'huile comestible en Europe et essentiellement d'huile de colza se heurte à certaines difficultés techniques (apparition de parasites favorisée par l'extension des surfaces cultivées) qui ne permettent pas de penser à un accroissement notable de la production satisfaisant les besoins.

Par contre, la production des territoires africains de la Communauté d'expression française doit être encouragée; elle doit pouvoir satisfaire une part importante de la demande européenne en corps gras.

k) Sucre :

La France est le seul pays de la C.E.E. dont les surfaces betteravières sont restées en 1959-1960 au niveau de 1954-1955.

Si le taux d'auto-approvisionnement de la C.E.E. est voisin en moyenne de 100 % la consommation de sucre est susceptible d'un notable accroissement.

La moyenne de consommation pour la C.E.E. s'établit à 27,1 kilos-tête-an, avec un maximum de 40 kilos aux Pays-Bas et un minimum de 19 kilos en Italie. Il n'est pas impossible que l'importance de la consommation soit en relation directe avec le prix du sucre tel qu'il figure dans le tableau suivant (Source : Rapport de la commission de la C.E.E. sur la politique agricole commune).

Prix payé par le consommateur en 1958.

PAYS	GENRE DE SUCRE	PRIX Kg/D.M.
Pays-Bas	Raffiné	1,05
France	Sucre morceaux	1,08
Allemagne	Raffiné	1,24
Belgique	Morceaux en boîte	1,27
Italie	Sans spécification	1,67

Un accroissement de la consommation dans les P. T. O. M. A. en relation avec l'élévation du niveau de vie dans ces pays est prévisible. Les pays producteurs qui figurent parmi ces derniers sont également intéressés à l'augmentation des débouchés.

Ajoutons enfin que, si l'accroissement de la consommation de sucre en l'état est prévisible, l'augmentation de la demande pour les préparations associant le sucre à d'autres produits (essentiellement les fruits) sera certainement la source la plus importante de nouveaux débouchés.

En conclusion l'ensemble des conditions naturelles réunies par la France, l'Algérie et les pays membres de la Communauté d'expression française d'une part, le déficit actuel et surtout l'augmentation prévisible de la demande, en relation avec l'accroissement démographique et l'élévation générale du niveau de vie dans les pays de la C. E. E. et les P. T. O. M. A. d'autre part, permettent d'envisager la place prépondérante naturellement dévolue à la France pour la satisfaction de ces besoins.

Ces vues s'accordent tout à fait avec les propositions de politique commune faites par la commission de la C. E. E. qui mettent l'accent sur la nécessité d'une certaine spécialisation régionale en fonction des « vocations naturelles ».

Malgré un coût généralement plus important des facteurs de production (machinisme, carburants, engrais, salaires, charges sociales...) la moyenne des prix français à la production est plus faible que celle observée chez nos partenaires.

Un marché unique, tant pour les produits et services nécessaires à l'agriculture que pour sa production, ne peut être que favorable à l'agricutulre française. *Le point le plus important*

dans l'immédiat est d'assurer l'intéressement de l'exploitant à la commercialisation de ses produits, seul moyen de parvenir rapidement et avec le maximum d'efficacité à l'adaptation de la production aux impératifs nés de l'élargissement du marché.

Les perspectives de débouchés pour la production agricole française telles qu'elles ont été énoncées dans les lignes qui précèdent peuvent paraître optimistes ; elles ne sont subordonnées qu'à deux conditions : la réalisation effective d'un marché unique pour les six pays de la C. E. E. avec priorité d'approvisionnement dans la Communauté, la mise en place d'une politique agricole fonctionnelle commune.

2. — *Autres pays, membres de l'O. E. C. E.*

S'il est déjà difficile d'évaluer avec une précision satisfaisante les débouchés à attendre dans les pays de la C. E. E. pour la production agricole française, les lacunes de notre information sur les débouchés potentiels dans les autres pays membres de l'O. E. C. E. sont encore plus importantes.

Pour l'année 1958, nos échanges de produits agricoles avec ces pays (produits alimentaires, boissons et tabacs selon la définition C. T. C. I.) s'établissent ainsi (d'après les statistiques de l'O. E. C. E.) :

Valeur en 1.000 dollars U. S.

PAYS	EXPORTATIONS françaises.		IMPORTATIONS françaises.		BALANCE
	Valeur.	P. 100.	Valeur.	P. 100.	
Royaume-Uni	93.767	62,9	7.750	9,0	+ 86.017
Suisse	31.802	21,3	11.255	13,0	+ 20.547
Suède	6.624	4,4	2.329	2,7	+ 4.295
Danemark	6.418	4,3	13.650	15,8	— 7.232
Portugal	3.436	2,3	12.517	14,5	— 9.081
Norvège	3.258	2,2	5.667	6,5	— 2.409
Irlande	1.875	1,3	1.733	2,0	+ 142
Autriche	996	0,7	166	»	+ 830
Grèce	755	0,5	25.315	29,3	— 24.560
Islande	25	»	475	0,5	— 450
Turquie	2	»	5.689	6,6	— 5.687
Total	148.958	100	86.546	100	+ 62.412
C. E. E.	124.499	»	92.009	»	+ 32.490

Le solde de nos échanges de produits agricoles avec les pays membres de l'O. E. C. E. ne participant pas à la C. E. E. est positif : 62 millions de dollars U. S. Nos exportations sont essentiellement dirigées vers deux pays : le Royaume-Uni (63 %) et la Suisse (21 %).

Le Royaume-Uni est de loin notre premier client européen, or nous ne disposons pas de renseignements satisfaisants sur l'avenir de la politique d'importation de ce pays. Les incitations à l'accroissement de la production agricole nationale, la participation des pays du Commonwealth à l'approvisionnement, l'association dans le cadre de l'A. E. L. E. sont autant d'éléments qui rendent difficile toute prévision.

Il convient cependant de ne pas exagérer l'incidence de la préférence impériale britannique sur le choix des « pays fournisseurs ».

En 1959, sur un total de 4.735 millions de dollars U. S. d'importations de produits alimentaires, 1.721 millions, soit 36 % seulement provenaient des pays du Commonwealth.

Cette préférence joue principalement pour : les céréales et les produits carnés, elle est déjà de moindre importance pour les produits laitiers (Danemark et Pays-Bas ont su conquérir une place importante). Quant aux autres produits, la Grande-Bretagne s'approvisionne largement en Europe.

La part des importations en provenance de France dans les importations totales de la Grande-Bretagne ressort à 2,2 % en 1958 et 1,4 % en 1959. La majeure partie des ventes françaises est constituée par les boissons.

Préférence impériale,

Approvisionnement sur le marché mondial à des prix de dumping,

ne suffisent pas à expliquer la faiblesse extrême de nos ventes. Un effort considérable de prospection et d'implantation est a réaliser.

L'association économique de la Grande-Bretagne à un Marché commun élargi (avec priorité d'approvisionnement communautaire, compte tenu de celle existant vis-à-vis du Commonwealth), serait un facteur décisif de l'accroissement de nos ventes. Ceci, bien sur, ne pourrait apporter de satisfaction que dans la stricte mesure où un effort suffisant de pénétration des marchés serait entrepris.

Le deuxième pays importateur de l'O. E. C. E. (à l'exception des pays de la C. E. E.) est la Suisse (359 millions de dollars en 1958). La France est le deuxième pays fournisseur de la Suisse, après l'Italie dont les ventes représentent le double des ventes françaises.

Ce pays offre pour la France un débouché important et ceci pour l'ensemble des produits agricoles, bruts, élaborés et transformés, mais plus particulièrement pour les produits végétaux.

Pour les autres pays on peut établir le tableau suivant :

PAYS	IMPORTATIONS des pays considérés (valeur en 1.000 dollars U.S. année 1959).	TROIS PREMIERS « PAYS FOURNISSEURS » membres de l'O. E. C. E.	ACHATS à la France en p. 100 du total des achats extérieurs.	ACHATS auprès de l'O. E. C. E. en p. 100 du total des achats.
Suède	308.491	Danemark, Italie, Pays-Bas	2,1	34,1
Danemark	214.755	Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne	3,0	41,6
Autriche	172.499	Italie, Allemagne, Pays-Bas	0,6	33,6
Norvège	154.754	Danemark, Royaume-Uni, Suède	2,1	23,8
Irlande	107.375	Royaume-Uni, Pays-Bas, France	1,7	35,2
Grèce	89.539	Pays-Bas, Danemark, Italie	0,8	19,5
Portugal	49.648	France, Islande, Norvège	6,9	29,6
Turquie	12.954	Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas	»	5,1
Islande	10.050	Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni	»	16,9

Ce tableau montre combien la pénétration française est insuffisante sur ces marchés qui s'approvisionnent, pour une part non négligeable, en Europe. Un immense effort reste à accomplir, les principaux pays concurrents européens sont toujours les mêmes : Danemark, Italie, Pays-Bas. Cette constatation permet d'affirmer à nouveau la nécessité d'une étude approfondie des moyens utilisés par ces trois pays, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, pour assurer la promotion de leurs exportations.

3. — *Pays de la zone franc.*

40 p. 100 de nos exportations totales de produits agricoles et alimentaires se font à destination des pays de la zone franc. Parmi ces pays l'Algérie occupe la première place avec 60 p. 100 des exportations métropolitaines vers la zone franc.

L'Algérie offre des débouchés pour l'ensemble des produits agricoles, mais la nature des débouchés offerts par les autres pays de la zone franc est plus particulière.

Les céréales et le sucre représentent 50 p. 100 de nos exportations agricoles vers ces pays.

L'accroissement de nos ventes vers les pays de la zone franc est soumis à plusieurs conditions parmi lesquelles :

— une part plus importante réservée à la France pour les achats extérieurs de ces pays dans le cadre d'accords à long terme ;

— une augmentation du pouvoir d'achat pouvant s'accompagner d'une modification des habitudes de consommation.

4. — *Pays de l'Est européen.*

Les échanges réalisés par les pays de l'Est en matière de produits agricoles et alimentaires ont lieu essentiellement à l'intérieur du groupe.

Ces pays, dans leurs échanges avec la France, importent principalement des produits industriels (avec une priorité pour les biens d'équipement) et exportent des produits agricoles.

5. — *Pays en voie de développement.*

Si les débouchés potentiels dans ces pays sont considérables, le pouvoir d'achat est souvent très faible ; il est bien évident que la solution de ce grave problème changerait radicalement l'aspect du marché mondial des produits agricoles.

Notre pays ne doit pas rester en dehors des différents courants qui se dessinent actuellement pour la fourniture de produits alimentaires, à des conditions particulières, aux pays en voie de développement. Une telle politique ne doit pas être seulement envisagée dans un cadre bilatéral mais tout autant dans le cadre européen, voire même mondial.

6. — *Autres pays.*

La moyenne annuelle 1957-1958 de nos exportations vers ces pays s'est élevée à 39 milliards de francs, représentant 13 p. 100 de nos exportations de produits agricoles.

Elles se décomposent ainsi :

Zone dollar	21 milliards.
Zone sterling non O. E. C. E.	4 —
Amérique latine	2 —
Divers	12 —

L'éloignement de la plupart de ces pays ne suffit pas à justifier la faible importance de nos exportations si l'on considère que les importations françaises en provenance de ces mêmes pays se sont élevées à 93 milliards.

Si les prix de nos produits peuvent constituer un facteur limitant, compte tenu dans la plupart des cas de l'existence de prix concurrentiels de dumping, cet élément ne suffit pas non plus à expliquer la faible importance de nos ventes qu'il faut attribuer essentiellement à l'absence de politique commerciale suivie.

Nos opérations d'exportation sont des opérations occasionnelles, elles ne sont qu'exceptionnellement précédées d'une étude rationnelle des débouchés et se traitent « affaire par affaire ».

XII. — Orientation de la production agricole française en fonction des débouchés.

Dans tous les pays, l'Etat a été amené à instaurer un certain dirigisme de la production agricole. Ce dirigisme peut aller de la planification intégrale (pays de l'Est) à des interventions beaucoup moins autoritaires.

En Europe occidentale, l'intervention de l'Etat revêt surtout la forme de garantie de prix. Cette politique permet de conserver une certaine souplesse à l'interventionnisme, souplesse indispensable si l'on considère les conditions particulières de la production agricole :

— production liée aux conditions de lieux (sol, climat, débouchés) ;

— extrême variabilité des structures de production (dimensions des exploitations, main d'œuvre, équipement).

Tous ces éléments font qu'il serait très difficile et sûrement pas souhaitable d'imposer une production déterminée, en nature et en volume, à un ensemble aussi hétérogène d'unités de production.

L'incitation par les prix, qui a le gros avantage de la souplesse, est tout de même d'un maniement très délicat ; elle peut être vouée à l'échec si elle ne respecte pas certains principes de base :

1° Un prix « de soutien » peut être garanti pour encourager certaines productions pour lesquelles on attend un accroissement de débouchés, sur le marché intérieur ou extérieur, mais il n'est pas économiquement viable d'encourager une production dont les débouchés ne sont pas assurés.

Temporairement, cette pratique peut se justifier (1) lorsqu'elle a pour but de sauvegarder le revenu de certaines catégories de producteurs, mais elle doit être associée, dans la mesure du possible, à une reconversion des unités de production considérées. En tout état de cause, ce soutien ne peut être que de faible durée et ne doit s'adresser qu'aux seules exploitations visées par cette mesure, le soutien accordé à certaines exploitations ne devant pas servir d'encouragement à d'autres, ce qui viendraient encore aggraver la situation du marché par une production accrue.

2° Pour tenir compte de « l'inertie » propre à la production agricole (particulièrement sensible pour les productions animales et fruitières, mais valable pour l'ensemble de la production) l'incitation par les prix doit revêtir un aspect de *continuité*. Ceci impose l'étude préalable :

— des débouchés existants et à prévoir (marchés intérieur et extérieur) pour différentes hypothèses de prix ;

— de la production actuelle et des prévisions de production pour ces mêmes hypothèses de prix.

On ne peut que constater que ce dernier principe n'a pas été respecté en France.

Les recherches effectuées à l'occasion de la rédaction de ce rapport ont montré :

— que nous connaissons très mal la production et l'avenir de celle-ci ;

— que les débouchés extérieurs sont le plus souvent mal connus ;

— que d'autre part, les intervention réalisées dans le but d'orienter la production :

ont toujours eu un caractère limité ;

ont été le plus souvent opportunistes, prises sous la pression des faits, sans que l'on ait pu en mesurer la portée ;

ont contredit, assez souvent, les mesures mises en œuvre précédemment.

Il n'est certainement pas une seule branche industrielle qui soit aussi mal informée sur sa production et ses débouchés.

La dispersion et la faible importance de chacune des exploitations agricoles est un sérieux handicap, mais les organisations professionnelles et les Pouvoirs publics doivent servir respectivement de relai et d'organe centralisateur, tant pour les informations sur la production que pour celles sur les débouchés.

Il est urgent, en particulier, que les différents services publics accordent *une place beaucoup plus importante aux préoccupations économiques*, qui sont actuellement mineures comparées à l'activité réglementaire qui tend de plus en plus à devenir prédominante.

Il est tout aussi important de voir les producteurs se grouper au sein d'organismes coopératifs ou autres, ces groupements favorisant la prise de conscience des problèmes économiques, à commencer par le plus élémentaire qui pose comme principe la nécessité de produire « pour vendre », c'est-à-dire avec le « souci du marché ».

La nécessité d'une orientation de la production agricole française va se trouver associée dans les années qui viennent à celle d'une orientation générale de la production agricole des pays de la C. E. E.

Si la vocation agricole naturelle de la France semble évidente, il sera toujours nécessaire de la faire valoir auprès de nos partenaires, ce qui suppose la connaissance précise, à la fois de la production et des débouchés intérieurs et extérieurs.

La gravité des carences actuelles en la matière doit être soulignée avec force afin que soient prises rapidement les mesures indispensables.

L'orientation de la production agricole française ne peut plus être pensée en fonction de la seule satisfaction des besoins intérieurs.

L'inéluctable augmentation de la production doit être devancée ou pour le moins accompagnée d'une organisation technique et économique des marchés permettant d'orienter ou de régulariser l'offre, malgré la dispersion des circuits de production.

La participation de l'agriculteur doit y être l'élément fondamental pour assurer la promotion des exportations, l'augmentation réelle du revenu agricole, et en fin de compte, l'amélioration des conditions de vie de chacun.

(1) Pour une production en équilibre avec la demande, ou même excédentaire.

ANNEXE AU RAPPORT

Rapport pour avis de la section de la productivité et de l'expansion agricoles présenté par M. Léon Giannesini sur le problème des exportations agricoles.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE. — *Le commerce international des produits agricoles.*

L'offre agricole se caractérise par son caractère saisonnier.
Disponibilité et consommation de produits alimentaires.
Le commerce international des produits agricoles n'intéresse qu'un faible pourcentage de la production totale.
Le commerce international est caractérisé par son désordre.
L'extraordinaire dispersion des coûts.
L'incidence sur le commerce international des politiques nationales de soutien à l'agriculture.
Les stocks de produits agricoles.
Le « prix mondial » des produits.
Tentatives de stabilisation des marchés.
L'accord international du blé.
L'agriculture dans le marché commun.
Les exportations à conditions spéciales.
Evolution du commerce international des produits agricoles.
Les fruits et légumes.
Les industries agricoles et alimentaires.
Les matières premières d'origine agricole ont connu un accroissement important de leurs exportations.

CONCLUSIONS

DEUXIÈME PARTIE. — *Analyse de quelques politiques nationales.*

Les pays importateurs.
La Grande-Bretagne.
L'Allemagne fédérale.
Les pays exportateurs.
La Turquie.
Le Danemark.
Les Pays-Bas.
L'Argentine.
Les Etats-Unis.

TROISIÈME PARTIE. — *Le développement de la production française et les perspectives d'exportation.*

L'évolution de la production agricole.
Structure de la production agricole aux prix de la production 1959.
Les surfaces.
Les récoltes et les rendements.
Les principales productions par rapport aux objectifs du troisième plan.
L'évolution de la consommation.
Les exportations.
Les céréales.
La production sucrière.
La production viticole.
La viande.
Les produits laitiers.

INTRODUCTION

Le commerce international des produits agricoles reste sous l'influence des bouleversements qui ont affecté le monde au cours de la dernière guerre mondiale.

La nécessité dans laquelle se sont trouvés les pays éloignés géographiquement du conflit, de prendre en charge la nourriture d'une partie du monde, les a conduits à mobiliser leurs agricultures et à développer leurs productions bien au-delà de leurs besoins intérieurs. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis les productions de blé et de viande étaient après la guerre supérieures de 55 p. 100 et de 50 p. 100 à ce qu'elles étaient en 1942.

Et comme le passage de l'économie de guerre à celle de la paix est beaucoup moins aisé dans l'agriculture que dans l'industrie, l'Amérique du Nord a, depuis cette époque, maintenu ses possibilités de production pendant que celles de l'Europe, où n'ont pas été oubliées les angoisses du rationnement et de la sous-alimentation, ont progressé de 13 p. 100.

Aussi les disponibilités alimentaires mondiales par habitant ont-elles, depuis 1954, dépassé leur niveau d'avant-guerre sans permettre pour cela de satisfaire aux besoins des populations de continents entiers, depuis toujours sous-alimentées.

PREMIERE PARTIE

LE COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES (1)

Décider d'exporter des produits agricoles oblige à tenir compte des caractéristiques et des pratiques qui régissent le commerce international. C'est pourquoi il a paru souhaitable de rappeler ici brièvement un certain nombre de phénomènes connus.

Tout d'abord, l'on constate que la plus grosse partie de la production agricole mondiale est destinée à la satisfaction de besoins alimentaires et que seulement un dixième de cette production correspond à des matières premières à usage industriel. Cette proportion tend à s'amenuiser par l'utilisation de plus en plus fréquente de produits de synthèse qui se substituent aux matières agricoles traditionnelles.

L'offre agricole se caractérise par son caractère saisonnier.

La production agricole se trouve placée sous la dépendance très étroite de la météorologie. Certes, les progrès techniques (mécanisation des cultures, lutte contre les inondations, les parasites et les maladies, utilisation des semences améliorées, irrigation) permettent de limiter les variations dans le volume des récoltes. Mais ils ne peuvent réussir à les éliminer. On sait à quel point les gelées de l'hiver 1956 ont perturbé l'économie française et combien les pluies ininterrompues de cet automne compromettent déjà les ensemencements et par conséquent la prochaine récolte de blé. Mais on doit se rappeler que ce phénomène de variations des récoltes est mondial. A l'échelle d'un pays, ces variations peuvent avoir une grande amplitude, à l'échelle du monde, dans une certaine mesure elles se compensent.

Si les grandes famines sont plus faciles à éviter qu'autrefois, les fluctuations dans les récoltes peuvent avoir une incidence grave sur les niveaux de la consommation alimentaire, notamment chez les paysans qui produisent pour assurer leur propre subsistance et dans les groupes les plus pauvres des populations urbaines. En général, la pénurie de produits alimentaires essentiels provoque une hausse en flèche des produits de détail. Le commerce international est très sensible aux variations de volume des récoltes qui entraînent :

— pour les pays vendeurs, avec la réduction des exportations, la diminution des rentrées de devises ;

— pour les pays acheteurs, un accroissement des importations de produits alimentaires, en général au détriment des biens d'équipement.

Disponibilité et consommation de produits alimentaires.

Devant l'accroissement de la population du globe, qui est passée de 600 millions en 1750 à un milliard en 1900 et deux milliards 800 millions actuellement et qui tendrait vers six à sept milliards en l'an 2000, on peut se demander si la production de denrées alimentaires augmentera aussi vite, assez vite pour éviter les grandes famines.

A l'échelle mondiale, il semble qu'au cours des années récentes, l'écart entre les disponibilités alimentaires par habitant des régions développées et celles des autres régions a tendu à s'élargir plutôt qu'à se rétrécir.

La différence constatée résulte en grande partie du fait que, dans le premier groupe des nations riches, les disponibilités en produits animaux et autres éléments coûteux sont abondantes. Dans

(1) Ce chapitre a largement utilisé les informations contenues dans le dernier rapport de la F. A. O. sur la « situation de l'alimentation et de l'agriculture en 1960 ».

les régions sous-développées, les disponibilités de produits animaux par habitant n'ont généralement pas augmenté et, dans certains cas, elles ont diminué. La part de ces produits dans la consommation totale de ces régions est probablement encore plus faible aujourd'hui qu'avant-guerre.

Le monde se divise de plus en plus entre les nations qui regorgent de produits agricoles et les nations dont les populations ne mangent pas à leur faim quand elles ne connaissent pas des famines endémiques.

Le commerce international des produits agricoles n'intéresse qu'un faible pourcentage de la production totale.

L'autarcie agricole reste la règle de la plupart des pays; elle est imposée par l'insuffisant développement économique du plus grand nombre des pays.

Les statistiques reproduites ci-après montrent l'importance du secteur agricole, de la production et des échanges de certains pays.

PLACE DU SECTEUR AGRICOLE (1) DANS LA POPULATION

La production et les échanges de certains pays.

DÉSIGNATION	PRODUIT NATIONAL NET par habitant au coût des facteurs.	PART EN POURCENTAGE de l'agriculture dans le produit national brut au coût des facteurs.	PROPORTION en pourcentage de la population agricole par rapport à la population totale (2).	ÉCHANGES de produits agricoles en pourcentage des échanges globaux (1957).	
	Moyenne 1952-1954.		Dernier recensement.	Exportations.	Importations.
	Dollars U. S.	Pourcentage.	Pourcentage.	Pourcentage.	Pourcentage.
Plus de 1.000 dollars:					
Etats-Unis	1.870	5,3	13	23	40
Canada	1.310	11,5	16	37	15
De 750 à 1.000 dollars:					
Nouvelle-Zélande	1.000	23,7	(22)	97	14
Luxembourg	890	9,7	17	10	29
Belgique	800	8,4	13		
Royaume-Uni	780	5,2	(6)	11	60
Danemark	750	20,7	24	68	24
De 500 à 750 dollars:					
France	740	16,2	(26)	22	45
Allemagne	510	10,0	15	4	49
Pays-Bas	500	12,2	(20)	34	27
De 250 à 499 dollars:					
Argentine	460	19,0	(30)	93	16
Irlande	410	33,0	(46)	74	29
Autriche	370	15,8	22	22	27
Italie	310	24,8	(42)	27	38
Liban	260	19,5	»	63	33
Yougoslavie	250	39,2	(60)	50	36
Colombie	250	38,7	53	84	13
Panama	250	33,8	(58)	98	20
Au-dessous de 250 dollars:					
Brésil	230	29,9	(63)	91	16
Grèce	220	35,8	(49)	87	32
Turquie	210	45,5	(77)	87	22
Portugal	200	29,5	(52)	43	27

(D'après enquêtes sur les problèmes relatifs aux ressources de stabilisation des prix agricoles et de soutien de la F. A. O. - 1960.)

(1) L'agriculture comprend les pêches et les forêts.

(2) Les chiffres entre parenthèse indiquent le pourcentage de la main-d'œuvre agricole masculine. Celui de la population totale vivant d'agriculture est indiqué sans parenthèses.

Le commerce international est caractérisé par son désordre.

Innombrables, les obstacles se dressent devant le libre échange des produits agricoles. Le principal est évidemment l'insolvabilité des pays sous-développés. On sait que de très nombreux pays souffrent de malnutrition alors que d'autres pays accumulent des stocks, sans qu'il ait été possible jusqu'à présent de lutter efficacement contre la faim.

La libre concurrence internationale est rendue impossible par les entraves que dressent la majorité des pays. Certains s'efforcent de protéger leur agriculture nationale en s'opposant à l'entrée de denrées étrangères sur leur sol, grâce aux contingentements des importations et à des tarifs douaniers savamment manipulés. D'autres pratiquent le dumping à l'exportation soit en subventionnant directement leurs ventes, soit en accordant des aides indirectes à la production des denrées exportées ou encore en pratiquant des taux de change différents selon les opérations commerciales.

La loi de l'offre et de la demande se trouve donc faussée et c'est pourquoi les échanges internationaux de produits agricoles s'établissent en fonction de prix fixés artificiellement et non pas, *a fortiori*, en fonction de prix résultant des prix de revient.

L'extraordinaire dispersion des coûts.

La quasi-totalité des pays pratique une politique de soutien à leur agriculture. De même que l'assurance chômage et la fixation d'un salaire minimum mettent les travailleurs de l'industrie à l'abri des effets les plus néfastes de l'activité économique, de même les mesures de soutien protègent jusqu'à un certain point les agriculteurs contre les conséquences les plus graves d'un effondrement des cours, les vicissitudes du climat et la tendance à la dégradation en valeur relative de leurs revenus. Le grand nombre d'entreprises marginales dans l'agriculture tend d'ailleurs à élever le niveau de ce soutien pour des raisons sociales.

Ce soutien peut revêtir deux formes, soit une garantie de prix, soit une diminution du coût de la production (amélioration de structure agraire, facilités de crédit à bon marché, exonération fiscale, vulgarisation), allant jusqu'à la subvention des moyens de production (engrais, matériel, aliments du bétail).

En raison de ces diverses formes d'aide, l'éventail des coûts de production est extrêmement ouvert. En 1958, le prix du lait à la production était de 4,4 cents U.S.A. en Nouvelle-Zélande, de 4,7 au Danemark, 6,5 en France, 7,4 aux Pays-Bas et 10 en Suisse.

La concurrence pour accéder au marché mondial est donc faussée dès le départ.

L'incidence sur le commerce international des politiques nationales de soutien à l'agriculture.

Les effets du contrôle du commerce extérieur et ceux, indirects, des politiques de soutien des prix agricoles se renforcent mutuellement. C'est ainsi que l'on remarque que, lorsque le soutien des prix est relativement élevé, comme c'est le cas dans de nombreux pays économiquement développés, les disponibilités exportables des pays exportateurs tendent à s'accroître alors que les besoins des pays importateurs se réduisent. Si, au contraire, les prix agricoles sont maintenus à un niveau relativement bas, comme il arrive dans beaucoup de pays économiquement peu développés, les disponibilités exportables des pays exportateurs ont tendance à se réduire et les besoins d'importation des pays importateurs à s'accroître. On constate ainsi une tendance inhérente à l'apparition d'excédents dans les pays développés, où la demande de denrées alimentaires augmente plutôt lentement, alors que les techniques et la productivité agricoles y progressent rapidement. La constatation inverse est faite pour les pays sous-développés.

Les politiques nationales semblent avoir renforcé la tendance à l'apparition d'excédents dans les pays économiquement développés et la tendance à la pénurie dans les pays pauvres.

L'adoption de mesures de soutien agricole dans les pays hautement industrialisés et qui étaient traditionnellement importateurs (Grande-Bretagne et Allemagne) entraîne des conséquences redoutables pour les pays exportateurs de denrées agricoles, car elle limite leurs possibilités de se procurer des devises nécessaires à leur équipement. Le stade de développement économique d'un pays donne plus ou moins d'acuité au problème de ses exportations agricoles.

Les stocks de produits agricoles.

En face de ce déséquilibre, on constate l'existence de stocks relativement importants, constitués essentiellement par des produits de base, tels les céréales et le sucre.

Pour la campagne actuelle, les stocks globaux de blé et de céréales secondaires atteignent un nouveau record d'environ 116 millions de tonnes. Ce chiffre représente 85 p. 100 de la récolte mondiale normale de blé (à l'exception de l'U. R. S. S., de l'Europe de l'Est et de la Chine) et d'environ 25 p. 100 de celle de céréales secondaires.

La tendance à la progression de tous les stocks alimentaires persiste. Ils se sont accrus de plus de moitié entre 1952/1953 et 1954/1955; après un léger fléchissement en 1957/1958 (crise de Suez), ils ont recommencé à augmenter. A l'heure actuelle, les trois quarts environ des stocks totaux se trouvent concentrés en Amérique du Nord. C'est dire l'importance du problème de leur redistribution.

Lorsque l'on étudie l'importance à donner à ces stocks, il se pose toujours le problème de l'évaluation du coût total annuel de l'emmagasinage, pendant une période indéfinie.

En 1959, le coût du stockage des excédents agricoles aux U. S. A. s'élevait à 1,7 million de dollars par jour.

Or, on ne possède que des données peu nombreuses et incomplètes sur ces coûts. Les chiffres dont on dispose sur les frais d'emmagasinage des stocks commerciaux risquent de donner une idée inexacte du total des dépenses que l'entretien d'un stock régulateur entraînerait à la charge de la communauté. On a, souvent arbitrairement, évalué ces coûts à 5 p. 100 de la valeur du capital.

Stocks des principaux produits agricoles par rapport à la production annuelle.

(En milliers de tonnes.)

PRODUITS	1957/1958	1958/1959	1959/1960	1960/1961 (Estimations.)
[illegible]:				
Stocks	47.700	43.300	53.200	52.700
Production ...	126.700	139.000	135.000	»
[illegible]:				
Stocks	36.400	37.300	38.000	48.300
Production ...	138.200	149.300	167.400	»
[illegible]:				
Stocks	5.900	6.300	8.900	6.300
Production ...	40.800	43.000	37.700	»
[illegible]:				
Stocks	7.000	7.800	7.100	4.300
[illegible]	»	»	»	13.000

N. B. — L'U. R. S. S. et la Chine ne sont pas compris dans les chiffres de production.

Stocks de quelques produits agricoles.

(En millions de tonnes.)

	1952	1953	1954	1958	1959
Blé.					
Etats-Unis	7,0	16,5	25,4	24,0	34,9
Canada	5,9	10,4	16,8	17,4	14,9
Argentine	0,1	2,0	1,6	1,5	1,6
Australie	0,5	4,0	2,6	0,4	1,8
Total pour les quatre principaux exportateurs....	13,5	29,9	46,4	43,3	53,2
Production	»	»	»	139	135
Exportations	»	»	»	30,8	»
Céréales secondaires.					
Etats-Unis	18,5	21,7	29,4	53,5	61,4
Canada	3,6	5,1	5,6	5,0	6,5
Total des deux	22,1	29,8	35,0	58,5	67,9
Production	»	»	»	295,0	306,0
Exportations	»	»	»	19,9	»
Sucre.					
Etats-Unis	0,8	0,9	1,0	0,8	1,0
Cuba	2,2	1,5	1,9	0,5	1,2
Total mondial	10,9	10,3	11,8	10,1	12,2
Exportations	»	»	»	15,5	»

Le « Prix mondial » des produits.

La notion de « prix du marché mondial » — il faut le souligner — est une notion abstraite, qui ne recouvre aucune réalité. Le prix du marché mondial ne pourrait coïncider avec le prix du marché libre que si les produits s'échangeaient librement sans subvention à l'exportation et sans contingentements à l'importation. En fait, la grande majorité des échanges s'effectuant dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux, un prix distinct s'établit pour chaque opération commerciale.

Il est donc impossible de se référer valablement à un prix mondial qui ne correspond en aucune façon aux prix de revient pour lui comparer nos prix intérieurs et surtout pour en tirer des conclusions sur le niveau plus ou moins élevé de nos coûts de production.

« Le marché libre » du sucre par exemple ne couvre qu'une fraction très limitée de la production mondiale (5 à 6 millions de tonnes sur une production globale de l'ordre de 50 millions de tonnes soit environ 11 p. 100).

De cette étroitesse excessive du « marché libre » résultent les conséquences suivantes :

a) Ce que l'on appelle le « cours mondial » n'est qu'un prix de liquidation des surplus ;

b) En ce qui concerne le sucre, Cuba a une importance prédominante sur le marché mondial (ses ventes représentent pratiquement 50 p. 100 de ce marché). Il en résulte que tout événement politique ou économique susceptible d'affecter la production sucrière de l'île a une incidence importante sur le marché mondial, qui réagit comme une véritable « caisse de résonance ».

c) Tout événement qui provoque une demande généralisée (affaires de Corée, de Suez) ou une restriction des achats entraîne une variation brutale et inévitable des cours. C'est ainsi que pour le sucre une demande ou une offre qui ne représente que 5 p. 100 de la consommation mondiale, ce qui est peu en valeur relative, représente 42 p. 100 du marché libre, ce qui est énorme.

Le commerce mondial se caractérise donc par une extrême sensibilité ; une faible modification de prix risque de perturber tout le marché.

Tentatives de stabilisation des marchés.

Certains produits (blé, sucre, café...) ont fait l'objet d'accords internationaux pour en stabiliser les cours, afin d'atténuer les conséquences dommageables des trop grandes variations de prix aussi bien pour les vendeurs que pour les acheteurs ; le cas du blé a été examiné ici.

L'accord international du blé.

Devant les risques de concurrence acharnée due à la réapparition d'excédents de céréales au lendemain de la guerre, les grands pays exportateurs négocièrent en 1949 un accord avec les principaux importateurs. L'accord portait à l'origine sur 12 millions de tonnes soit 60 p. 100 du montant global des échanges de blé au cours des années précédentes.

les régions sous-développées, les disponibilités de produits animaux par habitant n'ont généralement pas augmenté et, dans certains cas, elles ont diminué. La part de ces produits dans la consommation totale de ces régions est probablement encore plus faible aujourd'hui qu'avant-guerre.

Le monde se divise de plus en plus entre les nations qui regorgent de produits agricoles et les nations dont les populations ne mangent pas à leur faim quand elles ne connaissent pas des famines endémiques.

Le commerce international des produits agricoles n'intéresse qu'un faible pourcentage de la production totale.

L'autarcie agricole reste la règle de la plupart des pays; elle est imposée par l'insuffisant développement économique du plus grand nombre des pays.

Les statistiques reproduites ci-après montrent l'importance du secteur agricole, de la production et des échanges de certains pays.

PLACE DU SECTEUR AGRICOLE (1) DANS LA POPULATION

La production et les échanges de certains pays.

DÉSIGNATION	PRODUIT NATIONAL NET par habitant au coût des facteurs.	PART EN POURCENTAGE de l'agriculture dans le produit national brut au coût des facteurs.	PROPORTION en pourcentage de la population agricole par rapport à la population totale (2).	ÉCHANGES de produits agricoles en pourcentage des échanges globaux (1957).	
	Moyenne	1952-1954.	Dernier recensement.	Exportations.	Importations.
	Dollars U. S.	Pourcentage.	Pourcentage.	Pourcentage.	Pourcentage.
Plus de 1.000 dollars:					
Etats-Unis	1.870	5,3	13	23	40
Canada	1.310	11,5	16	37	15
De 750 à 1.000 dollars:					
Nouvelle-Zélande	1.000	23,7	(22)	97	14
Luxembourg	890	9,7	17		
Belgique	800	8,4	13	10	29
Royaume-Uni	780	5,2	(6)	11	60
Danemark	750	20,7	24	68	24
De 500 à 750 dollars:					
France	740	16,2	(26)	22	45
Allemagne	510	10,0	15	4	49
Pays-Bas	500	12,2	(20)	34	27
De 250 à 499 dollars:					
Argentine	460	19,0	(30)	93	16
Irlande	410	33,0	(46)	74	29
Autriche	370	15,8	22	22	27
Italie	310	24,8	(42)	27	38
Liban	260	19,5	»	63	33
Yougoslavie	250	39,2	(60)	50	36
Colombie	250	38,7	53	84	13
Panama	250	33,8	(58)	98	20
Au-dessous de 250 dollars:					
Brésil	230	29,9	(63)	91	16
Grèce	220	35,8	(49)	87	32
Turquie	210	45,5	(77)	87	22
Portugal	200	29,5	(52)	43	27

(D'après enquêtes sur les problèmes relatifs aux ressources de stabilisation des prix agricoles et de soutien de la F. A. O. - 1960.)

(1) L'agriculture comprend les pêches et les forêts.

(2) Les chiffres entre parenthèse indiquent le pourcentage de la main-d'œuvre agricole masculine. Celui de la population totale vivant d'agriculture est indiqué sans parenthèses.

Le commerce international est caractérisé par son désordre.

Innombrables, les obstacles se dressent devant le libre échange des produits agricoles. Le principal est évidemment l'insolvabilité des pays sous-développés. On sait que de très nombreux pays souffrent de malnutrition alors que d'autres pays accumulent des stocks, sans qu'il ait été possible jusqu'à présent de lutter efficacement contre la faim.

La libre concurrence internationale est rendue impossible par les entraves que dressent la majorité des pays. Certains s'efforcent de protéger leur agriculture nationale en s'opposant à l'entrée de denrées étrangères sur leur sol, grâce aux contingentements des importations et à des tarifs douaniers savamment manipulés. D'autres pratiquent le dumping à l'exportation soit en subventionnant directement leurs ventes, soit en accordant des aides indirectes à la production des denrées exportées ou encore en pratiquant des taux de change différents selon les opérations commerciales.

La loi de l'offre et de la demande se trouve donc faussée et c'est pourquoi les échanges internationaux de produits agricoles s'établissent en fonction de prix fixés artificiellement et non pas, *a fortiori*, en fonction de prix résultant des prix de revient.

L'extraordinaire dispersion des coûts.

La quasi-totalité des pays pratique une politique de soutien à leur agriculture. De même que l'assurance chômage et la fixation d'un salaire minimum mettent les travailleurs de l'industrie à l'abri des effets les plus néfastes de l'activité économique, de même les mesures de soutien protègent jusqu'à un certain point les agriculteurs contre les conséquences les plus graves d'un effondrement des cours, les vicissitudes du climat et la tendance à la dégradation en valeur relative de leurs revenus. Le grand nombre d'entreprises marginales dans l'agriculture tend d'ailleurs à élever le niveau de ce soutien pour des raisons sociales.

Ce soutien peut revêtir deux formes, soit une garantie de prix, soit une diminution du coût de la production (amélioration de la structure agraire, facilités de crédit à bon marché, exonération fiscale, vulgarisation), allant jusqu'à la subvention des moyens de production (engrais, matériel, aliments du bétail).

En raison de ces diverses formes d'aide, l'éventail des coûts de production est extrêmement ouvert. En 1958, le prix du lait à la production était de 4,4 cents U.S.A. en Nouvelle-Zélande, de 4,7 au Danemark, 6,5 en France, 7,4 aux Pays-Bas et 10 en Suisse.

La concurrence pour accéder au marché mondial est donc faussée dès le départ.

L'incidence sur le commerce international des politiques nationales de soutien à l'agriculture.

Les effets du contrôle du commerce extérieur et ceux, indirects, des politiques de soutien des prix agricoles se renforcent mutuellement. C'est ainsi que l'on remarque que, lorsque le soutien des prix est relativement élevé, comme c'est le cas dans de nombreux pays économiquement développés, les disponibilités exportables des pays exportateurs tendent à s'accroître alors que les besoins des pays importateurs se réduisent. Si, au contraire, les prix agricoles sont maintenus à un niveau relativement bas, comme il arrive dans beaucoup de pays économiquement peu développés, les disponibilités exportables des pays exportateurs ont tendance à se réduire et les besoins d'importation des pays importateurs à s'accroître. On constate ainsi une tendance inhérente à l'apparition d'excédents dans les pays développés, où la demande de denrées alimentaires augmente plutôt lentement, alors que les techniques et la productivité agricoles y progressent rapidement. La constatation inverse est faite pour les pays sous-développés.

Les politiques nationales semblent avoir renforcé la tendance à l'apparition d'excédents dans les pays économiquement développés et la tendance à la pénurie dans les pays pauvres.

L'adoption de mesures de soutien agricole dans les pays hautement industrialisés et qui étaient traditionnellement importateurs (Grande-Bretagne et Allemagne) entraîne des conséquences redoutables pour les pays exportateurs de denrées agricoles, car elle limite leurs possibilités de se procurer des devises nécessaires à leur équipement. Le stade de développement économique d'un pays donne plus ou moins d'acuité au problème de ses exportations agricoles.

Les stocks de produits agricoles.

En face de ce déséquilibre, on constate l'existence de stocks relativement importants, constitués essentiellement par des produits de base, tels les céréales et le sucre.

Pour la campagne actuelle, les stocks globaux de blé et de céréales secondaires atteignent un nouveau record d'environ 116 millions de tonnes. Ce chiffre représente 85 p. 100 de la récolte mondiale normale de blé (à l'exception de l'U. R. S. S., de l'Europe de l'Est et de la Chine) et d'environ 25 p. 100 de celle de céréales secondaires.

La tendance à la progression de tous les stocks alimentaires persiste. Ils se sont accrus de plus de moitié entre 1952/1953 et 1954/1955 ; après un léger fléchissement en 1957/1958 (crise de Suez), ils ont recommencé à augmenter. A l'heure actuelle, les trois quarts environ des stocks totaux se trouvent concentrés en Amérique du Nord. C'est dire l'importance du problème de leur redistribution.

Lorsque l'on étudie l'importance à donner à ces stocks, il se pose toujours le problème de l'évaluation du coût total annuel de l'emmagasinage, pendant une période indéfinie.

En 1959, le coût du stockage des excédents agricoles aux U. S. A. s'élevait à 1,7 million de dollars par jour.

Or, on ne possède que des données peu nombreuses et incomplètes sur ces coûts. Les chiffres dont on dispose sur les frais d'emmagasinage des stocks commerciaux risquent de donner une idée inexacte du total des dépenses que l'entretien d'un stock régulateur mettrait à la charge de la communauté. On a, souvent arbitrairement, évalué ces coûts à 5 p. 100 de la valeur du capital.

Stocks des principaux produits agricoles par rapport à la production annuelle.

(En milliers de tonnes.)

PRODUITS	1957/1958	1958/1959	1959/1960	1960/1961 (Estimations.)
Blé :				
Stocks	47.700	43.300	53.200	52.700
Production ...	126.700	139.000	135.000	»
Maïs :				
Stocks	36.400	37.300	38.000	48.300
Production ...	138.200	149.300	167.100	»
Orge :				
Stocks	5.900	6.300	8.900	6.300
Production ...	40.800	43.000	37.700	»
Avoine :				
Stocks	7.000	7.800	7.100	4.300
Sucre	»	»	»	13.000

N. B. — L'U. R. S. S. et la Chine ne sont pas compris dans les chiffres de production.

Stocks de quelques produits agricoles.

(En millions de tonnes.)

	1952	1953	1954	1958	1959
Blé.					
Etats-Unis	7,0	16,5	25,4	24,0	34,9
Canada	5,9	10,4	16,8	17,4	14,9
Argentine	0,1	2,0	1,6	1,5	1,6
Australie	0,5	1,0	2,6	0,4	1,8
Total pour les quatre principaux exportateurs....	13,5	29,9	46,4	43,3	53,2
Production	»	»	»	139	135
Exportations	»	»	»	30,8	»
Céréales secondaires.					
Etats-Unis	18,5	21,7	29,4	53,5	61,4
Canada	3,6	5,1	5,6	5,0	6,5
Total des deux	22,1	29,8	35,0	58,5	67,9
Production	»	»	»	295,0	306,0
Exportations	»	»	»	19,9	»
Sucre.					
Etats-Unis	0,8	0,9	1,0	0,8	1,0
Cuba	2,2	1,5	1,9	0,5	1,2
Total mondial	10,9	10,3	11,8	10,1	12,2
Exportations	»	»	»	15,5	»

Le « Prix mondial » des produits.

La notion de « prix du marché mondial » — il faut le souligner — est une notion abstraite, qui ne recouvre aucune réalité. Le prix du marché mondial ne pourrait coïncider avec le prix du marché libre que si les produits s'échangeaient librement sans subvention à l'exportation et sans contingentements à l'importation. En fait, la grande majorité des échanges s'effectuant dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux, un prix distinct s'établit pour chaque opération commerciale.

Il est donc impossible de se référer valablement à un prix mondial qui ne correspond en aucune façon aux prix de revient pour lui comparer nos prix intérieurs et surtout pour en tirer des conclusions sur le niveau plus ou moins élevé de nos coûts de production.

« Le marché libre » du sucre par exemple ne couvre qu'une fraction très limitée de la production mondiale (5 à 6 millions de tonnes sur une production globale de l'ordre de 50 millions de tonnes soit environ 11 p. 100).

De cette étroitesse excessive du « marché libre » résultent les conséquences suivantes :

a) Ce que l'on appelle le « cours mondial » n'est qu'un prix de liquidation des surplus ;

b) En ce qui concerne le sucre, Cuba a une importance prédominante sur le marché mondial (ses ventes représentent pratiquement 50 p. 100 de ce marché). Il en résulte que tout événement politique ou économique susceptible d'affecter la production sucrière de l'île a une incidence importante sur le marché mondial, qui réagit comme une véritable « caisse de résonance ».

c) Tout événement qui provoque une demande généralisée (affaires de Corée, de Suez) ou une restriction des achats entraîne une variation brutale et inévitable des cours. C'est ainsi que pour le sucre une demande ou une offre qui ne représente que 5 p. 100 de la consommation mondiale, ce qui est peu en valeur relative, représente 42 p. 100 du marché libre, ce qui est énorme.

Le commerce mondial se caractérise donc par une extrême sensibilité ; une faible modification de prix risque de perturber tout le marché.

Tentatives de stabilisation des marchés.

Certains produits (blé, sucre, café...) ont fait l'objet d'accords internationaux pour en stabiliser les cours, afin d'atténuer les conséquences dommageables des trop grandes variations de prix aussi bien pour les vendeurs que pour les acheteurs ; le cas du blé a été examiné ici.

L'accord international du blé.

Devant les risques de concurrence acharnée due à la réapparition d'excédents de céréales au lendemain de la guerre, les grands pays exportateurs négocièrent en 1949 un accord avec les principaux importateurs. L'accord portait à l'origine sur 12 millions de tonnes soit 60 p. 100 du montant global des échanges de blé au cours des années précédentes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY

Aussi longtemps que les prix se cantonnaient entre un « maximum » et un « minimum » (déterminés, au préalable, dans les textes), le mécanisme de l'accord ne se déclenchait pas et le commerce restait totalement libre. Mais, lorsque les prix pratiqués sur le marché libre excédaient le prix maximum, les pays exportateurs étaient tenus de vendre, audit prix, aux pays importateurs leur « contingent de ventes garanties ».

Si les prix pratiqués sur le marché libre tombaient au-dessous du prix minimum, les pays importateurs avaient l'obligation d'acheter audit prix, aux pays importateurs, leur « contingent d'achats garantis ».

Le nouvel accord de 1959 se propose de couvrir, en tout état de cause, une plus large fraction du commerce international du blé et, dans ce but, de créer un lien entre les Etats membres, quel que soit le niveau des prix, sur le marché libre.

Jusqu'à présent, les divers accords, passés pour stabiliser les prix des principales denrées agricoles, n'ont pas produit tous les effets bénéfiques que l'on pouvait escompter. Il semble difficile cependant de ne pas persévérer dans cette voie, surtout si l'on songe aux graves perturbations qui résultent des variations de prix sur l'économie des pays sous-développés en voie d'équipement.

En face des particularismes exacerbés et de la généralisation des pratiques de dumping, il y a lieu de mentionner la tentative originale que constitue la création du Marché commun.

En effet, par étapes, une politique agricole unique va se substituer à six politiques nationales différentes — quand elles n'étaient pas contradictoires ou opposées.

Le traité de Rome crée une union douanière, c'est-à-dire qu'au cours des années à venir, de Dunkerque à Brindisi et de Bayonne à Hambourg, les échanges des produits agricoles s'effectueront dans l'Europe des « Six » dans des conditions analogues à celles qui existent, aujourd'hui, dans un marché national.

Compte tenu du caractère particulier de l'activité agricole qui découle de la structure sociale de l'agriculture et des disparités structurelles et naturelles des diverses régions agricoles, la politique commune tendra à accroître la productivité de l'agriculture, à assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, à stabiliser les marchés, à garantir la sécurité des approvisionnements et à assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

L'agriculture dans le Marché commun.

On rappellera, sans s'y arrêter, quelques chiffres caractéristiques :

— la population rurale de la Communauté s'élève à 70 millions d'habitants sur un total de 167 ; l'agriculture représente 13 p. 100 de la production totale ;

— les importations agricoles de la Communauté en 1957 se sont élevées à 5,1 milliards de dollars, les exportations à 1,8 milliard.

Le bilan commercial du Marché commun se présente ainsi (en milliers de tonnes) :

Céréales panifiables	— 736
Céréales secondaires	— 5.419
Sucre	— 11
Légumes	+ 465
Fruits	— 2.274
Viande de bœuf	— 230
Viande de porc	+ 64
Œufs	— 181
Beurre	+ 4
Huiles et matières grasses	— 1.771

La production agricole des « Six » couvre au total 87 p. 100 de leurs besoins communs. La C. E. E. est actuellement le plus grand importateur de produits agricoles (1/3 du commerce mondial contre 1/5 au Royaume-Uni). Les exportations correspondent au dixième du commerce international.

La convention de l'association européenne de libre échange constitue une zone de libre échange — association de pays ayant décidé d'établir progressivement la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la zone, chaque participant conservant son autonomie commerciale vis-à-vis des pays tiers. Elle se distingue ainsi essentiellement du Marché commun tel que l'a fixé le traité de la C. E. E., et qui implique, d'une part un désarmement contingentaire et tarifaire à l'intérieur de l'espace géographique entre ses membres, mais aussi, d'autre part, la mise en vigueur d'un même tarif douanier à l'égard du reste du monde. Les buts sont différents, les moyens pour y parvenir également.

On remarquera surtout que les produits agricoles sont tenus à l'écart et connaissent un régime spécial (accords bilatéraux du Danemark avec la Grande-Bretagne, la Suède et la Suisse).

Les exportations à conditions spéciales.

Examinant le mécanisme du commerce mondial, il n'est pas possible de passer sous silence une de ses formes nouvelles qui a vu le jour avec la dernière guerre : celle des dons ou des exportations à des conditions spéciales. Il s'agit d'une vaste redistribution de surplus alimentaires à des pays insolvables.

Divers pays exportent de cette façon ; l'Australie, le Canada ont exporté du blé dans le cadre du Plan de Colombo et de l'U. N. R. W. A. pour un volume d'environ 900.000 tonnes entre 1954 et 1959.

C'est vers la fin de 1953, lorsqu'a été adoptée la section 550 du Mutual Security Act, que les Etats-Unis ont commencé à mettre en œuvre leur programme d'écoulement d'excédents agricoles.

C'est vers le début de 1954, qu'a été adoptée la loi sur le développement du commerce des produits agricoles et sur l'assistance à ce commerce (Public Law 480) qui constitue le texte sur lequel se fondent les principales activités relatives à l'écoulement des excédents.

De juillet 1954, date à laquelle la Public Law 480 a commencé à être mise en œuvre, à la fin de décembre 1959, la valeur totale des programmes d'écoulement des excédents des Etats-Unis s'est élevée à 9.332,4 millions de dollars, soit près de 46.662 millions de nouveaux francs.

Le titre I de cette loi autorise l'administration américaine à conclure avec d'autres pays des accords de vente intéressant des produits en excédent, *contre paiement en devises des pays bénéficiaires.*

Depuis 1954, ces devises ont été utilisées de la façon suivante :

	EN MILLIONS de nouveaux francs.	POURCENTAGE total.
Défense commune	1.580	7,6
Dons en vue du développement économique	1.700	8,2
Prêts aux entreprises privées	1.410	6,8
Prêts aux gouvernements étrangers	9.765	47,0
Paiements des obligations U. S. A.	3.265	15,7
Autres utilisations	3.075	14,7
Total au 31 décembre 1959 (environ)	20.795	100

Ces dépenses constituent en fait des dépenses politiques car elles consacrent l'influence dans le monde des Etats-Unis.

Depuis 1954, 194 accords ont été passés, intéressant plus de 38 pays (Indes, Pakistan, République arabe unie, Pologne, Turquie, Colombie, Israël, Pérou, Uruguay, Viet-Nam, Islande...).

Le titre II organise un système de dons gratuits en vue de soulager la famine. Depuis 1954 jusqu'au 31 décembre 1959, 476,4 millions de dollars ainsi ont été écoulés, soit :

1.175 millions de nouveaux francs de céréales panifiables ;
235 millions de nouveaux francs de céréales secondaires ;
144 millions de nouveaux francs de matières grasses ;
309 millions de nouveaux francs de lait et produits laitiers ;
185 millions de nouveaux francs de riz.

Le Titre III met sur pied un système de dons gratuits à l'intérieur des Etats-Unis, où ont été organisées des distributions gratuites de denrées alimentaires aux indigents... et également à l'étranger. Des opérations de troc sont également prévues.

***

La masse de produits dégagés du marché intérieur, grâce à l'application de la loi 480 est considérable. Elle a évité efficacement l'avilissement des cours intérieurs.

C'est ainsi que pour la campagne 1958-1959, ont été écoulés au titre de la loi 480 :

64 p. 100 des exportations de blé, soit 12.029.000 tonnes ;
23 p. 100 des exportations de maïs, soit 5.410.000 tonnes ;
49 p. 100 des exportations de riz, soit 635.000 tonnes ;
33 p. 100 des exportations de coton, soit 681.000 tonnes.

Il est vraisemblable que cette expérience inspirera très largement dans l'avenir la politique des grandes puissances lorsqu'elles se trouvent en face d'importants excédents.

Evolution du commerce international des produits agricoles.

La F. A. O. signale que les exportations de produits agricoles des régions insuffisamment développées, et en particulier leurs exportations de denrées alimentaires (30 p. 100 de plus en 1959 par rapport à 1948-1952) tendent à se laisser distancer par celles des régions évoluées (50 p. 100 de plus en 1959 par rapport à 1948-1952), tandis que leurs importations augmentent plus rapidement. En conséquence, les exportations nettes de denrées alimentaires ont fortement baissé dans les régions insuffisamment développées, tandis que leurs exportations nettes globales de produits agricoles n'ont guère fait que se maintenir. Cela signifie que dans ces régions la production alimentaire n'a pas réussi à se développer assez vite pour répondre à une demande croissante. Si la contraction des exportations nettes de denrées alimentaires a rendu possible une certaine amélioration des niveaux nutritionnels, elle n'a pas permis aux pays insuffisamment développés d'accroître, comme cela leur est nécessaire, leurs recettes en devises étrangères.

Il est nécessaire de noter que ces dernières années le volume global des exportations a augmenté plus vite (+ 6 p. 100) que leur valeur globale (+ 3 p. 100). C'est donc que la valeur unitaire moyenne de l'ensemble des exportations a continué de décliner. Cette constatation peut éclairer le choix des exportations que la France a intérêt à promouvoir, car ces moyennes globales cachent des différences sensibles dans l'évolution des divers produits.

En 1959, le volume et la valeur des exportations de céréales n'ont guère varié par rapport à ces dernières années, tandis que les exportations de sucre ont encore décliné, en valeur et en volume, par rapport à leur niveau record de 1957 (Suez). Mais les exportations d'huiles comestibles et d'oléagineux, de produits laitiers, de fruits et, dans une moindre mesure, de viande ont continué à s'accroître en volume. Les fruits et la viande sont les seuls grands produits dont les exportations se sont développées plus rapidement en valeur qu'en volume, durant ces six dernières années.

Indices du volume et de la valeur des exportations de produits agricoles et forestiers. (D'après F. A. O.).

(Indices: moyennes 1952-1953 = 100.)

PRODUITS	MOYENNES 1934-1938	MOYENNES 1948-1952	1956	1959 (prévisions).
Produits pour l'alimentation humaine et animale:				
Volume	97	43	124	132
Valeur	33	94	110	115
Céréales:				
Volume	102	94	124	124
Valeur	27	94	94	87
Sucre:				
Volume	82	89	112	109
Valeur	30	93	104	100
Fruits:				
Volume	91	83	106	131
Valeur	42	87	121	136
Viande:				
Volume	103	95	126	144
Valeur	43	84	124	156
Produits laitiers:				
Volume	90	95	120	136
Valeur	40	95	115	124
Matières premières d'origine agricole:				
Volume	109	99	114	121
Valeur	35	105	103	96
Tous produits agricoles:				
Volume	98	95	109	107
Valeur	31	98	108	102

DEUXEME PARTIE

ANALYSE DE QUELQUES POLITIQUES NATIONALES

Les pays importateurs.

La Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne a été et reste encore aujourd'hui le plus gros importateur mondial de produits agricoles (50 p. 100 du commerce international). C'est ainsi qu'elle absorbe à elle seule: 17 p. 100 des exportations mondiales de blé, 55 p. 100 des exportations de bœuf et 90 p. 100 des exportations de viande de mouton.

La politique du Royaume-Uni consiste à s'approvisionner en produits agricoles sur le marché mondial et spécialement dans les pays du Commonwealth — c'est-à-dire à profiter de prix abaissés artificiellement — de façon à permettre à sa population industriellle d'obtenir des produits alimentaires au plus bas prix.

Cependant, techniquement, le Royaume-Uni serait capable de couvrir, lui-même, la presque totalité de ses besoins alimentaires mais ce serait à un coût tel qu'il en résulterait une baisse sérieuse du revenu national. Il en a fait la démonstration lors de la dernière guerre — alors que les transports maritimes étaient affectés, par priorité, à la satisfaction des besoins militaires. Dès l'aube de la révolution industrielle, l'Angleterre a abandonné son agriculture à son destin.

En 1855 déjà, La Grande-Bretagne était un pays très industrialisé. L'agriculture n'employait qu'un quart des hommes de plus de vingt ans: c'est-à-dire que la proportion de la population qu'elle employait il y a cent ans était déjà celle qui caractérise, aujourd'hui, la structure des pays avancés.

A l'heure actuelle, la proportion de la population active employée dans l'agriculture est plus faible au Royaume-Uni que nulle part ailleurs; en 1955 elle n'était que de 4,6 p. 100. Après avoir mobilisé son agriculture pour un énorme effort de production, durant la guerre 1939-45, à des fins stratégiques, l'Angleterre a continué sur cette lancée, après 1947, mais cette fois, en fonction de considérations économiques.

L'argumentation avancée en faveur de l'expansion agricole se fondait sur la conviction que, dans l'avenir, la Grande-Bretagne aurait beaucoup de mal à porter ses exportations à un niveau suffisant pour lui permettre de résoudre le problème que lui posait la dégradation de sa balance des paiements. On considérait, notamment, que les termes de l'échange évolueraient dans un sens de plus en plus défavorable aux objets manufacturés, au fur et à mesure que les pays sous-développés allaient s'industrialiser et que leurs centaines de millions d'habitants se mettraient à réclamer leur part des disponibilités alimentaires mondiales. En fait, on l'a vu par ailleurs, ce raisonnement ne s'est pas trouvé vérifié; l'évolution des termes d'échange, en faveur des produits agricoles, que de nombreux économistes avaient annoncée après la guerre, ne n'est pas produite, et le commerce mondial des produits agricoles est davantage caractérisé par des problèmes d'excédents que par des problèmes de pénuries.

Donc l'Angleterre a instauré dès 1947 par l'« Agricultural Act » une politique d'expansion de son agriculture nationale, comportant un mécanisme de prix garantis qui soutient, par des subventions, une douzaine de produits (bœuf, porc, mouton, laine, lait, blé, orge, avoine, seigle, pommes de terre et betteraves), et la distribution de primes ou de subventions destinées à faciliter la production, aides qui revêtent des formes variées (subventions aux travaux de voirie, de drainage, de labour, subventions des amendements calcaires, des engrais, des aliments du bétail).

Cette politique a provoqué une augmentation de la production nette qui, en 1957, avait dépassé de 60 p. 100 son niveau d'avant-guerre. L'agriculture qui subvenait, de 1918 à 1939, au tiers des besoins nationaux en satisfait, désormais, près de la moitié.

Besoins totaux couverts par la production nationale.

PRODUITS	1938 P. 100.	1957 P. 100.
Blé	12	22
Viandes	49	59
Œufs	67	99
Lait en nature	100	100
Lait condensé	76	124
Beurre	4	8
Fromage	23	49
Sucre	20	29
Pommes de terre	96	96
Légumes frais	81	81
Fruits frais	23	42

D'après *Economic journal*, septembre 1959.

Les subventions accordées à l'agriculture anglaise atteignent aujourd'hui un montant approximativement égal au revenu agricole net du pays (d'après le B. I. T. « Pourquoi des travailleurs abandonnent la terre »). Le coût de cette politique, pour l'année en cours, serait de 260 millions de livres (soit près de 3.600 millions de nouveaux francs). Elle consiste à distribuer en moyenne 900 livres (soit 12.400 NF) par exploitation. Ce soutien est calculé en fonction des fermes marginales.

Montant des subventions en 1956-1957.

PRODUITS	En millions de livres.
Blé	19,1
Orge	10,5
Œufs	35,1
Bovins	45,4
Moutons	9,3
Porcs	31,5
Lait	22,1
Autres produits	12,2
Dons pour encourager la production	66,3
	251,5
Valeur totale (au départ de la ferme) des produits soutenus	1.172
Subventions en pourcentage de la valeur totale	21 0/0
Revenu net estimatif des agriculteurs	317

D'après *Economic journal*, septembre 1959.

Une telle politique suscite des critiques de deux ordres; d'une part, certains considèrent que la charge pour le contribuable est trop lourde; d'autre part, de nombreux économistes estiment que cette politique n'a pas été favorable à la balance des paiements. En effet, l'augmentation de la production nationale agricole restreint le commerce extérieur, contrarie les mouvements d'échange avec le Commonwealth et risque de perturber l'équilibre de la zone sterling, basé sur la préférence impériale.

Pour surmonter les effets de la crise de 1929 et pour assurer son emprise politique, la Grande-Bretagne a mis sur pied, dès 1931, un système de préférence impériale destiné à faciliter ses échanges avec les pays et territoires groupés autour de la Couronne, en renforçant leur autarcie. A l'aide d'accords bilatéraux et de l'adoption de tarifs douaniers préférentiels, l'Angleterre s'est efforcée de rester le grand fournisseur de produits industriels du Canada, de l'Aus-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

tralie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, de la Rhodésie du Sud, de Terre-Neuve, de l'Irlande... Tous ces pays du Commonwealth établirent, entre eux, des régimes douaniers préférentiels par rapport à ceux auxquels étaient soumis les pays tiers.

Malgré le lien constitué par l'existence d'une organisation monétaire commune basée sur la livre sterling, le système a tendance à s'effriter, et l'expansion de l'agriculture britannique y contribue.

En 1953, on avait estimé que la valeur des importations rendues inutiles par l'expansion agricole interne serait de l'ordre de 200 millions de livres. Cette valeur fut sans doute supérieure. Mais en fait, l'expansion agricole n'a pas contribué, bien au contraire, à améliorer la balance des paiements car elle a indirectement bouleversé l'économie des pays fournisseurs. Loin de diminuer les importations en provenance de la zone dollar, l'expansion agricole anglaise les a accrues (blé dur et aliments du bétail nécessaires aux éleveurs anglais). Mais par contre, les importations agricoles du Commonwealth ont regressé. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1958 la Nouvelle-Zélande a dû réduire ses importations de 50 millions de livres par suite de la diminution de ses réserves de change ; comme en 1957, le Royaume-Uni lui avait vendu pour 140 millions de livres de marchandises, sur un total de 250 millions de livres d'importations néozélandaises, une grande part des restrictions d'importation a pesé sur les exportateurs anglais. Le même phénomène a été constaté pour d'autres pays. Les importations des pays exportateurs de denrées agricoles (Nouvelle-Zélande, Australie, Danemark...) sont affectées concrètement par les variations de recettes que ces pays tirent de leurs exportations : quand ces recettes baissent, ces pays sont obligés de comprimer leurs importations.

En développant son agriculture, la Grande-Bretagne se ferme des débouchés parmi ses fournisseurs traditionnels ; devant la menace constituée par la constitution du Marché commun, elle a cherché une parade dans la constitution de la petite zone de libre-échange (où les produits agricoles ne sont pas englobés dans l'accord et où chaque pays conserve son tarif douanier propre).

L'association avec le Marché commun qui peut ouvrir à ses produits industriels un marché de 240 millions de consommateurs implique, par la même, le libre échange des produits agricoles. On comprend toute la difficulté du choix en raison de ses répercussions sur l'économie du Commonwealth.

La valeur globale des produits alimentaires, boissons et tabacs, importés par la Grande-Bretagne en 1959 s'est élevée en 1959 à 1.522 millions de livres (soit environ 20.851.400.000 NF) dont 2,2 p. 100 en provenance de la France.

En face de tels résultats, devant les sacrifices financiers énormes que l'Angleterre accepte de faire pour maintenir et développer son agriculture, — l'on est bien obligé de conclure que cet effort n'est pas justifié par des considérations d'ordre économique. Il semble, bien au contraire, que cette politique délibérée ne se conçoive qu'en fonction d'impératifs de défense nationale. Le souvenir encore vivace du dernier conflit impose à la Grande-Bretagne de veiller sur la sécurité de son ravitaillement alimentaire, dont une part importante doit être trouvée sur son sol même.

L'Allemagne fédérale

Il est intéressant, également d'examiner la politique d'un autre grand pays importateur : l'Allemagne fédérale.

Au lendemain du second conflit mondial, la production agricole de l'Allemagne occidentale était tombée à environ 60 p. 100 du volume moyen d'avant-guerre (1). A la même époque, sa population totale avait passé de 40 millions d'âmes environ, à près de 50 millions à la suite de l'afflux des réfugiés de l'Allemagne orientale. L'agriculture ne couvrait donc plus que la moitié, environ, des besoins alimentaires du pays.

Au cours des années qui suivirent, la politique agricole eut avant tout pour objectif, d'augmenter la production à une cadence aussi rapide que possible. Le Gouvernement dut donc recourir à divers systèmes de subventions à la production, de réglementation de l'écoulement des produits, de contrôle des prix, et, une fois le commerce mondial redevenu normal, aux restrictions à l'importation et au protectionnisme. Toutes ces mesures tendaient à stabiliser les prix et les revenus agricoles au-dessus du niveau minimum afin de stimuler activement l'agriculture et de lui donner le temps de se préparer à affronter la concurrence internationale.

A l'heure actuelle, l'Allemagne ne néglige pas, bien au contraire, le développement de son agriculture. On sait que chaque année le rapport vert indique les résultats obtenus : ainsi la campagne 1958-59 a vu l'accroissement de la production de denrées alimentaires (base moyenne des années d'avant-guerre = 100) passer de 130 en 1957-58, à 139.

A ce niveau, la production indigène couvre les besoins alimentaires allemands à 78 p. 100 en moyenne, alors que pour certaines productions, l'autoapprovisionnement est intégralement assuré.

L'excédent des recettes des agriculteurs par rapport à leurs ventes est passé en 1955-56 de 3.616 millions de DM à 4.520 en 1958-59, et à 4.210 en 1959-60. Mais les agriculteurs contestent ce dernier chiffre officiel, qu'ils considèrent supérieur à la réalité.

Le « plan vert » pour 1959 comportait une dépense de 1.341 millions de DM consacrée aux améliorations foncières, à l'augmentation du revenu de la population rurale, à l'amélioration de la qualité des produits et au développement de la consommation.

(1) D'après la *Revue internationale du Travail.*

Néanmoins les agriculteurs allemands ne manquent pas de reprocher à leur Gouvernement une inéquitable répartition des subventions accordées aux différents secteurs économiques, ils indiquent que les subventions à l'industrie auraient été quinze fois plus importantes que celles dont l'agriculture a bénéficié ces dernières années (4,6 milliards de DM en quatre ans).

Les marchés agricoles sont organisés par quatre lois portant :

— sur les céréales et aliments du bétail ;
— le sucre ;
— le lait et les matières-grasses,

et instituant des offices d'intervention pour ces produits.

Le plus important, le Service d'importation et de stockage (Einfur und Verratstelle) pour le bétail et la viande a une importance essentielle pour le maintien des revenus de ce secteur qui représente 41 p. 100 des recettes agricoles totales. Il doit réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande, en limitant les importations à la couverture de la différence existant entre la production nationale et les besoins. Mais la politique commerciale allemande étant fondée, en pratique, sur des accords bilatéraux, il en est résulté, à certains moments, des importations plus importantes que celles souhaitées par les agriculteurs. Elle permet des compensations de prix entre les produits importés — qui sont achetés aux meilleures conditions —, et les produits indigènes.

Grâce à diverses subventions versées aux producteurs (sur les engrais, pour le lait, etc.), la cession à des prix avantageux des matières premières agricoles importées aux agriculteurs (céréales fourragères) — l'achat à l'étranger de produits agricoles à bas prix — le Gouvernement allemand s'efforce de pratiquer une politique favorable aux consommateurs, tout en donnant satisfaction aux agriculteurs pour leur niveau de vie.

Les besoins d'importations de l'Allemagne.

Le pourcentage de couverture de la consommation allemande par les productions indigènes était, pour la période 1953-56 pour les céréales panifiables 74 p. 100, le sucre 85 p. 100, les matières grasses 43 p. 100, la viande 93 p. 100, le beurre 94 p. 100, le fromage 82 p. 100 et les œufs 64 p. 100.

Les exportations agricoles se sont élevées à 234 millions de dollars.

Les importations à 2.318 millions de dollars.

Un si important déficit alimentaire permet à l'Allemagne fédérale d'offrir, à tous les pays agricoles, de larges débouchés qui s'inscrivent dans les accords commerciaux.

Durant l'année 1959, la répartition, par zones géographiques, de l'ensemble du commerce extérieur allemand s'est établi ainsi :

PROVENANCE	POURCENTAGE des importations.	POURCENTAGE des exportations.
Marché commun................	29 % du total.	28 % du total.
Petite zone de libre échange....	21 % —	27 % —
Autres pays......................	43 % —	39 % —

On comprend l'importance que l'adoption d'une politique agricole commune peut avoir pour l'Allemagne si une préférence est effectivement reconnue aux échanges, en provenance des pays de la C. E. E. ; il en résulterait une diminution des importations des pays tiers.

L'Allemangne se trouve, en effet, devant le choix : soit de renoncer aux importations de produits agricoles en provenance des pays du Marché commun, soit à celles provenant des pays tiers, soit encore, à la production de l'agriculture allemande.

Dans la perspective du Marché commun, les agriculteurs allemands se défendent énergiquement contre toute baisse de leurs prix (pour les aligner sur les prix moyens européens) qui entraînerait celle de leurs revenus sans contrepartie, — puisqu'ils n'ont guère d'avantages à espérer sur le plan des débouchés. Ils se refusent à servir d'exutoire aux surplus de leurs voisins et veulent conserver leurs courants commerciaux traditionnels.

Le Gouvernement allemand tout en maintenant la production de son agriculture s'est hâté de conclure des contrats à long terme ou de proroger par anticipation ces accords commerciaux avec les pays tiers, élargissant ou maintenant les listes de contingents existants, notamment en matière de produits agricoles (Nouvelle-Zélande, Maroc, Tunisie, Grande-Bretagne, Autriche, Danemark, Espagne, Hongrie, U. R. S. S.).

Le Gouvernement allemand s'expose ainsi au reproche de ne pas tenir compte des dispositions du Traité de Rome qui a accordé aux pays membres, une position privilégiée. Les agriculteurs belges ont protesté contre le dumping des importations en provenance des pays du bloc oriental, qui leur ferment le marché allemand.

Le cas des œufs illustre ces difficultés. L'Allemagne reste, de très loin, le plus gros importateur d'Europe et du monde avec 5,07 milliards d'œufs sur une consommation totale de 12,6 milliards. Les importations allemandes d'œufs ont augmenté de 156 p. 100 en moins de 10 ans, tandis que la production indigène n'a progressé que de 36 p. 100 dans le même laps de temps. C'est-à-dire que la compétition entre fournisseurs étrangers y est singulièrement âpre, d'autant plus que les systèmes économiques plus ou moins subventionnistes des pays exportateurs pèsent sur les échanges et faussent les marchés. Il suffit, en effet, dans un marché aussi sensible que celui des œufs, de quelques arrivages, par exemple, en provenance d'Israël — où les producteurs bénéficient, sous forme de

surplus américains de céréales, d'avantages substantiels — ou encore, de Finlande, où les exportations sont largement subventionnées (jusqu'à 0,11 NF par œuf), pour désorganiser complètement les courants commerciaux traditionnels. Cette remarque vaut notamment pour les apports polonais qui, en 1959, ont atteint quelque 350 millions d'œufs et qui, par leurs prix anormalement bas — inférieurs de 65 p. 100 aux prix pratiqués sur le marché intérieur polonais — ont provoqué un effondrement des cours sur le marché allemand, durement ressenti, en particulier, par la Hollande et la Belgique.

On connaît également les plaintes des éleveurs français, qui voient leurs produits écartés par le dumping pratiqué par les pays de l'Est (Hongrie, Pologne) et l'Argentine, dumping qui ne tient aucun compte des prix de revient.

Les importations allemandes de viande sont très élevées, aussi bien en viande de porc qu'en viande de bœuf et augmentent en général, d'une façon à peu près continue, avec l'accroissement de la demande.

Mais depuis 1956, la France, n'est, pour ainsi dire, pas représentée sur le marché allemand (non compris la Sarre). Les préoccupations sanitaires, invoquées à l'égard de la production française par les dirigeants de la République fédérale, ne semblent plus constituer qu'un prétexte pour poursuivre l'exécution de marchés plus avantageux passés avec le Danemark et l'Argentine.

Les statistiques montrent que l'Allemagne fait une très large place aux pays « tiers » avec lesquels elle veut maintenir des courants commerciaux : l'Allemagne achète, de préférence, dans les pays où un tel achat crée des possibilités directes d'exportation de produits allemands.

En 1959, les importations allemandes de viandes bovine et porcine se présentaient de la façon suivante :

	VIANDE bovine fraîche, recongelée.	BOVINS de boucherie sur pied.	VIANDE porcine.	PORCS sur pied.
	Tonnes.	Têtes.	Tonnes.	Têtes.
Importations totales...	53.410	415.422	28.244	764.016
Provenance :		(En pourcentage.)		
France	21	2	11	6,3
Pays-Bas	2	»	61,3	3,5
U. E. B. L.	0,2	0,7	12,3	6,8
C. E. E.	23,3	2,9	84,6	16,2
Danemark	»	71,6	6	24,4
Suède	»	»	»	20,3
O. E. C. E.	27,5	83,7	85,3	61,5
Europe de l'Est	»	16,2	2,9	58,4
Outre-mer	72,4	»	11,4	»

Les exportations françaises sur l'Allemagne sont réalisées uniquement à destination de la Sarre. Ces exportations ne sont comptabilisées en douane qu'à partir du 6 juillet 1959 (date du rattachement de la Sarre à l'Allemagne) et concernent en fait le deuxième semestre 1959.

Les pays exportateurs.

La nécessité de respecter un équilibre interne exigeant le maintien d'une partie importante de la population active dans l'agriculture et l'obligation d'obtenir pour le développement général du pays des rentrées nécessaires de devises ont conduit certains pays à exporter d'une façon permanente leurs productions agricoles. Ce sont notamment : la Turquie, le Danemark, les Pays-Bas, l'Argentine, les Etats-Unis.

La Turquie

Balance du commerce extérieur des produits agricoles :

Importations	64.770.000 NF.
Exportations	342.345.000 NF.
Solde	777.575.000 NF (1).

Les exportations agricoles ont une importance vitale pour la Turquie. Elles représentent les quatre cinquièmes du total des exportations totales et constituent, presque, le seul moyen d'obtenir les rentrées de devises indispensables à l'équipement du pays.

Les interventions des pouvoirs publics sur l'ensemble du marché intérieur et extérieur sont considérables.

Elles s'exerçant par l'intermédiaire : soit des services de l'Etat relevant du ministère des douanes et monopoles, soit des coopératives de producteurs, soit enfin, des organisations fonctionnant dans le cadre de la loi sur les entreprises économiques, en particulier l'office des produits du sol dont les puissantes interventions régularisent le marché.

(1) D'après les statistiques agricoles de l'O. E. C. E., année 1958.

Méthodes de soutien des prix.

Le Gouvernement turc recourt simultanément soit à la fixation des prix (opium, thé, betteraves) soit à leur soutien (céréales, graines et plantes fourragères) et à l'organisation des marchés.

L'intervention porte sur les produits dont il désire augmenter la production pour développer les exportations (blé) ou pour alimenter les industries nationales (betteraves sucrières).

Commerce extérieur.

Les exportations sont faites par les coopératives de producteurs ou par l'office des produits du sol. L'intervention du commerce privé est tout à fait secondaire. Les coopératives sont financées par la banque agricole. Les bénéfices ou les pertes imputables à ces interventions sont portées au compte du fonds national de protection, administré par le ministère des douanes et monopoles.

L'office des produits du sol se charge plus particulièrement de l'exportation des céréales. Les pertes qui, en général, résultent de ces opérations, sont directement supportées par le Trésor.

Le Danemark

Balance du commerce extérieur des produits agricoles :

Importations	1.073.775.000 NF.
Exportations	3.801.520.000 NF.
Solde	2.727.755.000 NF (1).

Le Danemark constitue l'exemple type de pays agricole ayant construit son équilibre économique sur des exportations.

La population agricole du Danemark représente 22 p. 100 d'un ensemble de 4.500.000 habitants.

Elle comprend 200.000 exploitations dont 48 p. 100 sont inférieures à 10 hectares et 49 p. 100 comprises entre 10 et 60 hectares qui représentent 2.700.000 hectares de terres à sables et 450.000 hectares de prairies.

La part de l'agriculture dans le revenu national brut qui avait atteint en 1951, 21 p. 100 n'est plus depuis 1955 que de 18 p. 100.

L'élevage représente 80 p. 100 de la production agricole totale avec 30,4 p. 100 pour le porc et le bacon, 28,4 p. 100 pour les produits laitiers, 12,5 p. 100 pour la viande, 7,5 p. 100 pour les œufs.

Les exportations de produits agricoles et alimentaires arrivent à représenter 70 p. 100 des exportations totales (45 p. 100 destinées au marché britannique, 20 p. 100 à l'Allemagne occidentale).

Balance agricole.

Voici à titre d'information quelques chiffres particulièrement éloquents :

PRODUITS	PRODUCTIONS	EXPORTATIONS
	Tonnes.	Tonnes.
Beurre	173.000	137.000
Fromage	87.000	60.000
Œufs	135.000	97.000
Viande (bœuf et veau)	190.000	100.000
Viande de porc	480.000	247.000

Les importations de produits agricoles (21,4 p. 100 des importations totales) sont réservées à concurrence de 60 p. 100 aux tourteaux et céréales achetés au cours mondial qui est, en général, inférieur à la moitié du prix de revient, permettant par là même d'abaisser, dans de notables proportions, le coût de production des produits exportés.

Organisation des marchés.

En 1950, le Gouvernement danois a transféré à des commissions d'exploitations indépendantes, comprenant les représentants des organisations coopératives et des exportateurs privés, les attributions des offices d'exportation qui se chargeaient depuis vingt ans de la commercialisation, sous le contrôle de l'Etat, des produits agricoles sur les marchés extérieurs.

Ces commissions, en veillant aux intérêts de leurs membres, ont la possibilité, pour chaque groupe de produits, de :

— traiter avec les autorités danoises ou étrangères ;
— fixer un prix minimum et instituer une taxe à l'exportation ;
— décider que les exportations seront effectuées par les associations d'exportateurs agréés ou centraliser les ventes et se charger de l'exportation, en particulier lorsqu'il s'agit d'honorer des contrats à long terme ou de traiter avec des pays ayant des organisations centrales d'achat.

Il convient de noter que ces commissions sont composées d'associations professionnelles d'agriculteurs et d'exportateurs privés dont le nombre est fonction de la part qui leur revient, dans le commerce de la branche considérée.

(1) D'après les statistiques agricoles O. E. C. E. année 1958.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY

Sans avoir le monopole des exportations, elles les influencent d'une façon déterminante en se chargeant de 65 p. 100 des opérations concernant la viande et la presque totalité de celles ayant trait au beurre et au bacon.

Les prix.

En matière de prix, le producteur voit son bénéfice directement lié aux exigences du marché d'exportation. Pour le beurre, par exemple, il existe quatre prix :

— le prix payé par l'Angleterre ;
— celui obtenu sur les autres marchés d'exportation ;
— le prix moyen obtenu à l'exportation, qui est appliqué au consommateur danois ;
— celui payé au producteur danois, qui représente la moyenne obtenue par les trois précédents.

L'intervention de l'Etat.

En dehors du soutien des prix aux betteraves sucrières et aux pommes de terre à usage industriel, le Gouvernement danois ne semble accorder aucune aide directe aux producteurs.

Il déploie, par contre, la plus grande énergie dans les négociations des accords commerciaux avec les pays étrangers pour trouver des débouchés aux produits agricoles et pour accroître certaines importations indispensables telles que celles des aliments du bétail.

Pour parvenir à ses fins, il n'hésite pas à consentir à des importations non indispensables dont les industries locales font les frais.

L'organisation professionnelle.

Les associations agricoles au nombre de 1.500 et groupant 125.000 adhérents sur une population rurale d'un million, ont pour mission d'encourager et d'orienter l'enseignement technique et économique des ruraux.

Les coopératives, en permettant l'abaissement des coûts de production et de distribution, ont joué un rôle de premier plan dans le développement de l'agriculture.

2.500 coopératives de production et de vente et 3.500 coopératives d'achat se chargent de traiter 90 p. 100 de la production laitière, d'exporter 55 p. 100 du beurre, 88 p. 100 de la viande et des abats, 30 p. 100 des œufs, 35 p. 100 du bétail et couvrent 38 p. 100 des besoins d'engrais.

LES PAYS-BAS

Balance du commerce extérieur des produits agricoles :

Importations	2.793.290.000 NF.
Exportations	4.467.200.000 NF.
Solde	1.673.910.000 NF (1).

Comme le Danemark, les Pays-Bas ont leur économie agricole entièrement orientée vers l'exportation des produits finis.

La production agricole, en continuelle expansion, dépassait en 1955 de 40 p. 100 son niveau d'avant-guerre.

Les Pays-Bas sont exportateurs de :

56 p. 100 de leur production de viande (bœuf et porc).
70 p. 100 de leur production d'œufs.
67 p. 100 de leur production de fromage.
50 p. 100 de leur production de beurre.
58 p. 100 de leur production de pommes de terre.
58 p. 100 de leur production de légumes.

25 p. 100 de leurs exportations agricoles sont représentées par des produits préparés à l'aide de matières premières importées.

Ils sont importateurs de 75 p. 100 de leurs besoins de céréales et de 50 p. 100 de leurs besoins en matière grasse d'origine végétale.

Aussi le Gouvernement et l'ensemble des services administratifs sont-ils particulièrement attentifs à toutes les formes d'intervention (propagande sur les marchés étrangers, négociation des accords commerciaux, productivité, crédit) qui concourrent au succès d'une politique qui a fourni, en 1958, dans la balance des comptes un solde créditeur de 1,5 milliard de nouveaux francs.

Et les producteurs hollandais, eux aussi, dont les profits dépendent pour une grande part de leurs ventes sur les marchés difficiles de l'extérieur, ont compris la nécessité de se grouper au sein d'organisations professionnelles qui détiennent, en matière d'orientation, d'organisation et de commercialisation, des pouvoirs en général réservés à la puissance publique.

Ces organisations « Products chappen », en général spécialisées par produit, peuvent intervenir dans la fixation des prix, le conditionnement et le contrôle, la propagande et la recherche des débouchés, la vente en collaboration avec l'office central d'achat et de vente contrôlé par l'Etat ou les organisations de commercialisation privée (fruits et légumes).

Le fonds de péréquation agricole. — C'est à travers le fonds de péréquation agricole que le Gouvernement intervient dans l'organisation des marchés et le soutien des prix.

(1) D'après les statistiques de l'O. E. C. E., 1958.

Lorsqu'il y a déficit, il est supporté par le budget de l'Etat.

En 1959, le déficit s'est élevé à 447 milliards de florins, c'est-à-dire 58 millions de nouveaux francs, représentant 13 p. 100 du revenu national.

L'ARGENTINE

L'Argentine a été le premier pays de l'Amérique latine à s'industrialiser. De 1900 à 1909, la production industrielle atteignait, en valeur, la moitié de la production agricole. En 1944-1945, les deux productions s'équilibraient, puis, de 1947 à 1950, la politique du Gouvernement en faveur de l'industrie permettait à celle-ci de dépasser de 30 p. 100 la production agricole.

Ces efforts et ces résultats furent, il faut bien le dire, recherchés et obtenus en sacrifiant l'agriculture (blocage des prix agricoles par l'Etat qui, se réservant le monopole du commerce extérieur, s'assurait, grâce aux cours élevés pratiqués sur les marchés extérieurs, d'importants bénéfices et les devises indispensables au financement des importations de matières premières et de l'outillage nécessaire à l'industrie).

L'équilibre n'étant plus respecté, on observa, entre 1948 et 1960, une brusque diminution des surfaces cultivées ainsi qu'une baisse des exportations (celles de 1949 furent de 32 p. 100 inférieures à celles de l'année précédente).

Ces résultats, qui allaient à l'encontre du but recherché, compromettaient l'industrialisation du pays et déterminèrent une nouvelle politique économique.

Le Gouvernement décida de relever les prix des principaux produits agricoles et de consacrer des crédits importants aux investissements pour 1950-1951. La valeur des exportations agricoles augmentait de 27 p. 100 par rapport à l'année précédente, le deuxième plan quinquennal (1953-1957) devait poursuivre cette politique.

Les résultats obtenus ne furent pas aussi rapides qu'il avait été espéré et le Gouvernement argentin eut à faire face à des difficultés pour obtenir les devises nécessaires au maintien du développement industriel du pays (intervention en 1958 du Fonds monétaire international).

Aussi le président Frondizi, au cours de son voyage en Europe au mois de juin dernier, a-t-il demandé aux nations européennes de renoncer au protectionnisme agricole pour permettre à l'Argentine d'exporter ses excédents de céréales et de viande.

Les céréales.

L'Argentine, qui dispose chaque année de 2 à 3 milliards de tonnes de blé et de la même quantité de céréales secondaires, est devenue le principal fournisseur de l'Italie et a pris une place importante sur le marché allemand.

La viande.

La place de l'élevage dans l'économie est importante. Sa part dans le revenu national agricole est de l'ordre de 40 p. 100 et dans les exportations totales de 45 p. 100.

Mais l'élevage argentin a, lui aussi, souffert de la crise agricole de 1950 et n'est plus en mesure de faire face aux besoins de consommation intérieure et de l'exportation.

En effet, alors que les exportations de viande de bœuf ont doublé (1.317.000 bêtes à 2.600.000) et que la consommation nationale a quadruplé (2.310.000 bêtes à 9.500.000), l'effectif du cheptel bovin est simplement passé de 26 millions de têtes en 1914 à 44 millions en 1958.

Pour maintenir le volume des exportations indispensables à l'économie générale du pays, le Gouvernement argentin a, d'une part, réduit les taxes à l'exportation des viandes de bœuf de 7 p. 100 et d'autre part, majoré la taxe de circulation intérieure à 4 p. 100, en favorisant, pendant le même temps, par des baisses sensibles, la consommation des abats et des viandes d'agneaux.

— La question a été souvent posée de savoir par quel système de dumping les viandes provenant d'Argentine pouvaient être offertes à des prix inférieurs de 40 à 50 p. 100 à ceux pratiqués sur les marchés européens. (Actuellement, les prix argentins pour le kilogramme de carcasse de bœuf se situent aux environs de 2 NF, alors que les prix français varient entre 3,50 et 4 NF.)

La réponse ne peut être trouvée qu'à travers le système de taux multiples de change instauré en octobre 1955 et modifié en 1958.

En effet, en dehors du taux officiel, il existe un taux libre fluctuant et des taxes et suppléments de change.

Les taux effectifs utilisés dans les transactions étaient les suivants : le taux officiel (diminué par certaines exportations), une combinaison du taux libre officiel et du taux libre, celui-ci étant le résultat de l'application des prix unitaires, exprimés en devises étrangères, pour les exportations et les importations.

LES ETATS-UNIS

L'agriculture des Etats-Unis n'échappe pas — elle aussi — au phénomène mondial de dégradation relative des revenus agricoles. En 1958, sa part dans le revenu national représentait 5 p. 100, alors que sa population par rapport à la population totale des Etats-Unis était de 12 p. 100. Bien qu'un tiers du revenu total de cette population provienne d'activités extra-agricoles, son revenu annuel moyen de toutes sources n'atteint qu'environ la moitié du chiffre

correspondant dans les autres secteurs économiques... et il tend toujours à diminuer. Et cependant, la population agricole américaine s'est réduite de 19 p. 100 de 1950 à 1957, tandis que la production par exploitation augmentait de 30 p. 100.

Les agriculteurs américains sont parmi les divers paysans du monde ceux qui reçoivent peut-être le plus d'aide de leur gouvernement.

L'aide apportée par l'Etat aux agriculteurs prend de très nombreuses formes et son étude est rendue plus difficile encore par le fait que le gouvernement des Etats-Unis est à structure fédérale — et que, outre l'action du gouvernement fédéral lui-même, il faut tenir compte des interventions de chacun des cinquante-et-un Etats.

La politique agricole américaine est fondée, depuis 1933, sur un système de prix de soutien destiné à faire progresser le pouvoir d'achat des agriculteurs. Grâce à la « Commodity Credit Corporation » tout agriculteur qui remplit certaines conditions est assuré de pouvoir écouler les denrées « autorisées » à un prix fixé à l'avance, indépendamment des cours pratiqués sur le marché libre.

La Commodity Credit Corporation peut avancer aux agriculteurs sur leurs récoltes un pourcentage déterminé de la valeur des produits.

Enfin, des subventions sont distribuées à ceux des producteurs qui acceptent de ne pas produire.

La crainte des excédents et la hantise des stocks dominent la politique américaine pour l'agriculteur qui s'efforce de contingenter les superficies cultivables et les quantités destinées à être vendues.

Le gouvernement américain a créé, il y a quatre ans, une « Banque du Sol » qui devait tenter de restreindre les superficies cultivées et de lutter pour la conservation de la fertilité des sols. Mais malgré les sommes énormes consacrées à hiberner le potentiel de production — en raison du progrès technique, on ne voit pas de stabilisation.

Bien qu'en 1958, les surfaces consacrées au blé aient été réduites, grâce aux subventions de 30 p. 100, la production s'est accrue de plus de 10 p. 100.

Il semble bien que tous les efforts de stérilisation du potentiel agricole n'aient pas abouti et que les Etats-Unis s'orienteront vers une nouvelle diminution de leur population agricole. En effet, les excédents de denrées agricoles font tomber les prix alors que la croissance des coûts de production les pousse à la hausse.

On soulignera l'importance du budget de l'agriculture des U. S. A. Il porte en 1961 sur 28.115 millions de nouveaux francs contre 25.565 en 1960 et 32.645 en 1959.

	1959	1960	1961
	(Millions de dollars.)		
C. C. C. soutien des prix, programmes d'achat.	2.775	1.828	2.279
C. C. C. activités spéciales:			
Loi 480	1.022	1.055	1.172
Accord international sur le blé	48	49	68
National Wool Act	347	243	124
Electrification rurale	315	334	355
Banque du sol	848	471	394
Programme de conservation des sols	246	244	233

On relira, avec intérêt, les jugements désabusés qu'émettait, il y a un an, le président des Etats-Unis dans son message sur l'état de l'Union :

« Nos lois agricoles fondamentales furent établies voici vingt-sept ans, sous le coup de l'urgence qu'il y avait alors à remédier aux difficultés créées par une dépression économique mondiale. Elles ont été maintenues au cours de la deuxième guerre mondiale afin de fournir un encouragement à la production de denrées alimentaires nécessaires au soutien d'un monde libre déchiré par la guerre. Leurs anomalies économiques ont été en s'intensifiant.

« Notre problème agricole est aujourd'hui complètement différent. C'est celui d'un ajustement effectif aux changements causés par une révolution scientifique. Quand les premières lois agricoles furent rédigées, le rendement en blé d'une heure de travail agricole était seulement le quart de ce qu'il est aujourd'hui. La législation agricole est terriblement démodée, inefficace et coûteuse.

« Depuis des années, nous avons conservé un système suranné qui non seulement n'a pas réussi à protéger les revenus agricoles, mais a aussi engendré des excédents de production qui croissent de façon menaçante. On a laissé nos exploitations agricoles continuer de produire comme en temps de guerre, alors que l'Amérique était depuis longtemps installée dans la paix.

« Encore une fois, j'adjure le Congrès d'établir une législation qui soumettra plus étroitement la production aux marchés, qui permettra de disposer plus aisément de coûteux excédents, qui apportera une plus grande liberté à la gestion agricole et qui assurera le relèvement régulier des revenus agricoles ».

L'aide aux exportations agricoles.

A travers les différents exemples choisis pour expliquer la politique des pays traditionnellement exportateurs de produits agricoles, nous avons surtout cherché à faire apparaître les formes d'aides pratiquées et souvent les sacrifices consentis par les budgets nationaux pour faciliter ces exportations mais les voies et moyens retenus peuvent prendre les formes les plus diverses, quelquefois les plus inattendues et s'appliquer :

— *à la négociation des accords commerciaux* avec l'étranger où, pour trouver des débouchés aux productions agricoles, on n'hésite pas, comme au Danemark, à consentir des importations dont certaines industries locales font les frais ;

— *à l'adaptation du taux de change* de la monnaie nationale aux exigences du marché mondial de certains produits dont l'exportation est indispensable à l'économie générale (marché de la viande en Argentine) ;

— *au coût des facteurs de production et des charges sociales ;*

— *au prix des transports :* l'Italie, par exemple, accorde une tarification préférentielle aux produits exportés et les remises consenties peuvent varier suivant le volume de l'exportation, la distance et le produit lui-même (dispositions particulières pour le vin et les pommes de terre, application des tarifs de petite vitesse pour les transports de fruits et légumes en grande vitesse).

Participation du budget national aux frais de propagande sur les marchés extérieurs ;

— *à la taxation des produits importés :* en 1954, en Allemagne fédérale, les blés français étaient cotés CIF 268, 8 DM et rétrocédés aux moulins à 411,33 DM, les bénéfices ainsi réalisés permettant tout à la fois d'aider l'agriculture dans ses investissements et d'influencer les prix du marché intérieur ;

— *à la péréquation entre les prix intérieurs et extérieurs au travers de toutes les opérations de compensation.*

Ensuite, il convient de souligner tout particulièrement les formes nouvelles retenues par les Etats-Unis qui écoulent sur les marchés extérieurs leurs excédents de produits agricoles sous la forme d'aide sociale ou de participation aux budgets de défense de pays dont les structures restent vulnérables et qu'il importe de soutenir.

TROISIEME PARTIE

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION FRANÇAISE ET LES PERSPECTIVES D'EXPORTATION

Considérés dans les périodes de pénurie, qui coïncident souvent avec les guerres, comme les meilleurs serviteurs de la nation, les agriculteurs de tous les pays se retrouvent, dans les périodes d'abondance, l'objet de toutes les contestations.

L'agriculture française n'a pas échappé à cette règle, et il y a quelques mois à peine, une importante confrontation à laquelle le Conseil économique s'est très largement associé (rapport du président Forget) a conduit l'Assemblée nationale à préciser, par le vote de la loi d'orientation du 5 août 1960, pour les années qui viennent, sa mission.

La loi d'orientation de l'agriculture française a pour objet, dans le cadre de la politique économique et sociale, d'établir la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques :

1° En accroissant la contribution de l'agriculture au développement de l'économie française, et de la vie sociale nationale, en équilibrant la balance commerciale agricole globale du territoire national, compte tenu de l'évolution des besoins des vocations naturelles du pays, de sa place dans la Communauté et dans la Communauté économique européenne, et de l'aide à apporter aux pays sous-développés ;

2° En faisant participer équitablement l'agriculture au bénéfice de cette expansion par l'élimination des causes de disparité existant entre le revenu des personnes exerçant leur activité dans l'agriculture et celui des personnes occupées dans d'autres secteurs, afin de porter notamment la situation sociale des exploitants et des salariés agricoles au même niveau que celui des autres catégories professionnelles ;

3° En mettant l'agriculture et plus spécialement l'exploitation familiale, en mesure de compenser les désavantages naturels et économiques auxquels elle reste soumise comparativement aux autres secteurs de l'économie.

La population agricole.

En 1861, la population agricole se composait de 19.873.000 personnes, soit la moitié de la population totale.

En 1946, elle était tombée à 10.240.000 et ne représentait qu'un quart des 40.318.000 habitants du pays. En 85 ans, elle a donc décru de 9,5 millions d'unités, soit près de 50 p. 100.

Au début de 1957, la main-d'œuvre agricole était estimée à 5.039.000 travailleurs, soit 26,5 p. 100 des 18.945.000 personnes qui formaient la population active alors qu'elle représentait encore, en 1954, avec 5.279.000 travailleurs, 28 p. 100.

Les derniers renseignements statistiques de 1959 permettent de préciser cette évolution et de la comparer à celle des autres catégories de la nation.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY

CATÉGORIE socio-professionnelle individuelle (1).	RECENSEMENT de 1954.	ENQUÊTE sur l'emploi de 1959.	VARIATION 1959-1954.
Agriculteurs exploitants...	3.976	3.591	90,3
Salariés agricoles.........	1.140	1.018	89,3
Patrons de l'industrie et du commerce..........	2.292	2.471	107,8
Cadres supérieurs et professions libérales.......	546	709	129,9
Cadres moyens..........	1.100	1.313	119,4
Employés	2.059	2.049	99,5
Ouvriers	6.317	6.198	96,5
Personnel de service.....	957	1.024	107
Autres personnes actives.	315	270	85,7
Personnes inactives.......	12.946	13.243	102,3
Total	31.648	31.886	100,7

(1) En milliers d'unités.

Source: I. N. S. E. E. — Etudes et conjonctures. — M.

Il est important de constater que les travailleurs ruraux lorsqu'ils quittaient l'agriculture avant 1940 étaient absorbés pour leur plus grande part par le secteur tertiaire, qu'après la seconde guerre mondiale c'est surtout vers l'industrie qu'ils se dirigeaient et que c'est de nouveau, puisque le nombre des ouvriers a lui-même baissé de 1954 à 1959 de 4 p. 100, au secteur tertiaire de les accueillir.

Ceci est d'autant moins rassurant qu'il est difficile d'y voir le signe du passage d'une économie agricole à une économie industrielle puisque le nombre d'ouvriers et d'employés a lui-même diminué.

Notons également que les exploitants sont maintenant aussi nombreux que les salariés à quitter l'agriculture et que l'émigration nette des hommes de moins de quarante ans a tendance à s'accroître.

Mais tout n'est pas négatif dans l'examen de ces chiffres puisqu'ils permettent de penser que, dans les régions les moins favorisées, les exploitations deviennent moins nombreuses et souvent plus rentables.

Encore ne faudrait-il pas que le rapport du nombre des travailleurs de plus de 55 ans à celui des travailleurs de 35 à 54 ans qui est de 68 p. 100 pour l'ensemble de la main-d'œuvre agricole soit dépassé; on risquerait alors d'avoir tout à la fois une agriculture en déclin et une masse encore plus grande de français à la charge de la nation.

Structure de la production agricole aux prix à la production (année 1959).

(Millions de nouveaux francs.)

Produits animaux: 19.533.

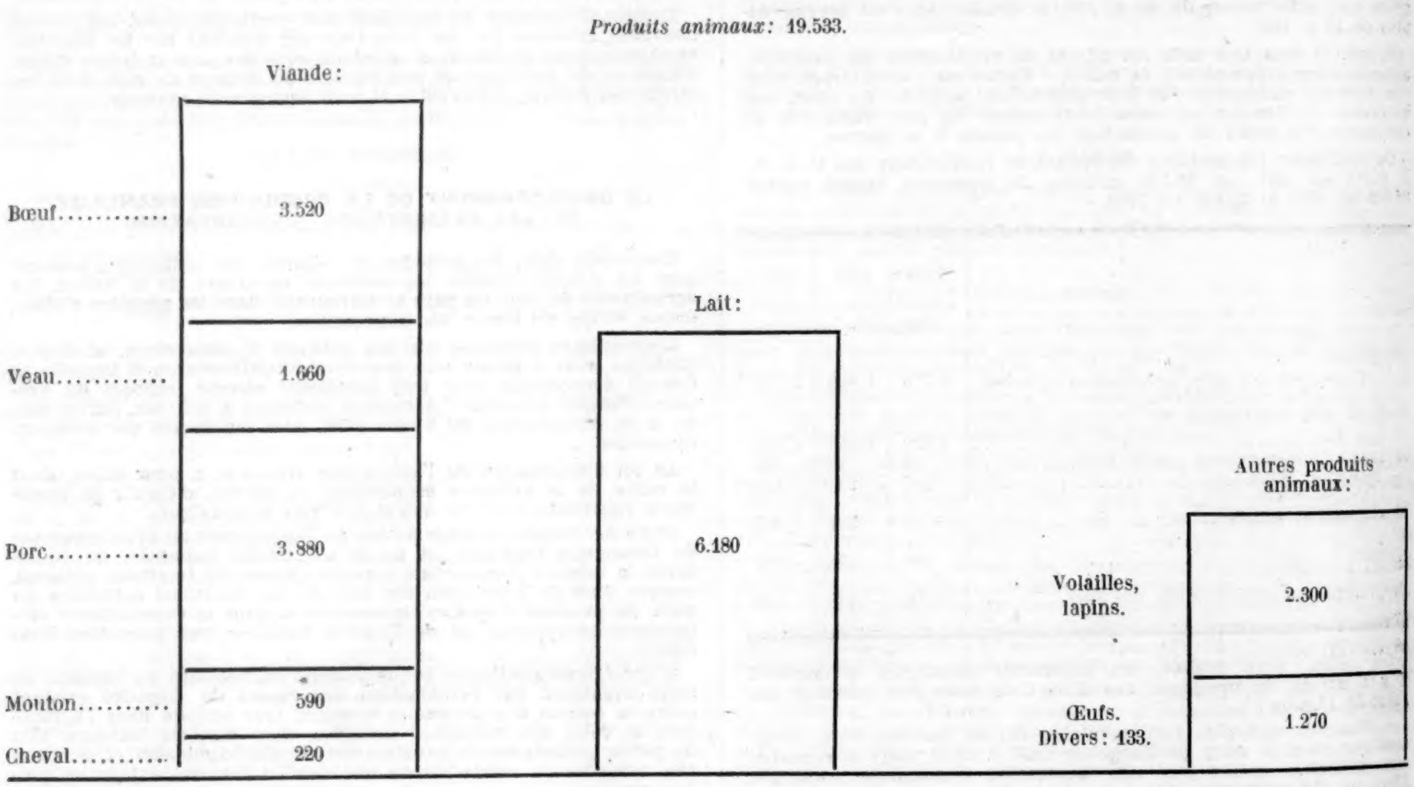

Produits végétaux: 13.205.

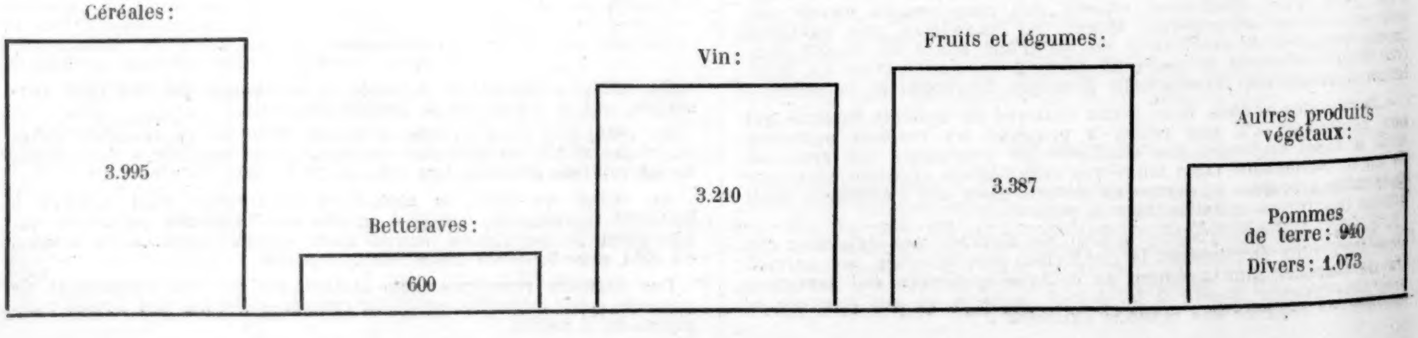

L'ÉVOLUTION DES SURFACES

(En milliers d'hectares.)

PRODUITS	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Blé	4.250	4.297	4.219	4.491	4.554	2.745	4.668	4.605	4.441
Orge	1.019	1.075	1.203	1.231	1.313	2.283	1.643	1.782	1.989
Maïs	349	349	375	411	453	653	544	590	704
Betteraves industrielles	395	424	413	380	374	376	347	365	387

L'ÉVOLUTION DES RÉCOLTES ET DES RENDEMENTS

Blé.

ANNÉES	PRODUCTION MOYENNE à l'hectare (en quintaux).	PRODUCTION TOTALE (en milliers de quintaux.)
1951	16,7	71.159
1952	19,6	84.211
1953	21,3	89.811
1954	23,5	105.657
1955	22,8	103.648
1956	20,7	56.827
1957	23,7	110.817
1958	20,8	96.012
1959	26,0	115.439

Orge.

ANNÉES	PRODUCTION MOYENNE à l'hectare (en quintaux).	PRODUCTION TOTALE (en milliers de quintaux.)
1951	16,3	16.644
1952	16,1	17.291
1953	18,6	22.389
1954	20,5	25.247
1955	20,3	26.706
1956	28,1	64.130
1957	22,1	32.262
1958	21,8	38.921
1959	24,8	49.311

Maïs.

ANNÉES	PRODUCTION MOYENNE à l'hectare (en quintaux).	PRODUCTION TOTALE (en milliers de quintaux.)
1951	19,8	6.905
1952	13,9	4.843
1953	21,4	8.026
1954	23,3	9.551
1955	24,1	10.911
1956	26,6	17.377
1957	25,6	13.915
1958	28,4	16.733
1959	25,9	18.218

Betteraves industrielles.

ANNÉES	SURFACE CULTIVÉE (en milliers d'hectares).	PRODUCTION (en millions de quintaux).
1951	395	135,8
1952	424	95,0
1953	413	125,4
1954	380	116,6
1955	374	109,8
1956	376	108,9
1957	347	112,5
1958	365	128,8
1959	387	77,5

Pommes de terre.

ANNÉES	PRODUCTION (en millions de quintaux).
1951	121
1952	111
1953	136
1954	159
1955	138
1956	169
1957	139
1958	127
1959	122

Ressources en vin.

ANNÉES	PRODUCTION (en milliers d'hectolitres).
1951	64.731
1952	75.212
1953	78.105
1954	74.467
1955	69.082
1956	47.782
1957	59.972
1958	76.877
1959	»

Production de viande.

(en milliers de tonnes).

ANNÉES	BŒUF	VEAU	PORC	MOUTON	CHEVAL	TOTAL
1951	730	260	745	100	80	1.915
1952	760	270	850	100	80	2.065
1953	840	320	920	105	80	2.270
1954	1.000	360	900	110	90	2.460
1955	1.020	370	950	110	90	2.545
1956	955	360	1.075	115	85	2.585
1957	960	342	1.050	100	88	2.555
1958	935	330	1.095	115	95	2.565
1959	1.000	350	1.260	123	78	2.751
Objectifs du plan 1961.	1.300	450	1.200	150	105	3.200

Production du lait et cheptel laitier.

ANNÉES	NOMBRE TOTAL de vaches.		NOMBRE DE VACHES produisant du lait.		PRODUCTION DE LAIT d'après l'évaluation nationale.	
	Nombres absolus.	Indices.	Nombres absolus.	Indices.	Nombres absolus (millions d'hl).	Indices.
1949...	7.845	100	7.368	100	133	100
1952...	8.550	109	8.314	111	150	121
1953...	8.970	114	8.543	115	170	128
1954...	9.200	117	8.849	120	189	143
1955...	9.370	119	8.990	122	188	142
1956...	9.497	121	9.115	124	190	143
1957...	9.675	123	9.247	125	206	155
1958...	9.858	126	9.364	127	205	155
1959...	9.938	127	9.493	129	195	147

Fruits (en tonnes).

PRODUITS	1959	1958	1957	1956
Pommes de table	407.000	636.000	168.000	478.000
Poires de table	179.000	219.000	123.000	188.000
Raisin de table	226.000	227.000	156.000	219.000
Pêches	267.000	191.000	262.000	133.000
Cerises	74.000	54.000	65.000	74.000
Abricots	41.000	27.000	72.000	16.000
Prunes de table	62.000	51.000	49.000	92.000
Prunes à pruneaux	34.000	7.000	22.500	17.000
Chataignes	121.000	110.000	84.000	99.000
Noix	22.000	31.000	11.000	20.000
Totaux	1.438.000	1.558.000	1.012.000	1.336.000

Légumes (en tonnes).

PRODUITS	1959	1958	1957
Salades	1.000.000	1.300.000	1.420.000
Poireaux	800.000	975.000	950.000
Choux	850.000	900.000	930.000
Carottes	720.000	850.000	750.000
Tomates	425.000	475.000	450.000
Oignons	410.000	400.000	340.000
Choux-fleurs	360.000	350.000	330.000
Endives	145.000	160.000	170.000
Artichauts	150.000	140.000	115.000
Aulx	56.000	55.000	53.000
Asperges	52.000	50.000	45.000
Autres légumes frais	1.900.000	2.145.000	2.035.000
Totaux	6.868.000	7.800.000	7.258.000

L'ÉVOLUTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU TROISIÈME PLAN

Blé.

Les objectifs du plan étaient de limiter la production de blé à 110 millions de quintaux en 1961. Il était indiqué que malgré les efforts faits pour réduire les surfaces consacrées au blé, il était probable que la production de 110 millions de quintaux serait dépassée en 1961, en raison de l'accroissement des rendements.

La récolte de blé a atteint 115,5 millions de quintaux en 1959. Ce dépassement résulte de l'augmentation des rendements qui ont atteint 26 quintaux à l'hectare. Cette augmentation des rendements est due surtout aux progrès techniques : emploi de variétés de blés à haut rendement, emploi rationnel des engrais, emploi des désherbants chimiques.

Orge.

L'objectif du plan était de porter la production d'orge de 25,2 millions de quintaux en 1954 à 50 millions de quintaux en 1961. Cet objectif paraissait très ambitieux. Cependant, il a été dépassé en 1956, presque atteint en 1959, dépassé en 1960. La forte récolte de 1956 a été due à l'augmentation des surfaces résultant du remplacement des blés gelés par des ensemencements en orge, et à des rendements très élevés dépassant 28 quintaux à l'hectare en raison de fumures importantes destinées primitivement au blé et à des circonstances atmosphériques exceptionnellement favorables.

Cette récolte exceptionnelle a montré aux producteurs que la culture de l'orge pouvait être intéressante, ce qui a entraîné une augmentation progressive des surfaces. L'emploi de variétés nouvelles à haut rendement, l'augmentation des doses d'engrais utilisés sur l'orge, l'emploi des désherbants chimiques ont permis l'accroissement des rendements qui, sans atteindre le point élevé de 1956, ont été néanmoins de 26,8 quintaux à l'hectare en 1960. La production de 55,7 millions de quintaux en 1960 représente une augmentation de 121 p. 100 par rapport à 1954, alors que l'augmentation prévue était seulement de 98 p. 100.

Maïs.

L'objectif du plan était de porter la production de maïs de 9,6 millions de quintaux en 1954 à 25 millions de quintaux en 1961. Comme pour l'orge, cet objectif paraissait très ambitieux. Cependant, il a été dépassé en 1960 avec une production qui est estimée à 26 millions de quintaux. Ce résultat a été obtenu grâce à l'augmentation des surfaces qui ont presque doublé de 1954 à 1960 et aussi en raison de l'accroissement des rendements qui sont passés de 23,2 quintaux à l'hectare en 1954 à 32 quintaux en 1960. L'emploi des maïs hybrides précoces a permis l'extension de la culture du maïs au Nord de la Loire. L'accroissement des rendements est dû à la fois à l'emploi des variétés nouvelles les plus productives et à l'utilisation accrue des engrais.

Viande de bœuf.

L'objectif du plan était de porter la production de viande de bœuf de 1 million de tonnes en 1954 à 1,3 en 1961. La production a baissé pendant trois ans :

— 955.000 tonnes en 1956 ;

— 960.000 tonnes en 1957 ;

— 935.000 tonnes en 1958.

Elle a remonté à 1 million de tonnes en 1959 ; la production de 1960 est estimée à 1.050.000 tonnes selon le ministère de l'agriculture, et 1.075.000 tonnes selon le B. I. P. E.

De toute façon, l'objectif de 1.300.000 tonnes ne sera certainement pas atteint en 1961.

Viande de porc.

L'objectif du plan était de porter la production de viande de porc de 900.000 tonnes en 1954 à 1.200.000 tonnes en 1961.

L'objectif a été atteint dès 1959. En 1960, la production est estimée à 1.220.000 tonnes selon le B. I. P. E. L'objectif du plan est donc atteint.

Lait de vache.

L'objectif du plan était de porter la production de 215 millions d'hectolitres en 1954 à 265 en 1961, soit une augmentation de 23 p. 100.

Les estimations de production de lait de vache présentent de très grandes variations. On a choisi celle du bureau du lait du ministère de l'agriculture qui est probablement au-dessous de la réalité mais qui donne une série à peu près homogène. Le bureau du lait du ministère de l'agriculture estime que la production du lait de vache est passée de 180.000.000 d'hectolitres en 1954 à 214 millions en 1960, soit une augmentation de 19 p. 100. L'augmentation de 23 p. 100 pourrait donc être atteinte en 1961.

Observations

L'examen rapide des différentes productions montre que les progrès ont surtout été sensibles dans le domaine végétal.

Malgré les charges très lourdes que représentent pour les producteurs de blé les cotisations de résorption, les emblavures ne diminuent pas alors que les rendements moyens ont progressé de 25 p. 100 en dix ans.

Les surfaces cultivées en orge et maïs s'accroissent de 10 p. 100 par an.

Il faut en chercher les raisons dans :

1° Les problèmes posés par l'amortissement de la mécanisation intensive des exploitations agricoles françaises dans ces dix dernières années ;

2° Les exigences de trésoreries difficiles entraînant ces producteurs vers les spéculations les plus courtes et les productions où les prix sont garantis ;

3° Les déboires procurés aux agriculteurs, dans l'état actuel de l'organisation des marchés (1) par les productions de viande, lait, fruits et légumes.

Evolution de la consommation.

Les disponibilités alimentaires françaises (2.850 calories par jour en 1952-1953 et 97 grammes de protéine) étaient très supérieures à celles du Brésil (2.350 calories, 57 grammes de protéine), du Japon (2.150 et 58) et quelque peu inférieures à celles de la Suède (3.000) et du Royaume-Uni (3.060), de la Suisse (3.110), des Etats-Unis (3.117), du Canada (3.136).

Toutefois, la consommation française de protéines a légèrement dépassé celle de ces mêmes pays étrangers (Royaume-Uni 85, Etats-Unis 90, Suède 88, Suisse 94, Canada 96), ce qui paraît l'indice d'une alimentation meilleure.

Il n'est pas déraisonnable de penser que chaque année le nombre de consommateurs à part entière s'accroît régulièrement et prépare à l'agriculture française des débouchés supplémentaires.

Mais il nous a paru très intéressant de souligner à travers quelques chiffres très éloquents, l'évolution de la consommation qui doit marquer dans une très large mesure celle de la production.

C'est ainsi que la consommation par tête est passée pour le sucre de 11,2 à 22,2 kg, du lait et des produits laitiers de 151 litres à 234 litres de 1900 à 1957, que celle de la viande s'est accrue de 42 kilos en 1929 à 50 kilos en 1957 et enfin que seule a diminué de 60 kilos en cinquante ans celle du blé.

Mais le taux moyen d'expansion de la consommation alimentaire globale qui avait atteint de 1949 à 1957 une progression de + 3,9 p. 100 n'est plus, en 1957-1959, que de 1 p. 100 (taux d'accroissement de la population : 0,8).

Il est extrêmement important de pouvoir calculer l'élasticité de la dépense alimentaire ne serait-ce que pour apprécier les débouchés qui peuvent s'offrir à l'agriculture.

Des enquêtes récentes permettent de faire des prévisions car certaines tendances générales apparaissent. L'élasticité de la dépense diminue en fonction du niveau de vie pour certains produits : ce sont en particulier le lait, la viande, les œufs, les produits à base de sucre, les produits à base de céréales et les féculents. Le rythme de décroissance varie d'ailleurs suivant les produits. La diminution du cœfficient d'élasticité est généralement plus prononcée pour les quantités consommées que pour les dépenses. Pour les ménages à revenu élevé, l'élasticité est négative pour les quantités de céréales consommées, elle est parfois négative pour les quantités de sucre et de lait, mais elle demeure toujours positive en ce qui concerne la dépense consacrée aux produits à base de céréales et aux produits à base de sucre. Il existe certains postes de dépenses dont l'élasticité semble indépendante du niveau de vie : ce sont les dépenses consacrées aux boissons alcoolisées et aux repas pris à l'extérieur.

L'élasticité de la dépense totale d'alimentation diminue lorsque le revenu augmente, passant de 0,9 dans les pays à revenus les plus faibles à 0,4 aux Etats-Unis. Cette diminution semble plus prononcée parmi les populations rurales que parmi les populations urbaines. Le phénomène le plus caractéristique du développement économique est probablement la diminution de l'élasticité de la valeur des produits agricoles de base mesurée aux prix à la ferme. Dans les pays à niveau de vie très élevé comme les Etats-Unis, une augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs affecte assez peu l'ensemble des débouchés de l'agriculture évalués aux prix à la ferme ; son effet est surtout de stimuler l'activité des secteurs de transformation et de commercialisation.

Aux Etats-Unis par exemple, lorsque le pouvoir d'achat des consommateurs s'accroît de 10 p. 100, il en résulte un accroissement de la dépense alimentaire de 4 à 5 p. 100. Mais cet accroissement se répartit très inégalement entre l'agriculture, dont les débouchés augmentent de moins de 2 p. 100, et les secteurs de transformation et de commercialisation, dont la valeur ajoutée augmente d'environ 7 p. 100.

(1) Où l'offre est rarement adaptée à la demande.

D'une récente étude de la F. A. O., ont été extraites les prévisions d'évolution de la demande alimentaire ci-après.

Projection de la demande alimentaire dans le Marché commun en 1964-1966.

Base 1955-1957 = 100.

	REVENU faible.	REVENU élevé.
Population	107	107
Revenu par tête	127	140
Consommation totale.		
Dépense alimentaire aux prix de détail	125	132
Consommation évaluée aux prix de la ferme	116	118
Consommation des principaux produits alimentaires (exprimée en quantité par tête) :		
Céréales	92	89
Pommes de terre	93	89
Sucre	111	119
Fruits	113	117
Produits laitiers	109	112
Œufs	120	123
Viandes	120	119
Dont : bœuf	113	117

(D'après F. A. O. — Bulletin mensuel, octobre 1960.)

Les exportations.

Le commerce extérieur des produits alimentaires reste déficitaire tant avec l'étranger qu'avec la zone franc.

Nos importations représentent en valeur le cinquième de notre production nationale agricole mais nous n'en exportons que le dixième.

Ces exportations sont constituées essentiellement par des produits qui ne représentent qu'une fraction relativement faible de notre production agricole (céréales, sucre, boissons).

Par contre, nos productions les plus importantes n'occupent qu'une petite part de nos exportations de produits alimentaires. Par exemple, les produits animaux représentent environ les deux tiers de la valeur de la production nationale agricole et seulement le dixième de ces exportations.

Pour les périodes comparées 1936, 1937, 1938 et 1955, 1956, 1957 :

— les pourcentages de couverture se sont améliorés en passant de 57,2 à 88,5 p. 100 avec l'étranger et de 16,6 à 27,6 p. 100 avec la zone franc ;

— le tiers environ de nos exportations de produits alimentaires vient de l'étranger, les deux tiers provenant de la zone franc ;

— les deux tiers de nos exportations de produits alimentaires sont dirigés vers l'étranger le tiers environ allant vers la zone franc ;

— vers l'étranger et la zone franc l'amélioration des taux de couverture est due au développement massif de nos exportations qui, pour les périodes comparées de 1936, 1937, 1938 et 1955, 1956, 1957, sont passées pour :

a) Les céréales et produits de minoterie de 9.715.000 quintaux à 80.715.000 quintaux, soit un accroissement de 71 millions de quintaux (1) ;

b) Le sucre et les sucreries 6.734.000 quintaux à 23.815.000 quintaux, soit une augmentation de 17.102.000 quintaux.

c) Les boissons, qui se sont accrues de 14.815.000 quintaux, soit au total une augmentation de 102.917.000 quintaux sur une augmentation totale de 114.157.000 quintaux.

Vers l'étranger, seul, l'accroissement de nos exportations est dû à ces trois types de produits :

a) Les céréales et produits de minoterie, qui sont passés de 7.579.000 quintaux à 74.513.000 quintaux, soit un accroissement de 66.394.000 quintaux ;

b) Les sucres et sucreries, qui ont augmenté de 11.912.000 quintaux ;

c) Les boissons, dont le volume de nos ventes est passé de 3.347.000 quintaux à 12.250.000, soit une augmentation de 8.903.000 quintaux.

(1) Ces chiffres ont été empruntés au rapport du professeur Milhau. (L'évolution des échanges extérieurs.)

LES EXPORTATIONS DE CÉRÉALES

La partie exportable de nos collectes de céréales est très variable d'une année sur l'autre en quantité et en qualité.

Cela tient d'abord aux irrégularités du climat et, certaines années, à la valeur relative des prix fixés pour les céréales par rapport aux autres produits. La constitution d'importants stocks de report pose des problèmes délicats d'investissements (silos régionaux) de trésorerie et de prix de revient.

Le stock de report français représente en général deux ou trois mois de consommation. Il est insuffisant pour faire face aux exigences d'un marché d'exportation.

L'aide à l'exportation.

A l'intérieur du quantum garanti de 68 millions de quintaux, il est prévu que 10 millions de quintaux de blé seront exportés sur l'étranger et bénéficieront d'une aide moyenne fournie par le budget de l'Etat de 17 NF par quintal.

Exportations par la France.

PRODUITS	1930-1939	1950-1951	1952-1953	1954-1955	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961 (1)
Blé tendre...........	5.092.300	9.401.770	5.674.010	25.276.720	4.654.659	23.798.958	9.897.602	17.860.956	12.000.000
Blé dur..................	»	2.250	»	1.080	»	»	»	34.942	»
Orge	23.550	38.400	200.000	788.900	18.269.998	4.421.060	601.729	4.544.012	10.000.000
Maïs	8.600	324.180	159.850	23.970	9.297	4.293	2.637	800.000	7.000.000
Avoine	15.500	179.200	3.470	208.370	585.166	17.425	4.119	231.500	»
Seigle	»	452.800	4.200	»	»	»	»	78.204	80.000
Total fourragères......	47.650	994.580	367.520	1.021.240	18.864.361	4.442.778	608.485	5.653.716	»
Total général........	5.139.950	10.398.300	6.041.530	26.299.040	23.519.020	28.241.736	10.506.087	23.549.614	30.000.000

Les excédents collectés au-delà du quantum sont exportés à la charge exclusive des producteurs de blé (décret du 31 juillet 1960).

LA PRODUCTION SUCRIÈRE

Evolution des exportations de sucre au cours des campagnes 1955-1956 à 1959-1960.

	1955/1956	1956/1957	1957/1958	1958/1959	1959/1960
Indochine (1).......	48	5	»	»	»
Maroc	92.315	27.420	89.270	52.429	53.751
Tunisie	72.339	63.497	53.636	3.609	185
Afrique noire.......	85.127	111.457	128.362	132.717	115.697
Oasis sahariennes..	9.703	12.061	11.713	15.654	12.165
Etablissements français d'Océanie....	1.432	1.144	1.742	1.823	2.213
Sarre (2)...........	»	»	»	3.970	21.404
Etranger	225.548	4.873	»	»	6.210
Produits sucrés....	1.465	15.469	20.536	26.688	16.735
Cossettes	16.715	1.147	»	»	»
Total (en tonnes métriques de sucre cristallisé)	504.692	237.073	305.259	236.890	228.350

(1) En 1954/1955, il avait été fourni à l'Indochine 14.689 tonnes de sucre français.

(2) Avant 1958/1959, l'approvisionnement de la Sarre était inclus dans celui de la métropole.

L'aide à l'exportation.

En application de l'article 12 du décret du 9 août 1953, il est prévu une aide à l'écoulement des sucres calculée en tenant compte de la différence du « cours mondial » et du prix intérieur français et ce, jusqu'à concurrence de 300.000 tonnes.

Il est important de souligner que ce décret a prévu cette contribution pour permettre l'approvisionnement de la zone franc par la production métropolitaine et celle des départements d'outremer.

Il s'agissait, par là même, de réaliser une économie appréciable de devises en évitant des importations qu'il aurait fallu payer en dollars.

Le tonnage de 300.000 tonnes auquel est limitée la contribution de l'Etat, pour chaque campagne, correspond aux quantités qui, à l'époque où fut promulgué le texte, étaient fournies aux pays non producteurs (Indochine, Afrique noire, Maroc, Tunisie).

Ces cessions, notons-le aussi, étaient et restent faites à un prix négocié directement entre l'Etat et les gouvernements des différents pays. Il s'agit donc d'un prix politique fixé en dehors de toute consultation des professionnels et imposé à ceux-ci. Or depuis 1953, le marché sucrier de la zone franc a évolué dans le sens suivant :

1° Certains pays ont cessé de s'approvisionner en sucre français (Indochine) ou ont réduit leur approvisionnement (Maroc, Tunisie) ;

2° Les pays devenus indépendants ont tendance à demander des prix de cession de moins en moins rémunérateurs.

Il faut donc prévoir que la charge des exportations de sucre vers les pays de la zone franc ira en s'alourdissant au cours des prochaines années.

Mais il faut également ne pas perdre de vue que ces opérations deviennent de plus en plus fréquemment des moyens d'intervention politique.

Ce sont les fournitures gratuites des Etats-Unis à l'Indochine, au Maroc et à la Tunisie qui sont à l'origine de l'éviction plus ou moins complète des sucres français de ces pays. Ce sont les sucres soviétiques qui ont remplacé les sucres français en Guinée.

LA PRODUCTION VITICOLE

En valeur et volume, la France occupe de très loin la première place sur le marché mondial ; cependant par rapport à la production nationale (1) les volumes exportés paraissent insuffisants (au total 3 millions d'hectolitres de vins toutes catégories).

Mais il faut tenir compte de la faible importance des échanges internationaux. En effet, dans les pays non producteurs, le vin est toujours considéré comme un produit de luxe qui est lourdement taxé ; d'autre part, ces nations possèdent d'importantes productions de boissons nationales auxquelles les consommateurs sont habitués.

En moyenne, la valeur des exportations de vins et d'alcools d'origine vinique (cognac, armagnac) dépasse 50 milliards d'anciens francs par an vers les pays étrangers et 8 milliards d'anciens francs vers la zone franc.

Le tableau ci-dessous donne pour les trois dernières années les volumes et valeurs exportés au départ de la métropole vers les pays étrangers et vers les pays de la zone franc.

(1) 70 millions d'hectolitres.

	1957		1958		1959	
	Volume (Hectolitres.)	Valeur (1.000 F.)	Volume (Hectolitres.)	Valeur (1.000 F.)	Volume (Hectolitres.)	Valeur (1.000 F.)
Exportation des vins de table:						
Vers l'étranger	1.593.946	28.652.933	929.455	27.371.563	1.420.102	34.643.779
Vers la zone franc	173.836	3.602.870	151.011	4.168.811	303.286	4.689.722
Total	1.777.782	32.255.803	1.180.466	31.590.374	1.723.388	38.333.501
Exportation des eaux-de-vie de vin (1):						
Vers l'étranger	121.195	17.836.485	108.533	18.679.700	117.043	23.223.614
Vers la zone franc	8.200	1.355.519	7.642	1.394.988	7.324	1.508.614
Total	129.395	19.192.004	116.175	20.074.688	124.367	24.732.228

(1) Le volume des eaux-de-vie est donné en hectolitres d'alcool pur.

A ces exportations, il faut ajouter celles concernant les vins vinés, qui sont des vins dans lesquels a été ajoutée une certaine quantité d'alcool.

Il y a deux sortes de vins vinés :

1° Ceux qui reçoivent une faible addition d'alcool et qui sont consommés directement, notamment dans les pays chauds (vins vinés de moins de 12°) ;

2° Ceux qui reçoivent une forte addition d'alcool et qui sont destinés à la distillation, notamment en Allemagne, pour faire une eau-de-vie appréciée, le « Weinbrand » (vins vinés de plus de 15°).

Les tableaux ci-après donnent les volumes et valeurs exportés au cours des trois dernières années, au départ de la métropole.

	1957		1958		1959	
	En hectolitres.	1.000 F.	En hectolitres.	1.000 F.	En hectolitres.	1.000 F.
1° Vins vinés de moins de 12°:						
Vers l'étranger	44.462	431.133	22.120	294.614	21.507	258.630
Vers la zone franc	466.098	2.314.905	198.463	1.834.083	145.784	814.690
Total	510.560	2.856.038	220.583	2.128.727	167.291	1.073.320
2° Vins vinés de plus de 15° (1):						
Vers l'étranger	178.317	4.509.734	76.928	3.596.672	90.467	3.989.852
Vers la zone franc	357	26.921	19	1.535	17	1.218
Total	178.674	4.536.655	76.947	3.598.207	90.474	3.991.070

TOTAL EN VALEUR DES EXPORTATIONS DE VINS ET EAUX-DE-VIE
à base de vin vers la zone franc et l'étranger (en millions d'anciens francs).

	1957	1958	1959
Vins de table	32.255.803	31.590.374	38.333.501
Eaux-de-vie	19.192.004	20.074.688	24.732.228
Vins vinés de moins de 12°	2.856.038	2.128.727	1.073.320
Vins vinés de plus de 15°	4.536.655	3.598.207	3.991.070
Total	58.830.500	57.382.096	68.029.119

(1) Les quantités sont données en alcool pur à 100° (pour obtenir le volume approximatif il est convenu de multiplier les chiffres par 3,5).

Aide à l'exportation.

Actuellement, il n'existe aucune aide à l'exportation des vins ou des eaux-de-vie.

Les produits exportés sont simplement exemptés des droits et taxes indirectes.

Les vins de consommation courante qui sont exportés sont prélevés sur les volumes dits « hors quantum » de la récolte. Ces vins ne bénéficient d'aucune garantie de prix, et de ce fait, subissent la loi de l'offre et de la demande. Pour la campagne 1959-1960, et pour le début de la campagne actuelle, les prix payés aux producteurs, pour les vins destinés à l'exportation, sont restés très bas. Le sacrifice est entièrement supporté par les viticulteurs.

LA VIANDE

Evolution des courants d'exportation.

1° Evolution des tonnages.

Dans les dernières années les tonnages exportés, exprimés en viande nette, ont été les suivants :

ANNÉES	BŒUF	MOUTON	PORC	CHEVAL
		(En tonnes.)		
1956	32.037	200	53.335	1.078
1957	30.889	325	60.357	1.841
1958	31.453	350	64.165	1.921
1959	68.140	1.508	84.071	2.220
1960 (1)	84.468	2.580	84.890	1.078

(1) Chiffres des dix premiers mois de l'année.

En 1959, l'excédent des exportations sur les importations a été de 61.050.000 NF et de 136.480.000 NF pour le porc.

Pour ces dix premiers mois de 1960, l'exédent pour le bœuf était de 131.830.000 NF et 84.430.000 NF pour le porc.

2° Aides à l'exportation.

ANNÉES	MONTANT DE L'AIDE (millions de nouveaux francs.)	BŒUF	PORC ET CONSERVES
1954	2,86	13.479	2.684
1955	9	9.200	16.600
1956	18	2.811	37.476
1957	7,98	297	19.701
1958	8,29	91	25.604
1959	20	7.867	52.743 (dont 44.000 saindoux)
1960 (1)	»	7.196	48.441

(1) Chiffres des dix premiers mois de l'année.

Les plus-values à l'importation restituées au fonds d'assainissement du marché de la viande se sont montées pour les années 1958 et 1959 à 18,63 et 3,49 millions de nouveaux francs.

3° Les prix.

A qualité égale, nos prix intérieurs sont compétitifs par rapport à ceux pratiqués par nos partenaires du Marché commun, pour le bœuf. Pour le porc nous sommes très fortement concurrencés par les Hollandais et les Danois.

Notre plus difficile concurrent est actuellement l'Argentine qui offre actuellement en Europe le kilogramme en carcasse de bœuf à 2 NF, alors que les prix français se situent entre 3,5 et 4 NF.

PRODUITS LAITIERS

Exportations (tonnes métriques).

PRODUITS	1955	1956	1957	1958	1959
Beurre :					
Etranger	8.905	2.445	5.776	6.578	3.835
Zone franc............	3.030	2.298	4.360	5.884	8.358
Fromages :					
Etranger	4.274	4.448	6.378	6.175	7.791
Zone franc............	15.060	15.805	19.118	21.463	20.420
Laits conservés à l'état solide :					
Etranger	286	2	1.778	1.729	6.972
Zone franc............	1.729	1.602	2.218	2.958	3.188
Laits conservés à l'état liquide :					
Etranger	4	15	160	1.636	5.067
Zone franc............	14.362	13.054	22.261	25.915	27.265
Caséine :					
Etranger	13.303	8.171	12.162	8.083	5.334
Zone franc............	108	184	184	240	182

Aide à l'exportation (actuelle).

Pour la zone franc :

Beurre frais : 3,25 NF/kg.

Beurre frigo : 3,15 NF/kg.

Fromages : compensation variant de 0,75 NF à 1,70 NF suivant certaines catégories de fromages.

Poudre de lait : 0,50 NF/kg, poudre grasse ou maigre.

Lait concentré (Algérie), suivant boîtage : 7,45 à 8,50 NF par caisse (lait sucré) et 4,10 à 6 NF (lait non sucré).

Pays étrangers, compensation non variable et non forfaitaire :

Beurre : Angleterre, plaquettes ou vrac, 5 NF/kg ; autres pays, 4,5 NF/kg pour l'Italie et 2,83 NF/kg pour la Sarre.

Fromages : très variable suivant pays et produits.

Poudre de lait : grasse, environ de 1,80 à 2,10 NF/kg ; maigre, 0,90 à 1,10 NF/kg.

Caséine : 0,90 à 0,96 NF/kg.

La zone franc représente les deux tiers de nos exportations de produits laitiers.

L'Algérie seule a absorbé, en 1959, 3.400 tonnes de beurre.

Ce tonnage ne sera certainement pas maintenu en 1960.

L'ouverture, en effet, de contingents a fait passer l'importation des beurres étrangers de 272 tonnes en 1959 à 2.157 tonnes en 1960 et cela au moment même où les stocks français n'ont jamais été aussi importants.

FRUITS ET LÉGUMES

Les exportations.

Voici quelques chiffres :

	1959	1958	1957	VALEUR en 1959.
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	(Milliers d'anciens francs.)
Fruits.				
Raisins (frais ou secs)....	30.500	9.200	10.000	2.348.000
Pommes de table.........	10.300	10.200	5.400	1.050.000
Noix (en coques et sans coques)	6.800	5.000	3.600	2.943.000
Prunes fraîches...........	7.500	300	4.800	424.000
Poires de table...........	4.300	5.800	2.800	543.000
Abricots	400	200	19.000	63.000
Autres fruits frais ou séchés	7.800	1.400	1.400	4.310.000
Total	67.600	32.100	46.800	11.681.000
Légumes.				
Légumes secs............	11.700	10.200	16.200	1.315.000
Choux et choux-fleurs....	85.800	57.300	59.000	2.653.000
Asperges	4.200	4.050	3.200	882.000
Salades et épinards.......	8.700	8.000	11.300	653.000
Carottes	7.400	5.300	8.400	361.000
Tomates	5.600	3.600	1.600	638.000
Autres légumes frais......	3.600	450	3.400	384.000
Total	127.000	88.000	123.400	7.086.000

En 1960, pour les fruits et les légumes, les augmentations des exportations ne sont que très légères, sensibles que pour le raisin de table : 43.000 tonnes.

Aide à l'exportation.

Les exportations sont pratiquement nulles puisqu'elles sont inférieures en moyenne à 3 p. 100 de la production en fruits et à 2 p. 100 pour les légumes.

Il est vrai que les aides, qui ont été distribuées uniquement par le fonds de garantie mutuelle n'ont jamais dépassé 1 milliard d'anciens francs par an de dépenses effectives, ce qui représente un taux de soutien moyen inférieur à 0,5 p. 100.

LES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Valeur des exportations 1958 de produits alimentaires vers la zone franc et l'étranger.
(En anciens francs.)

PRODUITS	ZONE FRANC	ÉTRANGER	ENSEMBLE
Amylacés	447.645.000	1.000.000.000	1.447.645.000
Biscuiterie, biscotterie, aliments diététiques	4.970.387.000	701.000.000	5.671.387.000
Bouillons et potages	971.000.000	242.000.000	1.213.000.000
Brasserie	6.711.100.000	111.889.000	6.822.989.000
Café	703.793.000	97.725.000	801.518.000
Condiments	317.000.000	128.000.000	445.000.000
Chocolaterie	1.277.767.000	2.478.298.000	3.756.065.000
Confiserie (sucre et chocolat)	4.159.864.000	925.159.000	5.085.023.000
Confits (fruits)	161.328.000	2.951.352.000	3.112.680.000
Conserves de fruits et confitures	1.003.000.000	143.002.000	1.146.002.000
Conserves de produits agricoles	4.018.000.000	3.352.000.000	7.370.000.000
Conserves de viandes	4.752.000.000	4.280.000.000	9.032.000.000
Conserves de poissons	1.445.000.000	550.000.000	1.995.000.000
Corps gras:			
Huile fluide et concrète	11.271.828.000	3.183.250.000	14.455.078.000
Margarine, végétaline, etc.	1.292.714.000	18.194.000	1.310.908.000
	12.564.542.000	3.201.444.000	15.765.986.000
Jus de fruits	»	»	423.000.000
Malserie	»	»	(1) 425.000.000
Malterie	927.000.000	825.873.000	1.752.873.000
Meunerie	(2) 5.116.500.000	(2) 8.115.000.000	(2) 13.231.500.000
Pâtes alimentaires	404.826.000	124.963.000	529.789.000
Produits laitiers:			
Beurre	(2) 2.623.000.000	(2) 1.970.000.000	(2) 4.593.000.000
Fromage	(2) 8.728.000.000	(2) 2.849.000.000	(2) 11.577.000.000
Lait condensé, poudre de lait	(2) 5.836.910.000	(2) 521.335.000	(2) 6.358.245.000
Lait frais	»	»	(2) 899.000.000
	(2) 17.187.910.000	(2) 5.340.335.000	(2) 23.427.245.000
Salaison:			
Saindoux	263.000.000	3.180.000.000	3.443.000.000
Saucissons	3.187.000.000	498.000.000	3.685.000.000
Semoulerie	132.189.000	24.725.000	156.914.000
Sucrerie (1er octobre 1957-30 septembre 1958) (3)	25.000.000.000	2.500.000.000	27.500.000.000
Vinaigrerie	232.048.624	48.904.324	280.952.948
Total général	95.952.809.624	40.819.669.324	138.519.568.948
Poivres et épices	25.000.000	12.000.000	»

(1) Chiffre 1956.
(2) Coopératives comprises.
(3) A signaler aussi le sucre contenu dans les produits sucrés, soit: zone franc: 1.000.000.000 F; étranger: 400.000.000 F.

Ecartées pendant près de dix ans (1940-1950) des marchés extérieurs, les industries agricoles et alimentaires ont eu d'abord à renouveler leur outillage et moderniser leurs installations avant de retrouver une clientèle.

Elles se heurtent à des difficultés qui viennent de la nécessité dans laquelle elles se trouvent de satisfaire des goûts beaucoup plus que des besoins et de consentir pour la prospection des marchés des efforts longs et coûteux auxquels elles voudraient voir s'associer les pouvoirs publics et les producteurs.

Aussi souhaitent-elles pouvoir bénéficier tant pour le pré-financement des stocks que des investissements, de facilités de crédit qui leur permettraient de prendre, dans les exportations de productions agricoles, une participation plus efficace.

LES MATIÈRES PREMIÈRES D'ORIGINE AGRICOLE.

Echanges avec la zone franc.

PRODUITS	IMPORT		EXPORT	
	Variation.	Indice.	Variation.	Indice.
Laine	— 311,7	35,1	+ 4,6	139,4
Coton	+ 1.148,4	614,9	+ 33,2	548,6
Soie	— 4,9	»	— 0,4	»
Lin	+ 0,2	»	»	»
Ramie	— 1,5	»	»	»
Chanvre	+ 8,8	269,2	— 0,2	75
Jute	»	83,9	+ 1,4	150
Peaux et pelleries brutes	+ 71,4	»	+ 5,5	283,3
Bois	+ 6.433,8	199,8	+ 6.496,6	362,8
Caoutchouc	+ 1.039,8	357,8	+ 20,9	378,6

Les matières premières d'origine agricole ont connu un accroissement important de leurs exportations.

Nous le devons essentiellement à l'industrie du bois dont les échanges avec la zone franc sont presque équilibrés :

ANNÉES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Tonnage (1).	Valeur (2).	Tonnage (1).	Valeur (2).
1957	5.653.087	18.226.453	5.010.355	25.257.801
1958	7.382.327	23.260.753	5.153.861	28.387.485
1959	7.382.523	23.060.281	4.603.315	28.714.855

alors que ceux avec l'étranger s'améliorent d'année en année à notre avantage :

ANNÉES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Tonnage (1).	Valeur (2).	Tonnage (1).	Valeur (2).
1957	21.699.031	87.080.258	14.481.989	32.932.913
1958	20.996.776	89.545.296	12.577.800	35.853.790
1959	18.199.983	81.816.360	17.988.374	51.777.725

(1) Tonnage en quintaux.
(2) Valeur en 1.000.

CONCLUSIONS

L'ensemble des problèmes soulevés par l'examen des données du commerce international et des politiques nationales des productions agricoles, conduit très simplement à trouver, pour la France, les réponses à trois questions fondamentales :

Pourquoi exporter ?

Comment exporter ?

Où exporter ?

Pourquoi exporter ?

Sans doute l'équilibre de la balance commerciale agricole du territoire national, l'équilibre de la balance des comptes et du commerce extérieur de la France, l'expansion régulière de la production agricole dont le pourcentage de croissance (3 à 4 p. 100) sera certainement maintenu sinon dépassé d'ici 1965, sans doute ces préoccupations seraient-elles des raisons et non des moindres pour justifier une politique d'exportation des produits agricoles.

Mais c'est surtout dans l'obligation de développer le niveau de vie des agriculteurs qu'il faut pour le moment trouver les raisons les plus urgentes de promouvoir cette politique.

C'est une préoccupation que l'on retrouve d'ailleurs dans la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 dont l'article 11 (alinéa 4) précise qu'il faudra :

« Assurer au travail des exploitants et des salariés agricoles, aux responsabilités de direction, au capital d'exploitation et au capital foncier, une rémunération équivalente à celle dont ils pourraient bénéficier dans d'autres secteurs d'activité. »

C'est aussi cette préoccupation qui inspire les travaux, actuellement en cours, de préparation du 4e plan.

En effet, les plus récentes statistiques accusent déjà une diminution, de 1954 à 1959, de près de 10 p. 100 de la population active agricole (1954, 3.976.000 exploitants et 1.140.000 salariés, et en 1959, 3.591.000 et 1.018.000).

De plus, elles confirment l'exode rural dans les conditions les plus inquiétantes pour l'avenir puisqu'il concerne principalement l'émigration accrue d'hommes (exploitants et salariés) de moins de quarante ans, ce qui aggrave d'année en année le rapport entre les travailleurs de plus de cinquante-cinq ans et ceux de trente-cinq à cinquante-quatre ans (actuellement 68 p. 100).

Cela au moment même où l'on constate une réduction des débouchés que l'industrie offre à la main-d'œuvre (diminution de 4 p. 100 (1) du nombre des ouvriers de 1954 à 1959) et où l'on approche du temps (1964) où le nombre des personnes inactives (jeunes et vieux) sera en France le plus élevé.

Ce qui est grave, ce n'est pas que les agriculteurs soient moins nombreux, mais que les plus jeunes et souvent les meilleurs, faute de revenus suffisants, quittent la terre et que l'âge moyen de ceux qui y restent approche ou dépasse 50 ans.

Sans doute les causes de cet exode rural sont-elles nombreuses provenant souvent des disparités régionales ou de l'inadaptation de la structure de nombreuses exploitations.

Mais comment ne pas en trouver la principale raison dans l'insuffisance du revenu des agriculteurs et des salariés agricoles surtout lorsque l'on considère que :

— les revenus des exploitants agricoles représentaient en 1938, 17 p. 100 du revenu national et qu'ils ne sont plus que de 12 p. 100 alors qu'ils devraient, compte tenu de la diminution de la population active agricole, être au moins de 15 p. 100 pour que l'augmentation soit comparable à celle des autres catégories sociales.

— la protection sociale réservée aux agriculteurs (annexe du budget social de la nation) ne constitue que le 1/10 de celle qui est consentie à l'ensemble de la nation dont ils représentent le 1/5 des effectifs.

1959 :

Ensemble des régimes 27.105 (2)
Agriculture 2.961

1960 :

Ensemble des régimes 26.604
Agriculture 3.074

1961 :

Ensemble des régimes 32.671
Agriculture 3.381

Une étude récente publiée par le C. R. E. D. O. C., concernant la consommation des différents groupes sociaux confirme la part modeste que les exploitants et salariés agricoles prélèvent sur le revenu national.

Ce sont en effet les salariés agricoles qui, avec 212.000 F par an, ont la plus faible consommation. Ils sont précédés par les manœuvres 262.000 F par an, les ouvriers 314.000 F, les exploitants agricoles 345.000 F, les employés 364.000 F, les contremaîtres 419.000 F et les cadres moyens 592.000 F.

Pour que le revenu des agriculteurs s'améliore, il faut, tout à la fois, qu'ils profitent du progrès technique pour accroître leur production et que cet accroissement de production n'entraîne pas un effondrement des cours.

C'est, donc en définitive, par l'élargissement des débouchés, tant sur le marché de la consommation intérieure que sur ceux de l'exportation, qu'il faudra rechercher l'amélioration des revenus.

Comment exporter.

A l'occasion de l'examen des politiques nationales nous avons vu comment le Danemark et les Pays-Bas ont pris sur le marché des exportations agricoles les places de choix qui en font des concurrents redoutables et des exemples précieux.

Il nous paraît qu'il faille attribuer leur succès tout d'abord au volume des produits qu'ils peuvent offrir à des prix jamais remis en cause par les demandes du marché intérieur et susceptibles, par conséquent, d'être la base même de contrats à moyen terme.

Le Danemark par exemple, dispose à l'exportation :

De 137.000 tonnes de beurre sur une production de 173.000 tonnes;
De 60.000 tonnes de fromage sur une production de 87.000 tonnes;
De 97.000 tonnes d'œufs sur une production de 135.000 tonnes ;
De 100.000 tonnes de bœuf et veau sur une production de 190.000 tonnes ;

(1) Ce pourcentage est contesté.
(2) Millions de nouveaux francs.

De 247.000 tonnes de porc sur une production de 480.000 tonnes ;

alors qu'en France nous avons eu à exporter en :

1956, 32.000 tonnes de bœuf sur une production de 955.000 tonnes ;
1957, 30.889 tonnes de bœuf sur une production de 960.000 tonnes ;
1958, 31.453 tonnes de bœuf sur une production de 935.000 tonnes ;
1959, 68.143 tonnes de bœuf sur une production de 1.000.000 tonnes ;
1960, 85.468 tonnes de bœuf sur une production de 1.100.000 tonnes,

et que sur une production de 225 millions d'hectolitres de lait nous sommes en mesure d'offrir seulement 12.000 tonnes de beurre et 28.000 tonnes de fromage. On peut, d'ailleurs, se demander ce qu'il serait advenu des exportations de viande ou de produits laitiers si le taux de croissance de la consommation alimentaire globale au lieu de s'abaisser à + 1, s'était maintenu pendant les années 1957-1959 à + 3,9 pendant la période 1949-1957.

Ceci est aussi vrai pour nos productions fruitières avicoles et nos conserves alimentaires et explique qu'en dehors du secteur des céréales, du sucre et des vins, nous ne puissions pas être considérés, pour le moment, comme des exportateurs permanents mais simplement, comme des producteurs, ayant en certaines circonstances seulement, à écouler des excédents. Qu'on ne s'y trompe pas (1). Mais nous l'avons vu, la progression de la production agricole est constante (3 à 4 p. 100), et les investissements consentis au titre des programmes régionaux vont encore l'accélérer.

Il n'est donc pas trop tôt pour choisir, à travers toutes les interventions possibles, différentes selon la nature et l'importance des productions, les méthodes selon lesquelles doivent s'organiser la recherche des débouchés et la commercialisation des produits. Sans doute, ne nous appartenait-il pas d'en étudier plus particulièrement les formes. Notre section a pourtant retenu, avec beaucoup d'intérêt, les intentions du centre national du commerce extérieur et les promesses qu'offre la constitution de la Sopexa où les organismes publics et professionnels associeront leurs moyens pour organiser la propagande, concentrer les offres et assurer la pésence des productions françaises sur les marchés étrangers.

Elle a également enregistré avec satisfaction la volonté des producteurs de participer à ces constructions dans des formes qui leur permettent en fin de compte d'exercer le pouvoir compensateur. Mais la tâche la plus urgente et la plus difficile reste l'organisation des marchés. Car il ne faut pas oublier que, sauf pour le secteur des céréales, l'économie de marché reste l'élément fondamental de notre politique agricole.

C'est donc, dans l'état actuel des choses, avec les mécanismes spontanés de l'économie libérale disciplinés par les initiatives des sociétés d'intervention, les objectifs de récoltes et de prix, le jeu des importations et des exportations et la défense des consommateurs, que le producteur de viande, de lait ou de fruits et légumes doit assurer son orientation et sa sauvegarde.

(1) Dans une économie agricole, où le taux de production tend à s'élever plus vite que celui de la consommation intérieure, la réussite d'une politique d'expansion dépend essentiellement de notre capacité à concevoir et réaliser une politique d'exportateur permanent (L. Malassis).

Malgré ces interventions, on est bien obligé de constater que, sans doute parce qu'elles laissent au prix un caractère spéculatif dont les producteurs font en général les frais, c'est dans les secteurs où elles se manifestent que les objectifs du plan ne sont pas atteints.

Si l'on veut par exemple que les producteurs, tout en contestant à juste titre les cours, fassent moins de céréales et plus de produits laitiers, de fruits et légumes ou de viande (qui reste la production la plus intéressante à exporter), il faut que, prenant conscience de leur responsabilité, ils s'intègrent à l'organisation indispensable des marchés.

Où exporter ?

La réponse à cette dernière question dépend bien entendu, en partie, de la façon dont seront traités les problèmes évoqués dans le chapitre précédent.

Aussi peut-on parfois, sans les exagérer, rappeler les possibilités qu'offrent aux perspectives de productions agricoles françaises le Marché commun et, éventuellement, le Royaume-Uni, qui reste le pays d'Europe le plus gros importateur de produits alimentaires.

Mais nous ne pourrons trouver en Europe et dans les pays de l'O. E. C. E., où nous devrions tirer avantage, par rapport à l'Amérique, du prix de revient des transports, que des débouchés limités, en raison même de la concurrence et des efforts qui sont consentis, à grands frais, dans le Royaume-Uni et en Allemagne, pour soutenir les productions agricoles nationales.

Et comme, pour augmenter le revenu brut de l'agriculture de 1 p. 100, il faut trouver une recette nouvelle d'environ 30 milliards, il conviendra de rechercher ces débouchés dans les Etats de la Communauté et dans ceux de l'Afrique du Nord.

Dans ces derniers, en effet, la pression démographique exige des efforts surtout orientés vers l'industrialisation, alors que l'appauvrissement des sols et le départ des agriculteurs européens entraînent un fléchissement de la production alimentaire. Mais là, notre succès dépendra de la mesure où ces pays réussiront à maintenir leur équilibre interne et de la volonté de nos négociateurs de faire intervenir l'écoulement de nos productions agricoles dans toutes les formes d'aide que nous serons appelés à consentir.

N'oublions surtout pas, en songeant aux difficultés que nous rencontrerons pour exporter, que, dans quelques années, l'usure des sols et l'accroissement des besoins alimentaires peuvent conduire les Etats-Unis et le Canada à adopter des modes de culture beaucoup plus coûteux et que, dans d'autres pays, l'amélioration des conditions de vie de la population rurale et l'augmentation de la consommation peuvent réduire considérablement les exportations.

N'oublions pas non plus que cela exigera beaucoup d'imagination, de volonté, de discipline et, pour la nation, des moyens sans commune mesure avec ceux qu'elle a déjà mis en œuvre.

Mais comme, en fin de compte, c'est de la sécurité alimentaire de la France qu'il s'agit, de son équilibre interne, de son influence dans toute une partie du monde, il n'est pas pensable que tout cela ne soit pas consenti.

2° Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 9 mars 1961 sur le problème des exportations agricoles.

Le Conseil économique et social,

S'étant saisi, le 12 janvier 1960, du problème des exportations agricoles, a confié le soin d'élaborer un avis à sa section de l'expansion économique extérieure qui a nommé M. Jack Lequertier, rapporteur.

Par ailleurs, il a jugé utile de saisir pour avis la section de la productivité et de l'expansion agricoles.

Au cours de la séance du 9 mars 1961, il a refusé de prendre en considération un contreprojet d'avis présenté par le groupe des entreprises privées (1).

***

Le Conseil économique et social estime qu'une politique française d'exportation en matière de produits agricoles et alimentaires doit tenir compte des impératifs suivants :

Le souci d'utiliser au maximum notre potentiel économique national et plus particulièrement le potentiel de production de l'agriculture française dans des conditions favorables à l'équilibre de nos balances commerciale et des paiements, compte tenu du souci de garantir notre indépendance nationale, de la nécessité de surmonter les incertitudes de la production et d'assurer à la population agricole la garantie de l'emploi et l'amélioration de son revenu.

La nécessité d'assurer aux agriculteurs et salariés de l'agriculture de notre pays un pouvoir d'achat analogue à celui des autres catégories sociales de la nation,

L'accroissement global de la production agricole, essentiellement imputable à l'amélioration de la productivité par hectare et par travailleur du fait du développement de la technique, de l'enseignement, du progrès, de l'organisation des marchés, ainsi que les efforts régionaux de mise en valeur et, dans certains cas particuliers, à une politique de soutien des prix.

Ces impératifs impliquent un accroissement de nos exportations de produits agricoles et alimentaires.

Cet accroissement, reconnu nécessaire par le III[e] plan de modernisation et d'équipement, est également conforme à la loi d'orientation agricole qui stipule en son article 1[er] la nécessité d'établir la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques.

Elle doit, notamment, permettre d'éviter deux phénomènes économiques et sociaux désastreux dans l'état actuel de nos structures agricoles et eu égard à la situation de l'emploi : une renonciation aux possibilités techniques d'expansion rentable de l'agriculture et un exode rural dont le rythme excéderait les besoins d'emploi dans les autres secteurs productifs.

Pour de nombreux produits, les possibilités d'accroissement de la demande intérieure demeurent importantes, mais les besoins d'importation de nombreux pays, qu'il s'agisse de nos partenaires du Marché commun, des pays de la zone franc,

(1) Le vote a été acquis au scrutin public par 105 voix contre 40 et 14 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 1).

de l'ensemble des pays en voie de développement, ou du reste du monde, permettent d'assigner à la production agricole nationale un rôle qui dépasse la seule satisfaction des besoins intérieurs.

Toutefois, cet effort ne doit pas être de nature à porter préjudice aux productions agricoles des pays insuffisamment développés. A cet effet, des accords internationaux paraissent indispensables.

L'augmentation prévisible des besoins alimentaires dans le monde, celle désirable des possibilités d'achat des pays en voie de développement et l'accroissement de l'aide internationale doivent assurer un débouché à la fois aux producteurs agricoles européens et à ceux du reste du monde. L'effort d'exportation français, s'il est correctement orienté, ne doit donc entraîner ni une réduction des recettes extérieures des pays exportateurs de produits agricoles, ni les conséquences que cette réduction ne manquerait pas de déterminer sur la demande industrielle de ces pays.

I. — *En ce qui concerne la situation de nos échanges extérieurs.*

Malgré les prévisions du III[e] plan de modernisation et d'équipement, la balance agricole française demeure déficitaire, aussi bien avec l'étranger qu'avec les pays de la zone franc (40 p. 100 des exportations agricoles métropolitaines sont à destination de la zone franc).

Notre agriculture devrait avoir pour objectif d'améliorer l'état de la balance commerciale en matière de produits alimentaires et de matières premières d'origine agricole nécessaires à notre industrie ; cette amélioration devant être recherchée aussi bien avec les pays de la zone franc qu'avec le reste du monde.

A l'exception de quelques produits en provenance essentiellement d'Afrique du Nord, les importations métropolitaines venant de la zone franc sont surtout constituées par des produits tropicaux exigés par la demande intérieure.

La France connaît une situation spéciale : les liens politiques, et parfois économiques, qui l'unissent aux pays de la zone franc, l'engagent à recevoir des productions agricoles en provenance des pays membres de façon préférentielle et à des prix soutenus, alors que ces pays s'approvisionnent sur le marché mondial pour des produits que nous serions à même de leur fournir.

Les exportations de produits de l'agriculture métropolitaine à destination de l'étranger ne représentent environ, depuis 1950, que le dixième de nos exportations tous produits et, selon les années, que de 4 à 6 p. 100 de la production. Trois produits (céréales, vins, sucre) ont représenté, ces dernières années, 63 p. 100 de nos exportations agricoles et alimentaires ; encore faut-il ajouter qu'en ce qui concerne le sucre, il n'y a pas normalement d'exportation vers l'étranger, en dehors de raffinage à façon. Les importations en provenance de l'étranger sont constituées à raison de 68 p. 100 par des produits concurrents (cultivés en métropole). Certaines importations ne sont nullement motivées par un appel de la demande intérieure, mais constituent une monnaie d'échange pour des exportations d'autres produits, industriels ou agricoles ; elles peuvent avoir également un caractère politique.

Depuis la fin de la guerre, les exportations agricoles n'ont pas été à même de répondre aux possibilités offertes par les marchés étrangers ; elles n'ont pas présenté, sauf pour quelques produits, le caractère de régularité désirable.

II. — *En ce qui concerne la production et les échanges dans le monde.*

Il apparaît avec la plus grande certitude que, pour la plupart des produits agricoles et alimentaires, les *prix mondiaux* ont un caractère artificiel qui ne correspond ni au libre jeu de l'offre et de la demande, ni à la notion de prix de revient.

Du côté des pays importateurs, les droits de douane, taxes compensatrices, etc., ne visent pas seulement à protéger la production nationale contre la concurrence mondiale, mais ils contribuent également par les ressources qu'ils font naître, à accroître la production et à subventionner les exportations lorsque ladite production atteint un certain niveau.

A conditions de production équivalentes, les pays exportateurs sont dans l'obligation d'effectuer une « correction de prix » fonction de l'importance des droits perçus à l'entrée du pays importateur. De plus, le nombre des pays candidats à l'exportation, et surtout l'importance des excédents disponibles dans certains d'entre eux, déterminent une conjoncture d'enchère à la baisse. *A la simple « correction de prix » s'ajoute un effet de dumping.*

Au malthusianisme de la production, que certains voudraient voir s'instaurer pour assainir le marché mondial, s'opposent notamment deux considérations :

— l'existence d'une demande très importante, actuellement non solvable,

— *la nécessité pour les pays excédentaires d'assurer un certain revenu à la population agricole* (motivation sociale et motivation économique, étant donné l'importance des achats de l'agriculture aux autres secteurs), *l'essentiel étant d'assurer, pour chaque pays, l'équilibre économique général en situation de plein emploi.*

III. — *En ce qui concerne les causes de l'insuffisance de nos exportations.*

1° Le manque d'esprit exportateur :

En matière de produits agricoles et alimentaires, la volonté exportatrice de la France n'a pas été généralement marquante durant ces dernières années.

En raison du fait que la production agricole n'était pas excédentaire en permanence, l'exportation n'a pas été recherchée en tant que telle et a été limitée, dans de trop nombreux cas, à des opérations accidentelles, donc difficiles, n'intéressant que les surplus en année de production excédentaire.

L'impulsion donnée par les pouvoirs publics à la production nationale a été axée essentiellement sur la satisfaction des besoins intérieurs.

L'exportation a même pu être découragée par l'application de taxes frappant les opérations de vente à destination de l'étranger.

Les organismes d'intervention mis en place en 1953 pour régulariser le marché intérieur, en agissant sur des quantités marginales, ne peuvent plus jouer leur rôle eu égard à l'importance croissante des excédents.

2° L'insuffisance de la formation et de l'information professionnelles du producteur :

Par un enseignement agricole généralisé, par un accroissement de la vulgarisation des méthodes et techniques modernes, par une formation économique de l'exploitant, par le développement de la coopération, et leur adaptation à de nouvelles tâches, notamment : normalisation, conditionnement et commercialisation, la France peut assurer un accroissement quantitatif et qualitatif de sa production agricole et une adaptation aux besoins intérieurs et à la demande extérieure.

Les moyens humains, techniques et financiers, pour la recherche et la vulgarisation, ont été, jusqu'à ce jour, notoirement insuffisants, et sans commune mesure avec ceux dont disposent certains de nos concurrents étrangers.

Le cloisonnement entre les fonctions de production et de commercialisation, à l'exception du secteur coopératif, rend actuellement difficile une expansion organisée de nos exportations. Trop souvent, l'exportateur n'a pas de relations directes avec le producteur, mais s'adresse à des intermédiaires fréquemment disséminés sur le territoire (1).

3° La trop grande dispersion des efforts à l'exportation et les conséquences de celle-ci :

De plus, dans de nombreux secteurs, la trop grande multiplicité et la faible envergure de nombreuses entreprises françaises, n'ont malheureusement pas permis l'établissement de courants importants et permanents de ventes, associés à une nécessaire implantation technique et commerciale dans les pays étrangers.

Les conséquences du manque d'esprit exportateur, de l'insuffisance de la formation et de l'information professionnelles et de la dispersion des efforts à l'exportation sont multiples ; elles

(1) Un amendement a été rejeté au scrutin public, par 106 voix contre 31 et 30 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 2). Il tendait à la suppression de cet alinéa et des cinq alinéas suivants et à leur remplacement par le texte suivant :

« 3° L'adaptation du système commercial à la nouvelle politique d'expansion agricole.

« Jusqu'à présent les négociants étaient, en même temps et avant tout, des importateurs. Ils doivent développer leurs activités dans le sens de l'exportation et réaliser, en accord avec les producteurs et les coopératives agricoles, une nécessaire implantation technique et commerciale dans les pays étrangers, dans la mesure où ils trouveront les concours nécessaires et, notamment, un esprit exportateur auprès des pouvoirs publics plus préoccupés jusqu'à présent de la satisfaction des besoins intérieurs que de l'établissement de courants permanents d'exportation vers l'étranger ».

intéressent à la fois : l'adaptation à court et à long terme des quantités offertes à la demande étrangère, la qualité et le prix.

a) Adaptation quantitative et qualitative de l'offre à la demande :

Le manque de concentration des moyens devant assurer le conditionnement, le stockage et la transformation des produits agricoles et alimentaires, rend difficile, dans de nombreux secteurs, l'établissement de liens avec le commerce étranger qui cherche généralement à assurer son approvisionnement auprès d'un nombre limité d'exportateurs.

La demande étrangère se trouve répercutée au niveau des différents intermédiaires ; le volume de l'offre, la qualité des produits disponibles ne correspondent donc pas forcément, pour une affaire déterminée, aux exigences de l'acheteur.

La dispersion des points d'achat, la multiplicité des intermédiaires rendent difficile l'homogénéisation des lots qui constitue cependant un facteur déterminant de réussite à l'exportation.

La trop grande multiplicité des intermédiaires, voire dans certains cas des groupements de producteurs, n'a nullement favorisé la constitution des équipements lourds pour la collecte, le stockage, le conditionnement, la transformation et l'expédition des produits agricoles et alimentaires, équipement permettant à la fois de régulariser le volume de l'offre et d'assurer l'homogénéisation des lots, à l'image de ce qui existe dans de nombreux pays, notamment au Danemark et aux Pays-Bas.

Trop souvent, la qualité ou la présentation de certains de nos produits a été jugée insuffisante par rapport à celle de nos concurrents.

b) Le prix :

En ce qui concerne les prix à la production, il apparaît que, pour l'ensemble des pays de la Communauté européenne et même de l'O.C.E.D., *les prix payés au producteur français pour la plupart des produits, sont les plus bas.*

En ce qui concerne les transports, une disparité peut être constatée entre les tarifs ferroviaires français et certaines conditions faites à l'étranger, notre handicap étant d'autant plus élevé que les exportations de produits agricoles s'effectuent en France, sur longue distance et au départ de gares réputées secondaires, et sont de ce fait pénalisées.

Quant au coût des frais de chargement ou déchargement portuaire, il apparait que les ports français, dans leur ensemble, appliquent des tarifs nettements supérieurs à ceux pratiqués par les principaux ports de l'Europe des Six.

IV. — *En ce qui concerne les débouchés.*

L'augmentation du pouvoir d'achat dans les pays industrialisés tend à modifier la nature de la consommation individuelle par substitution partielle des produits élaborés aux produits bruts.

Cependant, l'accroissement démographique et le souci qu'ont ces pays de transformer eux-mêmes des matières importées pour satisfaire la demande de produits élaborés, peuvent entraîner un accroissement de la demande globale de produits bruts, aussi bien que de produits élaborés.

L'ensemble des pays de la C. E. E. est déficitaire en produits agricoles : ce marché présente donc un intérêt incontestable pour notre pays, mais actuellement les échanges intracommunautaires restent trop faibles et les pays tiers occupent une place prépondérante dans l'approvisionnement des pays du Marché commun (75 p. 100 des viandes, 70 p. 100 des céréales, 30 p. 100 des produits laitiers).

Le bilatéralisme des échanges étant encore le plus souvent de règle, le choix des pays « fournisseurs » est largement guidé par le souci de trouver une contre-partie pour l'exportation de produits industriels, mais la réalisation d'un Marché commun entre les Six peut modifier dans une certaine mesure les courants du commerce extérieur au bénéfice des échanges intracommunautaires. Ces derniers se sont d'ailleurs intensifiés durant ces derniers mois.

Les besoins d'importation des pays hautement industrialisés membres de l'association européenne de libre échange demeurent très importants, mais la pénétration de ces marchés est d'autant plus difficile que dans certains de ces pays, une politique délibérée, constante ou occasionnelle, lie les importations agricoles aux exportations de produits industriels.

Les pays de la zone franc offrent des débouchés potentiels très importants et les pouvoirs publics n'ont pas encouragé suffisamment la promotion des ventes vers ces pays.

L'insuffisance du revenu par tête d'habitant dans les pays en voie de développement est une cause déterminante du malaise observé sur les marchés extérieurs.

V. — *En ce qui concerne les efforts de promotion des ventes dans les pays de la zone franc et dans le reste du monde.*

En relation avec le manque d'esprit exportateur, il est constaté que la prospection des marchés d'exportation des produits agricoles est manifestement insuffisante, se bornant trop souvent, lorsqu'elle existe, à quelques marchés traditionnels.

En matière de propagande, il était particulièrement souhaitable d'opérer un regroupement des initiatives publiques et professionnelles ; celui-ci est désormais réalisé au sein de la société pour la promotion des exportations agricoles (S.O.P.E.X.A.).

L'implantation technique et commerciale dans les pays de la zone franc et dans le reste du monde, est très insuffisante ; elle est sans commune mesure avec celle réalisée par certains de nos concurrents (notamment : Danemark, Italie, Pays-Bas), à l'étranger.

VI. — *En ce qui concerne l'aide à l'exportation des produits agricoles et alimentaires.*

Il est parfaitement établi que la politique de soutien des cours des produits agricoles est pratiquée de façon directe ou indirecte par la plupart des pays.

Les modalités du soutien sont multiples et il est très difficile de dégager dans le montant total du soutien — lorsqu'il est connu — la part qui constitue une aide à l'exportation au sens strict.

Le soutien accordé à l'agriculture n'est pas condamné par les traités internationaux.

Il semble bien que la France soit l'un des pays accordant le soutien financier le moins important à ses productions agricoles.

Lorsque les pouvoirs publics accordent un soutien financier pour permettre d'abaisser le prix à l'exportation, le même soutien devrait être accordé, avec contrôle indispensable, pour abaisser le prix des mêmes produits, livrés aux transformateurs (industriels et producteurs agricoles) pour la partie exportée. D'autre part, compte tenu de l'importance dans le revenu de l'agriculteur des productions d'origine animale, légumière et fruitière, il convient de souligner l'intérêt de l'accroissement des exportations de ces productions, particulièrement en produits élaborés et transformés.

Le soutien des cours et ses répercussions sur les opérations d'exportation, l'aide indirecte à l'exportation sous forme d'assurances diverses, de crédits à taux préférentiels, etc., figurent, dans l'état actuel de la conjoncture mondiale, parmi les éléments indispensables d'une présence constante sur les marchés extérieurs.

Compte tenu de ces considérations, le Conseil économique et social,

émet l'avis (1) :

I. — *En ce qui concerne la justification d'une politique d'exportation*

Que le potentiel de production de l'agriculture française résultant de l'accroissement de la productivité, de la vulgarisation des techniques et des efforts d'organisation des marchés, doit être utilisé et orienté ;

Que cette orientation doit tenir compte de l'accroissement de la consommation en quantité et en qualité, tant sur le marché intérieur que sur ceux de la C. E. E. et des pays tiers ;

Qu'une large politique de débouchés extérieurs doit contribuer à l'équilibre de nos balances commerciale et des paiements, à pallier les incertitudes de la production et assurer à la population agricole à la fois la garantie de l'emploi et l'amélioration de son revenu.

II. — *En ce qui concerne l'application de la loi d'orientation agricole pour la partie intéressant la promotion des exportations agricoles :*

Que le renforcement du pouvoir économique de l'agriculture, c'est-à-dire la possibilité d'exercer un droit de regard sur sa production à tous les stades du processus de vente, doit instaurer un esprit exportateur d'autant plus dynamique que les

(1) Le vote a été acquis au scrutin public par 126 voix contre 32 et 15 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 4).

débouchés extérieurs, en sus de la consommation intérieure, conditionnent de plus en plus le revenu agricole, en face d'une production croissante (1) :

Que, pour ce faire, soient intensifiées la formation et l'information professionnelles de l'exploitant et des salariés agricoles — sans négliger pour autant le même effort nécessaire en ce qui concerne le commerçant exportateur et le transformateur — dans les domaines technique et économique, grâce au développement des institutions publiques et professionnelles qui doivent être dotées des moyens humains et financiers proportionnés à l'ampleur de la tâche à entreprendre ;

Cette action doit permettre notamment d'adapter la production avec plus de souplesse et d'efficacité aux exigences qualitatives et quantitatives de la demande intérieure et extérieure, en orientant la production vers les produits qui sont exportables avec ou sans aide directe ou indirecte ;

Que soient favorisées la prise de conscience du producteur et sa prise de responsabilité pour lui permettre d'intervenir directement ou par personne par lui mandatée, jusqu'à l'échelon final de l'exportation des produits agricoles et alimentaires (2).

et ce, notamment, à l'intérieur des organismes coopératifs et tous autres groupements ayant pour objectifs : la collecte, le stockage, la transformation et la vente de ces produits ;

Que la création de sociétés conventionnées et de sociétés d'économie mixte, prévue à l'article 28 de la loi d'orientation agricole et ayant pour unique objet l'exportation des produits agricoles normalisés, assure aux producteurs ou à leurs groupements la place qui leur revient dans la gestion desdites sociétés ;

Que la création de ces sociétés n'intervienne qu'en fonction d'un besoin réel résultant du manque d'organisation dans un secteur déterminé ou pour un objectif donné, de façon à ne pas entraver ou défavoriser l'action des structures existantes qui ont pu assurer conjointement la promotion des exportations et la régularisation du marché intérieur ;

Que les objectifs d'exportation établis chaque année par le ministre de l'agriculture tiennent impérativement compte, outre la nécessité d'approvisionner suffisamment le marché intérieur, de celle de la présence constante des produits français sur les marchés de la zone franc et du reste du monde, lesdits objectifs ne devant constituer qu'un ajustement au regard d'un programme général à plus long terme, résultant lui-même d'une orientation de la production agricole en fonction des débouchés.

III. — *En ce qui concerne la trop grande dispersion des efforts à l'exportation.*

Que des dispositions réglementaires destinées à favoriser la promotion des exportations agricoles facilitent le groupement des exportateurs spécialisés et l'éclosion d'initiatives nouvelles, notamment de la part des producteurs ; évitent l'intervention sur les marchés étrangers de candidats occasionnels et mal préparés à l'exportation, susceptibles d'avilir la position française.

Qu'à la généralisation de la prise de responsabilité du producteur dans la commercialisation de ses produits destinés à l'exportation s'ajoute la réalisation d'une infrastructure importante, dans le cadre de l'organisation des marchés, permettant à la fois de régulariser l'offre, malgré les fluctuations inévitables de la production, et d'assurer l'homogénéisation des lots, indispensable pour le maintien de nos courants à l'exportation (3).

(1) Un amendement a été rejeté à main levée. Il tendait à remplacer cet alinéa par le texte suivant :

« Que doivent être renforcés et coordonnés les efforts des producteurs agricoles, des exportateurs et des pouvoirs publics, pour instaurer dans notre pays un esprit exportateur d'autant plus dynamique que les débouchés extérieurs, tout comme l'augmentation de la consommation intérieure, conditionnent, dans une mesure de plus en plus large, le revenu agricole en face d'une production croissante. »

(2) Un amendement a été rejeté au scrutin public par 114 voix contre 32 et 20 abstentions. Il tendait à la suppression de cet alinéa et à son remplacement par le texte suivant :

« Que soient encouragées par une meilleure coordination de l'action gouvernementale la prise de conscience du producteur, du commerçant exportateur et du transformateur et leur prise de responsabilité pour leur permettre d'intervenir directement ou par personne par eux mandatée, jusqu'à l'échelon final de l'exportation des produits agricoles et alimentaires. » (Voir résultat du scrutin en annexe, scrutin n° 3.)

IV. — *En ce qui concerne le prix.*

Que la recherche du meilleur prix à la production soit effectuée simultanément dans le sens d'une diminution du coût des biens et services nécessaires à l'agriculture et d'une amélioration de la productivité du travail (amélioration des conditions de travail, meilleure formation professionnelle, modernisation de l'activité agricole dans ses structures, ses méthodes et son machinisme, meilleure répartition géographique et meilleur équilibre numérique des exploitants, rationalisation et amélioration des normes de production, etc.) ;

Que la prise de responsabilité du producteur dans la commercialisation de ses produits s'applique notamment à la recherche des voies et moyens d'une diminution du coût des processus d'exportation ;

Que cette prise de responsabilité est essentielle pour l'adaptation de l'organisation économique des marchés aux exigences de l'exportation (4).

Que l'organisation technique de ceux-ci réclame une implantation rationnelle d'ensembles valablement équipés pour assurer au moindre coût la collecte, le stockage, le conditionnement, la transformation et l'exportation des produits agricoles et alimentaires ;

Que soient recherchées la réduction du prix caf des produits agricoles et alimentaires dans la diminution du coût des prestations de service à l'intérieur du secteur des transports ainsi que l'harmonisation des tarifs de transport et de manutention avec ceux pratiqués à l'étranger conformément aux dispositions du traité de Rome.

V. — *En ce qui concerne les débouchés.*

Que le centre national du commerce extérieur entreprenne sans tarder un inventaire aussi complet que possible des débouchés, à commencer par les pays qui présentent, *a priori*, la demande la plus étendue, sans préjudice aux prospections personnelles et nécessaires dues à l'initiative de producteurs, de commerçants ou d'industriels exportateurs ;

Que dans les pays offrant des débouchés réels et potentiels importants le conseiller commercial, assisté d'un attaché agricole, soit chargé spécialement de l'étude et de la promotion des ventes des produits agricoles et alimentaires en travaillant en collaboration avec les spécialistes des études de débouchés ;

Que des négociations doivent être poursuivies pour faire comprendre à nos partenaires du Marché commun que l'équilibre du secteur agricole au sein de ce marché suppose qu'ils s'approvisionnent par priorité dans la Communauté ;

Que soient également recherchés pour le plus grand nombre possible de produits, avec les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, des accords susceptibles d'améliorer notre position sur des marchés où la concurrence est particulièrement vive ;

Qu'en échange des avantages qui sont offerts aux pays de la zone franc pour l'écoulement de leurs productions vers la France, nous puissions disposer d'une préférence effective pour nos exportations vers ces pays, à égalité de prix de vente ;

Que vis-à-vis des pays en voie de développement, le Gouvernement attache une importance particulière aux possibilités d'aide sous forme de fournitures de denrées alimentaires, à des conditions particulières, conformément aux recommandations du Conseil économique et social suivant l'avis en date du 13 juillet 1960.

VI. — *En ce qui concerne les efforts de promotion des ventes à l'étranger et dans les pays de la zone franc :*

Que la conquête difficile des marchés extérieurs rend nécessaire une coordination des initiatives privées et publiques en matière de propagande ;

(3) Un amendement a été rejeté à main levée Il tendait à la suppression du début de cet alinéa et à son remplacement par le texte suivant :

« Qu'à la généralisation de la prise de responsabilité du producteur dans la préparation à la commercialisation de ses produits destinés à l'exportation s'ajoute la réalisation d'une infrastructure technique permettant... » (le reste sans changement).

(4) Un amendement tendant à la suppression de cet alinéa a été rejeté à main levée.

Que la création récente de la société pour la promotion des exportations agricoles (Sopexa) doit assurer cette coordination efficiente ;

Qu'il convient que la Sopexa soit dotée de moyens correspondant à l'ampleur de la propagande à entreprendre ;

Qu'il est indispensable de disposer du maximum d'informations sur les goûts et les besoins des consommateurs étrangers et d'en tenir compte dans l'élaboration de la politique de production agricole ; ceci ne doit pas exclure, notamment pour les produits de cru, une propagande centrée sur la notion de qualité française ;

Que l'implantation technique et commerciale dans les pays de la zone franc et le reste du monde doit être rapidement réalisée sur une plus vaste échelle ; qu'à ces fins, l'Etat facilite les investissements nécessaires ;

Que cette intervention de l'Etat doit être comprise comme une des modalités essentielles de la promotion des exportations, à l'image de ce qui est réalisé par nos principaux concurrents étrangers.

VII. — *En ce qui concerne l'aide à l'exportation :*

Que l'esprit présidant à l'octroi des aides à l'exportation et aux modalités d'attribution de celles-ci par le F. O. R. M. A. ne recherche pas à provoquer une simple correction de prix ;

Que toute information relative aux aides à l'exportation soit portée simultanément sans discrimination à la connaissance des professionnels intéressés ;

Que le niveau des prix n'est pas toujours la condition déterminante de la promotion des exportations agricoles. Les crédits provenant des fonds publics devraient être affectés, dans certains cas, moins à l'octroi de subventions qu'à la promotion de techniques de vente et à des investissements ayant pour objet l'organisation de la pénétration des marchés ;

Que l'aide à l'exportation suscite à la fois : un intérêt du producteur pour l'exportation, la réalisation par l'exportateur d'investissements en France, à l'étranger, et notamment dans les pays de la zone franc, investissements qui doivent permettre l'instauration de courants réguliers et importants d'exportation ;

Que la garantie d'utilisation de cette aide à cette double fin (intérêt accru du producteur, d'une part, et d'autre part, promotion des ventes à l'étranger) soit assurée dans le cadre d'une convention passée entre l'exportateur et le FORMA ;

Que cette convention prévoie, notamment au bénéfice des exportateurs de produits transformés, le même soutien financier que celui éventuellement accordé pour permettre d'abaisser les prix à l'exportation ;

Qu'au titre de l'aide indirecte accordée aux exportateurs, il convient :

— d'élargir les possibilités offertes par l'assurance-prospection et l'assurance-foire, de façon à ce qu'elles puissent assurer, dans une plus large mesure, la couverture du risque assumé par l'exportateur et ses mandants ;

— d'accélérer la réalisation des investissements en France et à l'étranger (conditionnement, stockage, transformation) devant permettre une expansion des exportations en accordant des crédits d'équipement et de préfinancement sur stocks, à taux modéré.

VIII. — *En ce qui concerne l'opportunité d'un effort sélectif en vue de la promotion des exportations.*

Que l'intérêt d'une promotion des exportations tendrait à développer la production des différentes denrées qui ont pu, jusqu'ici, être exportées sans aide directe ou indirecte, ou tout au moins avec une aide minime ;

Qu'il ne convient pas pour autant de sous-estimer l'intérêt des produits qui constituent actuellement la majeure partie de nos exportations et améliorent l'équilibre de nos balances commerciale et des paiements ; tout en notant qu'en ce qui concerne certaines d'entre elles les exportations sont soutenues par des subventions et constituent un élément non négligeable de la concurrence faite par les transformateurs étrangers aux transformateurs, et donc aux producteurs français ;

Que dans la mesure où l'on peut agir sur la nature de la demande étrangère, il est nécessaire d'orienter celle-ci vers les produits transformés et élaborés ;

Que l'organisation de l'exportation des produits agricoles et alimentaires doit être maintenant davantage orientée, non plus seulement vers les productions excédentaires, voire protégées, mais aussi vers des produits élaborés et transformés, notamment d'origine animale, légumière et fruitière, qui prendront dans l'avenir une place accrue dans la consommation étrangère ;

Que l'évolution des productions agricoles à l'étranger rendant très difficile la détermination des possibilités d'exportation à moyen et à long terme, il est nécessaire qu'un organisme spécialisé (C. N. C. E.) dispose des moyens financiers suffisants, sans préjudice des initiatives dans ce sens des exportateurs, pour être constamment à même de renseigner, avec le maximum d'exactitude, les exportateurs et producteurs français, et que ceux-ci trouvent par ailleurs auprès du C. N. C. E. les informations nécessaires pour faciliter leurs efforts personnels de promotion des ventes à l'étranger ;

Qu'en conséquence, l'orientation de la production agricole française doit tenir compte de l'évolution de la consommation, tant sur le plan des besoins intérieurs que sur celui des débouchés extérieurs ; elle doit présenter suffisamment de souplesse pour s'adapter aux conditions de marché, étant entendu qu'aucune politique exportatrice ne pourrait être maintenue si une attention particulière n'était pas apportée à la satisfaction des besoins étrangers, et si en conséquence, et compte tenu de l'état de nos réserves de devises, il n'était pas procédé à des importations justifiées par une insuffisance occasionnelle de la production nationale (1).

IX. — *D'une façon générale et au surplus.*

Que le ministère de l'agriculture dispose d'une information précise et constamment mise à jour sur l'économie générale agricole et chacune des économies de produits ;

Que la réglementation du commerce extérieur tienne davantage compte des nécessités économiques et commerciales : le contrôle des activités privées doit avoir assez de souplesse pour ne pas gêner la réalisation des exportations. Un allégement et une accélération des procédures s'avèrent indispensables ;

Qu'il est tout aussi nécessaire :

Que les intérêts agricoles soient considérés paritairement avec ceux des autres activités économiques dans les différentes négociations entreprises avec les pays étrangers ou les organismes internationaux ;

Que les accords commerciaux accordent une plus large part à l'exportation des produits agricoles et que la profession soit associée à la détermination des bases de négociation ;

Que les exportateurs français soient encouragés, dans le cadre des accords existants, ou en l'absence de ceux-ci, à conclure avec les importateurs étrangers des contrats de fourniture à long terme ;

Que le producteur agricole soit étroitement associé à toutes études et réalisations du commerce extérieur, au niveau des initiatives privées et publiques, afin que s'instaure dans notre pays un esprit dynamique d'exportation, élément indispensable d'une organisation des marchés et d'une situation du commerce extérieur conformes à l'intérêt général.

---

(1) Un amendement a été repoussé à main levée. Il tendait à remplacer la fin de cet alinéa, depuis les mots « la satisfaction des besoins étrangers » par le texte suivant :

« ... la satisfaction des besoins étrangers dans le cadre d'un vaste commerce extérieur développant les échanges dont les importations et exportations laissent pour les productions excédentaires un solde d'exportation net correspondant au besoin d'équilibre du marché. »

ANNEXES A L'AVIS

ANNEXE I

Contreprojet d'avis présenté par le groupe des entreprises privées.

Le Conseil économique et social s'étant saisi, le 12 janvier 1960, du problème des exportations agricoles a confié le soin d'élaborer un avis à la section de l'expansion économique extérieure.

Par ailleurs, il a jugé utile de saisir pour avis la section de la productivité et de l'expansion agricoles.

1° *En ce qui concerne l'évolution.*

Considérant que jusqu'à présent la France a été importatrice nette en produits agricoles et alimentaires, l'agriculture française ne couvrant pas la totalité des besoins intérieurs ;

Considérant que pour les secteurs céréales, vins et sucre en excédent net par rapport aux besoins, des exportations ont toujours été faites à 85 p. 100 au moins par les commerces et les industries intéressées, le reste étant réalisé par des organisations coopératives ;

Considérant que pour les autres produits et selon l'importance des récoltes, le commerce et l'industrie devaient :

— en général, par l'importation, subvenir aux besoins de la consommation ;

— et assez rarement par l'exportation, sans courants commerciaux pré-établis, assurer l'écoulement d'excédents accidentels pour dégager le secteur de la production.

2° *En ce qui concerne l'augmentation de la production.*

Considérant qu'inéluctablement la production agricole française se développera considérablement dans tous les secteurs en raison notamment des caractéristiques suivantes :

— la vocation agricole de la France et son potentiel la mettent dans des conditions favorables ;

— l'amélioration de la productivité est très importante ;

— la nécessité de l'accroissement du revenu agricole ;

— l'expansion des besoins qualitatifs et quantitatifs intérieurs, européens, extra-européens et des pays en voie de développement ;

Considérant que les agriculteurs doivent avoir un niveau de vie comparable à celui des membres des autres secteurs économiques de la nation et que l'agriculture doit être prospère pour contribuer à une amélioration de l'équilibre économique général ;

Considérant que l'agriculture française est actuellement, sur le plan de la Communauté économique européenne, tenue au respect des règles générales du traité (démobilisation douanière, démobilisation contingentaire, etc.), ces règles générales impliquant en contrepartie une politique agricole commune.

3° *En ce qui concerne les débouchés agricoles.*

Considérant que l'importation des produits agricoles et alimentaires de chacun des pays déficitaires s'insère dans une politique à base de contrepartie comportant notamment l'exportation de produits industriels ;

Considérant qu'actuellement la conquête de débouchés se trouve souvent influencée par le caractère de pénétration donné à leur action par certains pays ;

Considérant que des débouchés sont en cours de développement dans certains pays extérieurs européens où des besoins se manifestent non immédiatement ou non totalement solvables.

4° *En ce qui concerne les prix et le dumping mondial.*

Considérant que les prix pratiqués à l'exportation par les pays systématiquement excédentaires en produits agricoles, ne correspondent ni à leurs prix de revient ni à leurs prix intérieurs qui sont toujours sauvegardés par un protectionnisme habilement organisé comportant des aides dispensées sous des formes diverses faussant la notion de juste prix en ce qui concerne l'exportation ;

Considérant qu'en matière de commerce extérieur de produits agricoles, le dumping est trop souvent la règle, le prix considéré comme mondial pour les produits agricoles ou alimentaires étant une notion subjective adaptée uniquement au besoin de la résorption des surplus.

5° *En ce qui concerne les produits à exporter.*

Considérant que la production agricole doit être orientée compte tenu des débouchés intérieurs et extérieurs, le développement devant porter sur les productions les plus demandées et pour lesquelles l'agriculture française est la plus apte ;

Considérant que rien ne doit être fait pour handicaper l'exportation des produits agricoles sous leur forme la plus élaborée ;

Considérant que les exportations doivent être orientées vers les produits dont la tendance montre un accroissement de consommation en quantité et en qualité ;

Considérant que, dans un pays déterminé, l'élévation du niveau de vie déplace la consommation vers les produits de plus en plus élaborés et de meilleure qualité.

6° *En ce qui concerne les modalités de la politique d'exportation à promouvoir.*

Considérant que la réussite d'une telle politique implique une véritable prise de conscience pour les milieux intéressés des difficultés à surmonter :

— au niveau de la production :

— où les producteurs agricoles doivent :

— se soucier constamment de l'évolution du marché et de l'avenir de leurs produits, quel que soit le circuit de commercialisation utilisé ;

— assurer la permanence de la production correspondant à la demande ;

— au niveau des industries de transformation et de la commercialisation quelle que soit la forme d'activité adoptée et où coopératives, transformateurs et négociants doivent :

— compléter et développer les efforts des producteurs par la transformation, la présentation et le conditionnement afin de contribuer à la valorisation des produits de qualité ;

— s'efforcer de promouvoir la prospection des marchés extérieurs en développant des études de marchés et l'implantation d'une infrastructure commerciale ;

— être convaincus que l'accroissement continu des exportations implique une permanence dans l'effort commun et constitue une condition *sine qua non* de l'amélioration de la situation générale actuelle ;

— au niveau du gouvernement et des départements ministériels qui doivent se convaincre que les effort à entreprendre, longs et coûteux, ne doivent être entravés ni par des décisions improvisées ni par des retards, et pourraient être facilités par :

— l'allègement des frais administratifs et des procédures ;

— l'accélération du dénouement des dossiers ;

— l'extension du réseau des conseillers commerciaux agricoles ;

— l'association étroite des professionnels à la négociation des accords commerciaux bilatéraux et à la mise en œuvre de la politique agricole commune au sein de la C. E. E. ;

— au niveau des organismes officiels chargés de démultiplier l'action administrative pour, en collaboration directe avec les secteurs professionnels intéressés, permettre la réalisation effective de la politique d'expansion des échanges agricoles ;

— par la coordination des efforts portant notamment sur l'étude des marchés et débouchés, la propagande et la publicité ;

— par la liaison des activités des sociétés prévues par la loi d'orientation n° 60-808 du 5 août 1960 (art. 28).

7° *Sur le plan général enfin.*

Considérant que l'expansion des échanges agricoles et alimentaires est une condition indispensable pour promouvoir une amélioration du niveau de vie du secteur agricole pour le rendre comparable à celui des autres secteurs ;

Et considérant qu'il est indispensable que l'agriculture française soit dans une situation de prospérité qui lui permette de concourir à un équilibre économique général sans cesse amélioré dans un climat de saine concurrence.

Emet l'avis ;

1° *En ce qui concerne l'évolution.*

Qu'une politique d'exportation en matière de produits agricoles et alimentaires doit être nécessairement élaborée et mise en œuvre ;

2° *En ce qui concerne l'augmentation de la production.*

Que le développement de la production pour être valable ne doit pas conduire à un effondrement de prix préjudiciable à l'amélioration du revenu agricole ;

Que ce développement doit correspondre à un accroissement des débouchés sur les plans :

— du marché intérieur ;

— de la Communauté économique européenne ;

— et des pays tiers ;

Qu'un tel objectif nécessite la conception et la mise en œuvre d'une politique permanente de commerce extérieur de produits agricoles et alimentaires assurant, par l'expansion des échanges, une stabilité sur le marché intérieur ;

Que la détermination et la mise en œuvre d'une politique agricole commune au sein de la Communauté économique européenne doivent être activement poussées pour éviter à l'agriculture française une confrontation sur le plan communautaire qui ne serait pas assortie d'une effective, libre et loyale circulation des produits.

3° *En ce qui concerne les débouchés agricoles.*

Qu'une politique nationale d'ouverture de débouchés doit être largement concertée au niveau gouvernemental, et négociée à ce niveau avec les autres gouvernements pour permettre d'atteindre effectivement et de façon permanente la résorption des excédents à caractère structurel ;

Qu'une telle politique implique la nécessité dans certains cas de pallier des déficits accidentels par l'importation en vue de satisfaire en permanence les besoins intérieurs et les besoins à l'exportation ;

Que l'ensemble de cette politique doit être conçu dans le cadre d'un large développement du commerce extérieur, importations et exportations, dont le bilan net doit assurer la stabilité du marché intérieur des produits agricoles et alimentaires, tout en respectant les débouchés de la production industrielle ;

Que les pays grands producteurs agricoles devraient coordonner leurs efforts pour, par une action concertée, satisfaire les besoins, solvables ou non, des pays en voie de développement.

4° *En ce qui concerne les prix et le dumping mondial.*

Qu'en ce qui concerne les prix la France doit mesurer l'effort financier à consentir pour la résorption de sa surproduction agricole s'inscrivant dans une action générale économique ;

Qu'elle doit intervenir vigoureusement au niveau des organismes internationaux (G.A.T.T., O.C.D.E., F.A.O., etc.) pour promouvoir une véritable moralisation de la politique des prix à l'exportation des produits agricoles et alimentaires.

5° *En ce qui concerne les produits à exporter.*

Que l'exportation des produits agricoles doit être orientée vers les produits dont la tendance montre un accroissement de consommation en quantité et en qualité ;

Que l'exportation des produits finis et transformés doit être particulièrement encouragée ;

Que l'exportation des matières premières agricoles françaises ne doit pas favoriser les industries transformatrices étrangères concurrentes des industries françaises ;

Que la modernisation des industries de transformation valorisant les produits agricoles doit être facilitée par des crédits à taux modéré ;

Que doivent être recherchées toutes les possibilités de fournir aux industries de transformation les matières premières dont elles ont besoin à des prix comparables à ceux dont bénéficient leurs concurrents des autres pays.

6° *En ce qui concerne les modalités de la politique d'exportation à promouvoir.*

Que pour la mise en œuvre d'une politique d'expansion des échanges agricoles :

— les producteurs doivent :

— orienter leurs productions en fonction de la qualité correspondant aux besoins exprimés par les marchés demandeurs ;

— maintenir une permanence dans leur effort pour satisfaire aux demandes de ces marchés ;

— se soucier de l'avenir de leurs produits quel que soit le circuit de commercialisation utilisé ;

— participer à une amélioration continue de la présentation des produits (normalisation, conditionnement, emballage, etc.) ;

— les coopératives, les industriels et les négociants doivent :

— prolonger l'action des producteurs en développant de façon permanente leurs efforts tant sur le plan de la présentation que sur le plan de la valorisation par la transformation et l'exportation de produits de plus en plus élaborés.

— le gouvernement et les départements ministériels intéressés doivent :

— contribuer à faciliter les initiatives tendant à promouvoir les échanges de produits agricoles et alimentaires ;

— alléger les frais administratifs et la procédure de dénouement du dossier ;

— développer le réseau des conseillers commerciaux agricoles dans les différents pays susceptibles d'acheter ou d'accroître leurs achats en France ;

— associer aussi directement que possible les professionnels à la préparation des accords commerciaux et à la mise en œuvre de la politique agricole commune au sein de la C. E. E. ;

— assurer une réalisation effective des opérations par la rapidité de leurs décisions grâce à une meilleure coordination des services compétents, et la simplification des formalités administratives ;

— les organismes officiels chargés d'appliquer la politique d'expansion agricole doivent :

— contribuer aux efforts des exportateurs par une coordination et une aide technique lorsque les actions individuelles sont entravées par l'insuffisance de moyens ou la nécessité d'études préalables trop onéreuses.

7° *Sur le plan général enfin.*

Qu'une véritable expansion des échanges agricoles et alimentaires, condition indispensable pour l'amélioration du revenu des agriculteurs et un meilleur équilibre économique général, ne pourra être réalisée que si tous les secteurs économiques, et à l'intérieur de chacun de ces secteurs, tous les intéressés, prennent conscience de l'ampleur du problème et s'efforcent de le résoudre dans un climat d'égale concurrence, tant à l'intérieur du territoire français qu'au sein de la Communauté économique européenne.

ANNEXE II

SCRUTIN N° 1

sur le contreprojet d'avis présenté par le groupe des entreprises privées.

Nombre de votants 159

Ont voté pour 40
Ont voté contre 105
Se sont abstenus 14

Le Conseil économique et social n'a pas adopté.

Ont voté pour (40).

Groupe des travailleurs C. G. C. — MM. Aguilhon, Gondouin, Hervouët, Le Ferme, Malterre.

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Belrachid, Cagniard, Charvet, Defond, Deleau (G.), Demmerlé, Ducros, Dumont, Gingembre, Guillard, Glotin, Goudaert, Halff, Kruger, Laguionie, Lalou, Lemaire-Audoire, Mersch, Meunier, Paquette, Parfait, Pisson, Prêcheur, Rogliano, de Rosen, Saintigny, Stoll, Tassin de Montaigu, Tiné, Trocmé.

Groupe de l'artisanat. — MM. Chareille, Chopin, Colomer, Duhamel.

Ont voté contre (105).

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Alidières, Baudet, Braun, Cavelier, Charuau, Chaulet, Descamps, Jeanson, Lagandré, Levard, Liénart, Mathevet, Quirin.

C. G. T. — MM. Barjonet, Carroué, Dautriche, Delon, Duret, Ehni, Furst, Mme Joannès, MM. le Brun, Miniou, Monjauvis, Treins.

C. G. T.-F. O. et apparentés. — MM. Ammour, Babau, Beyaert, Blaise, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Delaplace, Richard, Sidro, Tribié, Ventejol.

Groupe de l'agriculture. — MM. D'Andlau, Beghain, Bencharif, Bidau, Biset, de Boissard, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chégut, Collet, Dalle, Debatisse, Deleau (J.), Deneux, Desbarats, Du Douet de Graville, Ferté, Forget, Guellati, Guy-Charon, Lacaille, Lequertier, Lescourret, Najah, Nové-Josserand, Robin, Tardy, Van Graefschepe.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Le Hénaff.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. — MM. Alexandre, Aumonier, Byé, Dumontier, Goussault, Laurens, May, Mercier, Ramonet, Sauvy, Vallon.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Houist, Leroy, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe de la coopération. — MM. Antoni, Benoist, Gaussel, Lamy, Martin, Raffarin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Buy, Jourdain, Lafond, Legasse, Petit, Sanglier.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Durand-Réville, Gravier, de Maud'huy, Martial, Senet.

Se sont abstenus (14).

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Brémond, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Duhamel, Jeudon, Lecœur, Séné.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — MM. Aubé, Gaumont, Laurent-Eynac, Malbrant.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran, Millot, Polti.

SCRUTIN N° 2

sur l'amendement présenté par le Groupe des entreprises privées relatif à l'adaptation du système commercial à une politique d'expansion agricole.

Nombre de votants........................ 167

Ont voté pour................. 31
Ont voté contre................ 106
Se sont abstenus............. 30

Le Conseil économique et social n'a pas adopté.

Ont voté pour (31).

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Belrachid, Cagniard, Charvet, Defond, G. Deleau, Demmerlé, Ducros, Dumont, Gingembre, Guillard, Glotin, Goudaert, Halff, Kruger, Laguionie, Lalou, Lemaire-Audoire, Mersch, Meunier, Paquette, Parfait, Pisson, Prêcheur, Rogliano, de Rosen, Saintigny, Stoll, Tassin de Montaigu, Tiné, Trocmé.

Ont voté contre (106)

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Alidières, Baudet, Braun, Cavelier, Charuau, Chaulet, Descamps, Jeanson, Lagandré, Levard, Liénart, Mathevet, Quirin, Sulter, Mme Troisgros.

C. G. T. — MM. Barjonet, Carroué, Dautriche, Delon, Duret, Ehni, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Miniou, Monjauvis, Treins.

C. G. T.-F. O. et apparentés. — MM. Ammour, Babau, Beyaert, Blaise, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Delaplace, Richard, Sidro, Tribié, Ventejol.

Groupe de l'agriculture. — MM. Beghain, Bencharif, Bidau, Biset, de Boissard, Bonjean, Bouchard, Chatras, Collet, Dalle, Debatisse, Deleau J., Deneux, Desbarats, du Douet de Graville, Ferté, Forget, Guellati, Lacaille, Lequertier, Lescourret, Milhau, Najah, Nové-Josserand, Pateau, Tardy, Van Graefschepe.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Henaff.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. — MM. Byé, Dumontier, Laurens, May, Perroux, Sauvy.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Houist, Leroy, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe de la coopération — MM. Antoni, Benoist, Durand, Gaussel, Lamy, Martin, Raffarin, Schatz.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Buy, Jourdain, Lafond, Legasse, Petit, Sanglier.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — MM. Aubé, Gaumont, Junillon, Laurent-Eynac, Malbrant.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran, Chardonnet, Durand-Réville, Martial, Senet.

Se sont abstenus: (30).

Groupe des travailleurs C. G. C. — MM. Aguilhon, Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe de l'agriculture. — M. Havard.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Brémond, Lutfalla, Moch, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Chareille, Chopin, Colomer, Dallant, Duhamel, Jeudon, Lecœur, Ressicaud, Séné.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. — MM. Alexandre, Aumonier, Goussault, Mercier, Ramonet, Vallon.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Gravier, Langlet, de Maud'huy, Millot, Polti.

SCRUTIN N° 3

sur l'amendement présenté par le groupe des entreprises privées relatif à une meilleure coordination de l'action gouvernementale pour permettre aux professionnels du secteur commercial d'accroître leur efficacité.

Nombre de votants........................ 166

Ont voté pour................. 32
Ont voté contre................ 114
Se sont abstenus............. 20

Le Conseil économique et social n'a pas adopté.

Ont voté pour: (32).

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Belrachid, Cagniard, Charvet, Defond, G. Deleau, Demmerlé, Ducros, Dumont, Gingembre, Guillard, Glotin, Goudaert, Halff, Kruger, Laguionie, Lalou, Lemaire-Audoire, Mersch, Meunier, Paquette, Parfait, Pisson, Prêcheur, Rogliano, de Rosen, Saintigny, Stoll, Tassin de Montaigu, Tiné, Trocmé.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — M. Durand-Réville.

Ont voté contre: (114).

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Alidières, Baudet, Braun, Cavelier, Charuau, Chaulet, Descamps, Jeanson, Lagandré, Levard, Mathevet, Quirin, Sulter, Mme Troisgros.

C. G. T. — MM. Barjonet, Carroué, Dautriche, Delon, Duret, Ehni, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Miniou, Monjauvis, Treins.

C. G. T.-F. O. et apparentés. — MM. Ammour, Babau, Beyeart, Blaise, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Delaplace, Richard, Sidro, Tribié, Ventejol.

Groupe de l'agriculture. — MM. Beghain, Bencharif, Bidau, Biset, de Boissard, Bonjean, Bouchard, Chatras, Collet, Dalle, Debatisse, Deleau J., Deneux, Desbarats, Du Douet de Graville, Ferté, Forget, Guellati, Havard, Lacaille, Lequertier, Lescourret, Milhau, Najah, Nové-Josserand, Pateau, Tardy, Van Graefschepe.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Bour.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. — MM. Alexandre, Byé, Dumontier, Goussault, Laurens, May, Mercier, Perroux, Ramonet, Sauvy, Vallon.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Houist, Leroy, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe de la coopération. — MM. Antoni, Benoist, Durand, Gaussel, Lamy, Martin, Raffarin, Schatz.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Buy, Jourdain, Lafond, Legasse, Petit, Sanglier.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — MM. Aubé, Gaumont, Junillon, Laurent-Eynac, Malbrant.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran, Chardonnet, Gravier, Langlet, de Maud'huy, Martial, Millot, Polti, Senet.

Se sont abstenus: (20).

Groupe des travailleurs C. G. C. — MM. Aguilhon, Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Brémond, Le Hénaff, Lutfalla, Moch, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Chareille, Chopin, Colomer, Dallant, Duhamel, Jeudon, Lecœur, Ressicaud, Séné.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. — M. Aumonier.

SCRUTIN N° 4

sur l'ensemble du projet d'avis.

Nombre de votants 173

Ont voté pour 126
Ont voté contre 32
Se sont abstenus 15

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour (126).

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Alidières, Baudet, Braun, Cavelier, Charuau, Chaulet, Descamps, Jeanson, Lagandré, Levard, Liénart, Mathevet, Quirin, Sulter, Mme Troisgros.

C. G. T. — MM. Barjonet, Carroué, Dautriche, Delon, Duret, Ehni, Furst, Mme Joannès, M. Le Brun, Miniou, Monjauvis, Treins.

C. G. T. - F. O. et apparentés. — MM. Ammour, Babau, Beyaert, Blaise, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Delaplace, Richard, Sidro, Tribié, Ventejol.

Groupe de l'agriculture. — MM. D'Andlau, Beghain, Bencharif, Bidau, Biset, de Boissard, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chégut, Collet, Dalle, Debatisse, Deleau J., Deneux, Desbarats, Du Douet de Graville, Ferté, Forget, Génin, Guellati, Guy-Charon, Havard, Labonde, Lacaille, Lequertier, Lescourret, Milhau, Najah, Nové-Josserand, Pateau, Tardy, Van Graefschepe.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Brémond, Le Hénaff, Lutfalla, Moch, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Chopin, Colomer, Dallant, Lecœur, Ressicaud, Séné.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. — MM. Byé, Dumontier, Goussault, Laurens, May, Mercier, Perroux, Ramonet, Vallon.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Houist, Leroy, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe de la coopération. — MM. Antoni, Benoist, Durand, Gaussel, Lamy, Martin, Raffarin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Buy, Jourdain, Lafond, Legasse, Petit, Sanglier.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — MM. Aubé, Gaumont, Junillon, Laurent-Eynac, Malbrant.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran Chardonnet, Martial, Polti, Senet.

Ont voté contre (32).

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Belrachid, Cagniard, Charvet, Defond, Deleau G., Demmerlé, Ducros, Dumont, Gingembre, Guillard, Glotin, Goudaert, Halff, Kruger, Laguionie, Lalou, Lemaire-Audoire, Mersch, Meunier, Paquette, Parfait, Pisson, Prêcheur, Rogliano, de Rosen, Saintigny, Stoll, Tassin de Montaigu, Tiné, Trocmé.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — M. Durand-Réville.

Se sont abstenus (15).

Groupe des travailleurs C. G. C. — MM. Aguilhon, Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe de l'artisanat. — MM. Chareille, Duhamel, Jeudon.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. — MM. Alexandre, Aumonier, Sauvy.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Gravier, Langlet, de Maud'huy, Millot.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.